This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

THE UNIVERSITY
OF ILLINOIS
LIBRARY
064
NA
Ser. 6
V. 16-17

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

Digitized by Google

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1918-1919

CLXIX^e ANNÉE

6^e SÉRIE — TOME XVI

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT

NANCY - PARIS - STRASBOURG

1919

UNIVERSITY OF ILLINOIS LIBRARY

NOV 5 1920

Digitized by Google

Digitized by Google

064
NA
Ser. G
v. 16-17

Extrait du nouveau règlement voté par l'Académie le 28 mai 1915.

ARTICLE 28

Il y a chaque année deux séances publiques.

L'une a lieu dans le courant du mois de mai; l'autre en novembre ou décembre.

Elles ne doivent pas durer plus de deux heures.

L'heure de la séance est fixée par le président, qui nomme deux commissaires pour en faire les honneurs.

L'ordre de la séance publique de mai est réglé ainsi qu'il suit :

1° Compte rendu annuel;

2° Discours des récipiendaires dans l'ordre de leur réception et réponse du président;

3° Lectures dont la Société a fait choix pour cette séance;

4° Proclamation du bureau nouvellement élu.

L'ordre de la séance de novembre ou décembre est réglé ainsi qu'il suit :

1° Lecture des rapports sur les prix accordés par l'Académie ou par les Sociétés qui se sont placées sous son patronage;

2° Indication des sujets mis au concours;

3° Distribution des prix.

499136

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 DÉCEMBRE 1918

RAPPORT

SUR LES PRIX DE VERTU

Par M. Ch. GUYOT

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

MESSIEURS,

Votre séance publique de ce jour, coïncidant avec le moment glorieux de la paix reconquise, doit être pour vous la plus belle récompense du courage et de la ténacité que vous avez montrés pendant les années de guerre, qui furent si dures à supporter dans cette ville. Alors que Nancy était aux trois quarts désert, et que par des coups répétés l'ennemi ne cessait de nous rappeler sa funeste présence, vous avez pensé que vous n'aviez pas le droit de vous dérober au devoir académique et d'interrompre vos séances; qu'il importait, pour vos concitoyens et pour le bon renom de votre Compagnie, de maintenir quand même cette petite flamme intellectuelle qui subsistait encore dans la cité désolée, et de protester ainsi à votre manière contre des menaces d'anéantissement qui n'ont jamais découragé votre patriotique espoir.

Vous avez aussi compris que vous ne pouviez pas vous dérober à l'obligation de remplir cette fonction

Digitized by Google

qui nous réunit aujourd'hui, pour obéir aux volontés des fondateurs généreux qui vous ont faits leurs intermédiaires avec mission de récompenser le dévouement et la vertu sous toutes leurs formes. Ils ont toujours compté sur vous, ces bienfaiteurs; et même, dans les circonstances tragiques que nous avons traversées, leur nombre s'est encore accru. Un legs de Mme veuve Pister, dont la délivrance ne peut tarder longtemps, ajoutera bientôt une somme de 2.000 francs à celles que vous êtes appelés à distribuer chaque année; ce legs, destiné « à des jeunes filles et à des mères de famille méritantes », nous est fait dans des conditions d'application aussi larges que possible, qui en augmentent la valeur. En même temps, un de nos excellents confrères, M. René de Goussaincourt, que la maladie retient éloigné de nous, a voulu se rappeler à votre souvenir en augmentant encore ses libéralités coutumières, par la création d'un nouveau prix qui vient s'ajouter à plusieurs autres et qui est destiné à récompenser le personnel de la Société de Secours aux Blessés militaires, dont il est l'un des membres les plus anciens et les plus dévoués.

Ces libéralités, se joignant à celles déjà nombreuses dont M. Jules Gouy, le Monthyon lorrain, a donné le premier exemple, viennent à leur heure, car jamais plus qu'aujourd'hui l'abnégation et le dévouement de notre population lorraine n'ont autant mérité d'être proclamés et donnés comme exemple. Pendant qu'à la frontière, tout près de nous, nos enfants versaient leur sang pour la patrie, ceux de l'arrière savaient faire preuve des plus belles vertus civiques

Digitized by Google

et familiales. C'était leur manière à eux que n'avait pas appelés le service militaire, et à ces femmes lorraines restées gardiennes de tant de foyers déserts, de montrer leur force de caractère et leur énergie vraiment française. Les uns et les autres n'ont pas failli à ce devoir : vous allez en juger par l'énumération dans laquelle je vais m'efforcer de faire ressortir les mérites très divers, mais également admirables, de vos lauréats de 1918.

***

Je commence cette liste, résumant les travaux de votre Commission, par un nom que vous connaissez déjà : celui de Mlle Joséphine **Schott** (1), qui l'an dernier obtint l'un des prix Charles Bour. Cette récidive ne doit pas vous étonner : rien dans nos règlements ne la prohibe, et votre rapporteur de 1917, M. le doyen Binet, regrettait de ne pouvoir accorder à cette jeune fille une récompense plus haute, en raison de ses mérites. Il eût voulu pour elle le prix Jeanne Bourgon, qu'une interprétation étroite du texte de la fondation paraissait alors réserver à doter un jeune ménage. Je vous rappellerai donc que Mlle Schott est l'aînée de onze enfants, à l'éducation desquels elle s'est consacrée. C'est une très belle famille. Des cinq fils, quatre sont soldats; le cinquième est employé de banque, ainsi qu'une de ses sœurs. Deux jeunes filles sont employées de commerce, une,

(1) N° 80, rue du Sergent-Blandan.

Digitized by Google

religieuse de Saint-Charles; une dernière enfin vient d'épouser une jeune homme réformé pour blessures reçues à la guerre. Le père, ancien adjudant d'infanterie, a repris du service; Joséphine reste seule avec sa mère, et c'est sur elle que retombe principalement la charge du ménage, ainsi que le soin des enfants auxquels elle a consacré sa vie. En lui décernant le prix Chassignet, de 1.500 francs, l'une de vos plus hautes récompenses, vous honorez non seulement l'excellente fille qui s'est entièrement dévouée pour les siens, mais aussi toute cette famille dont ses soins ont tant contribué à faire ce que nous voyons aujourd'hui, dont tous les membres sont si unis, si respectueux pour leurs dignes parents, un très bel exemple des fortes vertus et de la persévérante énergie d'une famille française. Enfin, il nous plaît de débuter ainsi dans le choix de nos lauréats par ce nom d'Alsacien, au moment où l'Alsace nous est rendue, et où le vieux soldat dont Mlle Schott est la digne fille va pouvoir peut-être rentrer glorieusement dans son pays d'origine.

Ainsi que nous l'avons rappelé au sujet de Mlle Schott, l'an dernier votre Commission avait regretté de ne pouvoir attribuer le prix Jeanne Bourgon, parce que la fondation paraissait exiger qu'il constituât une dot à la jeune fille qui l'aurait mérité par sa bonne conduite et sa piété filiale. En conséquence il avait paru que le choix de l'Académie devait se porter exclusivement sur une personne à la veille de contracter mariage, condition étroite qui avait

Digitized by Google

pour conséquence d'écarter bien des mérites dignes de cette récompense. Vous avez soumis cette interprétation à l'examen de trois juristes que notre Compagnie compte dans ses rangs, et après mûre délibération ils vous ont déclaré que tel n'était pas certainement le sens qu'il fallait attacher au texte de la fondation; que la dot pouvait et devait s'entendre non seulement d'un apport en vue du mariage, mais aussi de tout établissement d'une jeune fille satisfaisant d'ailleurs au vœu du fondateur. Ainsi, dorénavant vos commissions se trouveront bien plus à l'aise pour utiliser le prix Jeanne Bourgon.

Cette année toutefois, par un heureux hasard, nous pouvons, même en nous tenant dans la rigueur de l'ancienne formule, attribuer ce prix de 1.500 francs à une jeune fille, Mlle Jeanne **Voirin,** devenue par un récent mariage Mme Mathieu. Elle le mérite à tous égards, car non seulement elle réunit à la bonne conduite, — cela va sans dire, — la piété filiale, mais elle joint à ces qualités le dévouement porté au delà des limites communes. Elle vivait dans une modeste maison de la rue des Fabriques (1), que ses parents n'ont pas quittée depuis plus de vingt-cinq ans, secondant sa mère, l'aidant à élever ses deux frères, travaillant par surcroît à son métier de modiste, qui convient à sa santé frêle et délicate. En 1907, le père, brave artisan, mourut après une courte maladie. Puis vint la guerre, et l'aîné des fils, mobilisé, ne pouvant supporter les fatigues d'une cam-

(1) N° 4, rue des Fabriques.

Digitized by Google

pagne, revint atteint d'une laryngite chronique auprès de sa femme, mère de deux jeunes enfants. C'était la terrible tuberculose qui s'installait à ce foyer. Sans crainte de la contagion, Jeanne vient soigner son frère, et pendant deux années elle le dispute à la mort. En novembre 1916 arrive le dénouement fatal, et le lendemain la pauvre veuve mettait au monde un troisième enfant. Dans cette misère, Jeanne se consacra tout entière au soulagement de sa belle-sœur et de sa jeune famille. Moins de trois mois après, la belle-sœur mourait d'une congestion pulmonaire; puis c'était l'un des orphelins qui était emporté par une tuberculose des os; enfin le dernier-né, auquel s'était tendrement attachée sa mère adoptive, succombait à son tour de la même maladie. A ces soins incessants, à ces douleurs répétées, se joignaient pour Jeanne Voirin les difficultés de l'existence, rendue de plus en plus pénible par la prolongation de la guerre. On devine la longue série de privations que durent supporter les deux femmes, Jeanne et sa mère. Enfin, devant cette dure épreuve, un voisin, qu'avait profondément touché le dévouement de Jeanne, vint lui offrir le mariage. C'est un amputé de la guerre, blessé en 1915 au combat de Souain. Il offre de prendre avec elle sa mère et la petite Marguerite, la dernière survivante des enfants de Georges Voirin. Jeanne a accepté, confiante dans la loyauté de ce brave cœur; elle est ainsi devenue M^me^ Mathieu. A ces jeunes gens, si dignes l'un et l'autre de notre admiration, le prix Jeanne Bourgon va permettre de fonder une nouvelle

Digitized by Google

famille, à laquelle nous souhaitons par avance tout le bonheur qu'elle mérite.

Un absolu don de soi, durant de longues années, c'est la caractéristique fréquente du dévouement maternel, et aussi, moins fréquemment peut-être, du dévouement filial. Mais un pareil sacrifice est encore plus rare lorsqu'il s'applique à un frère : tel est cependant celui que nous avons rencontré chez Mlle Fétig (1), et pour lequel vous lui avez décerné le prix Clotilde Humbert. Amélie Fétig est née en 1863 à Mirecourt, où son père était luthier et sa mère couturière. Un jeune frère perdit la vue à l'âge de cinq ans. Dès lors, les parents ne songèrent plus qu'au pauvre aveugle, et s'ingénièrent pour soulager son infirmité. La famille émigra à Paris, afin de suivre le petit, admis aux Quinze-Vingts. Mais dix ans de séjour dans la grande ville ruinèrent la santé de M. Fétig, qui revint au pays natal pour y mourir, atteint de tuberculose, laissant les siens dans une situation très précaire. Pendant plusieurs années, ce fut le travail d'Amélie qui constitua l'unique ressource. Puis son frère obtint la place d'organiste à Plombières : la mère et la fille l'y accompagnèrent, pourvoyant à tous ses besoins, et lorsque Mme Fétig mourut, Amélie se trouva seule auprès de l'infirme qu'elle ne pouvait pas abandonner. Elle avait cependant caressé le projet d'entrer un jour en religion; mais elle estima que son devoir était avant tout de

(1) N° 46, route d'Épinal, à Plombières.

Digitized by Google

continuer auprès de ce frère les soins dont il avait pris la douce habitude, et une vie de dur sacrifice devient dès lors son partage. L'aveugle est de plus en plus exigeant, il lui faut un logement confortable, une bonne nourriture; il faut le promener, satisfaire à tous ses caprices, et tout cela avec des ressources infimes, que rendent encore plus insuffisantes les difficultés de l'heure présente. En se privant de tout, Amélie a pu jusqu'ici remplir cette tâche ingrate, auprès d'un frère qui reçoit ses services comme une chose due, sans lui en savoir aucun gré. D'une santé médiocre, toujours souffrante d'une chute qui lui a fracturé la jambe, elle s'impose de constantes privations, ne se doutant pas des mérites de cet humble dévouement, et trouvant encore le moyen de se dépouiller pour soulager de plus pauvres qu'elle. Vous estimerez comme votre Commission que le prix Clotilde Humbert, de 250 francs, viendra bien à propos pour récompenser cet admirable exemple de vertu et de fraternel désintéressement.

C'est d'une autre forme de dévouement, — le dévouement professionnel, — qu'a fait preuve M. Jean **Divoux** (1), à qui vous avez décerné le prix Nicolas Humbert, de 200 francs. Fils d'un ancien préposé des Douanes, depuis la guerre sapeur télégraphiste au 8e génie, il a su, à plusieurs reprises, dans des circonstances critiques, grâce à sa présence d'esprit et à ses connaissances techniques, rendre des

(1) N° 28, rue Messier, à Nancy.

Digitized by Google

services signalés et empêcher ainsi des catastrophes redoutables. Le 9 septembre 1914, lors du premier bombardement de Nancy, éclaté à 11 heures du soir, sous le fracas d'un violent orage, M. Divoux se trouvant au poste téléphonique central, où il était arrivé récemment, demeuré seul avec un de ses camarades, prit l'initiative d'avertir les batteries de l'avant, les autorités, les différents états-majors, permettant ainsi de commencer le tir, qui put arrêter en moins d'une heure le bombardement de la ville. Seulement alors il consentit à se mettre à l'abri et à rejoindre ses collègues qui, sur l'ordre de leurs chefs, avaient évacué la salle. Trois ans après, le 28 décembre 1917, se trouvant au téléphone alors que des avions ennemis survolaient la région, il fut informé dans la nuit qu'une torpille tombée sur la voie ferrée, devant les usines de Neuves-Maisons, coupait la ligne sur laquelle remontaient des trains de troupes venant de la direction de Mirecourt. Toutes les communications téléphoniques avec Pont-Saint-Vincent étaient coupées, et il devenait impossible d'avertir cette gare, alors que le bombardement redoublait d'intensité. Grâce à son sang-froid et à sa parfaite connaissance du réseau, M. Divoux parvint à obtenir la communication nécessaire, et la menace d'un péril imminent se trouva heureusement conjurée. Les mérites de M. Divoux se doublent d'une grande modestie. Artiste de talent, il a exposé, au dernier salon de la Société des Amis des Arts de Nancy, des dessins à la plume remarqués. Historien fervent des souvenirs de l'ancienne Lorraine, il est l'un des travailleurs

Digitized by Google

assidus de nos Archives. Pendant qu'il remplissait son devoir militaire, il a vu l'un de ses enfants mourir victime de l'un des bombardements de notre ville. Le prix de dévouement Nicolas Humbert sera la récompense de ce beau caractère, dont les chefs de M. Divoux ont rendu un fréquent témoignage.

L'un des prix fondés par M. René de Goussaincourt a été institué pour récompenser le dévouement d'un infirmier militaire de la garnison de Nancy. Mais l'intention du fondateur a toujours été d'assimiler aux infirmiers militaires ceux des sociétés d'assistance, qui en temps de guerre sont militarisés et qui sont appelés dans les mêmes conditions à donner leurs soins aux soldats malades ou blessés. A ce titre, M. Eugène **Renner** (1) a rempli et au delà les conditions requises. Brancardier de la Société de Secours aux Blessés militaires, il a coopéré activement depuis 1908, comme chef d'équipe, avec un zèle absolument désintéressé, à l'œuvre de la Société pour la formation de volontaires dans la région de Nancy et jusque dans les Vosges, et à la création de sous-comités appelés à entrer en activité dès la mobilisation. Lorsque la guerre fut déclarée, Renner, que le mauvais état de sa santé dispensait de tout service militaire, se mit à la disposition de la Société de Secours aux Blessés, et entra comme infirmier de salle à l'hôpital auxiliaire de l'École professionnelle, où il rendit de précieux services, jusqu'au moment

(1) N° 92, Grande-Rue Ville-Vieille.

Digitized by Google

où la maladie l'obligea à prendre du repos. Traité à l'hôpital même, il demanda à être employé de nouveau, et il n'a quitté définitivement ses fonctions que le 1er janvier 1917, ayant ainsi largement payé sa dette à la patrie jusqu'à l'extrême limite de ses forces. Actuellement âgé de trente-neuf ans, il travaille de son métier de naturaliste pour subvenir aux besoins de sa famille. Par son dévouement et sa généreuse conduite, Renner mérite à tous égards le prix de 100 francs qui lui est décerné.

Un prix nouveau de 100 francs, dû à l'inlassable générosité de M. René de Goussaincourt, est destiné à récompenser « le dévouement d'une infirmière auxiliaire, en service dans les hôpitaux de la Société de Secours aux Blessés militaires, ou attachée à d'autres œuvres de la Société, telles que cantines et dispensaires ». Mme **Maillot** (1), à qui ce prix a été attribué, satisfait à la fois à toutes les conditions de ce programme. Affectée à l'hôpital auxiliaire des Beaux-Arts, dès l'ouverture de cet établissement, au mois d'août 1914, elle a consacré son temps et ses forces à soigner les blessés qui y arrivaient en grand nombre, jusqu'au moment où une chute malheureuse faite au cours d'une veille dans l'une des salles de l'hôpital, détermina une fracture de la jambe qui la condamna à une longue immobilité. Lorsque l'hôpital des Beaux-Arts fut mis en réserve, Mme Maillot apporta son concours à la Cantine de gare, s'employant à un service de jour et de nuit et, par sur-

(1) Rue Sainte-Marie.

Digitized by Google

croit, consacrant les matinées restées libres au Dispensaire de la Société, rue Saint-Fiacre. Enfin, lorsque survint l'épidémie de grippe qui détermina la réouverture de l'hôpital militaire Sédillot, Mme Maillot accepta aussitôt d'y être attachée. Elle paya son tribut à la maladie; mais, à peine guérie, elle voulut reprendre son service. Non seulement, au cours des longues années de la guerre, Mme Maillot a donné maintes preuves de dévouement et de courage, mais elle a eu aussi le mérite très apprécié de contribuer par sa constante bonne humeur à maintenir et à fortifier pendant les bombardements le moral de tous ceux qui l'entouraient. C'est ainsi qu'elle a parfaitement répondu à l'esprit et à la lettre de la fondation de Goussaincourt.

Un autre prix de 100 francs, dû au même fondateur, s'applique « à des actes de dévouement chez des enfants de moins de vingt et un ans ». En temps de paix, nous pouvons récompenser ainsi par exemple l'acte très méritoire de défendre un camarade contre un animal furieux, de sauver un homme en danger de se noyer... Mais nous sommes en temps de guerre; les actes de dévouement changent de caractère, ils s'amplifient et se haussent jusqu'à l'héroïsme des champs de bataille, pour ces enfants chez lesquels

La valeur n'attend pas le nombre des années.

Tels sont les faits que nous allons décrire à l'honneur de Charles **Thouvenin** (1). Nous sommes à Sainte-

(1) Sainte-Geneviève, près Nancy.

Digitized by Google

Geneviève, à la date critique du 6 septembre 1914; c'est le jour où les Allemands, se ruant sur le Grand-Couronné de Nancy, bombardent d'une nuée d'obus le village et ses alentours. Une des maisons a pris feu; si l'on n'y prend garde, l'incendie va se propager et détruire toute une rangée de douze bâtiments qui se suivent du même côté de la rue. A l'appel de leur curé, quatre jeunes gens de Sainte-Geneviève, auxquels se joignent deux réfugiés d'une commune voisine, accourent se mettre à sa disposition. Il s'agit d'enlever les gerbes, les fourrages, les bois de chauffage placés à proximité de la maison en feu, de répandre de l'eau sur le toit, d'empêcher l'embrasement des poutres encastrées dans le mur mitoyen... Tout cela sous une pluie d'obus et de shrapnells qui n'arrête pas les braves travailleurs. Ils ne quittent le lieu du sinistre que quand tout danger de propagation de l'incendie a disparu. Parmi ces courageux jeunes gens, tous dignes des plus grands éloges, si nous avons choisi Charles Thouvenin pour lui attribuer le prix, c'est qu'il s'est montré, pendant cette période si dangereuse, coutumier d'actes de dévouement. Ainsi, un jour, il meurt à Sainte-Geneviève une pauvre veuve qui n'a plus de parents dans la commune. Il faut aller chercher à Loisy le cercueil pour inhumer cette malheureuse, et les habitants du village ne se soucient pas de sortir; c'est Charles Thouvenin qui se dévoue et qui, à défaut d'autres moyens de transport, rapporte sur son dos le cercueil. Quelques jours après, combat dans la forêt de Facq; il y a eu du côté des Français nombre de victimes;

Digitized by Google

on voit, depuis Sainte-Geneviève, des brancardiers qui s'efforcent de ramener un blessé; mais souvent ils s'arrêtent : le chemin est long, la côte rapide, la chaleur accablante. Charles Thouvenin va au-devant du groupe, prend la place d'un brancardier exténué, et contribue ainsi à sauver le soldat en danger. Enfin, un peu plus tard, nouveau bombardement à Sainte-Geneviève. L'autorité française a réquisitionné une voiture, un cheval et un conducteur pour transporter des blessés jusqu'à Dieulouard, à la tombée de la nuit; c'est un voyage pénible et dangereux. Charles Thouvenin sera ce conducteur : il parvient à s'acquitter heureusement de sa mission et, le lendemain, il revient au village continuer son œuvre de dévouement. Depuis lors, il s'est engagé, et il a continué à se montrer au front aussi brave soldat qu'il avait été, dès le début, volontaire toujours prêt à répondre au premier appel. C'est pourquoi le prix de la fondation de Goussaincourt récompensera justement de tels actes de courage chez un enfant de dix-huit ans.

Nous terminons cette série de prix destinés à récompenser le dévouement par une dernière fondation due, comme la précédente, à l'ingénieuse libéralité de M. René de Goussaincourt. C'est un humble religieux de la Congrégation de la Doctrine chrétienne de Nancy, M. Juste-Nicolas **Thérol** (1), qui en sera le titulaire. Sa vie fut consacrée à l'éducation chré-

(1) Institution de Saint-Joseph, boulevard Godefroy de Bouillon.

Digitized by Google

tienne, jusqu'à la dispersion de sa congrégation, en 1903. Il avait alors soixante-trois ans. Depuis lors, il a continué, à l'Institution Saint-Joseph, son dévouement à l'enseignement libre, jusqu'au moment où son grand âge et ses fatigues le forcèrent, en 1914, à prendre une retraite définitive. Il avait alors soixante-quatorze ans. En temps ordinaire, M. Thérol eût pu compter sur son hospitalisation dans une maison de retraite de ses anciens confrères, refuge bien nécessaire, car aussi bon parent que parfait religieux, il avait abandonné à sa famille ses petites économies et la portion de patrimoine qu'il eût pu réserver pour ses vieux jours. Du moins, ses collègues de Saint-Joseph ne l'ont point abandonné, et il cherche à reconnaître les bons soins dont il est l'objet en consacrant les loisirs de sa retraite à composer une méthode de dessin dont il compte faire profiter, après la guerre, une nouvelle génération d'instituteurs libres. Nous avons estimé qu'il convenait de reconnaître par l'un de nos prix de dévouement cette longue carrière d'enseignement chrétien, pleine de sacrifices et de désintéressement.

***

Nous pouvons disposer cette année de treize prix pour récompenser la piété filiale. Ce sont ceux des fondations Charles Bour, Cardin-Roussel, Jules Gouy, Mangeon et René de Goussaincourt.

La fondation Bour, de 1.800 francs, partagée en six prix de 300 francs, a été distribuée entre

Digitized by Google

MMlles Wéber, Dècle, Hortefeux, Marie Hémin, Marie Nicolas et Catherine Eguether.

La candidature collective de MMlles Louise et Marie **Wéber** (1) avait dû être ajournée en 1917, en raison de l'insuffisance des fonds disponibles. Aujourd'hui, l'Académie est heureuse de signaler comme un modèle le dévouement de ces deux sœurs, qui, pendant de longues années ont soigné avec la sollicitude la plus touchante leur mère atteinte d'une maladie de cœur, à laquelle elle a succombé le 11 novembre 1917. En outre de ce mérite incontestable d'une piété filiale qui ne s'est jamais démentie, ces deux sœurs, enracinées depuis leur naissance au même foyer, attachées depuis plus d'un quart de siècle au même atelier, vivant dans une harmonie parfaite, offrent ainsi un remarquable exemple de stabilité familiale et d'amour fraternel.

Après avoir été un modèle de dévouement filial, Mlle **Dècle** (2) consacre depuis de longues années à ses neveux et nièces, dans les conditions les plus difficiles, un dévouement vraiment maternel. Domestique dès l'âge de dix-neuf ans, elle envoie ses gages à ses parents et refuse de se marier pour les secourir. A trente ans, elle perd sa mère et continue à pourvoir aux besoins de son père, bien que celui-ci ne lui montre que bien peu d'affection. Jusqu'à la fin, elle entoure

(1) N° 50, rue Stanislas.

(2) Flavigny-sur-Moselle.

Digitized by Google

de soins délicats le vieillard qui, grâce à elle, atteint le grand âge de quatre-vingt-cinq ans et meurt seulement en 1915. Sa sœur étant décédée, laissant trois enfants, Mlle Dècle aide le père à payer la pension de l'un d'eux, une petite fille. Pour mieux soigner son frère, de santé délicate, elle doit quitter ses patrons, qui la regrettent vivement, et demander la garderie d'enfants annexée à l'école de filles de Flavigny. Puis le beau-frère meurt, et l'on veut confier ses enfants à l'Assistance publique : Mlle Dècle s'y oppose et déclare s'en charger. Elle tient sa promesse comme la plus dévouée des mères, les place dans des maisons sûres, ne les laisse manquer de rien. Les deux garçons sont appelés au service militaire; l'un, grièvement blessé, est prisonnier des Allemands, l'autre est tué sur la Somme. Mlle Dècle reste avec sa nièce, dont le métier de brodeuse est bien peu rémunérateur; elle se prive pour cette enfant, et elle a encore des réserves de dévouement pour les petits de sa garderie, qu'elle élève avec sollicitude.

Mlle Germaine **Hortefeux** (1) a vingt et un ans; il pourrait sembler prématuré de lui accorder aujourd'hui un prix de vertu; mais déjà l'on peut dire qu'elle est un vétéran du devoir filial et familial. Elle est l'aînée de quatorze enfants, dont huit sont vivants. Dès l'âge de dix ans, elle commençait à s'occuper des petits, se refusant aux amusements de son âge, et ensuite elle prenait une part de plus en plus active

(1) No 5, rue Raugraff.

Digitized by Google

aux soins du ménage, tandis que sa mère travaillait au dehors pour augmenter les ressources de la famille. A treize ans, elle entre comme apprentie couturière dans une maison où elle se fait vite estimer, mais où la faiblesse de sa vue ne lui permet pas de rester. Alors elle se loue comme domestique, et ses gages, de plus en plus élevés, sont entièrement consacrés aux siens. La guerre survient; Germaine refuse de quitter Nancy avec ses maîtres, afin de rester près de ses parents. Le père mourut en novembre 1914, laissant sa femme à la veille d'avoir un quatorzième enfant. C'est Germaine qui devient alors le véritable chef de la famille, encourageant sa mère et accueillant la dernière venue avec la plus maternelle sollicitude. La mort de M. Hortefeux ayant encore réduit les ressources de la famille, Germaine reprend du service, tout en venant passer auprès de sa mère ses moments de liberté. Mais tant de sacrifices ne suffisant pas à l'entretien de tout ce monde, Mme Hortefeux se décide à un second mariage, au grand chagrin de sa fille, qui toutefois accepte courageusement cette dure épreuve, et continue à témoigner à sa mère la plus respectueuse tendresse, à lui donner le produit de ses gages et à pourvoir ses sœurs de linge et de vêtements. Une pareille abnégation, un oubli de soi aussi complet sont bien rares, lorsqu'ils s'ajoutent par surcroît à un caractère toujours égal et à un courage tranquille au milieu des dangers quotidiens. Nous ne devions donc pas attendre pour reconnaître un ensemble aussi complet de vertus et de désintéressement.

Digitized by Google

Mlle Marie **Hémin** (1) perdit ses parents vers l'âge de dix-huit ans; elle vécut alors avec sa grand'mère, âgée et infirme, travaillant de son métier de couturière, et, pendant huit années, entourant son aïeule des soins les plus délicats. Sa grand'mère morte, elle se consacre alors à sa grand'tante, qui a aujourd'hui soixante-dix-huit ans, et qui depuis de longues années est atteinte d'un mal affreux, un lupus qui a envahi la presque totalité de son visage. Elle est le seul soutien, la seule société de la pauvre vieille; c'est elle qui la soigne, lui lave la figure, sans se rebuter jamais, qui subvient seule par son travail, aux besoins du petit ménage. Elle s'acquitte de cette pénible tâche avec une inaltérable bonne humeur, simplement et sans ostentation, malgré une santé peu robuste. Mlle Marie Hémin a maintenant trente-cinq ans; elle compte ainsi près de dix-huit années d'un dévouement filial admirable; l'Académie ne saurait trouver une meilleure occasion de placer un de ses prix de vertu.

Mlle Marie **Nicolas** (2) est née à Nancy, en 1892. Elle avait appris l'état de tailleuse, qu'elle fut obligée d'abandonner à la mort de son père, en 1899, pour soigner sa belle-sœur, atteinte d'un eczéma très grave, et tenir le magasin de couleurs de son frère, frappé de paralysie et à peu près incapable de tout travail. Pendant ce temps, sa mère, souffrante d'une

(1) Rue Charlemagne, à Champigneulles.

(2) No 48, Faubourg des Trois-Maisons.

Digitized by Google

hernie, se trouvait dans l'impossibilité de l'aider. La jeune fille finit par contracter le mal de sa belle-sœur, et dut aller se faire traiter à l'hôpital. Elle en sortit non encore complètement guérie, les jambes couvertes de plaies : c'est qu'il s'agissait de venir porter secours à sa mère, dont l'état s'aggravait et qui finit par succomber d'une hernie étranglée. La belle-sœur est morte à son tour, après que Mlle Nicolas lui eut, pendant trois années, prodigué ses soins comme une vraie mère. Elle continue à gérer le magasin de son frère, toujours courageuse, n'ayant jamais quitté son poste, même au moment des plus forts bombardements, toujours souriante et prête à rendre service à ceux qu'elle voit dans la peine, soutenue par sa profonde piété et son absolue confiance en Dieu. Tant par sa belle conduite que par sa modestie et son dévouement familial, Mlle Nicolas méritait de fixer l'attention de l'Académie.

Mlle Catherine **Eguether** (1) est née à Pont-à-Mousson en 1883, dans une famille très chrétienne où règnent l'amour du travail et le sentiment du devoir. Les parents ont élevé six enfants, dont trois existent encore. Avec de faibles ressources, ils n'ont reculé devant aucun sacrifice pour leur donner une éducation solide, fortement imprégnée des traditions d'honneur dont ils avaient fait la règle de leur vie. Le père, tailleur de limes, était un ouvrier habile et laborieux, mais sa santé s'altéra par l'excès du

(1) N° 14, rue Général-Fabvier.

Digitized by Google

travail. Atteint d'asthme et de bronchite chronique, il fut obligé d'interrompre de plus en plus fréquemment sa tâche, et pendant ce temps la gêne sévissait cruellement dans le ménage. La mère s'épuisait alors à des travaux de confection qui lui permettaient de ne pas quitter le pauvre foyer. La petite Catherine, enfant douce et sérieuse, malheureusement déjà bien chétive, avait hâte d'apporter elle aussi par son travail un peu de soulagement aux privations des siens. Après deux ans d'apprentissage de couture, elle put entrer dans un atelier où, pendant plus de quinze ans, elle n'a cessé d'être considérée comme une ouvrière consciencieuse et irréprochable. Mais son père mourut en 1909; elle avait alors vingt-six ans. Elle devint dès lors le principal soutien de sa famille, son frère, d'une santé délicate, n'ayant pas encore de métier, et sa jeune sœur étant à son tour en apprentissage. C'est donc grâce à son labeur assidu que sa mère a pu se ménager un peu, et que la misère fut écartée; mais à quel prix! La pauvre enfant, d'une santé déjà délicate, périclita complètement. Une anémie profonde lui enlevait peu à peu ses forces. Il lui eût fallu le grand air de la campagne, alors qu'elle devait rester enfermée à l'atelier. Malgré tout, la courageuse fille, sentant son gain nécessaire, continuait ses efforts, et ce fut seulement lorsque sa jeune sœur commença à gagner quelque argent qu'elle consentit à prendre un peu de repos. Elle en a grand besoin, car à son ancienne maladie est venue se joindre une bronchite chronique qui donne aux siens de sérieuses inquiétudes. Par son courage et

Digitized by Google

son dévouement, Catherine Eguether a bien mérité la récompense qui lui est aujourd'hui décernée.

La fondation Jules Gouy, de 600 francs, partagée en quatre prix de 150 francs, nous permet de récompenser la piété filiale chez Mlles Troetsler, Guillaume, Potier et Fouchy.

Dès sa prime jeunesse, Mlle Marie **Troetsler** (1 âgée aujourd'hui de trente-cinq ans, accompagnait son père, épicier ambulant, dans ses voyages pénibles : il fallait se lever de grand matin, quelquefois marcher toute la nuit, rentrer bien tard. Ce régime était très dur pour une enfant assez chétive, qui entre temps s'occupait à des travaux de lingerie peu rémunérateurs. A la mort du père, elle se chargea de faire vivre, avec sa mère sans ressources, une belle-sœur gravement malade et l'enfant de celle-ci. Sa belle-sœur succomba aux atteintes de la phtisie, Marie l'a soignée avec courage, intelligence et dévouement. « Une sœur de charité n'eût pas mieux fait », nous dit M. le curé de Bonsecours. Depuis, elle continue à servir de mère à l'enfant, aujourd'hui âgée de huit ans. D'une vie irréprochable, l'une des plus assidues du patronage de Bonsecours, elle est estimée et aimée de tout son entourage; c'est une de ces natures d'élite auxquelles doivent aller tout naturellement les suffrages de l'Académie.

---

(1) N° 23, rue de Bonsecours.

Digitized by Google

Née à Pont-à-Mousson, Mlle Marie **Guillaume** (1), âgée aujourd'hui de vingt-huit ans, est d'abord demeurée avec ses parents à Nomeny, où elle s'occupait aux travaux des champs. Après la mort prématurée de son père, survenue il y a une dizaine d'années, elle suivit à Nancy sa mère et sa sœur, Mme Richard, puis entra comme domestique dans une maison où elle se fit apprécier par son excellente conduite, sa probité et son ardeur au travail. Elle vivait ainsi heureuse, tout en restant très attachée aux siens, lorsque le malheur vint fondre sur sa famille. Son beau-frère fut mobilisé, laissant, avec deux fillettes, sa femme dont la santé était déjà fort ébranlée; Mme Richard fut alors atteinte d'une maladie nerveuse qui, s'aggravant de jour en jour, par suite des émotions dues aux bombardements, finit par rendre nécessaire son hospitalisation. En même temps, Mme Guillaume, épuisée par le travail et le chagrin, tombait dangereusement malade. En présence de cette double infortune, Marie n'hésita pas : quittant une maison où elle travaillait tranquille et aimée de ses maîtres, elle vint donner ses soins à sa mère immobilisée dans son lit et à ses deux nièces pour lesquelles elle est devenue une seconde mère. Grâce à elle, Mme Guillaume se rétablit lentement, mais elle reste tellement affaiblie qu'elle est incapable de tout travail. Les deux fillettes, très proprement tenues et bien élevées par leur tante, font honneur à sa sollicitude et à son affection. Marie Guillaume donne ainsi

(1) No 8, rue François-Guinet.

Digitized by Google

un bel exemple de dévouement, digne d'être distingué par notre Compagnie.

Dans un très modeste logis de la rue de la Charité (1), habitent Mme **Potier** et sa fille. Celle-ci, âgée de quarante-sept ans, a quitté une place où elle était en service depuis de longues années, estimée et aimée de ses maîtres, pour venir soigner sa mère, atteinte d'une affection cancéreuse à l'oreille. Depuis quinze ans, Mlle Élisa Potier consacre à sa mère son temps, ses forces et ses économies. Tout ce qu'elle avait amassé pendant ses années de service a été dépensé pour l'entretien de la malade. Avec une bonne humeur inaltérable, Élisa Potier trouve toujours un mot de réconfort pour calmer sa mère lorsque la souffrance lui arrache une plainte, de même qu'elle savait l'apaiser toutes les fois que des alertes provoquaient chez la pauvre femme une agitation nerveuse qu'elle ne pouvait maîtriser. Mlle Potier est un exemple très beau de ces dévouements discrets, touchants par leur simplicité, et que leur durée rend dignes de notre admiration.

Née à Nancy en 1890, Mlle Jeanne **Fouchy** (2) est la fille aînée de M. Charles Fouchy, qui a occupé pendant trente-cinq ans les fonctions de caissier à la trésorerie générale de Nancy. Avant la guerre, elle était un modèle pour ses sentiments élevés, sa bonne

(1) N° 5, rue de la Charité.

(2) N° 48, rue Jean-Lamour.

Digitized by Google

éducation, son ardeur au travail. Avec l'assentiment de ses parents, elle avait l'intention de se consacrer au service des déshérités de ce monde, et elle devait entrer, le 2 août 1914, à la Maison des Petites Sœurs des pauvres. La guerre fit ajourner ce généreux projet. Mlle Jeanne, qui avait obtenu le brevet d'infirmière de la Croix-Rouge, entra en cette qualité à l'hôpital auxiliaire de l'Union des Femmes de France, au lycée Poincaré, où elle se fit remarquer par son dévouement au profit des malades et des blessés de cet hôpital, jusqu'à sa fermeture en janvier 1916. Alors elle revint auprès de ses parents, qu'un grand malheur menaçait. La santé de M. Fouchy, épuisée par des fatigues exceptionnelles, devenait de plus en plus mauvaise, et il se voyait obligé de quitter son service, sans qu'il fût possible de lui attribuer une pension de retraite. Il s'affaiblit de plus en plus et finit par s'éteindre, après de longs mois d'angoisses et de souffrances, en décembre 1917. La famille Fouchy se voyait ainsi privée de ses principales ressources. Les deux frères de Mlle Jeanne ne peuvent venir en aide à leur mère : l'aîné, soldat de la classe 1912, est toujours sous les drapeaux; le plus jeune, élève de notre Institut électro-technique, achève ses études à Paris. Leur sœur, sacrifiant définitivement ses goûts et sa vocation pour subvenir aux besoins des siens, après avoir assisté jusqu'à la fin son malheureux père, demanda et obtint un emploi dans une banque de Nancy, où elle se fait apprécier de ses chefs et estimer de ses camarades, par son travail exemplaire et son dévouement sans

Digitized by Google

égal. Ces éminentes qualités et la haute tenue morale de Mlle Jeanne Fouchy la désignaient pour un prix de piété filiale, que l'Académie est heureuse de lui décerner.

Le prix Cardin-Roussel, de 250 francs, a été attribué à Mlle Marguerite **Gratius** (1). Née à Nancy, en 1887, elle est d'origine alsacienne, son bisaïeul, M. Mitrot, ayant opté pour la France en 1871. Une des petites-filles de M. Mitrot épousa en 1886 M. Gratius, bon ouvrier typographe, père de Mlle Marguerite. La famille vivait heureuse dans la modeste aisance que procure le travail bien rétribué, lorsqu'un événement inattendu vint introduire dans ce foyer la désolation et le deuil. M. Gratius est frappé d'amnésie; la maladie devient rapidement si grave, qu'il ne peut plus exercer son métier. La perte de sa situation achève de ruiner ses facultés; après neuf mois d'angoisses et de souffrances, dont sa femme et sa fille ont une large part, il finit par succomber dans une crise aiguë de neurasthénie. Les circonstances tragiques de cette mort ont profondément affecté les deux femmes. Marguerite, d'une santé déjà frêle, est atteinte d'une fièvre cérébrale qui la tient durant trois mois entre la vie et la mort. Ce n'est qu'au bout d'un an que ses forces lui permettent de reprendre son métier de couturière. En attendant, la gêne se fait vivement sentir dans le ménage; les économies amassées dans les temps prospères sont épuisées. Sans doute,

(1) N° 43, rue du Ruisseau.

Digitized by Google

Mme Gratius travaille de son côté, mais ses journées de tailleuse lui rapportent bien peu, car elle est loin d'être robuste, et il lui faut souvent prendre du repos. Dans ces pénibles conjonctures, Marguerite, sur la recommandation de sa grand'tante, Mlle Mitrot, employée retraitée de l'Administration des Tabacs, se présente et obtient un poste à la manufacture de Nancy. La misère est ainsi conjurée; Madeleine, excellente employée, se fait vite estimer de ses supérieurs. D'une conduite irréprochable et d'une tenue exemplaire, protégée par sa profonde piété contre les dangers du dehors, elle donne dans ce milieu ouvrier le meilleur exemple, et elle est pour sa mère, grâce à sa bonté et à la gaieté de son caractère, la plus tendre des filles et le plus solide soutien. C'est ainsi qu'elle a mérité la distinction qui lui est aujourd'hui conférée.

Mlle Jeanne **Aubert** (1), née à Saint-Max en 1882, peut être présentée comme un modèle de piété filiale et de dévouement. Très bonne couturière, elle aurait pu facilement trouver un mari digne d'elle et fonder un foyer. Mais comprenant que son aide était indispensable aux siens, elle écarta tout projet d'avenir et se consacra exclusivement au soulagement de sa famille. Sa mère, atteinte d'une maladie de langueur, mourut en 1904. De ses trois frères, les deux aînés ont quitté de bonne heure leurs parents; l'un d'eux est tombé au champ d'honneur en 1914. Jeanne ne

(1) Saint-Max, pres Nancy.

UNIVERSITY OF ILLINOIS LIBRARY
NOV 5 1920

Digitized by Google

voulut pas laisser seuls son père et son plus jeune frère; elle se donna comme tâche de remplacer sa mère auprès d'eux. M. Aubert, jardinier de son état, sentait ses forces l'abandonner et devait quitter une place lucrative. Le jeune frère était à peine sorti d'apprentissage qu'il était atteint d'une maladie de poitrine que sa sœur soigna pendant de longs mois, avec les plus délicates attentions. Depuis la mort de ce pauvre enfant, en septembre 1914, Jeanne reste seule avec son père, qui est maintenant incapable de tout travail. Elle subvient à ses besoins, elle le console dans ses infirmités. Elle s'est ainsi entièrement sacrifiée pour les siens, et elle continue à donner autour d'elle le meilleur exemple de fidélité à tous ses devoirs. L'Académie se plaît à reconnaître cet ensemble de qualités, à tous égards bien remarquables, en décernant à Mlle Jeanne Aubert le prix Mangeon, de 100 francs.

M. René de Goussaincourt vous a recommandé, pour le prix de 300 francs qu'il a fondé, Mlle **Maria Virion** (1), dont le dévouement filial est digne de cette récompense. Actuellement âgée de plus de trente ans, Mlle Virion a donné l'exemple du dévouement le plus absolu envers sa mère d'abord, et ensuite envers sa grand'mère octogénaire, principalement dans les circonstances difficiles que nous avons connues à Nancy, depuis 1914. Très bonne ouvrière en chaussures dans les magasins où elle a successivement

(1) Rue Sainte-Marie.

Digitized by Google

travaillé, elle habitait avant la guerre, avec sa mère et son aïeule, une petite maison appartenant à celle-ci, lorsque, en octobre 1917, cet immeuble fut à demi détruit par le bombardement. Il fallut déménager : les trois femmes se réfugièrent d'abord à Bouxières, puis à Pompey. Sur les entrefaites, la mère mourut. La grand'mère et la petite-fille revinrent à Nancy, afin de profiter d'une place qui était offerte à Maria. Mais la maison où elles avaient trouvé un logis, cours Léopold, fut, elle aussi, atteinte par un obus, en février dernier. Nouvel exode : Maria et sa grand'mère, après un pénible voyage et très peu d'argent en poche, finirent par échouer près de Rouen, au Petit-Quevilly, où Maria a trouvé un emploi, comme jadis, dans un magasin de chaussures, mais avec un travail au-dessus de ses forces, de 9 heures du matin à 8 heures du soir, car elle est d'une santé délicate, et tant de soucis et de chagrins lui rendent la vie encore plus pénible. Mais il faut subvenir aux besoins de la grand'mère, et Mlle Maria Virion continue courageusement sa pénible tâche. De conduite irréprochable, pieuse, dévouée et serviable envers tout le monde, elle a bien mérité le prix que l'Académie lui décerne au nom de son fondateur.

***

Les six prix de dévouement maternel mis cette année à notre disposition sont : d'abord, quatre prix de la fondation Jules Gouy, chacun de 150 francs;

Digitized by Google

puis le prix Prosper Simonin, également de 150 francs; enfin, le prix Ferdinand Lachasse, de 100 francs.

Les prix Jules Gouy sont attribués à Mmes Bieth, Riethmuller, Chenal et Fidry.

Mme Adèle **Bieth** (1) a son mari et son fils mobilisés ; elle reste avec quatre filles, dont l'une, atteinte de coxalgie, exige des soins constants et minutieux. L'aînée, qui travaille à l'Intendance, est seule rétribuée; la dernière a six ans. C'est une lourde tâche, surtout depuis que la guerre a tellement augmenté le prix de toutes les subsistances, que de pourvoir, avec de très faibles ressources, à la nourriture et à l'entretien de celle famille. Mme Bieth s'est trouvée dans une situation d'autant plus difficile, que plusieurs personnes, chez lesquelles elle était régulièrement occupée à faire des ménages, ont quitté Nancy et que cette source principale de ses gains lui a manqué tout à coup. L'existence est donc pour elle fort pénible. Elle parvient cependant, au prix de grandes privations, à remplir tous ses devoirs, grâce à son intelligence et à son dévouement. Les enfants sont très bien élevés, sa petite malade ne manque de rien. Mme Bieth mérite à tous égards d'être distinguée par un prix de l'Académie.

Un pareil exemple, particulièrement éclatant, de dévouement maternel, nous est donné par Mme **Marie Riethmuller** (2), âgée de soixante ans, qui habite

(1) Rue Docteur-Grandjean.

(2) No 96, impasse de la Garenne prolongée.

Digitized by Google

Nancy depuis environ treize années. Si l'on mesure, comme il est juste de le faire, les mérites de la mère de famille au nombre de ses enfants, Mme Riethmuller tiendra certainement l'une des premières places. En effet, elle fut mère de quatorze enfants. Cinq moururent en bas âge; un autre, infirme de naissance, fut l'objet jusqu'à sa mort de soins assidus pendant de longues années. Des huit qui survécurent, quatre garçons et quatre filles, deux fils sont partis pour l'armée en août 1914. Tous deux ont disparu à Morhange, et depuis on n'a eu d'eux aucune nouvelle; l'un des deux était déjà marié. Un troisième, toujours mobilisé, a suivi vaillamment la trace de ses aînés. Ces enfants travaillaient auparavant avec leur père, dans un atelier de mécaniciens. Les filles sont d'excellentes ouvrières, parfaitement élevées. L'ordre le plus remarquable a toujours régné dans cette famille, où Mme Riethmuller supporte courageusement toutes ses épreuves, et par son énergie parvient à soutenir le moral de son mari. Comme épouse et comme mère, elle est vraiment admirable, et nous ne saurions mieux placer le prix du dévouement qui lui est décerné.

Le logement de la rue du Sapin, où habite Mme Élise **Chenal** (1), se compose de deux chambres sous le toit, où elle vit avec une jeune et intéressante famille. Son mari, mobilisé à Belfort, fait preuve d'un excellent esprit militaire. Cinq enfants, deux filles

(1) N° 11, rue du Sapin.

Digitized by Google

et trois garçons, la plus âgée, treize ans, la plus jeune, trois ans, forment dans ce pauvre foyer un essaim joyeux. Tous sont proprement tenus, très bien élevés, grâce à la sollicitude de leur mère, qui malgré ses souffrances sait leur inculquer l'amour du travail et les plus honnêtes sentiments. Mme Chenal est depuis longtemps infirme : affligée d'une tumeur blanche au pied, elle ne peut marcher qu'aux crosses. Avec son pied valide, elle actionne encore une machine à coudre; mais elle est souvent obligée de s'aliter, ce qui rend encore plus pénible l'accomplissement de ses devoirs. L'un des prix Jules Gouy récompensera les mérites de cette digne mère de famille.

Issue d'une vieille famille d'agriculteurs de Laneuveville-devant-Nancy, dans laquelle elle puisa les fortes qualités qui distinguent le paysan lorrain : ordre et économie, opiniâtreté dans le travail, esprit de discipline, Mme Marie **Fidry** (1) fut dans sa jeunesse employée aux travaux des champs. Lorsqu'elle eut l'âge de dix-huit ans, ses parents l'envoyèrent dans une maison excellente, celle des sœurs de Boudonville, où elle apprit la science d'une parfaite ménagère; de là elle fut placée comme domestique chez des maîtres qui surent apprécier ses qualités et sa jeune expérience. En 1889, elle épousa M. Fidry, qui fréquentait chez ses parents à Laneuveville, et qui, déjà veuf, était père d'un garçonnet que la jeune

(1) N° 8, rue de la Salpêtrière.

Digitized by Google

épouse adopta comme son fils, et qui eut toujours sa part d'affection égale à celle de ses frères et sœurs. La famille se composait de sept enfants, trois garçons et quatre filles. M. Fidry exerça la profession assez difficile de formier; il a aujourd'hui soixante-six ans, c'est un vétéran de l'atelier. Il fut victime dans son travail d'un grave accident : son poignet fut fortement entamé par l'instrument dont il se sert, qui doit être manié avec une grande dextérité. C'est à ce moment que naissait le septième enfant, et ce fut pour le ménage un moment de grande détresse. Mme Fidry ne se laissa pas abattre, et à force d'énergie surmonta toutes les difficultés. Depuis lors, sa constante préoccupation a été de donner à ses enfants une bonne éducation, et de leur procurer l'avantage d'un solide apprentissage avant de les lancer dans la vie : remarquable exemple, que devraient plus fréquemment suivre des parents qui ne songent qu'à faire gagner le plus tôt possible leurs fils et leurs filles afin de profiter des salaires. Dans cette famille si bien ordonnée, tout marchait ainsi pour le mieux lorsque la guerre survint. Les trois fils sont partis pour l'armée : Henri, sergent au 26e d'infanterie, est tombé glorieusement à Fricourt, le 30 septembre 1914; Marc, caporal mitrailleur au 69e, a succombé à son tour, le 16 avril 1917, à la reprise du Chemin des Dames; le troisième était encore au front il y a quelques jours, dans un régiment du génie. Fricourt, Chemin des Dames, noms qui sonnent haut et clair dans l'hymne de triomphe que chante aujourd'hui la France pour célébrer sa déli-

Digitized by Google

vrance ! Les parents qui ont donné à la patrie leurs fils, artisans de sa gloire, ne méritent-ils pas d'être, eux aussi, récompensés comme ayant coopéré à la victoire, surtout lorsque, comme M. et Mme Fidry, ils sont restés fermes dans leur devoir aux époques tragiques que traversa notre cité ? Le prix décerné à Mme Fidry sera pour les deux époux la meilleure marque de notre reconnaissance.

Les parents de Mme veuve Albertine **Hégy** (1) vinrent d'Alsace à Belfort en 1879, pour conserver à leurs enfants, surtout à leurs fils, la nationalité française. C'est à Belfort que la jeune fille fit la connaissance d'Ignace Hégy, Alsacien également émigré, qui passait pour bon ouvrier, bien qu'ayant déjà un penchant pour la boisson. Mais on pouvait espérer que lorsqu'il aurait trouvé dans son ménage ce qui lui avait manqué jusqu'alors, car il était orphelin, de bons soins et un intérieur agréable, il se corrigerait facilement. Hélas ! il n'en fut rien. En vain sa jeune femme chercha à l'entourer d'affection, il roula de plus en plus sur la funeste pente, et devint peu à peu un ivrogne désœuvré et méchant. Cependant quatre enfants étaient venus successivement peupler son foyer, et comme il dépensait tous ses gains au cabaret, la gêne se faisait cruellement sentir pour la pauvre femme, à qui le brutal, dès qu'il était pris de boisson, n'épargnait pas les coups. Sans se plaindre, ne cherchant qu'à protéger ses

(1) N° 11, rue Baron-Louis.

Digitized by Google

enfants, elle trouvait toujours des excuses pour les graves écarts de son mari. A la mobilisation, Hégy partit pour l'armée, mais sept mois après il revenait réformé, à la suite d'une pleurésie, et très sérieusement atteint. Sa femme le soigna avec le plus entier dévouement, refusant de le mettre à l'hôpital, jusqu'à sa mort arrivée dix-huit mois après, le 10 février 1917. Actuellement, Mme Hégy se consacre tout entière à l'éducation de ses enfants; ils sont toujours très propres, son ménage est très bien tenu. Pourtant, ses gains sont médiocres, car beaucoup de personnes qui l'employaient ont quitté Nancy. Mais elle pourvoit à tout par son ordre parfait et son esprit d'économie. Pour récompenser cette courageuse mère de famille, l'Académie lui a décerné le prix Prosper Simonin, de 150 francs.

La plupart des lauréats que vous avez distingués sont des citadins, des habitants de Nancy, car c'est le plus souvent à eux qu'ont pensé nos fondateurs. Quelques-uns cependant ne limitent aucunement votre choix, et alors rien ne vous empêche de le porter sur ceux qui cultivent la terre, que vous estimez aussi dignes de votre intérêt que les ouvriers des villes. Tel est le cas de Mme Martin **Mairel** (1), à qui vous avez attribué le prix Ferdinand Lachasse, de 100 francs. Elle exploite avec son mari une petite ferme dans le village de Boucq. Le ménage a huit enfants, dont l'aîné a vingt-deux ans et le dernier un

(1) A Boucq, Meurthe-et-Moselle.

Digitized by Google

an. Si, à la ville, nous avons souffert des bombardements, tout aussi pénible était la situation du paysan placé dans la zone des armées, car il y a subi par surcroît les passages de troupes, les réquisitions, sans compter l'effet ordinaire des intempéries, qui contrarient si souvent l'effort du cultivateur. A Boucq, les canons allemands de Montsec ont à peu près détruit la dernière récolte. Malgré tout, les Mairel ont continué courageusement pendant la guerre leur pénible labeur, et nous leur sommes redevables d'avoir ainsi, pour leur part, contribué à l'alimentation de notre région. Le fils aîné est parti cette année pour l'armée; deux filles sont employées aux Hospices civils de Nancy; c'est donc avec l'aide de tout jeunes enfants que Mme Mairel et son mari ont pu venir à bout de l'exploitation de la ferme. Mme Mairel est vraiment le modèle de la cultivatrice lorraine; active et courageuse, elle a su inspirer aux siens le sentiment du devoir et l'amour du travail. Il existe entre tous les enfants une union touchante, chacun s'oubliant pour songer aux autres. C'est à Mme Mairel que vous entendez surtout attribuer le mérite de ces vertus familiales, et quelle que soit la part de son digne mari, c'est à elle que s'adressent vos suffrages.

***

J'ai terminé, Messieurs, cette énumération que je voudrais encore plus longue, cette suite de tableaux

Digitized by Google

dans lesquels j'ai essayé de vous montrer les divers aspects de ces âmes simples et droites, entièrement dévouées à leurs devoirs, et qui toutes puisent dans leur foi en la Providence le courage de supporter leurs misères. Ce sont autant d'exemples que nous proposons à l'admiration de nos concitoyens, et ces exemples, j'ai confiance qu'ils auront de nombreux imitateurs. Jamais le développement des vertus privées ne fut plus nécessaire pour le relèvement de notre race. Au prix d'un superbe effort, dont on ne la croyait pas capable, la France a su maintenir son existence et sauver la cause de la liberté et du droit; mais elle est épuisée de nombreuses blessures, et elle n'aura pas trop, pour continuer à remplir sa mission en ce monde, du concours de tous ses enfants. Passée l'excitation de la lutte, nous allons nous trouver en présence de redoutables problèmes, qu'il nous faudra résoudre sous peine d'un amoindrissement fatal. Il n'en est pas de plus grave que celui de la reconstitution et de la multiplication des familles françaises. Si nous avons été à deux doigts de notre perte, n'est-ce pas parce que l'égoïsme et la cupidité restreignaient tous les jours, dans trop de familles, le nombre des enfants, espoir de l'avenir? Mais il ne suffit pas que la population s'accroisse; il faut que la génération nouvelle, consciente de ses devoirs, sache s'élever sans relâche en vue de la grandeur de la patrie. Plus heureux que tant d'autres Français, nous avons presque tous, en Lorraine, échappé à l'invasion, et notre sol a moins souffert que celui de tant de nos frères; la réparation de nos désastres

Digitized by Google

n'en sera pas moins une tâche très ardue. Plaise à Dieu de susciter, pour cette grande œuvre de demain, beaucoup d'énergies et de courages persévérants, tels qu'en ont fait preuve les lauréats dont nous venons de récompenser les vertus !

Digitized by Google

COMPTE RENDU

DE L'EXERCICE 1918-1919

Par M. Pierre BOYÉ

MEMBRE TITULAIRE

MESSIEURS,

Par une bonne fortune trop rare dans ses annales, l'Académie, au cours de l'exercice qui vient de s'écouler, n'a eu à déplorer la disparition d'aucun de ses membres titulaires. Votre satisfaction n'est pas toutefois complète. Tenu depuis longtemps, par l'état de sa santé, éloigné de cette salle, M. Victor Riston a cru devoir vous demander de lui appliquer les rigueurs du règlement. Vous ne l'avez écouté qu'avec infiniment de regret. Si pour éluder cette mesure avaient suffi la satisfaction avouée de vous appartenir, le constant intérêt porté à vos travaux, vous eussiez conservé son fauteuil à un confrère affable et érudit. Les liens ne sont pas rompus; ils n'ont été que relâchés. M. Riston reprend rang parmi les associés-correspondants, où il eut place avant d'être titularisé le 5 mai 1893.

Digitized by Google

Dans cette classe, par deux fois la mort a frappé. Les noms de MM. Lucien Adam et Ernest Lehr étaient inscrits depuis près d'un demi-siècle sur vos listes. Vous ne les y lirez plus.

Figure peu banale, attirante, celle de l'octogénaire, votre concitoyen, qui s'éteignit à Rennes le 29 novembre 1918. En la fougue de sa jeunesse, épris d'espace et d'aventures, Lucien **Adam** avait cherché sa voie sur les bords du Mississipi, où il professa quelque temps dans un collège. Au fond de son silencieux cabinet du quai Saint-Cast, au canal d'Ille-et-Rance, hier il charmait ses vieux jours en traduisant de l'hébreu les Livres saints. Dans l'intervalle, il avait accompli une belle carrière de magistrat. Commencée à la Guyane française, elle s'était terminée en Bretagne, où M. Adam prit sa retraite comme président de Chambre. Du poste de substitut aux fonctions de conseiller à la Cour d'appel, Nancy en fut une notable étape. Pendant cette période M. Adam a beaucoup fréquenté chez vous. Élu membre titulaire en 1872, secrétaire en 1875, président en 1879, plus de onze années, jusqu'à son départ, il anima vos séances, inspira ou soutint vos initiatives, ne vous ménagea pas une collaboration goûtée. Il fut l'âme de l'enquête d'où sortit, par ses soins, un livre remarquable : *Les Patois lorrains*. Tâche intelligente et pieuse que de noter, au moment où déjà ils commençaient de se taire, les savoureux accents du terroir. Mais le philologue était de sève trop ardente pour restreindre ses investigations au sol d'une seule province, fût-ce le sol natal. Une linguistique étroite

Digitized by Google

l'eût mal contenté. Il n'a pas en vain traversé les mers, résidé dans le Nouveau Monde. M. Adam précise la phonétique de ses patois; il édite, en leur naïveté caustique, telles *fiauves* de Landremont ou de Fraimbois. Mais, dans le même temps, il vous entretient du parler caraïbe et des idiomes négro-aryens; il compose ses grammaires mandchoue et tongouse, dresse ses vocabulaires des langues chiquita et taensa; il surprend Jules Crévaux par ses connaissances des dialectes de la Guyane. A bon droit, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres lui décernera en 1892 le prix Loubat pour l'ensemble de son œuvre, plus spécialement pour ses recherches sur les langues américaines. Aux confrères qui le connurent ce portrait semblera pâle et froid. Comment restituer à cette physionomie mobile son aspect caractéristique? Le savant n'était en rien d'humeur morose. Il pouvait disserter gravement devant vous dès règles de l'échiquier indien d'après les slocas du Tithitattva, il ne dédaignait pas de vous égayer de ses boutades. Il laissait déborder une bonne humeur communicative. Il est un trait du moins sur lequel ce serait trahir sa mémoire que de ne pas appuyer. Une parfaite droiture de caractère, une pleine conscience de ses responsabilités morales guidèrent sans cesse le magistrat. Il eut l'honneur, un jour, d'en témoigner à ses dépens.

Étant né à Saint-Dié en 1835, M. Ernest **Lehr** — qui ne manqua jamais, modèle à imiter, de vous faire hommage de ses ouvrages — se trouvait être presque le contemporain de M. Adam. Quand il obtint vos

Digitized by Google

suffrages, il habitait Strasbourg où il avait su rapidement se créer une situation enviable. Docteur en droit, député au Consistoire supérieur de la Confession d'Augsbourg, auteur d'ouvrages de littérature et d'histoire, il venait de donner son importante *Alsace noble*. Quelques mois plus tard, assiégée, meurtrie, sa cité capitulait. Les larmes aux yeux, mais stoïque, M. Lehr n'hésita pas. Il dit adieu à sa maison, il prend le chemin de l'exil. L'Académie de Lausanne — aujourd'hui Université — lui fut hospitalière. Chargé d'un cours à la Faculté de Droit, il en deviendra le doyen. Il ne renonce à l'enseignement, en 1884, que pour se consacrer plus entièrement à un labeur peu ordinaire. Le professeur de droit international privé jouissait alors au loin d'une réputation établie. Dès 1877 l'ambassade de France à Berne l'avait choisi comme conseiller jurisconsulte. L'Institut de Droit international l'avait désigné pour son secrétaire. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres le nommera, en 1902, son correspondant. La législation des principaux États de l'Europe lui était familière. Le droit civil germanique, le droit russe, le droit espagnol avaient eu en lui un commentateur sagace. Il va rédiger ses éléments de droit civil anglais. Il est sur le point d'analyser le Code de commerce portugais. Dans nombre d'articles de revues, non seulement certaines institutions des Pays-Bas, de la Grèce, du Monténégro ont fixé son attention, mais telles autres, encore, de l'Inde ou du Japon. Le domaine est immense; il s'y promène à l'aise. Il scrute, compare, découvre. La tâche sans cesse

Digitized by Google

renaissante n'est pas pour décourager ce confrontateur acharné, qui, numismate averti, minéralogiste passionné, n'ayant jamais abandonné les questions alsatiques, fondateur d'associations charitables, ne se délasse de sa besogne austère qu'en assumant d'autres charges, compliquées des plus généreux soucis. Entraîné dans pareil engrenage, on ne s'en dégage plus. Les années s'accumulent. L'heure du repos a depuis longtemps sonné. M. Lehr travaille toujours. « Les soirs des plus beaux jours », a-t-on pu dire de lui avec éloquence, « ses yeux avaient souvent contemplé, dans la chaîne des Alpes, ces cimes aux flancs rocheux couronnées d'une neige éternelle qui se colorent de pourpre et d'or pendant que leurs pieds se perdent dans les ténèbres. L'ombre montait aussi vers lui tandis que son front s'éclairait encore des derniers rayons de l'intelligence et de la bonté. » Il est mort le 7 février dernier, désabusé sans doute du pacifisme universel dont il avait été un des plus infatigables apôtres, mais ayant assez vécu pour s'imaginer entendre par delà les monts — et ceci n'était plus une décevante illusion — s'éloigner, le pas lourd, de son Alsace reconquise l'insolent soudard qui l'en avait chassé.

Si des circonstances exceptionnelles vous ont empêché de pourvoir à plusieurs vacances antérieures, elles vous procurèrent la satisfaction rare d'une élection spontanée. Le nom de celui que, le 8 novembre, vous vous attachiez ainsi par acclamation est court. Quatre lettres, une voyelle. Mais la brève syllabe

Digitized by Google

est retentissante. Elle a fait le tour du globe. Elle fut sur toutes les lèvres. La murmurer, c'est encore éveiller tout un écho sonore. La lire, c'est évoquer une prestigieuse épopée. **Foch !** Ne claque-t-elle pas comme un fier étendard au vent de la gloire ? Quand vous lui ouvrîtes vos rangs, déjà l'Académie française et l'Académie des Sciences avaient appelé à elles le vainqueur de l'Yser et de la Marne. Vous ne cédâtes point à un vain désir d'imitation. Votre geste eut sa raison profonde. N'est-ce pas de votre ville, du palais de la Carrière, qu'à l'aube du drame sanglant, partit, ferme et pensif, l'homme prédestiné à qui était réservé, après plus de cinquante et un mois d'une lutte sans exemple, de fixer le sort de nos armes en sauvant la France et le monde. Dérogeant à vos statuts, vous avez décidé que le maréchal serait dispensé de toutes obligations académiques. Osons souhaiter, Messieurs, qu'il ne profite pas complètement de cet avantage. Quand chargé de lauriers, rassasié d'honneurs, votre illustre confrère reviendra en Ploujean, dans son calme manoir de Troenfeunteniou, vivre ses grands souvenirs et planter ses arbres aimés, il voudra bien ne pas oublier que vous publiez des *Mémoires* et que chez lui l'épée ne fit jamais tort à la plume.

Notre Compagnie a distingué trois nouveaux correspondants : MM. Charles Berliet, René Harmand et le comte Étienne Fourier de Bacourt.

Au moment où il exprimait le désir de vous être associé, M. Charles Berlet, avocat à la Cour, con-

Digitized by Google

seiller d'arrondissement, était un des représentants les plus convaincus des théories décentralisatrices. Secrétaire de l'Union régionaliste lorraine, il avait soutenu pour le doctorat en droit une thèse sur *Les tendances unitaires et les tendances provincialistes en France à la fin du XVIII*e *siècle,* prémices d'un livre que couronna l'Académie française : *Les provinces au XVIII*e *siècle et leur division en départements.* C'était au mois de juillet 1914. Vous veniez de désigner la commission d'examen d'usage, quand la terrible tourmente se déchaîna. Parti avec ses deux frères, M. Berlet s'est signalé par une superbe bravoure. Capitaine d'état-major, il nous est revenu — seul hélas! — avec l'étoile de la Légion d'honneur, la croix de guerre, sept citations, plusieurs blessures. Les anciens titres du candidat se rehaussaient d'un reflet d'héroïsme. Le résultat de votre vote est parvenu dans un jeune foyer trop tôt détruit par un deuil cruel. Puisse-t-il y avoir apporté l'adoucissement de votre estime émue.

Ne fût-ce que par intérêt bien entendu, l'Académie devait tenir à s'adjoindre le lettré délicat et disert qui occupe depuis 1894 au lycée Henri Poincaré une chaire qu'il n'a jamais voulu quitter, bien qu'un cours complémentaire de langue française professé à notre Faculté lui eût entr'ouvert naguère les portes de l'Enseignement supérieur. Les élèves de la classe de seconde ont bénéficié de cette fidélité. M. **Harmand** ne leur ménage ni sa science, ni ses conseils. Malgré cette mission, absorbante dans un établissement important, le maître sait profiter de loisirs trop parci-

Digitized by Google

monieusement dispensés, pour mettre en lumière son talent d'écrivain et des dons de critique. Deux thèses lui valurent en Sorbonne le grade de docteur ès lettres : l'une, toute de minutieuse érudition, fixe les rapports entre les *Argonautiques* de Valérius Flaccus et les *Argonautiques* d'Appolonius de Rhodes, leur modèle; la seconde concerne Georges de Brébeuf. Elle constitue une large et pénétrante consultation au terme de laquelle l'auteur est à même de porter non seulement sur le chantre de la *Pharsale*, mais sur un demi-siècle de notre histoire littéraire un jugement net et nuancé. M. Harmand ne s'est pas ensuite contenté de pousser plus avant ses recherches sur Valérius Flaccus et sur Brébeuf. Il s'est plu à aborder les sujets les plus divers. Avec M. Théodore Reinach il a traduit la *Guerre des Juifs*, de Josèphe. Avec M. Émile Duvernoy, s'attardant au XIIIe siècle, il nous fait assister au tournoi de Chauvency. Dans les *Mémoires* et le *Bulletin mensuel* de la Société d'archéologie lorraine, maints articles : sur les lettres dites d'Alix de Champé, sur les *Epinicia* d'Alphonse de Rambervillers, sur Jean de Schelandre, poète tragique, sur l'origine du nom de *Nabécor* — je m'excuse de ne tout citer — sont signés de M. René Harmand. En lui l'Académie de Stanislas aura un excellent collaborateur.

Longue serait également l'énumération des écrits du comte Étienne Fourier de Bacourt. Eût-il seulement réuni ses anciennes chansons populaires en français et en patois, ou publié — véritable révélation — d'après les notes et croquis pris sans doute

Digitized by Google

par d'Hozier lors du voyage de Louis XIV dans les Duchés en 1681, les monuments et épitaphes de la cathédrale de Toul et de plusieurs églises du diocèse, M. de Bacourt aurait bien mérité des études locales. Mais l'histoire proprement dite, la biographie, la généalogie, les institutions, non moins que l'archéologie et le folk-lore, ont tenté sa curiosité. De cet éclectisme ses lecteurs n'ont pas à se plaindre. La charmante petite ville meusienne dont il est originaire réclamait sa prédilection. Interprétant un panorama inédit de Duviert, il a ressuscité le Ligny de 1610. Au plus célèbre de ses fils, le bienheureux Pierre de Luxembourg, évêque de Metz et cardinal, mort à Villeneuve-lès-Avignon en 1387, à peine adolescent, riche déjà en mérites surnaturels, il éleva un beau monument, son premier livre. Il a tiré d'une ombre injuste Scipion-Jérôme Brigeat de Lambert, devenu grand doyen d'Avranches. Double sort lamentable du prêtre et du sanctuaire, c'est face au Mont Saint-Michel, près de la dalle où Henri II d'Angleterre fit amende honorable pour le meurtre de Thomas Becket, sur le tertre nu où se dressa sa cathédrale, écroulée, qu'il faut lire la vie amère et mouvementée de cet autre enfant de Ligny, qui finit déporté à l'île Madame. Dans cette variété de l'œuvre il est une unité. A tout ce qu'il produit M. de Bacourt communique un je ne sais quoi d'original, sinon de piquant. Si respectueux qu'il soit de ses sources, si imprégné même qu'il apparaisse parfois des textes consultés, sans souci du paradoxe, ni parti pris de l'antithèse, volumes, brochures, notules, il marque chaque

Digitized by Google

essai d'une griffe très personnelle. M. Fourier de Bacourt est le dernier représentant d'une famille qui put s'enorgueillir d'avoir donné à la Lorraine l'un de ses saints les plus populaires. Fort galant homme, l'arrière-petit-neveu du bon Père de Mattaincourt vous manquait.

Vous avez applaudi à de légitimes distinctions. M. René Martz a été élevé aux fonctions de premier président de la Cour d'appel. Des Cœurderoy aux Leclerc le plus haut magistrat du ressort judiciaire fut volontiers des vôtres. La tradition se renoue. MM. Henri Mengin et le docteur Imbeaux ont été promus officiers de la Légion d'honneur; MM. Souriau et Huffel ont été nommés chevaliers. Vaillante et dévouée présidente du comité des dames de la Société de secours aux blessés, Mme la marquise d'Eyragues s'est vu décerner la croix de guerre.

Chargé une première fois, en 1904, de présenter à l'Académie le compte rendu annuel, votre rapporteur d'aujourd'hui se demandait quels termes choisir pour louer les multiples libéralités de M. René de Goussaincourt. A quinze ans de distance, mon embarras n'a fait que croître. M. de Goussaincourt est un récidiviste endurci de la charité. De cinq prix par lui institués, le chiffre était passé à sept. Or, voici qu'une huitième, puis coup sur coup une neuvième fondation viennent de s'y ajouter : prix annuel de 100 francs au profit de l'épouse ou de la veuve d'un combattant de la grande guerre; autre prix de 100 francs, également annuel, en faveur d'une personne de peu de

Digitized by Google

ressources prenant soin d'un soldat mutilé. Désormais une rubrique distincte groupera les « prix militaires René de Goussaincourt, ancien officier au 54e mobiles ».

Malgré la situation critique où, en raison d'une évacuation partielle et d'attentats aériens répétés, se trouvait, la veille encore de l'armistice, la capitale lorraine, la vie de l'Académie n'a jamais été suspendue. Vous avez tenu jusqu'au bout, justifiant les témoignages de particulière estime qui ne vous furent pas ménagés. Le dernier s'est traduit sous la forme d'une subvention de 1.000 francs accordée par le ministère de l'Instruction publique. Cette somme est un appoint appréciable dans votre budget, en ces temps où l'existence est chère, même pour les corps savants. Sans prétendre à la moindre majoration de leurs jetons de présence, les académiciens restés à Nancy ont suivi, avec toute l'assiduité possible, vos séances. L'ordre du jour ne connut ni pénurie, ni restrictions. De Chaumont, M. Albert Collignon vous adressait une étude de longue haleine. Qui mieux que le biographe de Pierre de Blarru était à même de vous présenter Laurent Pillard? Magistral et harmonieux diptyque : après la *Nancéide,* la *Rusticiade.* Notre hygiène urbaine laisse encore beaucoup à désirer. Quelles mesures radicales seraient à prescrire pour remédier à l'insalubrité de certains quartiers, comment résoudre aussi le problème connexe des logements à bon marché, c'est ce que vous exposa, avec son expérience des questions économiques et

Digitized by Google

sociales, M. Charles Guyot. M. Pierre Boyé vous soumit des lettres inédites de Stanislas à Jacques Hulin, son ministre en cour de France, tandis que M. Émile Duvernoy vous intéressait à deux projets officiels de cartes du département de la Meurthe. L'érudition de M. Robert Parisot vous a reporté aux invasions et à l'établissement des Barbares dans la Belgique mosellane : âge lointain, actualité singulière. M. Georges Hottenger nous parla de l'Académie delphinale, où il fut admis lors d'un récent séjour à Grenoble. Soit qu'il interroge une vieille enseigne, soit qu'il disserte sur l'emploi de la lettre V ou sur la voile de navire dans le blason héraldique en Lorraine, M. Léon Germain de Maidy produit, à l'appui de ses conclusions, luxe d'arguments et d'exemples. Ses communications continuaient la série de celles que vous aviez précédemment imprimées et dont les tirages à part, au vu du millésime, suscitaient à Paris l'étonnement flatteur du Comité des travaux historiques et scientifiques. « Tous ces mémoires », expliquait M. Maurice Prou, « sont datés de 1917. C'est dire de quel courage civique, de quelle fermeté d'âme font preuve nos confrères de Nancy, et au premier rang M. Léon Germain de Maidy, qui poursuit ses travaux d'érudition, son œuvre de sauvegarde des monuments français, au milieu des circonstances les plus pénibles et sous les obus allemands. Le Comité rend hommage à M. Germain de Maidy et décide que l'expression de son admiration sera consignée au procès-verbal de la séance. » Ces éloges vous touchent d'autant plus que vous y participez. Pour

Digitized by Google

M. Hippolyte Roy, les noms, la teinte, la trame des tissus lorrains du XVII^e siècle n'ont plus de secret. Avec une ingénieuse patience, il a dressé à votre intention le catalogue de ces toiles et de ces étoffes. Dans une synthèse lumineuse et forte, M. Louis Davillé, enfin, a résumé les phases du mouvement historique en France depuis un siècle.

Votre action s'est parfois étendue au dehors. L'inscription de la plaque commémorative qui rappellera, à l'hôtel de ville, la visite dont le maréchal Foch honorait, le 20 septembre dernier, la municipalité, « lui affirmant la victoire prochaine », vous est due. De concert avec la Société d'archéologie lorraine, vous avez attiré l'attention de l'administration préfectorale sur le danger que la reconstruction des villages dévastés fera courir à plusieurs monuments du passé. Les abondants et probes matériaux de nos vieux châteaux forts ne sont que trop tentants. Il serait déplorable qu'aux vestiges de Prény ou de Mousson, de Pierrefort ou de Pierre-Percée, s'appliquât le si mélancolique *etiam periere ruinæ* du poète.

Je n'avancerai pas que nos réunions furent invariablement nombreuses. Ce serait peut-être altérer la vérité que d'affirmer qu'en la saison la plus rude une température propice récompensait la bonne volonté des auditeurs. Au fond, il ne vous déplut pas de payer votre tribut aux difficultés de l'heure et de toucher du doigt de prosaïques réalités. Planer sans cesse dans les hautes sphères de la spéculation est monotone. Les immortels, autrefois, ne dédaignaient pas de se soumettre aux petites misères humaines. Au

Digitized by Google

prix de ces menus inconvénients, vous avez pu rester constamment fidèles à votre local habituel, encore qu'à plusieurs reprises la pluie de fer et de feu que nous devions aux nuits claires se soit abattue bien près de nous. Les vitres de fortune apposées à ces fenêtres attesteraient aux plus sceptiques que l'alerte fut chaude.

Qu'est-ce d'ailleurs que ces détails négligeables en comparaison des amples émotions qui agitaient, qui gonflaient vos cœurs : angoisses suprêmes du début de juillet, espoirs grandissants, minutes d'incomparable joie! L'orage grondait encore; l'arc-en-ciel se formait. Vous aviez salué les promesses de son prisme magique; déjà des confrères vous revenaient, d'autres retours s'annonçaient, quand vous eûtes à songer, en décembre, à l'assemblée publique pour la remise des prix de vertu. A quatre reprises, le grand amphithéâtre de la Faculté des Lettres vous avait réservé une hospitalité gracieuse. Plafond effondré, il n'offre plus qu'un abri dérisoire. Dans le hall de la Chambre de Commerce — nos historiographes consigneront cette unique exception — s'est clos votre cycle ambulatoire. A l'avenir, pour recevoir vos invités, vous vous retrouverez dans ce délicieux Salon carré où tant de récipiendaires furent introduits, où tant de lauréats reçurent leurs couronnes. Là est le siège traditionnel, j'allais dire obligatoire, de ces manifestations. Là, et là seulement, vous êtes vraiment chez vous; de par les intentions du bâtisseur, de par la volonté de votre royal fondateur.

Ce fondateur, au soir du 27 juin 1734, il s'était

Digitized by Google

échappé de Danzig investie pour venir demander à la Lorraine la compensation d'un trône viager. La fuite de son dernier souverain national ouvrait pour la Pologne l'ère des pires douleurs. L'humiliation continuait, l'esclavage n'était plus loin. Mais cent quatre-vingt-cinq ans plus tard, dans cette Lorraine, une division de volontaires polonais — à qui il vous fut très agréable, au début d'octobre, de souhaiter la bienvenue — s'est formée, qui bientôt s'apprête à faire route précisément vers Danzig. Quels contrastes de l'histoire et quels imprévus du destin! Ce ne sont plus des vaisseaux ennemis que, du haut du rathaus de la cité baltique où depuis 1561, le regard tourné vers la mer, il dresse son effigie dorée, aperçoit Sigismond-Auguste. Des prairies du Vermois, du château même de Lunéville où vieillit et mourut Leszczynski, accourent, sous la conduite de la flotte alliée, les compatriotes de l'assiégé de jadis. Ils vengeront ses malheurs, puisqu'ils viennent affirmer des droits imprescriptibles et assurer dans son intégrité la restauration de leur patrie. La réalité a quelque peu trompé leur attente et la vôtre. Ce n'est pas par Danzig et le couloir de la Vistule que les troupes du général Haller sont rentrées en Pologne. L'essentiel est qu'elles y soient parvenues. Vous les y suivez, Messieurs, de votre sympathie la meilleure. Nulle cause n'est plus noble que celle qu'ils sont allés soutenir. Le pays de Stanislas vous fut toujours cher. C'est donc avec un reconnaissant empressement que vous avez répondu à l'invitation du Comité France-Pologne, constitué à Paris à la Section de propagande,

Digitized by Google

de désigner l'un de vos membres pour vous y représenter. Vous pourrez ainsi vous associer de fait à des travaux que nous souhaitons féconds.

L'Académie va poursuivre les siens dans le charme des amitiés regroupées et l'unanimité des efforts communs. A ceux qui durent provisoirement nous quitter, l'éloignement aura rendu plus précieuses de douces habitudes enfin retrouvées. A ceux qui demeurèrent, la séparation a permis de mesurer quel vide laissaient ici les absents. Mais il s'agit de passé et l'avenir nous sollicite. Selon la loi d'égalité, vos dignitaires de 1918-1919 ont regagné modestement leurs anciennes places. Sur l'estrade, un nouveau Bureau préside depuis plusieurs semaines à nos destinées. Le secrétaire en charge sera assez heureux pour enregistrer l'avènement de la paix. Qu'il soit permis à son prédécesseur sortant de se féliciter d'avoir eu le privilège de vous redire, en ces quelques pages, ce que fut pour la Compagnie, avec ses inquiétudes et ses espérances, ses deuils et ses consolations, l'exercice de la Victoire.

Digitized by Google

ADRESSE DE L'ACADÉMIE

A LA

DIVISION POLONAISE

CANTONNEE EN LORRAINE

(Octobre 1918)

A l'automne de 1918, une division polonaise se trouvant cantonnée dans les environs de Nancy, M. Léon Mirman, préfet de Meurthe-et-Moselle, eut l'heureuse inspiration de demander à l'Académie de souhaiter la bienvenue aux compatriotes de son fondateur.

L'Académie ne pouvait que répondre avec empressement à ce désir. Une adresse fut rédigée d'urgence par M. Pierre Boyé. Elle devait être remise par M. le Préfet, au cours d'une revue passée non loin de Rosières-aux-Salines, à M. le général Haller, commandant en chef des armées polonaises, le dimanche 6 octobre. Mais, ce même jour, au matin, le Général visitait Nancy. Arrivé sur la place Stanislas, il s'arrêtait devant la statue du roi de Pologne, dont il saluait la mémoire en quelques paroles éloquentes. Cette manifestation était tout intime, improvisée. L'Académie n'avait pu, en conséquence, être convoquée ; aucun délégué ne se trouvait présent. Pour répondre au général Haller, M. le Préfet crut donc à propos de lire lui-même, sans tarder davantage, l'adresse qui lui avait été confiée. Le Général se montra touché de ce geste spon-

Digitized by Google

tané. Il voulut bien, du reste, exprimer personnellement au Président et au Secrétaire, qui eurent l'honneur de l'entretenir par la suite, combien lui et ses troupes avaient été sensibles au salut et aux vœux de l'Académie de Stanislas.

Voici le texte de cette adresse :

L'Académie de Stanislas apprend avec une reconnaissance émue l'arrivée sur le sol lorrain de la vaillante division polonaise venue mener, avec les Alliés, le décisif combat pour le droit et la liberté des peuples.

A la joyeuse nouvelle, comment ne pas évoquer les souvenirs communs qui rapprochent ces deux sœurs dans le martyre : la Pologne et la Lorraine? Au XII^e^ siècle, notre duc Ferri I^er^ s'unissait à la princesse Ludomille, fille de Miecislas III. Au XVII^e^, candidat malheureux au trône des Piast et des Jagellons, notre grand Charles V, terreur des Turcs tout comme Sobieski, épouse la veuve de votre roi Michel-Koributh Wisniowieçki. En 1737, l'auguste fondateur de notre Compagnie, Stanislas Leszczynski, trouve ici une souveraineté viagère où, pendant vingt-sept années, duc de Lorraine et de Bar, il coule des jours paisibles après d'étonnantes vicissitudes et de déplorables infortunes. Il laissa des témoignages durables de ses largesses multiples. A Lunéville, à Commercy, au château de la Malgrange, tout parle encore de lui. Dans sa capitale de Nancy, où la statue du monarque bienfaisant se dresse au milieu du splendide ensemble architectural dû à sa munificence, son nom, ses armes se lisent

Digitized by Google

sur nos édifices. Voici l'aigle éployée de Pologne, le blanc cavalier lithuanien. En l'église de Bonsecours, véritable sanctuaire polonais, le tendre père qui donna une reine à la France dort son dernier sommeil aux côtés de Catherine Opalinska. Devant leurs mausolées s'inclinèrent, en 1814, les légions polonaises qui regagnaient, sous la conduite du général Sokolnicki, leur patrie pantelante; là, pleurèrent et prièrent, en 1833, les proscrits de Varsovie, contraints de redemander un asile à la terre amie. Des inscriptions touchantes rappellent et ces exodes et cette fidélité.

Finis Poloniae! Après Kosciuszko, c'est le sanglot, dit-on, de Poniatowski disparaissant dans les eaux de l'Elster. Les héros se trompaient, ou plutôt la légende. La Pologne n'est pas morte. Des rives de la Meurthe, il vous est permis d'élever un long cri d'espérance. Les victimes tressaillent. Déjà des chaînes tombent. Les captives voient luire l'aube de la délivrance. Demain, la Lorraine guérira ses blessures. Demain, ressuscitera la Pologne.

Généreux soldats, nous vous tendons une main fraternelle. Notre plus cordial salut vous accueille; nos vœux ardents vous accompagnent.

Boze zbaw Polskę! Jutro dozynki (1)!

Nancy, le 4 octobre 1918.

---

(1) Dieu sauve la Pologne! Demain, c'est la moisson.

Digitized by Google

Digitized by Google

UNE APPLICATION NÉCESSAIRE DES THÉORIES RÉGIONALISTES POUR L'ORGANISATION PROCHAINE DES PAYS RECONQUIS (1)

Par M. Ch. GUYOT

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

Jusqu'à présent, le régionalisme est resté dans le domaine de la théorie, et il ne paraissait pas devoir prochainement en sortir. Ce n'était qu'un mot qui servait à désigner beaucoup de choses, un terme imprécis que l'on avait choisi à cause de son imprécision même, en évitant avec soin une définition qui eût risqué de faire apparaître parmi ses adhérents de profondes divisions.

Les uns, en effet, n'y voyaient qu'un sens poétique et sentimental, le souvenir des temps passés, le folk-lore, le félibrige, quelque chose comme un romantisme de troubadour. D'autres en faisaient le synonyme de décentralisation administrative, une réaction contre l'accaparement de Paris, qui absorbe à

(1) L'impression du travail, voté en 1915, a été à cette époque suspendu par l'effet de la censure.

Digitized by Google

son profit toutes les forces vives de la nation; la revendication d'une vie propre pour les anciennes métropoles provinciales. D'autres encore rêvaient de la constitution d'un certain nombre de petits États quasi indépendants, qui n'eussent été rattachés au pouvoir central que par des liens fédératifs fort lâches. Enfin, certains économistes n'hésitaient pas à reconnaître aux groupements ainsi constitués une autonomie financière très étendue, la faculté de défendre leur commerce et leurs industries par des barrières et des prohibitions qui nous eussent fait reculer de plusieurs siècles en arrière, brisant ainsi cette unité que nous sommes habitués à considérer comme l'un des principaux avantages de notre France moderne.

Mais ce n'étaient que des rêves. Lorsqu'on voulait serrer de plus près la question, en s'en tenant même au moyen terme d'une nouvelle organisation administrative, on ne parvenait plus à se mettre d'accord. Théoriciens et hommes politiques échafaudaient des systèmes très divergents, et aucun de ces systèmes ne pouvait aboutir. De 1851 à 1910, on compte une vingtaine de ces projets, dont quelques-uns émanent d'esprits très éminents, et une demi-douzaine de propositions de loi qui dorment dans les archives du Parlement et qui n'ont pas même été discutées en séance publique (1).

(1) Voir l'énumération de ces projets dans le livre de M. Charles Brun : *Le Régionalisme* (Paris, Bloud, 1911), Appendice III. — F. Le Play, au tome II de *La Réforme sociale en France*, 1864, n'a pas dédaigné de tracer l'esquisse d'une division provinciale, en indiquant comment il comprenait la réforme de notre organisation administrative.

Digitized by Google

Ce sommeil pouvait durer longtemps, l'attention de nos gouvernants étant retenue par bien d'autres sujets qui paraissaient plus graves et plus urgents. Mais voici que la guerre de 1914-1915 vient poser à nouveau la question, qui devra cette fois être résolue; et ce ne sera pas une des moindres répercussions que va produire cette guerre dans tout l'organisme social. Nous rentrerons en Alsace-Lorraine; sera-ce avec les limites de 1870, avec celles de 1789 ou d'autres encore? je ne sais. Mais ce qui est certain, c'est que des contrées, séparées violemment de la France depuis un demi-siècle, un siècle et même davantage, vont se trouver réincorporées à nous et qu'il faudra trouver le régime qu'il convient d'appliquer, transitoirement au moins, à ces populations qui ont vécu en dehors de notre vie, et dont l'acclimatation à leur situation nouvelle sera l'un des plus graves problèmes que nous aurons à résoudre après la paix. Car tout le monde est d'accord pour estimer qu'il ne suffira pas de proclamer le *statu quo ante,* de rétablir les anciennes limites du Haut et du Bas-Rhin, de la Meurthe et de la Moselle; trop de relations, morales et économiques, se sont créées que nous ne pouvons supprimer d'un trait de plume, et dont nous sommes bien obligés de tenir compte, si nous voulons arriver à faire rentrer, avec le moins de souffrances possible, dans le sein de la patrie française des enfants si longtemps séparés de nous. Ce que nous appelions hier « les pays annexés », ce que nous allons appeler désormais « les pays reconquis », devront former, pendant un temps plus ou moins long, une « région » à

Digitized by Google

laquelle il conviendra de donner des institutions en rapport avec son passé.

C'est donc une application du régionalisme qu'il s'agit d'envisager à bref délai, non plus en s'en tenant à de vagues considérations, mais dans des termes concrets, en tenant compte à la fois du régime imposé par le vainqueur de 1870 et de nos institutions françaises. Avant tout, il s'agit de reformer et de sauvegarder l'unité française; actuellement surtout, la chimère du fédéralisme doit être définitivement écartée; la République doit rester une et indivisible. Mais, en nous tenant à la conception moyenne du régionalisme, dans le sens d'une décentralisation administrative très large, il reste à voir comment se manifestera cette constitution nouvelle que nous voulons élaborer au profit de nos frères réunis. Que peuvent-ils attendre de nous? que devons-nous leur offrir en compensation des souffrances morales et des ruines matérielles qu'il n'est pas en notre pouvoir de leur épargner complètement?

Lorsque, en décembre 1914, le généralissime Joffre vint à Thann, dans ce chef-lieu provisoire de la Haute-Alsace reconquise, il sut exprimer avec un rare bonheur les conditions du retour définitif des Alsaciens à la mère patrie : « La France vous apporte, avec les libertés qu'elle a toujours représentées, le respect de vos libertés à vous, des libertés alsaciennes, de vos traditions, de vos convictions, de vos mœurs. » C'est de cette « formule de Joffre », brève et éloquente, que nous pouvons faire sortir, si je ne me trompe, les institutions du régionalisme applicables aux pays reconquis.

Digitized by Google

Un Alsacien, Paul-Albert Helmer, avocat à Colmar, recherchant, comme nous le faisons ici, les conditions d'une reprise prochaine de l'Alsace par la France (1), nous fait comprendre combien sera délicate la transition que nous devons ménager entre le régime allemand et notre régime actuel. Il faut éviter à l'Alsace des déceptions trop cruelles; mais comment nous y prendrons-nous? « Dans la lutte que nous soutenions contre le germanisme, — dit M. Helmer, — la France nous apparaissait comme la patrie idéale, dans laquelle nous réunissions tout ce que la vie humaine peut réaliser de beauté et de bonheur... La France était pour nous le pays d'un passé heureux. Entourée d'une auréole de justice, de liberté et de gloire, la France d'hier doit se représenter dans la France d'aujourd'hui. Sans doute, ajoute-t-il, nous avons notre individualité; nous l'avons défendue avec opiniâtreté contre les étrangers, et nous avons formulé un programme qui se résume en un seul mot : « Autonomie » de l'Alsace-Lorraine. Toutefois, nous ne tenons pas essentiellement à ce programme : l'autonomie n'a jamais été pour nous qu'un mot de ralliement anti-allemand. Le particularisme alsacien-lorrain peut donc et doit être protégé par des institutions qui ne seront pas nécessairement celles de l'autonomie de l'Alsace-Lorraine. »

Nous allons passer en revue quelques-uns des principes qu'énumère M. Helmer; ils rentrent parfaite-

(1) P.-A. HELMER, *France et Alsace* (*Correspondant*, numéro du 25 nov. 1914, p. 502-510).

Digitized by Google

ment dans la « formule de Joffre », expression de promesses que nous ne pouvons nous dispenser de tenir. Dans cette étude, nous énumérerons successivement les organes constitutifs du régionalisme que nous voudrions appliquer aux pays reconquis.

A la tête de la province ou région d'Alsace-Lorraine, le représentant de l'État français, gouverneur civil ou militaire, sera investi de pouvoirs très étendus pour tout ce qui concerne les intérêts généraux du pays et ses relations avec la mère patrie. Intermédiaire du Président de la République et des ministres auprès des administrations locales, ayant l'autorité de décision dans un très grand nombre d'affaires, il n'aura de compte à rendre de ses actes qu'à Paris, condition nécessaire pour maintenir l'unité qui doit régner dans toutes les parties du territoire français. Fonctions de la plus haute importance, qui exigeront à la fois une science administrative consommée et une connaissance parfaite des besoins et des aspirations de la population alsacienne : du choix de ce gouverneur dépendra dans une large mesure la prompte réassimilation de l'Alsace-Lorraine. A diverses époques de notre histoire, la France a su trouver pour l'Alsace des hommes qui ont été à la hauteur de leur mission; les gouverneurs de la République sauront s'inspirer des souvenirs qu'ont laissés les intendants de l'ancien régime et les préfets de l'Empire.

A côté du gouverneur, une Assemblée provinciale, siégeant à Strasbourg, sera le principal organe des intérêts locaux. C'est à cette assemblée qu'incombera

Digitized by Google

principalement l'application du régionalisme dans les pays reconquis. « Le peuple alsacien, — dit M. Helmer, — a l'esprit démocratique; il aime à prendre lui-même l'initiative dans les choses de la vie publique. Respectez cette tendance... » Non seulement nous devons la respecter, mais nous l'encouragerons par la création de l'Assemblée provinciale, à laquelle seront attribués, sur une base très large, tous les pouvoirs nécessaires pour sauvegarder les « traditions, les convictions, les mœurs alsaciennes ». C'est là l'institution capitale, la caractéristique du régionalisme que nous voulons appliquer à l'Alsace-Lorraine. Distinction essentielle entre les intérêts généraux et les intérêts locaux; pour ces derniers, intervention nécessaire et efficace des représentants du pays sous la simple surveillance de l'autorité centrale : tel est, en résumé, le système dont la clef de voûte est l'Assemblée provinciale, constituée dans l'esprit le plus libéral (1).

Le même esprit décentralisateur devra présider à l'administration communale, dans les villes et dans les campagnes. Ici encore nous devrons encourager l'esprit particulariste, si vivace dans ces cités qui furent longtemps de petites républiques autonomes : Strasbourg, Colmar, Mulhouse et, en Lorraine, la cité

(1) Nous avons essayé de développer ce système dans une communication faite au Comité des travaux historiques et scientifiques en 1911. Nous nous permettons de renvoyer à notre travail intitulé : *Les circonscriptions territoriales en France et la tutelle administrative* (Paris, Impr. nat. Extrait du *Bulletin des sciences économiques et sociales* du Comité des travaux historiques et scientifiques).

Digitized by Google

de Metz. Au lieu de l'uniformité inflexible du régime français actuel, qui ne reconnait pas plus de pouvoirs pour la gestion locale à la grande ville qu'au plus mince village, ne craignons pas de doter les villes d'Alsace-Lorraine de chartes municipales qui en feront les centres très vivants d'activité provinciale, et des foyers d'où l'influence française pourra, si nous savons nous y prendre, pénétrer rapidement dans le reste du pays. Soyons assurés que ces villes nous seront reconnaissantes de les laisser s'administrer suivant leurs traditions et leurs mœurs, de ne pas être mises en tutelle par une administration tracassière et ignorante de leurs intérêts. Quant aux campagnes, s'il peut être utile d'exercer sur la gestion de leurs conseils locaux une surveillance plus étroite, c'est à l'Assemblée provinciale que ce rôle doit être dévolu. Ainsi, le peuple alsacien s'habituera à voir dans cette assemblée, constituée par ses représentants, l'arbitre de ses intérêts et le conseil dont le concours ne lui fera jamais défaut.

Parmi les différents organes de l'administration provinciale, il en est deux que nous devons signaler tout spécialement, à cause de l'importance du rôle qu'ils auront à remplir : pour l'administration de la justice la Cour de Colmar, et pour l'instruction publique l'Université de Strasbourg.

On garde encore en Alsace le reconnaissant souvenir de l'ancien Conseil souverain, qui, placé par la France au-dessus des juridictions féodales, sut assurer au peuple alsacien le bienfait d'une justice prompte et équitable. Ce que fit l'ancien régime par

Digitized by Google

ce Conseil souverain, nous devons le faire pareillement en restaurant la Cour d'appel de Colmar, chargée d'appliquer le droit français par des magistrats inaccessibles aux passions politiques, connaissant bien le tempérament de leurs justiciables, et sachant respecter les droits acquis sous une législation différente de la nôtre. « Le Code Napoléon, — dit M. Helmer, — a été regretté des Rhénans; ils s'y soumettront de nouveau sans effort. » Si, sur certains points, nous pouvons désirer le maintien de lois régissant actuellement l'Alsace-Lorraine, modifions dans ce sens la législation de la métropole; mais l'unité de législation est en principe nécessaire, de même que l'unité de la jurisprudence sera maintenue par la Cour de cassation : à cet égard seulement, la Cour de Colmar reconstituée sera différente de l'ancien Conseil souverain d'Alsace.

L'Université de Strasbourg aura, elle aussi, un grand rôle à remplir, pour faire apprécier et aimer la civilisation — nous n'osons plus dire la culture — et le génie du peuple français. Avant 1870, les Facultés de Strasbourg jouissaient d'une renommée très justifiée; beaucoup de professeurs éminents se faisaient un honneur d'avoir passé par Strasbourg pour y acquérir des connaissances nouvelles, grâce à cette « fenêtre » ouverte sur l'Allemagne, dont il était alors de bon goût de vanter les méthodes et la discipline. Aujourd'hui, bien qu'il soit toujours utile de regarder ce qui se fait chez le voisin, je suppose que cette mode d'exalter au détriment de la science française la science d'outre-Rhin sera pour longtemps passée.

Digitized by Google

Rendre aux Alsaciens la pleine connaissance de ce que le monde doit à la France, dans toutes les branches du savoir humain, les faire participer à la floraison magnifique de l'esprit français qui sera, nous n'en doutons pas, la principale gloire du vingtième siècle, tel doit être le rôle de l'Université de Strasbourg.

Après l'Université de Strasbourg, pour l'enseignement supérieur, nous aurons à réorganiser, avec autant de soins, l'enseignement secondaire et l'enseignement primaire. « Dès l'occupation allemande, — nous dit M. Helmer, — le vainqueur d'alors avait aboli la liberté de l'enseignement; rétablissez-la sincèrement. » Sous la simple surveillance de l'autorité universitaire, exercée surtout en vue d'empêcher des tendances séparatistes, il conviendra donc d'accueillir largement tous les concours : œuvres laïques ou religieuses, protestantes ou catholiques, doivent être acceptées sans entraves, pour concourir au but commun, élever de bons citoyens, de bons Français.

Sans doute nous aurons à vaincre des difficultés très grandes, que je me borne à indiquer ici, car les examiner à fond pourrait nous entraîner fort loin. Il y aura d'abord la question religieuse. « Donnez-nous, en droit comme en fait, la liberté religieuse, — dit M. Helmer; — il ne faudrait pas qu'on puisse dire que l'Alsace a moins de liberté religieuse sous le régime français que sous la domination du pays qui a fait le *Kulturkampf*. »

Il y aura ensuite la question des langues. Comment devrons-nous nous y prendre pour donner à la langue

Digitized by Google

française la prédominance qu'elle doit avoir? A cet égard, voici des considérations très curieuses émanant de M. Helmer; elles pourront être une surprise pour certains d'entre nous, mais comme l'auteur connaît bien son pays, elles méritent tout au moins d'être prises en sérieuse considération : « Ne vous préoccupez pas du langage; laissez les Alsaciens libres de parler comme ils veulent. Mais donnez à toutes les classes de la population les moyens d'apprendre la langue nationale. L'ouvrier et le paysan alsacien sauront qu'en apprenant le français leurs fils s'élèveront et deviendront des bourgeois. S'ils adoptaient le bon allemand, ils seraient considérés comme des étrangers. » Ailleurs, le même auteur nous assure que les maîtres d'école français d'avant 1870 valaient tout autant que les maîtres d'école allemands que nous avons vantés bien à tort. Et il poursuit : « Avant l'annexion, l'Administration française considérait comme un avantage auquel il ne fallait pas renoncer d'enseigner l'usage des deux langues. Les salles d'asile préparaient les enfants du peuple à pouvoir suivre en français l'enseignement des écoles primaires. Elles ont été le moyen le plus efficace pour répandre l'usage de la langue nationale. »

Des autres administrations composant les services publics dans les pays reconquis, nous ne dirons rien ici, sinon qu'elles doivent toutes relever du gouverneur de Strasbourg et que, à moins d'inconvénients majeurs, nous devrons nous abstenir de changer trop rapidement leur organisation et leurs cadres. Ici, nous nous heurtons encore à de graves difficultés :

Digitized by Google

comment devront être choisis les fonctionnaires du nouveau régime français? Devra-t-on faire table rase du personnel ancien, et quelle conduite à tenir à l'égard des ralliés du régime allemand qui demanderont à se rallier encore? On peut imaginer plusieurs systèmes, qui tous ont leur valeur, mais qu'il ne faudrait pas appliquer sans tempéraments. Dès les débuts de l'annexion, les fonctionnaires allemands se sont jetés sur l'Alsace ainsi qu'une nuée de sauterelles, et se sont partagé, à l'exclusion des indigènes, toutes les places comme autant de riches prébendes que leur payait le pays conquis. En réaction contre ce système, il en est un autre avec la devise : « L'Alsace aux Alsaciens »; tous les fonctionnaires doivent désormais être pris dans la région. M. Helmer préconise un système mixte : « Pour reconstituer l'Administration, — nous dit-il, — ne choisissez pas exclusivement des fonctionnaires français, qui ne connaissent rien aux choses d'Alsace, ni des fonctionnaires alsaciens qui ne sont pas au courant de l'administration française. Mélangez-les et faites-les travailler en commun. » Quant aux ralliés : « Ne considérez pas comme suspects tous les Alsaciens qui sont entrés au service de l'Allemagne. L'Alsace s'est défendue comme elle pouvait, même en réclamant sa place parmi les fonctionnaires; j'en connais, dans certaines administrations, qui sont aussi Français que vous (1). »

---

(1) Enfin, quant aux Allemands immigrés, voici l'opinion de M. Helmer : « Les Allemands nés en Alsace de pères immi-

Digitized by Google

Du moins, ce qui sera plus facile, ce sera de changer le caractère raide et tracassier du fonctionnaire allemand, dont les Alsaciens ont eu beaucoup à souffrir. Ils goûteront beaucoup les formes polies du fonctionnaire français, qui ne devront pas cependant dégénérer en faiblesse. A cet égard, l'Alsacien est facile à conduire, parce qu'il a le sentiment et le respect de l'autorité; mais, s'il estime qu'on lui a fait tort, il veut pouvoir réclamer et produire ses raisons. « Rétablissez immédiatement, — nous dit encore M. Helmer, — la justice administrative du Conseil d'État; annoncez hautement que le recours pour excès de pouvoir, refusé par les Allemands pendant quarante-quatre ans, est désormais à la portée de tout citoyen... »

Nous nous sommes laissé entraîner à ces prévisions d'avenir que va bientôt comporter, dans les pays reconquis, l'installation du régime provincial. Certes, sur ce chapitre, nous sommes loin d'être complet, et d'autres creuseront plus à fond l'étude de l'organisation applicable à l'Alsace-Lorraine. Abandonnant maintenant ce sujet spécial, nous voulons considérer quelles seront, pour les autres parties du territoire français, les conséquences du régionalisme ainsi compris pour les pays entre Rhin et Moselle.

Nous ne pouvons admettre que ce régime provin-

---

grés après 1870 sont presque tous plus haineux encore que leurs parents à l'égard de la France, ils ont refusé de s'assimiler aux Alsaciens. Au contraire, l'Allemand venu en Alsace avant 1870 s'est assimilé... »

Digitized by Google

cial puisse être limité aux pays reconquis. Pourquoi les Lorrains non annexés, les Champenois, les Bourguignons, et successivement tous les autres membres de la patrie française ne jouiraient-ils pas, eux aussi, du bénéfice d'une organisation plus libérale que l'on aura jugée bonne et avantageuse pour leurs frères réunis? Fatalement, le régionalisme, entendu comme nous l'avons exposé pour l'Alsace-Lorraine, devra s'étendre et s'étendra dans tout le reste de la France. Car pareillement, dans chacune de nos provinces françaises, nous avons « des traditions, des convictions et des mœurs », auxquelles nous sommes attachés, qui doivent être respectées et développées, sans que ce particularisme puisse nuire en rien à la solidité du faisceau qui constitue l'unité française. Les institutions provinciales doivent donc être généralisées; dans chaque province, l'Assemblée provinciale doit être investie du pouvoir de régler tout ce qui concerne les intérêts locaux; et chacune de nos anciennes métropoles devra recevoir une charte de franchise qui lui permettra de devenir un centre vivant d'activité pour satisfaire aux besoins sociaux, artistiques, littéraires, aussi bien qu'aux besoins matériels de la région. Bien plus facilement qu'en Alsace-Lorraine, cette organisation peut être instaurée; les questions délicates qui se posent dans les pays reconquis par suite d'une séparation de près d'un demi-siècle, ne se présenteront pas ailleurs.

Il faudra seulement faire un choix entre les tendances divergentes, les unes visant à la constitution d'un petit nombre de très vastes régions, les autres

Digitized by Google

se contentant de circonscriptions plus restreintes en étendue et en population. A notre avis, c'est ce second parti qu'il conviendrait plutôt d'adopter, ne serait-ce que pour pouvoir répondre au soupçon de fédéralisme, un grand nombre de provinces ne risquant pas de devenir un danger, parce que chacune d'elles ne possédera jamais une force suffisante pour oser concevoir des prétentions séparatistes qu'elle serait hors d'état de faire prévaloir. Des groupements formés de deux ou trois départements, quatre au plus, nous paraissent suffisants; ce serait ainsi une trentaine de provinces, qui correspondraient convenablement aux aspirations décentralisatrices de nos diverses régions.

Dans chacune de ces provinces, nous serions d'avis de conserver le département. Sans doute, nous le savons, cette circonscription est fort décriée dans la presse régionaliste (1). On l'accuse, bien à tort selon nous, d'être un obstacle à tout essai de décentralisation. On lui reproche d'avoir été formée arbitrairement, de pièces et de morceaux, dans le but de rompre les relations anciennes et d'empêcher le rapprochement de fractions que l'on voulait isoler indéfiniment afin de fortifier davantage le pouvoir central. Enfin, le département aurait des limites trop étroites, une population trop faible pour qu'il soit

(1) Dernièrement, une proposition de loi a été déposée à la Chambre des Députés par M. J. Hennessy, proposition « tendant à la décentralisation administrative et à la constitution de régions ». Elle supprime le département et conserve l'arrondissement. — Voir, sur les conditions de cette réforme : Documents parlementaires, Chambre, 1915, p. 366 et sqq.

Digitized by Google

possible d'y rien tenter d'utile dans les réformes de l'avenir. Ces critiques nous paraissent injustes ou tout au moins exagérées.

Sans prétendre que l'œuvre des constituants de 1790 soit parfaite, nous ne la trouvons pas aussi méprisable qu'on voudrait nous le persuader. Autant que possible les limites des anciennes provinces ont été respectées; ces provinces différaient tellement en étendue qu'elles ne pouvaient être conservées. En général, les anciens groupements provinciaux n'ont pas été détruits; dans l'intérieur de ces groupements furent créées seulement les circonscriptions nouvelles (1). Si l'on reproche à ces circonscriptions d'être trop étroites, nous ferons remarquer qu'en Angleterre, par exemple, le comté n'a pas une étendue plus grande, et que cependant au sein des comtés anglais les institutions décentralisatrices ont pu vivre et prospérer. De telles institutions eussent pu pareillement être organisées dans le département et y créer une vie plus intense que celle dont une expérience de plus d'un siècle nous a démontré l'insuffisante vigueur. Toutefois, à beaucoup d'égards, il est résulté de cette organisation déjà séculaire des relations dont nous devons tenir compte et que nous ne pouvons plus supprimer. Tandis que l'arrondissement, par exemple, ne correspond le plus souvent à aucun besoin social, le département a une existence bien

(1) Voir à ce sujet : Ch. BERLET, *Les provinces au dix-huitième siècle et leur division en départements* (Paris, Bloud, 1913); notamment le chapitre X : Provinces et départements.

Digitized by Google

réelle, et, en le conservant comme une subdivision de la nouvelle province, nous estimons qu'il n'en résultera aucune superfétation, mais une facilité plus grande pour faire accepter l'organisation projetée.

D'ailleurs, cette question de limites et d'étendue n'est que secondaire. Ce qui importe surtout, c'est d'installer dans chacune des circonscriptions créées ou conservées, la province, le département, le canton, la commune, les institutions décentralisatrices permettant la séparation des intérêts généraux et des intérêts locaux, et laissant aux représentants des intérêts locaux le droit de s'administrer librement. Tel est le but essentiel de toute organisation nouvelle, intéressant aussi bien l'ancienne France que les pays reconquis.

Il s'agirait maintenant de passer à l'application de ces principes, et de tracer les limites des provinces ainsi constituées. Quant aux institutions, c'est une refonte complète qui s'impose de nos lois municipale et départementale. Quant aux limites, c'est un groupement permettant de réunir autour d'une métropole commune les départements susceptibles de former un tout homogène, eu égard à leurs affinités historiques et à leurs intérêts actuels. C'est donc un double problème, digne de toute l'attention et de toute la sagacité de nos législateurs.

Sans avoir la prétention de dessiner pour toute la France les contours des nouvelles circonscriptions, travail qui exige la collaboration des intéressés de chaque région, nous pouvons du moins, pour notre province du Nord-Est, nous demander comment elle

Digitized by Google

doit être constituée pour correspondre aux vœux que nous venons de formuler. Cette province aurait, sans contestation possible, Nancy comme capitale; elle serait formée des départements des Vosges, de la Meuse et de Meurthe-et-Moselle, dans leurs limites actuelles. A l'Assemblée provinciale siégeant à Nancy, auprès du gouverneur, correspondraient les conseils généraux existant à Nancy, Épinal et Bar-le-Duc. L'administration des intérêts locaux serait conférée aux présidents de ces corps électifs, sous la surveillance et le contrôle du gouverneur et des préfets. Dans ces conditions, les chefs-lieux actuels ne seraient aucunement sacrifiés, mais leurs relations avec la métropole étant nécessairement plus étroites, celle-ci deviendrait promptement, mieux encore qu'elle ne l'est déjà, en même temps que le centre de la vie administrative, le lieu vers lequel convergeront tous les intérêts divers de la région.

Cette constitution de la province du Nord-Est serait-elle définitive? Nous ne le pensons pas. Il est certain que l'extraordinaire frontière créée au département de Meurthe-et-Moselle par suite des événements de 1870 ne peut être indéfiniment conservée. Lorsque l'assimilation des pays reconquis sera suffisamment réalisée, il conviendra de rendre aux départements de la Meurthe et de la Moselle leurs anciennes limites. Alors aussi sans doute il paraîtra nécessaire de séparer la province d'Alsace, comprenant les pays entre les Vosges et le Rhin, d'un autre groupement provincial formé de la Moselle et de régions adjacentes, afin de restituer à l'illustre cité de Metz le

Digitized by Google

rang et l'importance qu'elle doit reprendre un jour. Mais ce sont des problèmes que l'avenir résoudra et que nous nous bornons à indiquer ici.

En terminant cet exposé, digne tout au moins, ce nous semble, d'une discussion académique, nous tenons à nous excuser de la prétention, qui sera peut-être jugée excessive, de traiter un tel sujet, alors que le canon se fait encore entendre non loin de nous, et que la libération de notre territoire n'est pas encore achevée. Mais notre foi dans l'heureuse issue de cette guerre est tellement complète, notre certitude du succès entier de nos armes tellement absolue, que nous n'avons pas cru prématuré d'exposer dès maintenant de quelles applications le régionalisme nous paraît susceptible aux provinces qui nous touchent de plus près et à celles qui vont prochainement nous être rendues, afin d'apporter ainsi notre modeste contribution à la glorieuse reconstitution de la patrie française.

(Lu les 28 mai et 11 juin 1915.)

Digitized by Google

ALLOCUTION

PRONONCÉE LE 12 JUIN 1919

DEVANT L'ACADÉMIE DE METZ

Par M. MICHON

PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE DE STANISLAS

MESDAMES, MESSIEURS,
MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je vous remercie de m'accorder un instant la parole pour vous apporter les chaleureuses félicitations de l'Académie de Stanislas, à l'occasion du centenaire de votre existence, ou plutôt de votre rajeunissement, et plus encore à l'occasion de votre renaissance officielle comme société française, ce que vous n'avez jamais cessé d'être au fond. Vous recevez aujourd'hui la glorieuse récompense de près d'un demi-siècle de silencieuse endurance, et l'autre Académie lorraine, celle de Nancy, votre compagnie-sœur, est heureuse de s'associer aux honneurs qui vous sont rendus de toutes parts. Ce titre de compagnie-sœur, je ne l'invente pas pour la circonstance; il fut donné aux deux compagnies à leur berceau en août 1759, alors que l'Académie de Stanislas n'avait encore que neuf

Digitized by Google

ans d'existence, et que la Société d'études de Metz accomplissait sa deuxième année; votre « modérateur », M. de Saintignon, et notre directeur, M. de Solignac, l'échangèrent avec une courtoisie qui était bien de leur siècle (1).

Cette union, constamment entretenue dans la suite par des communications fréquentes et par une certaine communauté de personnel, s'est manifestée tout particulièrement à la suite de la guerre de 1870-1871, qui devait faire pendant quelque temps, de votre cité si ardemment et si militairement française, une forteresse allemande. Au moment où cette épreuve a pris fin pour jamais, c'est, il me semble, un pieux devoir de rappeler le souvenir de quelques Messins, qui ne se sentirent pas la force de rester dans leur cité pour y lutter silencieusement et dangereusement comme vous l'avez fait vous-mêmes, mais qui eurent cet autre courage de s'arracher douloureusement à leur petite patrie, pour rester Français. Plusieurs d'entre eux ont tenu une grande place à Nancy, tout en conservant jusqu'à la mort le regret de leur ville natale, dont ils nous parlaient constamment. S'ils vivaient encore, ils auraient été les premiers à vous apporter l'étreinte de la France. Évoquer leur mémoire, c'est leur rendre justice, c'est les associer à notre joie présente, qu'ils ont espérée jusqu'à leur dernier souffle. C'est aussi vous rendre hommage à vous, qui les avez si dignement continués. Contre

(1) Discours de M. Dubois à la séance publique du 12 mai 1881, dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1880, p. LXXXI.

Digitized by Google

la force brutale qui vous a si longtemps opprimés, votre plus ferme soutien n'a-t-il pas été le culte de vos morts, de vos ancêtres qui vous avaient transmis un cœur si fidèlement français?

En novembre 1872, l'Académie de Stanislas, dérogeant à son règlement, admettait dans ses cadres, de plein droit et par acclamation, les Messins émigrés qui sortaient de votre Compagnie, et, pendant plus de quinze ans, ils devaient former dans notre liste d'associés correspondants une catégorie spéciale, appelée section de Metz. Ils étaient au nombre de vingt, en ne comptant pas dans ce chiffre quelques-uns de vos concitoyens qui nous étaient arrivés dès 1871, et qui devaient mourir presque aussitôt, M. de Mardigny, ingénieur et archéologue, M. Klipfel, historien de la ville de Metz, le Dr Herpin, qui fonda des prix à l'Académie de Stanislas, après en avoir fondé à l'Académie de Metz.

Parmi ces vingt exilés, se trouvait votre ancien bâtonnier, Édouard Boulangé, fils du président du tribunal de Metz, qui avait été adjoint de votre ville pendant le siège, et dont la conduite héroïque avait été consacrée en 1871 par un remerciement solennel de votre conseil municipal, siégeant pour la dernière fois comme assemblée française. Il se fit depuis une éminente situation au barreau de Nancy; il devint président de notre Compagnie en 1883. Quand il mourut en 1889, bien des gens apprirent seulement alors qu'il était décoré depuis 1872 : il n'avait jamais voulu porter son ruban pourtant si bien gagné, parce que parmi ceux qui l'avaient proposé pour la

Digitized by Google

décoration se trouvait Bazaine. C'était une de ses manières de protester contre l'annexion et de penser à ceux qu'il avait laissés là-bas. Aujourd'hui que le crime de Bazaine est réparé, avec quelle fierté ce bon patriote porterait son ruban !

En même temps que Boulangé, nous arrivait le doyen d'âge de votre Académie, le général Didion, qui avait été longtemps professeur de balistique à votre École d'application, qui s'était fait dans cette science une réputation européenne consacrée par l'Académie des Sciences, et qui était venu prendre sa retraite parmi vous, non pour se reposer, mais pour se dévouer à sa ville d'adoption; il fut un des fondateurs de vos cours industriels et de votre société de prévoyance. Lorsque, en 1871, il s'arracha à sa chère cité, il avait plus de soixante-treize ans; nous nous fîmes un grand honneur de le recevoir parmi nos membres titulaires, et il nous resta jusqu'à sa mort, en 1878.

Parmi les Messins qui nous sont venus en 1872, figure aussi votre ancien maire libéral de 1830, Émile Bouchotte, minotier, et en même temps écrivain distingué, économiste, un des fondateurs de vos cours industriels et de votre école de musique. En 1870, il fit tous ses efforts pour atténuer aux Messins les souffrances du blocus, en cédant à bas prix les gros stocks de blé et de farine dont il était détenteur. En 1871, il venait se fixer le plus près possible de vous, à Frouard, où il s'éteignait en 1878.

Nous avons aussi recueilli en 1872 François Blanc, qui faisait partie de votre Académie depuis 1830, et

Digitized by Google

qui était une figure familière du vieux Metz. Il y avait fondé en 1831 le *Courrier de la Moselle*, qui fut le plus indépendant de vos journaux sous le second Empire; lui et Réau, ancien officier, transportèrent ce journal avec eux à Nancy en 1871; il devint le *Courrier de Meurthe-et-Moselle*. Blanc, qui est mort à Nancy en 1886, était un fin lettré et un causeur d'une bonhomie délicieuse, bourré de souvenirs et d'anecdotes qui venaient de vous, et qui attiraient autour de lui les Messins de Nancy. Les Messins émigrés avaient amené avec eux leur libraire, je veux parler des frères Sidot, dont l'un resta à Metz, tandis que les deux autres s'établissaient à Nancy, dans une boutique obscure et intime de la rue Raugraff. Et là on y causait un peu de tout, de la petite patrie perdue surtout, comme chez Paillot, le libraire de l'Orme du Mail; François Blanc était l'âme de ces causeries (1).

La guerre vous enlevait aussi, au profit de Nancy, deux éminents artistes, Émile Michel et Charles Pêtre. Michel, le plus remarquable élève de votre pastelliste et vitrier d'art, Maréchal, qui a orné plusieurs de vos églises, Michel était un aquarelliste et un paysagiste très délicat et en même temps un critique d'art érudit et ingénieux, un ardent propagandiste, un vulgarisateur du beau. Il nous est resté jusqu'en 1879; puis, entraîné par son tempérament

(1) M. Blanc, dont la fille s'était mariée à Nancy, était le grand-père de Marcel Fabricius, mort prématurément au cours de brillantes études faites à la Faculté de Droit de Nancy, et dont le souvenir a été perpétué par un prix annuel.

Digitized by Google

d'apôtre et aussi par sa grande réputation, il partit pour Paris, où il devint un des collaborateurs de la *Revue des Deux Mondes,* et un des écrivains les plus estimés de la *Collection Laurens,* consacrée à la publication des œuvres des grands peintres (1).

Quant à Charles Pêtre, qui vous a laissé deux des statues qui ornent votre Esplanade, la statue du maréchal Ney et la Source, ainsi que le monument funèbre de votre ancien maire, Félix Maréchal, il est resté parmi nous pendant dix ans, comme professeur à l'École des Beaux-Arts, et a terminé sa belle carrière comme directeur de l'école de Bourges.

D'autres de vos concitoyens ont aussi laissé dans notre Compagnie un souvenir particulièrement honoré : le pasteur Cuvier, qui fut notre doyen d'âge et notre président en 1890; Louis Viansson, agriculteur et écrivain, ancien maire de Plappeville, qui fut notre questeur de 1880 à 1883, puis notre président en 1885; son discours de réception, prononcé en 1881, était consacré au siège de Metz; il en parlait avec l'émotion contenue d'un homme qui en avait vécu toutes les péripéties, et qui attendait de l'avenir une revanche (2). Peu s'en est fallu qu'il ne la vît; il est mort en 1913, le dernier survivant des vingt Messins de 1872; il est mort dans la Meuse, où il

(1) Notamment : *Rubens, sa vie, ses œuvres.*

(2) Il y a dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas* d'autres articles consacrés à Metz, notamment : *François Blanc, Souvenirs de Metz, art et poésie,* article consacré principalement au peintre vitrier Maréchal et à un de ses élèves Auguste Rolland, pastelliste et poète (*Mém.,* 1872, p. CXXXVIII

Digitized by Google

s'était retiré, comme un patriarche, entouré de ses douze enfants. Enfin il ne faut pas oublier Jules Lejeune, avocat messin, brillant conférencier, spécialiste des questions ouvrières (moins dangereuses alors qu'aujourd'hui, parce qu'elles n'étaient point mélangées de politique), devenu un organisateur de l'alpinisme en Lorraine. Lejeune fut notre secrétaire perpétuel pendant quatorze ans, jusqu'à sa mort, survenue en 1898.

La monotonie forcée de ces souvenirs me contraint à une rapidité qui est presque de l'injustice. Et pourtant c'est un devoir d'associer à votre renaissance présente la mémoire de l'ingénieur Petsche, constructeur de plusieurs chemins de fer de la région messine, allié par son mariage, en 1859, à la famille Le Joindre de Wissembourg; l'ingénieur Frécot, qui a restauré la voûte de la porte Serpenoise et dressé le plan du port de Metz; l'ancien officier Marcus, directeur de la cristallerie de Saint-Louis, qui organisa votre exposition de 1861; le statisticien de Saint-Martin, cartographe de votre région; votre ancien bâtonnier Charles Cailly, qui siégeait dans votre conseil municipal pendant le blocus, et qui a beaucoup écrit sur l'histoire du pays Messin, de même que le conseiller Jules Thilloy; le proviseur honoraire Claude Collignon, critique littéraire de vos poètes

---

et suiv.); DES ROBERT, *Voyage d'un Anglais à Metz;* il s'agit du journaliste anglais Henri Wolf; il a visité le pays messin en 1890; il en rapporte une impression pénible, et constate que la domination allemande a échoué à Metz et a détruit plus qu'elle n'a apporté (*Mém.*, 1892, p. 174 et suiv.).

Digitized by Google

régionaux, lui-même poète et aquarelliste; l'ancien conseiller de préfecture François Dufresne, archéologue et numismate; le Dr Eugène Marchal, qui avait été décoré en 1871 pour services rendus à l'ambulance de Metz, et qui a exercé sa profession à Nancy jusqu'à sa mort en 1896; et enfin l'abbé Vacant, sorti du séminaire de Montigny, collaborateur hautement apprécié de votre grand évêque Mgr Dupont des Loges, mais qui ne put se décider à rester auprès de lui après l'annexion et qui est devenu notre président en 1896.

Un an après la venue des vingt Messins émigrés, en 1873, nous recevions parmi nos membres titulaires votre président sortant, Henri Maguin. Tout jeune encore (il avait à peine quarante ans), il laissait derrière lui un grand vide, tant il avait tenu de place parmi vous. Avocat, puis agriculteur à la Hautonnerie, il était en 1870 président du comice agricole de Metz et conseiller général; il fut un des témoins à charge du procès Bazaine. Homme d'action intense, esprit d'une ampleur et d'une activité exceptionnelles, il est mort prématurément en 1876, pour avoir abusé de ses forces au service du bien. Il s'était spécialement voué aux questions d'éducation et d'instruction publique. Rappellerai-je les premiers mots du discours présidentiel, le dernier qu'il prononça devant vous, au commencement de 1873, sur l'éducation publique : « C'est au point de vue de la France », vous disait-il, « que je crois devoir étudier ce sujet avec vous. C'est la France que nous connaissons le mieux; c'est à la France que nous rattachent, avec une com-

Digitized by Google

mune origine, ces sentiments inaltérables dont l'expression ici m'est interdite et serait parmi vous superflue. » En répétant après quarante-six ans passés ces simples mots où sont concentrées tant de choses : le regret, la fidélité et un espoir prophétique, je ressens le frémissement silencieux qu'elles durent provoquer parmi les membres de votre Compagnie.

Vos confrères de Nancy, qui se sont fait un honneur d'accueillir parmi eux ces hommes d'élite, se font aujourd'hui un devoir de vous rapporter leur souvenir et de l'associer à la magnifique solennité d'aujourd'hui, qui célèbre votre retour à la France. Ces Messins d'autrefois avaient tous un trait commun, qui est bien de votre terroir, et dans lequel vous vous reconnaîtrez vous-mêmes : ils étaient à la fois des hommes de pensée et d'action; chez eux l'idée se complétait aussitôt d'une réalisation : les avocats étaient des conférenciers et des éducateurs, les agriculteurs des économistes, les ingénieurs des constructeurs. La pensée chez eux se doublait aussitôt de l'application, et ce n'est pas un simple jeu de mots que le rapprochement qui s'impose entre cet état d'esprit si fécond et la vieille tradition qui, en faisant de Metz le siège d'une école d'application militaire, avait répandu dans toute la région, par une sorte de contagion bienfaisante, le souci de féconder la science par des applications pratiques. C'est ce sentiment que traduit simplement et fortement la vieille devise de votre Académie : l'utile.

Mais les émigrés de Metz laissaient derrière eux une autre élite capable de serrer les rangs et de com-

Digitized by Google

bler les vides. Dans cette forteresse allemande, hérissée de canons, la façade seule était allemande; les cœurs et les foyers restaient français quand même. Ces foyers allaient couver sous la cendre, aussi longtemps qu'il le faudrait, pour se raviver et brûler d'un pur éclat, quand reviendrait la France. Dans leur for intérieur, les Messins restés dans leur ville se refusaient à reconnaître le fait accompli, jusqu'au jour où il serait effacé. Un de ces foyers où brûlait discrètement la flamme d'une espérance indestructible c'était le vôtre, et c'est pour que restât intacte, c'est-à-dire constamment française, la tradition de votre séance publique annuelle, que vous l'avez suspendue depuis 1870, avec une ténacité silencieuse qui était un acte de foi dans les destinées de la patrie. Et ainsi, dans votre tradition académique, les quarante-sept ans de la domination allemande ont passé comme un mauvais rêve, comme un incident que vous avez voulu faire passager et négligeable. Au surplus, pour définir votre attitude, je puis peut-être me servir de la langue de vos oppresseurs, de cette langue d'une richesse qui va jusqu'à la surabondance et jusqu'à la confusion. J'emploierai pour cela une anecdote, qui me fut un jour contée par un de vos compagnons d'infortune, un Alsacien, et qui révèle une nuance intéressante dans la résistance que vous et eux avez opposée aux Allemands, nuance qui tient à cette différence, c'est que les Messins et les Lorrains de langue française, ignorant au début le langage de leurs nouveaux maîtres, ne pouvaient leur opposer qu'un dédain stoïque et silencieux,

Digitized by Google

tandis que les Alsaciens, habitués par leur dialecte au maniement de l'allemand, avaient plus de facilité pour répondre aux vexations par la raillerie joviale qui est dans leur caractère. Donc un Alsacien me faisait le récit suivant : Un jour un novice dans la langue allemande demandait à un ami d'Alsace :

— Explique-moi donc quelle différence il y a entre *Unglück* et *Unfall*.

— Un exemple te fera tout de suite comprendre la nuance : un Allemand, un *Schwob*, tombe dans le Rhin; il est emporté par le courant, boit beaucoup d'eau et se noie : *es ist ein Unfall*, c'est un accident. Un autre Schwob tombe dans le Rhin; mais il s'accroche à une planche; on le tire de l'eau, et il se sauve. Cela, *es ist ein Unglück*, c'est un malheur (1)!

---

(1) L'humour populaire alsacien qui, dès le commencement de la domination allemande jusqu'à sa fin, a été pour les opprimés une arme défensive et un soulagement, avait le don d'exaspérer les *Schwob*, qui n'ont jamais pu comprendre ce genre de plaisanterie. Il fut pour les Alsaciens ce qu'était le *zwanze* pour les Bruxellois. Il y a là d'amusantes trouvailles qui mériteraient d'être sauvées de l'oubli, et qui devraient tenter la plume d'un Alsacien du cru. Les caricaturistes du crayon ou de la plume comme Hansi, Zislin, Froelich, se sont souvent inspirés de ces histoires de *Schwob*; mais ils les ont affinées et y ont mis l'empreinte de leur talent personnel, ce qui a quelquefois altéré leur rudesse joviale. Une de ces histoires les plus anciennes est celle du petit enfant d'Alsace qui, sur le point de naître, entendant parler *schwob*, refuse obstinément de venir au monde. De temps en temps il demande si les *Schwob* sont encore là et, sur la réponse affirmative qui lui est faite, il sort la tête un instant, pour qu'on le rase; car sa barbe a poussé, depuis si longtemps qu'il attend; après quoi il s'obstine à refuser de naître, pour ne pas naître *Schwob*.

Une des plus récentes « galéjades » des Alsaciens se place

Digitized by Google

Eh bien ! quand votre Metz est devenue allemande, c'était bien un malheur, et un malheur sans fond, qui vous arrachait le plus intime de vous-même. Ce malheur, votre héroïque ténacité l'a réduit à l'état d'*Unfall*, d'accident; moins que cela, d'*Einfall*, d'incident; moins encore, de *Zwischenfall*, d'intermède passager. Que la langue allemande est donc riche en nuances intéressantes !

C'est votre grand honneur d'avoir conservé avec une confiante assurance les traditions françaises, et vous auriez le droit de reprendre et d'adapter à votre usage la parole de Guillaume d'Orange, qui, en prenant possession du trône d'Angleterre, disait à son peuple : « Je maintiendrai. » Vous auriez le droit de prendre cette fière parole pour devise, mais en la rendant plus fière encore, en la mettant au passé; vous pourriez dire : « J'ai maintenu. » Mais si c'est votre grand honneur, c'est aussi l'honneur et la force de la France de susciter des fidélités pareilles à la vôtre, de provoquer chez ceux qui lui ont

---

en pleine guerre, en 1918. Une bande de gamins strasbourgeois fait une ronde autour de la statue de Kléber, en chantant à tue-tête : « Nous le deviendrons bientôt... nous le deviendrons bientôt. » Un *Schutzmann* les entend; il comprend l'allusion; furieux, il se précipite sur les deux sujets les plus bruyants de la bande et les entraîne au commissariat, suivi de toute la troupe des gamins qui n'abandonne pas les prisonniers et qui crie de plus belle. Devant le commissaire, on s'expliqua : il y avait à côté de la statue une réclame de savon; le *Schutzmann* a eu le tort de ne pas attendre la fin de la chanson : « Nous deviendrons bientôt... galeux, si, pour nous nettoyer, nous n'avons pas d'autre savon que celui-là ! » On sait que le savon est un des produits qui a le plus manqué aux Allemands pendant la guerre.

Digitized by Google

appartenu et qui ont pris part à ses gloires un culte aussi fervent que celui d'une religion, de leur faire préférer la vie française, fût-elle difficile, rude et incertaine, à la morne prospérité matérielle qui peut venir d'un ennemi. Ce culte admirable des amitiés françaises, soyez sûrs que notre patrie continuera de le mériter; ce n'est pas à vous, ses fidèles, qu'il est besoin de demander confiance.

Digitized by Google

NOV 5 1920

LES COMTES DE SALM

ET

L'ABBAYE DE SENONES

AUX XII^e ET XIII^e SIÈCLES

(*Suite*) (1)

Par M. Louis SCHAUDEL

MEMBRE TITULAIRE

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE II

Herman I^er. — Herman II. — Henri I^er.

HERMAN I^er (2). — Herman I^er, fils puîné de Gislebert et frère de Conrad I^er, l'aîné, tous deux comtes de Luxembourg, était petit-neveu de l'évêque

(1) Voir t. XV, année 1918, p. 47.

(2) Avant lui, nous trouvons mentionné *Arnulphe de Salm*, qui figure comme témoin dans les actes ci-après :

10 novembre 1036. — Donation faite au couvent de Saint-

Digitized by Google

Thierry II et neveu d'Adalbéron, qui occupèrent le siège épiscopal de Metz, sans interruption, pendant soixante-sept ans, de 1005 à 1072.

Sous ces deux prélats, Metz était devenu comme le centre d'action de la maison de Luxembourg; aussi, quand l'empereur Henri II, en lutte contre ses beaux-frères, eut dépouillé temporairement Henri, l'aîné, de son duché de Bavière, celui-ci s'établit à Metz, aux côtés de son frère Thierry et de son beau-frère Gérard Ier d'Alsace, devenu comte épiscopal de Metz. Il n'est donc pas étonnant de trouver Herman Ier fixé dès son jeune âge à Metz, au point que les auteurs contemporains le considéraient comme Messin de naissance (1). C'est, selon toute vraisemblance, son oncle Adalbéron III, qui dirigea son éducation; il ne pouvait avoir de meilleur guide, car, selon Sigebert de Gembloux (2), Adalbéron était un prélat d'une grande sagesse et d'une rare piété. Il

---

Euchaire, par le prévôt Adalbéron de Saint-Paulin, près de Trèves, seigneur de Roussy, Sierck, Sarrebourg et Berncastel; donation qui eut lieu dans la cathédrale de Trèves, en présence de l'archevêque Poppon et de Thierry II, évêque de Metz, du duc Godefroy, des comtes Gérard, Arnolf, Barthoff, Frédéric..., ainsi que des deux *Arnolf de Salmena* et Nagalbach.

1052. — Accord entre Eberhard, archevêque de Trèves, et le comte Waleran d'Arlon. Premier témoin laïc : *Arnolf*, v. *Salmena*.

1052. — Donation d'Eberhard, de Trèves, à Saint-Siméon. Témoin : *Arnolf v. Salmena.*

1052. — Autre donation du même. Témoin, comte *Arnolf*. Goerz, *Mittelrheinische Reg. Coblence*, 1876, p. 358-385.

(1) Berthold de Constance. Ad an. 1086 et 1088.

(2) Sigebert de Gembl. — *Chron.* Ad an. 1046.

Digitized by Google

avait étudié avec son cousin Brunon, qui fut évêque de Toul, puis pape sous le nom de Léon IX.

Herman Ier occupa sûrement un rang élevé à la cour épiscopale de Metz, car sous le successeur d'Adalbéron III, il est qualifié *miles* de l'évêque Hériman, expression qui, à l'égal de celles de *fidelis noster, homo noster, comes civitatis nostræ*, servait à désigner, à cette époque, les comtes de Metz, devenus feudataires de l'évêque (1). Après la mort de Rodolphe de Souabe, mortellement blessé dans la bataille sur la Grune, affluent de l'Elster, le 15 octobre 1080, les princes, restés fidèles au pape Grégoire VII, se réunirent à Ochsenfurth, situé à quelques lieues au-dessus de la ville épiscopale de Wurtzbourg, sur le Main. Sur les instigations de Hériman, évêque de Metz, l'un des plus zélés partisans de Grégoire VII et son représentant en Lorraine, l'assemblée élut roi Herman de Luxembourg, comte de Salm. C'était, suivant le témoignage d'auteurs contemporains, l'un des seigneurs les plus riches et les plus influents de la noblesse lorraine, renommé par sa valeur militaire et distingué par sa sagesse, sa modération et sa grande bravoure (2). Cette première élection fut confirmée, peu après, par une assemblée spéciale de Saxons, réunis à Eisleben. Le nouveau roi fut reçu

(1) CHATELAIN, *Le Comté de Metz et la vouerie épiscopale du huitième au treizième siècle. Jahrbuch* de la Soc. de Metz, 1901, p. 248. Sigebert. Chron. an. 1082. *M. G. H*, ss. VI, 364.

(2) « *Iste Hermannus natus fuit de Lotharingia, vir sapientia, modestia, genere fortitudineque insignis.* » *Annal. s. Disibodi*, an. 1082. *SS.* XVII, 8.

Digitized by Google

avec enthousiasme par la noblesse saxonne, à Goslar, quelques jours avant Noël 1081. Le 26 décembre, fête de saint Étienne (patron de l'église de Metz), Herman, avec l'approbation des princes de l'Empire, fut sacré roi et reçut la couronne de la main de l'archevêque Sigefroy, de Mayence (1).

Le 3 août 1082, nous trouvons le nouveau roi entouré d'un grand nombre de princes dans le palais royal de Goslar. On y décida l'organisation d'une expédition militaire en Italie pour délivrer le pape Grégoire VII, aux prises avec les troupes du roi Henri IV. Laissant, comme son représentant en Saxe, le comte Otton de Nordheim, le roi Herman se rendit en Souabe où, pour la fête de Noël, il se trouva au milieu des princes de l'Empire. Mais la nouvelle de la mort d'Otton, reçue dans le courant de janvier 1083, l'obligea à retourner en Saxe où, dès lors, il semble avoir séjourné de préférence (2).

Henri IV, couronné empereur par l'antipape Guibert, revint d'Italie, après une absence de plus de trois ans, vers le milieu de l'année 1084. Dès lors, la lutte s'engagea en Allemagne entre les partisans de l'empereur et du roi élu, qui se classaient en même temps comme adhérents du pape Grégoire VII ou de l'antipape Guibert.

Le roi Herman passa les fêtes de Pâques de 1085 à

(1) G. Meyer v. Knonau, *Jahrbücher des deutschen Reiches unter Heinrich IV und Heinrich V*, 1900, III, p. 417-418, 426, 580.

(2) *Jahrbücher des deutschen Reiches unter Heinrich IV*, t. III, 1900, p. 464, 467 et 470.

Digitized by Google

Quedlinbourg (Saxe) où fut tenu un synode, en présence du légat de Grégoire VII, Otton d'Ostie. Celui-ci souleva la question de séparation entre le roi Herman et son épouse pour cause de consanguinité, question restée sans solution. A la fin du synode, on publia l'anathème contre l'antipape Guibert et contre les évêques ses partisans (1). Un autre synode, tenu à Mayence, d'avril à mai 1085, par les partisans de l'empereur Henri IV, renouvela la déposition du pape Grégoire VII et condamna les évêques restés ses fidèles. Il prononça, en même temps, le ban et l'anathème contre le roi Herman et ses partisans (2).

Sur ces entrefaites, Grégoire VII mourut à Salerne, le 25 mai 1085.

Une bataille qui eut lieu le 11 août 1086, à Bleichfelt, près de Wurtzbourg, entre les troupes de l'empereur et du roi élu, amena une défaite de l'armée impériale; mais ce succès ne profita guère au roi Herman, dont la cause, après la mort du pape Grégoire VII, déclina rapidement. Ses ennemis prétendaient que seul l'appui de l'archevêque Hartwig de Magdebourg et celui de l'évêque Bourcard de Halberstadt lui permettaient de subsister. Aussi la mort de ce dernier, d'une part, et la réconciliation de Henri IV avec les princes saxons, notamment avec Hartwig, d'autre part, portèrent le dernier coup à cette situation désespérée. Herman dut quitter la

(1) *Jahrbücher*, etc.., t. IV, 1903, p. 15-20.

(2) *Ibid.*, t. IV, p. 22.

Digitized by Google

Saxe pour retourner en Lorraine. Mais les circonstances de ce départ ne sont pas exactement connues. D'après les uns, les Saxons l'auraient chassé; selon d'autres versions plus vraisemblables, il reconnut l'impossibilité de se maintenir dans sa dignité et il quitta volontairement le pays après renonciation au titre de roi et après entente, semble-t-il, avec l'empereur Henri IV (1).

Il mourut en Lorraine, le 28 septembre 1088, peu de temps après qu'il eut quitté la Saxe.

L'auteur contemporain d'un livre de controverse, écrit en faveur de l'empereur Henri IV et de l'antipape Guibert, nous éclaire sur les difficultés rencontrées par le roi Herman, l'élu des partisans du pape Grégoire VII. Il nous apprend que les évêques et les princes saxons, ses principaux électeurs, agissaient indépendamment suivant les tendances de chacun, et sans nul souci de la volonté royale. Le moine-auteur, de l'abbaye de Hersfeld, ajoute qu'il a vu un jour Herman, dans le camp saxon, exécutant le service militaire, non comme roi, mais à la place d'un prince et que, après l'avoir supplié instamment en faveur de son église menacée de dévastation et de destruction, il avoua son impuissance en répondant qu'il ne pourrait être utile ni à l'abbaye ni à lui-même (2).

De son côté, l'auteur de la vie de l'empereur

(1) *Jahrbücher*, etc., p. 130-131, et 221.

(2) *Liber de unitate ecclesiæ conservanda*, lib. II, c. 15 et 16. Cf. *Jahrbücher des deutsch. Reich.* 1903, IV, p. 228.

Digitized by Google

Henri IV écrit plus tard : « De quelle importance pouvait être la puissance d'un roi qui dut être entretenue, non par ses propres moyens, mais par des secours étrangers (1)? »

En somme, le roi Herman, en sa qualité de Lorrain, fut traité en étranger et il connut, au XI^e^ siècle déjà, le fond que l'on peut faire sur les engagements, les promesses de fidélité et la foi jurée des princes allemands. Sa mort n'apaisa pas entièrement l'hostilité de ses adversaires, qui se plurent à le représenter comme victime d'une ridicule témérité ou d'une blâmable imprudence. Les uns ont prétendu qu'en revenant de la chasse et en regagnant à cheval le château ami qui lui servait de séjour, il aurait été mortellement blessé en simulant une attaque. Selon d'autres versions, il aurait été atteint d'un projectile en passant devant une place forte, ou en s'en approchant étourdiment de trop près. Le plus souvent, sa mort est attribuée au fait de l'attaque d'un château fort situé, soit sur la basse Moselle, soit sur la Lahn; il y aurait été blessé mortellement à la tête par un jet de pierre (2).

La mort de Herman I^er^ de Salm se rattache plus vraisemblablement à la défense ou à la revendication

(1) *Vita Heinrici IV, imperatoris.* Cf. *ibid.*, p. 228.

(2) *Vita Henrici imperatoris,* c. 4 (*SS.* XII, 274). *Annal. s. Jacobi Leodiens.* (*SS.* XVI, 639, 725). — *Annal. August.* (*SS.* III, 133). En ce qui concerne le lieu sur la Moselle, les *Annal. Palidens.* désignent : *castrum suum* COCHEME *repperit apertum ;* les *Gesta archiep. Magdeburg. : statim a suis hominibus in obsidione castri sui* LINTBERG *interficitur* (*SS.* XVI, 71; XIV, 404). Cf. *Jahrbücher,* etc., 1903, t. IV, p. 226-228.

Digitized by Google

de ses droits patrimoniaux, après son renoncement volontaire à la couronne royale et son retour en Lorraine. Au commencement de l'année 1086, mourut Herman, comte palatin lorrain, l'oncle paternel et sans doute le parrain du comte de Salm. A défaut d'enfants, son héritage revenait à ses neveux, Herman de Salm et Conrad Ier, comte de Luxembourg. Mais ce dernier, partisan zélé de Henri IV (1), mourut cette même année 1086, en chemin vers Jérusalem et réconcilié, paraît-il, avec l'église; il laissait des héritiers susceptibles de recueillir la succession de leur grand-oncle, le comte palatin Herman. Or, aussitôt après la mort de ce dernier, l'empereur Henri IV désigna comme successeur Henri de Laach, le riche seigneur rhénan qui lui avait témoigné son attachement dans la bataille sur la Grune, et qui épousa ensuite Adelaïde de Ballenstedt, veuve pour la deuxième fois.

Meyer von Knonau, d'accord avec Witte, considérant Henri de Laach comme le neveu du comte palatin Herman, prétend qu'il entra en possession de l'héritage de ce dernier, non par son mariage avec sa veuve, mais comme héritier naturel partageant, à ce titre, la succession avec son frère Herman de Gleiberg et ses fils, et avec les héritiers de Conrad Ier de Luxembourg. Il y a là certainement une erreur. Rien ne prouve que Henri de Laach,

(1) C'est le mariage de Conrad Ier avec Clémence, de la Maison de Gleiberg, particulièrement attachée à la fortune de l'empereur Henri IV, qui explique la position prise par le comte de Luxembourg, devenu l'adversaire de son frère, le roi Herman.

Digitized by Google

pas plus que son frère Herman de Gleiberg, aient été les neveux du comte palatin Herman, oncle au contraire du roi élu Herman de Salm et de Conrad Ier de Luxembourg. Ce dernier, il est bon de le rappeler, était marié à Clémence de Gleiberg, sœur probablement de Herman de Gleiberg, et peut-être de Henri de Laach. C'est cette relation de parenté qui aura amené la confusion. Est-il d'ailleurs admissible que Henri de Laach se fût marié avec sa tante convolant en troisièmes noces (1)?

La vérité probable est qu'à la mort du comte palatin Herman, l'empereur Henri IV, pour frustrer de l'héritage son ancien compétiteur, le roi Herman, se sera empressé de mettre les possessions du défunt entre les mains de son zélé partisan Henri de Laach. Celui-ci aura voulu consolider cette acquisition par son mariage avec la veuve du comte palatin, Adelaïde de Ballenstedt.

C'est sans nul doute en combattant pour la revendication de ses droits dans la succession de son oncle, le comte palatin Herman, que le roi détrôné Herman, comte de Salm, perdit la vie dans un de ces sièges si fréquents alors, quand les châteaux forts se dressaient nombreux dans les pays entre la Moselle et le Rhin.

Si les auteurs diffèrent sur les circonstances et le lieu de la mort de Herman Ier, ils s'accordent par

(1) Meyer v. Knonau, *Jahrbücher des deutschen Reiches unter Heinrich IV*, 1903, t. IV, p. 229. La puissance territoriale des comtes de Gleiberg s'étendait sur les deux rives du Rhin.

Digitized by Google

contre pour déclarer qu'il fut transporté à Metz et y fut enterré avec honneur (1).

On sait fort peu de chose au sujet de son mariage. Neyen (2), confondant Herman Ier de Salm avec le comte palatin Herman, son oncle, lui donne pour épouse Adelaïde, fille d'Otto d'Orlamunde, marquis de Misnie, c'est-à-dire Adelaïde veuve en premières noces d'Adalbert de Ballenstedt, en secondes noces du comte palatin lui-même et, enfin, mariée en troisièmes noces à Henri de Laach. Kremer (3), s'appuyant sur une charte, sans date, de la fin du XIe siècle ou du commencement du XIIe, la nomme Ermentrude. Or, nous pouvons établir aujourd'hui, d'une manière certaine, que l'épouse du roi élu, Herman, comte de Salm, se nommait Sophie. Au synode de Quedlinbourg (avril 1085), le légat du pape Otton d'Ostie (plus tard pape Urbain II) souleva la question de séparation des deux époux pour cause de consanguinité au degré défendu. D'après le compte rendu, Herman se serait montré disposé à se soumettre à la décision de l'assemblée qui, toutefois, écarta la question comme inopportune et

---

(1) Berthold Const., ad an. 1088 : « *Hermannus, Rex Catholicus, ab iis in Lotharingiam secessit, ibique non multò post, viam universæ terræ arripuit, anno Dominica incarnationis 1088, regni verò ejus septimo ; indict. XII, et in patria sua Mettis honorifice sepelitur.* Cf. Bénéd., *Hist. de Metz*, II, p. 191; Neyen, II, p. 104; *Jahrbücher des deutsch. Reich.* 1903, t. IV, p. 227.

(2) Neyen, *Biogr. luxemb.*, II, p. 103.

(3) Kremer, *Gesch. des ardennischen Geschlechts*, p. 77.

Digitized by Google

pour cause d'absence des plaignants dont la présence était exigée par la loi (1). Witte (2), s'appuyant sur une indication fournie par la chronique du monastère de Götweih (3), croit que l'épouse de Herman Ier appartenait à la maison comtale de Formbach, si hostile à l'empereur Henri IV. Comme les noms de la mère et de la grand'mère de Herman sont inconnus, il n'est pas possible d'établir la parenté invoquée par le synode. Par contre, Giesebrecht croit que la reine Sophie est issue de la maison de Luxembourg, par Henri V, duc de Bavière, frère de l'impératrice Cunégonde. Dans ce cas, les deux époux auraient été cousins issus de germains; et si l'on admettait que le père de Sophie fût Henri, duc de Bavière, neveu et successeur du précédent, ils eussent été cousins germains. Mais, comme aucune preuve n'est apportée en faveur de cette opinion, la parenté avec la maison de Formbach (4) est plus probable.

---

(1) *Jahrbücher*, etc., IV, p. 17.

(2) WITTE, *Genealogische Untersuchungen*. Stammtafel II : Haus Luxemburg-Gleiberg. — *Ann. des histor. Vereins für den Niederrhein*, XV, 1864, p. 35-39.

(3) Monastère sur la montagne de Götweih (*Cotewich dicitur*) dans la marche orientale de Bavière, évêché de Passau. Voici le passage en question de la chronique : *domina Sophya Herimanni regis relicta tradidit ad altare sancte Marie predium quoddam Meginoldi dictum...* avec, *Otto filius ejusdem regine*, comme premier témoin. (*Fontes rer. Austriacarum*, 2e partie, VIII, 26. Cf. *Jahrb.*, IV, 17, n. 32.)

(4) L'abbaye de Formbach est située en Bavière, au sud de Passau, sur l'Inn; elle fut fondée par la famille de Formbach, à laquelle appartenait Hedwig de Formbach, mère de l'em-

Digitized by Google

Herman Ier laissa : 1° *Herman II* qui suit ; 2° *Otton*, qui épousa, après 1113, Gertrude, fille de Henri le Gros de Nordheim et de Gertrude de Brunswick, et sœur de Richenza, femme de l'empereur Lothaire II. Gertrude de Nordheim était veuve du comte palatin Sigefroy de Ballenstedt (1) et apporta à son second mari le château de Rineck (près de Breisig sur le Rhin). Le comte Otton de Rineck accompagnait souvent l'empereur Lothaire II dans ses voyages et il fut à ses côtés pendant l'expédition d'Italie contre le roi Roger de Sicile en 1136. Il mourut, d'après Bertholet, en 1146, et d'après Fahne, en 1150, laissant un fils, *Otton II de Rineck* et une fille *Sophie* qui épousa le comte Thierry de Hollande, fils du comte Florent de Hollande et de Gertrude, fille elle-même de Thierry, duc de Haute-Lorraine, mort en 1115 et de Hedwig de Formbach, et par

---

pereur Lothaire II et du duc Simon de Lorraine. Dans l'abbaye de Formbach fut inhumé, au milieu de ses ancêtres, Fréderic de Formbach, mort en 1059 et père d'Hedwig. W. BERNHARDI, *Lothar von Supplinburg*, 1879, p. 597.

(1) Sigefroy de Ballenstedt, mort en 1113, était le fils d'Adalbert de Ballenstedt dont la veuve, Adelaïde, se maria, comme nous l'avons vu, p. 70 (t. XV) et 21, en secondes noces au comte palatin Herman et en troisièmes noces à Henri de Laach. Ce dernier, étant mort le 12 avril 1095, eut pour successeurs ses deux beaux-fils : Otton et Sigefroy. En 1099 Sigefroy était désigné, comme le deuxième successeur de Henri, dans la dignité de comte palatin. Les deux fils de Sigefroy de Ballenstedt et de Gertrude étant morts sans postérité : Sigefroy II en 1124 et Guillaume en 1140, c'est le second mari de Gertrude Otton qui devint comte palatin et rentra ainsi en possession de l'héritage de son grand-oncle Herman, comte palatin, dont Herman Ier, père d'Otton, avait été frustré par son compétiteur Henri IV.

Digitized by Google

conséquent sœur de Simon, duc de Lorraine et demi-sœur de l'empereur Lothaire II (1).

3° *Mathilde,* comtesse de Hombourg, considérée comme la fondatrice de l'abbaye de Salival, nécropole des comtes de Salm, vers l'année 1140 (2).

HERMAN II. — C'est le mariage de Herman II avec une riche héritière de la maison de Montbéliard-Mousson-Bar qui amena le fils aîné de Herman Ier et ses descendants à s'établir dans cette partie de l'évêché de Metz qui forma plus tard le comté de Salm-en-Vosge et celui de Blâmont. Il est donc d'une importance capitale de fixer tout d'abord l'origine de cette noble héritière, dont la personnalité domine toute l'histoire des comtes de Salm; mais, jusqu'ici, c'est à la façon de ces personnages semi-légendaires dont les figures s'estompent, se voilent, se modifient sous les retouches et les enjolivures que, suivant les goûts de chaque époque, les générations successives se sont plu à leur faire subir. C'est ainsi qu'un roman historique sur le château de Pierre-Percée (3) a contribué pour sa part à en déformer l'histoire authentique, par des superfétations romanesques qui, prises au sérieux, ont fini par troubler et même par fausser

(1) W. BERNHARDI, *Lothar von Supplinburg,* Leipzig, 1879, p. 814-816.

(2) H. LEPAGE, *Les Communes,* art. Salival. D. CALMET, *Not. de Lorr.*

(3) J. C. Docteur, *Le château de Pierre-Percée,* Raon-l'Étape, 1840.

Digitized by Google

le véritable enchaînement des faits. Aussi, l'étude de cette phase initiale de l'histoire des comtes de Salm a-t-elle été particulièrement longue et laborieuse et si, par suite de la pénurie de documents authentiques, je n'ai pu faire la lumière complète, du moins je crois avoir réussi à faire jaillir quelques étincelles permettant de nous guider dans les ténèbres qui enveloppent encore l'origine du comté de Salm, comme celle de la plupart des petits États indépendants sortis de la dislocation de l'ancienne Lotharingie.

Plusieurs chartes, dont il sera question plus loin et datées des années 1135, 1147, 1174 et 1186, mentionnent la femme du comte Herman II sous le nom d'*Agnès comtesse de Langenstein.* Albéric de Trois-Fontaines, dans les renseignements généalogiques de sa chronique, nous apprend qu'elle appartenait à la famille des comtes de Montbéliard, étant la sœur d'*Étienne,* évêque de Metz, de *Thierry,* comte de Montbéliard, de *Frédéric,* comte de Ferrette et de *Renaud,* comte de Bar (1).

Les historiens qui se sont occupés de la famille de Montbéliard, parmi lesquels Schœpflin (2), Gran-

(1) *Hic nota quod episcopus (Metensis) Stephanus supra nominatus tres habuit fratres comitis, Theodericum de Montebeliardi; Fredericum de Ferretes, patrem comitis Ludovici et Rainaldum strabum, comitem de Barro Ducis... Quatuor isti fratres sororem habuerunt, quæ comiti Herimanno de Salmis peperit Henricum de Salmis et fratrem ejus Theodericum abbatem S. Pauli Virdunensis.* ALBERIC, *Chron.* Cf. Léon VIELLARD, *Documents et Mémoires pour servir à l'hist. de Belfort,* p. 278. Besançon, 1884.

(2) SCHŒPFLIN, *Als. dipl.*

Digitized by Google

didier (1), dom Calmet (2), Du Chesne (3), Ch. Duvernoy (4), Viellard (5), Tuefferd (6), sont d'accord pour reconnaître cette origine de la femme de Herman II, comte de Salm. Leurs travaux nous renseignent sur la généalogie de cette puissante dynastie à partir du XI^e siècle. Cette généalogie est établie, sur des bases certaines, après le mariage de *Sophie*, l'une des deux filles de *Frédéric II*, duc de Haute-Lorraine, avec *Louis*, comte de Montbéliard, de Mousson, etc. De ce mariage naquit *Thierry I^er*, comte de Montbéliard (*II*) de Bar et de Ferrette (7), qui épousa *Ermentrude*, fille de Guillaume II Tête hardie, comte de Bourgogne, et d'Étiennette de Vienne, sœur par conséquent du pape Calixte II.

Agnès, l'épouse de Herman II, comte de Salm, est issue de ce mariage de Thierry I^er et d'Ermentrude dont voici la descendance :

1° Thierry II, comte de Montbéliard, † 1182;

2° Frédéric I^er, comte de Ferrette et d'Amance, † 1168;

---

(1) GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace.*

(2) D. CALMET, *Hist. de Lorraine.*

(3) DU CHESNE, *Hist. de la maison de Bar.*

(4) Ch. DUVERNOY, *Éphémérides du comté de Montbéliard.*

(5) L. VIELLARD, *Documents*, etc.

(6) TUEFFERD, *Hist. des comtes souverains de Montbéliard* 1877.

(7) Thierry I^er est appelé, dans des chartes de 1076 et 1096 : « noble comte de Montbéliard; très illustre seigneur; éminent comte; riche et puissant comte qui par sa position et ses ressources, pouvait beaucoup nuire ou rendre service ». Cf. TUEFFERD, *ibid.*, p. 14.

Digitized by Google

3° Renaud Ier, dit le Borgne, comte de Bar, de Mousson, de Briey, † 1150;

4° Étienne de Bar, évêque de Metz, † 1163;

5° Louis, comte de Mousson, † 1102;

6° Agnès, épouse de Herman II, comte de Salm;

7° Norine, épouse d'Adalbert, comte de Mœrsberg;

8° Gunthilde, première abbesse de Biblisheim, † 1174.

Comment, dans ces conditions, la femme de Herman II est-elle désignée, dans les rares titres qui nous sont parvenus, sous le nom d'Agnès, comtesse de Langenstein et non sous celui d'Agnès de Montbéliard qui était son nom de famille? La réponse ne saurait être douteuse : c'est en qualité de veuve d'un comte de Langenstein qu'elle a dû porter ce titre.

En rappelant, dans son *Histoire de l'abbaye de Saint-Sauveur et de Domèvre*, les efforts tentés par les historiens pour dissiper l'obscurité qui enveloppait la généalogie d'Agnès, M. l'abbé Chatton avait pensé apporter un élément nouveau pour résoudre le problème. A cet effet, il a publié le texte d'une charte, datée du 20 février 1138 (n. st.), relative à des donations à l'abbaye de Saint-Sauveur faites par la comtesse Agnès pour le salut de son âme et celle de ses ancêtres; elle y confirme ce qui fut donné antérieurement à ladite abbaye par les princes de Salm et seigneurs de cette terre à elle, savoir la neuvième partie de tout ce qui se dîme en grains, en vins, en fromages, en porcs, en chevaux à Giroville, Couvaye, Blémerey, Herbéviller, Boncourt; elle leur confirme aussi la

Digitized by Google

moitié de l'église de Raon (lès-Leau) qui leur a été donnée pour le salut du *comte Godefroy*, son mari, et encore la moitié du même village et son ban pour le repos de son fils Guillaume qui y est inhumé... (1).

Cette charte jette, en effet, un jour nouveau sur la personne de la comtesse Agnès; mais, à la condition de soumettre le texte à un examen critique approfondi absolument nécessaire pour dissiper les nouvelles obscurités que des interprétations superficielles étaient parvenues à ajouter à celles qui régnaient déjà. On arrivera ainsi à des conclusions fort différentes de celles admises jusqu'ici.

Ce texte ne laissant aucun doute sur un double mariage de la comtesse Agnès, on en avait conclu qu'après la mort du comte de Salm, Herman II, elle s'est mariée, en secondes noces, à un comte Godefroy dont elle aurait été déjà veuve de nouveau en 1138. Et partant de là, le comte E. de Martimprey, l'auteur des *Sires et Comtes de Blâmont* (2), a voulu voir dans ce second mari d'Agnès, le *comes Godefridus de Cas-*

(1) Abbé CHATTON, *Hist. de l'abbaye de Saint-Sauveur et de Domèvre, Mém. S. A. L.* 1897 et 1898. — Voici le texte du préambule dont ma traduction ci-dessus diffère de celle de M. l'abbé Chatton, qui a traduit : *ab antecessoribus principibus Salmeis* par « les princes de Salm *ses* ancêtres » (d'Agnès). *Mém. S. A. L.* 1897, p. 39 : *Ego Agnès comitissa pro remedio animæ meæ et antecessorum meorum fratribus et ecclesiæ Sanctæ Mariæ apud Sanctum Salvatorem, confirmo presenti scripto ea quæ ab antecessoribus principibus Salmeis et dominis hujus meæ terræ donata sunt eis nec non nonam... Ibid.*, 1898; Appendice, p. XII.

(2) *Mém. S. A. L.*, 1890, p. 84.

UNIVERSITY OF ILLINOIS LIBRARY
NOV 5 1920
Digitized by Google

tello (1) cité comme témoin dans la charte de fondation du prieuré de Moniet, en 1127. Cette manière de voir a été admise par M. l'abbé Chatton (2). M. Léon Germain de Maidy, dans un article sur *Agnès de Langstein* (3), s'est contenté de poser la question : Quel était ce comte Godefroy?

Je crois pouvoir répondre, dès maintenant, que ce n'était certainement pas le comte Godefroy de Castres de la charte de 1127, pour la raison péremptoire que le mariage d'Agnès avec le comte Godefroy a, non pas suivi, mais précédé celui qu'elle contracta avec Herman II, comte de Salm. Le simple énoncé des dates suffira pour rendre manifeste cette interprétation. En 1135, le comte Herman, avec son frère Otton, figurent encore dans une charte d'Adalbert, archevêque de Mayence (4). C'est le dernier acte connu et il faut admettre que peu de temps après Herman II mourut, puisqu'en février 1138, la comtesse Agnès est veuve. Comment en un si court intervalle aurait-elle pu s'engager dans les liens d'un nouveau mariage et avoir un fils décédé à l'âge de raison? car la donation pour le repos de son âme implique évidemment la mort à l'âge adulte de ce fils Guillaume. Un autre fils, Conrad, assiste d'ailleurs, déjà en 1124, à la dédicace de l'église de l'abbaye de

---

(1) *Castello* ou Castres, paraît être Bliescastel, sur la Bliese, entre Deux-Ponts et Sarrebrück.

(2) *Mém. S. A. L.*, 1897, p. 41.

(3) *Journ. S. A. L.*, 1888.

(4) Goerz, *Mtrh. Reg.*, I, p. 508

Digitized by Google

Senones, avec le titre de comte de Langenstein (1). Il sera sans doute superflu d'ajouter qu'à la mort du comte Herman II, la comtesse Agnès avait certainement dépassé la cinquantaine.

Nous sommes donc amené forcément à admettre que le mariage d'Agnès avec le comte Godefroy précéda celui contracté, dans les premières années du douzième siècle, avec Herman II, comte de Salm. Mais quel était donc ce comte Godefroy? Ce ne peut être, comme vous l'avons dit, le *comes Godefridus de Castello*, de la charte de fondation de Moniet (1127), puisque celui-ci vivait en même temps que le comte Herman II et lui a même survécu. Ce premier mari d'Agnès de Montbéliard devait naturellement porter le titre qu'il a laissé à sa veuve et à leur fils survivant, *Conrad, comte de Langenstein.* Et dès lors, la clarté se fait comme par enchantement. Il ne reste plus qu'à rechercher à quelle famille appartenait ce comte *Godefroy de Langenstein.* Son alliance avec Agnès de Montbéliard-Mousson-Bar est un indice certain qu'il appartenait à l'une des familles puissantes de l'époque. Or, le rapprochement, que nous avons déjà fait de ce nom de *Langenstein* avec celui de *Longuicastro* attribué par Laurent de Liége à Adalbert, duc de Haute-Lorraine de 1047 à 1048, incline nos recherches vers la famille d'Alsace.

Le duc Adalbert ne semble pas avoir laissé de fils vivant, ce qui justifie la succession au duché de Lor-

(1) D. CALMET, IV, pr. col. 439.

Digitized by Google

raine de son neveu, Gérard III, devenu duc sous le nom de Gérard 1er. Mais, l'auteur de *La Véritable origine des très illustres maisons d'Alsace et de Lorraine* lui attribue une fille, « Mathilde, qui épousa Folmar auquel elle porta le comté de Metz et de Homberg (1) ». De ce mariage seraient issus : Folmar, Hugues et Clémence, cette dernière mariée à Folmar, comte de Castres.

M. l'abbé Châtelain a dressé un tableau généalogique de la lignée principale des Folmar de Lunéville, comtes de Metz (2). Il attribue à Folmar VI, fondateur de l'abbaye de Beaupré en 1135, pour épouse « Mathilde, héritière de Dagsbourg, dont une fille, Clémence, épousa Folmar, comte de Castres et lui apporta Lunéville ». Or, il ne peut s'agir ici de Mathilde, fille et héritière du duc Adalbert, qui, en 1135, n'aurait pas été loin d'être centenaire. Le Folmar, son mari, ne peut être que Folmar IV qualifié comte de Metz (1055-1075), auquel M. l'abbé Châtelain donne pour épouse Spanéchilde. Si ce prénom de Spanéchilde n'a pas été confondu avec celui de Mathilde, il faudrait admettre que Folmar IV a été marié deux fois. Le tableau généalogique leur attribue deux fils : Folmar V et Godefroy III que l'on considérait généralement comme tige des comtes

(1) *La Véritable orig.*, etc., p. 4. Bien qu'il existât une famille comtale *de Homberg*, il s'agit sans doute ici de Hombourg, plus tard Hombourg-l'Évêque, canton de Saint-Avold (Moselle), parfois appelé Homberch.

(2) Abbé CHATELAIN, *Le Comté de Metz et la Vouerie épiscopale du huitième au treizième siècle* (*Jahrbuch*, 1901, p. 306).

Digitized by Google

de Castres. Mais M. l'abbé Châtelain fait remarquer que Folmar IV, fils de Godefroy Ier, comte du palais à Metz (1034-1052), avait un frère du nom de Godefroy, mentionné avec lui dans une charte de 1065 et jusqu'alors ignoré de tous les généalogistes. Il soupçonne, dit-il, ce Godefroy II, voué de Neuviller, d'être le véritable auteur de la branche de Castres. Je me range à cette interprétation.

Du mariage de Folmar IV et de Mathilde, fille d'Adalbert de *Longuicastro*, seraient issus :

1° Folmar V, comte de Metz (1075-1111), fondateur de l'abbaye de Lixheim, qui succéda à son père dans le comté de Metz;

2° Godefroy III;

3° Clémence, qui épousa Folmar, comte de Castres, fils de Godefroy II considéré comme la tige des comtes de Castres.

Dom Calmet cite, comme preuve de cette filiation, des titres de 1135, 1157, 1166, 1173, 1178 et 1179 (1).

C'est ce Godefroy III, devenu Godefroy, comte de Langenstein, qui serait le premier mari d'Agnès de Montbéliard. Les preuves de cette origine font encore défaut; mais les éléments nouveaux mis en lumière laissent entrevoir une solution définitive.

---

(1) D. CALMET, II, col. XXV, 2e éd. — Cette filiation est établie, d'une manière authentique, par la donation de *Consengis*, que les deux frères Folmar V et Godefroy font, à l'abbaye de Saint-Remy, pour le repos de l'âme de leur père. D. CALMET, I, col. 412. — Cf. Abbé CHATELAIN dans *Jahrbuch*, 1901, p. 302.

Digitized by Google

Observons encore que Godefroy Ier (1034-1052), voué de l'abbaye de Saint-Remy de Lunéville, n'est encore qualifié que de comte du palais à Metz. C'est qu'alors le comté épiscopal de Metz était entre les mains de la maison d'Alsace. Or, Folmar IV, qui succéda à son père Godefroy Ier, vit son autorité s'étendre à tout le pays messin, sans doute après la mort du duc Adalbert et l'accession de son neveu Gérard à la dignité ducale. Son mariage avec Mathilde, l'héritière du duc Adalbert, justifierait cette extension d'attributions. Leur fils aîné, Folmar V, hérita de ce titre de comte de Metz et son frère Godefroy dut recevoir, comme il était d'usage, l'apanage du comté de *Longuicastro* apporté par sa mère Mathilde, fille d'Adalbert de *Longuicastro*. Quant à Clémence, la fille de Folmar IV, elle fut mariée à Folmar, comte de Castres, fils de Godefroy considéré maintenant comme la tige des comtes de Castres. Godefroy, comte de Langenstein et Folmar, comte de Castres, étaient donc cousins germains; il s'ensuit que Conrad, comte de Langenstein, fils d'Agnès de Montbéliard et Godefroy, comte de Castres, de la charte de fondation de Moniet, en 1127, étaient cousins issus de germains. Cette parenté explique la présence simultanée, dans plusieurs actes de cette époque, du comte Godefroy de Castres, du comte Conrad de Langenstein, plus tard Pierre-Percée, et du comte Herman de Salm, deuxième mari de la comtesse Agnès.

Nous ignorons la date de la mort du comte Godefroy de Langenstein et l'époque exacte de la nouvelle

Digitized by Google

union de sa veuve à Herman II, comte de Salm. En admettant, avec les historiens de Montbéliard, que le mariage de Thierry Ier et d'Ermentrude de Bourgogne, ses parents, eût lieu en 1076 (1), celui de leur fille Agnès avec le comte Godefroy ne peut être antérieur que de peu d'années à l'an 1100. Son second mariage doit être placé dans la première dizaine du XIIe siècle.

Dom Calmet dit que le nom de Salm ne paraît dans les Vosges que vers l'an 1090; que Herman II fut nommé, par un évêque de Metz, voué de l'abbaye de Senones et que, dès l'an 1104, il est appelé comte de Salm dans un titre de cette abbaye (2). On peut admettre qu'il hérita de la vouerie de Senones de son père Herman Ier qui en aura été pourvu, soit par son oncle, l'évêque Adalbéron III, soit par le successeur de ce prélat, Hériman, dont il était, comme nous l'avons vu (3), le *miles*, terme désignant à cette époque les comtes de Metz devenus feudataires de l'évêque. La charge de comte ou haut-voué épiscopal de Metz avait été conférée, en 1007, par l'évêque Thierry II à Gérard Ier appelé jusqu'alors Gérard de Turquestein, de la famille d'Alsace; celui-ci, après sa mort, survenue en 1020, eut pour successeur son frère Adalbert Ier auquel succéda, en 1033, son fils Gérard II. Or, Gérard Ier et Gérard II sont désignés

(1) TUEFFERD, *Hist. des comtes de Montbéliard*, p. 14. BÉNÉD., *Hist. de Metz*, II, p. 230.

(2) D. CALMET, I, col. CCIX. — VII, col. CLXXX. — MARTENE, II, p. 80. *Notice de Lorr.*, art. Salm.

(3) *Supra*.

Digitized by Google

comme voués de Senones, le premier en l'an 1000, le second en 1030 (1).

Quelques auteurs ont cru que c'est par son mariage avec la comtesse Agnès de Langenstein que Herman II était devenu voué de l'abbaye de Senones. C'est, croyons-nous, une erreur. La vouerie de Senones était un bénéfice ou fief de l'évêché de Metz, et à ce titre, comme nous venons de le voir, tenu au XI^e siècle par Gérard I^er, puis par Gérard II, comtes épiscopaux de Metz. On pourrait supposer que ce bénéfice a passé dans la maison de Lunéville par le mariage de Mathilde, fille et héritière du duc Adalbert et, par elle, à son fils Godefroy que nous considérons comme le premier mari de la comtesse Agnès. Mais, s'il en eût été ainsi, ce n'est pas à Herman, comte de Salm, second mari de la comtesse de Langenstein, que revenait cette vouerie, mais au fils de celle-ci, le comte Conrad de Langenstein. Tout indique que c'est Herman II lui-même qui possédait ce bénéfice, soit qu'il l'ait hérité de son père Herman I^er, soit qu'il en ait été investi par l'évêque Poppon, dit Burckard (1090-1103), élu contre l'intrus Adalbéron IV.

Les domaines qu'Agnès de Montbéliard-Bar avait reçus en dot étaient situés, partie sur la Haute-Vezouse, partie dans le bassin de la Seille, l'ancien

(1) SIGEBERT DE GEMBL., Chron. ad an. 1081 : *In Gallia Hermannus miles Herimanni,...* — Gobert, fils de Cunégonde, qualifié voué de Senones en 1103, n'est sans doute qu'un sous-voué ou voué pour des biens de l'abbaye de Senones en dehors de la juridiction du temporel de l'évêché de Metz. *Hist. ms. de Senones*, éd. Dinago, p. 66.

Digitized by Google

Saulnois. Sa sœur Norine, de son côté, avait été dotée de plusieurs seigneuries dans la région de Sarreguemines. Ces possessions de la famille de Montbéliard-Mousson-Bar provenaient en partie de l'ancien domaine qu'un grand d'Austrasie, Fulrad, avait légué par testament, en 777, à l'abbaye de Saint-Denis (1). Ce domaine constitua d'abord la dotation du prieuré de Salone. Vers 862, une partie de ces possessions, celles situées sur la Sarre, furent données en précaire à un comte des plus puissants à cette époque, au comte Adelard qui, avec Matfrid, était en 865 un des conseillers les plus écoutés de Lothaire II.

De 892 à 968, la maison des comtes de Paris, source des Capétiens, sous le titre d'abbés laïques, gouvernait l'abbaye de Saint-Denis. Hugues le Grand ayant marié sa fille Béatrice à Frédéric Ier, duc de Haute-Lorraine et premier comte de Bar, celle-ci reçut en dot, après échange sans doute, les domaines de la Sarre et la partie du comté de Destry située au sud de cette localité. Vers la même époque, le prieuré de Salone, moyennant un cens annuel, fut remis, du consentement de Saint-Denis, à l'abbaye de Saint-Mihiel, comme dédommagement d'autres biens que le duc Frédéric jugea plus à sa convenance. Aussi, dans l'acte de confirmation donné le 15 octobre 980 par

(1) La Bibliothèque nationale possède quatre testaments de Fulrad. — MABILLON et FÉLIBIEN, *Hist. de l'abb. de Saint-Denis.* — GRANDIDIER, *Hist. de l'égl. de Strasbourg*, t. II, pr., p. CXXII et suiv. — *Neues Archiv der Gesellsch. für die aeltere Geschichtskunde*, vol. 32, p. 169 et suiv. — L. MAUJEAN, *Hist. de Destry et du pays Saulnois*, Metz, 1913, p. 9-17. — Fulrad, abbé de Saint-Denis, mourut le 16 juillet 784.

Digitized by Google

Otton II, en faveur de Saint-Denis, il n'est plus question des biens de la Sarre et du Saulnois (1).

Ces domaines, ainsi passés entre les mains des premiers ducs de Haute-Lorraine, puis dans celles des comtes de Montbéliard-Bar, furent donnés en dot aux filles de Thierry Ier, Agnès et Norine. Cette dernière épousa Albert, comte de Morsberg, issu du comte de Winterthur, en Suisse (2), et lui apporta en mariage plusieurs seigneuries dans la région de Sarreguemines. En souvenir de son castel familial, Albert, comte de Morsberg, fonda, sous la même appellation, le château de Morsberg, connu sous le nom de Marimont et situé près de Dieuze (3). Il en fit le chef-lieu des biens et des voueries que sa femme lui avait apportés.

Nous avons dit que les domaines reçus en dot par la comtesse Agnès étaient situés sur la Haute-Vezouse

---

(1) E. HUBER et E. PAULUS, *Coup d'œil hist. sur les orig. de Sarreguemines jusqu'au XIIIe siècle. Jahrbuch*, 1903, p. 263-277. Le *Saulnois* était limité au nord par le *pagus Metensis* et le *pag. Nitensis ;* au nord-est par le *Blesencis superior.* Au sud et à l'ouest, la limite qui le séparait du *Calmotensis* et du *Scarponensis* suivait, à quelque distance de la rive, la Seille jusqu'au *pag. Metensis,* lequel commençait aux environs de Sillegny. Cf. L. MAUJEAN, *Hist. de Destry et du pays saulnois,* p. 94. Metz, 1913.

(2) E. HUBER et E. PAULUS, p. 263. Le château de Moersperg, dit aussi Morimont, s'élève sur le sommet d'une montagne entre Ferrette et Porrentruy (Suisse). C'est un des premiers domaines du comté de Ferrette. (SCHŒPFLIN-RAVENEZ, *L'Alsace ill.,* t. IV, p. 80.)

(3) Le château de Marimont était entouré d'une double enceinte; démoli, il n'en reste que quelques vestiges. H. LEPAGE, *Le Département de la Meurthe, Statistique,* art. *Marimont.*

Digitized by Google

et dans le bassin de la Seille. Herman II, dont le comté de Salm était, comme les biens patrimoniaux de son beau-frère, le comte de Morsberg, éloigné des possessions dotales d'Agnès, son épouse, a-t-il, comme ce dernier, construit un château sur ces terres? Nous l'ignorons, mais nous savons que, dès le XIIIe siècle, les comtes de Salm possédaient, dans l'ancien Saulnois, les châteaux de Morhange (1) et de Viviers (2), situés à égale distance de l'abbaye de Salival, ancienne nécropole de cette famille à laquelle Ruyr attribue sa fondation (3). La chronique de Richer de Senones nous apprend que, vers 1250, le château de Morhange servait de résidence au comte de Salm (4).

Rappelons ici qu'au XIVe siècle, dans le Luxembourg, la famille des comtes de Salm-en-Vosge était désignée sous la dénomination de *Salm-en-Savoye, Savoy, Savois, Saulmois* (5). Notre confrère et ami M. Léon Germain de Maidy (6) a montré

(1) Morhange, à 15 km. N.-N.-E. de Château-Salins, avait deux châteaux anciennement entourés de fossés.

(2) Viviers, à 10 km. N.-N.-O. de Château-Salins et 4 km. à l'E. de Delme; il y avait là un château fortifié de bonnes murailles et environné de fossés remplis d'eau. Le corps de la place avait sept bastions et les cours en avaient six. D. CALMET, *Notice de Lorraine.*

(3) Salival, abbaye de Prémontrés, à 3 km. S.-E. de Château-Salins. RUYR, *Recherches des sainctes antiquitez de la Vosge*, p. 248. Épinal, 1634.

(4) RICHER, l. V, ch. 11. *M. G. H.*, t. XXV, p. 337.

(5) H. GOFFINET, *Les Comtes de Chiny*, p. 527, 544, 545, 546. E. TANDEL, *Les Com. lux.* VI, p. 421.

(6) *Journal S. A. L.*, 1896, p. 259-261.

Digitized by Google

que sous ces variantes il faut reconnaître le mot *Saulnois* et il émet l'idée qu'il s'agit peut-être de notre *pagus Salinensis*. Les Annales du doyen de Saint-Thiébaut de Metz nous fournissent, de leur côté, la dénomination de comte de *Salm-en-Samroy* (sans doute mauvaise lecture de *Saulnoy*) et l'expression *Saulnexiens* appliquée aux troupes de Jean de Salm en 1364 (1).

Le doute aujourd'hui n'est plus permis sur ces différentes dénominations; elles se justifient par ce fait que les principaux domaines des comtes de Salm, en dehors de la vouerie de l'abbaye de Senones, se trouvaient dans l'ancien Saulnois; ils provenaient, pour la plupart, des possessions de cette région apportées en dot par Agnès de Montbéliard-Mousson-Bar et plus tard par Marguerite de Bar, épouse du comte Henri III.

Ne perdons pas de vue que, sous Herman II, comme d'ailleurs sous son fils et successeur Henri Ier, le comté de Salm-en-Saulnois, ou en Vosge, n'existait pas encore. Leur titre de comte s'appliquait au comté de Salm-en-Ardenne, la séparation ne s'étant produite que vers le dernier quart du XIIe siècle.

C'est en sa qualité de voué de Senones que nous apparaît pour la première fois le comte Herman II, dans un titre de cette abbaye de l'an 1104, puis dans un acte d'Adalbéron IV, évêque de Metz, du 8 mars 1111. Cet acte, solennellement dressé et publié à Metz,

(1) D. CALMET, IV, pr., col. CLXXV.

Digitized by Google

sous la signature de nombreux témoins religieux et laïcs, déclare :

Que Herman, comte de Salm, abusant de son autorité, ne cessait d'inquiéter les sujets de l'abbaye de Senones par des exactions et des tailles; qu'il leur imposait, malgré l'abbé, des plaids auxquels il les obligeait de comparaître. Antoine, abbé de Senones, en porta ses plaintes à Adalbéron IV, évêque de Metz, qui cita Herman devant lui, l'excommunia, l'obligea à satisfaire à l'abbé, à lui restituer ce qu'il avait pris et à demander l'absolution de l'excommunication qu'il avait encourue (1).

Nous ignorons si le comte Herman II se soumit entièrement à cette sentence. Il est permis d'en douter, puisque les mêmes plaintes se reproduisent sans cesse ultérieurement. L'anarchie qui régnait alors dans l'Empire, par suite du schisme sur la question des investitures, se faisait particulièrement sentir dans l'évêché de Metz, où Adalbéron IV avait été nommé par l'empereur Henri IV, et par les partisans de l'antipape Clément III, alors que les Messins, restés fidèles au pape Urbain II, avaient élu Poppon, dit Burckard. Après la mort de ce prélat, en 1103, les Messins, forcés de plier sous le poids de l'autorité de l'Empereur, se virent obligés de laisser monter Adalbéron IV sur le siège épiscopal. Mais Adalbéron était plus attentif à faire sa cour à l'Empereur, qu'il accompagnait partout, qu'à administrer sagement son évêché; aussi les abus devenant de jour en jour

(1) D. CALMET, IV, col. 527. — *Hist. de l'abb. de Senones*, éd. Dinago, p. 69.

Digitized by Google

plus criants, il fut enfin résolu de l'expulser de son siège. Convoqué devant le Concile que le pape Pascal II fit assembler à Reims le 28 mars 1115, Adalbéron IV y fut déposé (1). Il faut avouer que, dans ces conditions, l'acte excommuniant le comte Herman II est tout au moins suspect d'être dirigé contre un adversaire politique.

En 1121, Herman II est à Rome, auprès du pape Calixte II, oncle de la comtesse Agnès. Il déposa sur l'autel de saint Pierre, en présence du pape et le jour même où l'on sacrait cet autel, la pièce d'or que Guillaume, comte de Luxembourg, son cousin germain, avait promis d'offrir tous les ans en signe d'affranchissement de l'oratoire fondé par le comte Conrad, son père, auprès de son château de Luxembourg et devenu l'abbaye de Munster. Herman, comte de Salm, figure en tête des nombreux comtes et seigneurs qui assistaient, comme témoins, à l'acte de confirmation de cette abbaye (2).

Le prestige de ce cadet de la maison de Luxembourg, marié à la sœur des comtes de Montbéliard et de Bar, à la nièce du pape Calixte II, ne pouvait, semble-t-il, que grandir encore par l'élévation, au siège épiscopal de Metz, d'Étienne, autre frère de la comtesse Agnès.

---

(1) Bénédictins, *Hist. de Metz*, II, p. 220. Adalbéron IV n'était nullement, comme le croyait Meurisse (*Hist. des évêques de Metz*, p. 388), de la maison de Luxembourg. Il y avait alors Adalbéron, fils de Conrad, comte de Luxembourg, qui était princier de l'Église de Metz; mais il mourut au siège d'Antioche en 1098. Cf. Bertholet, III, p. V.

(2) Bertholet, III, p. 396 et p. justif., p. XLIX-L.

Digitized by Google

Princier et archidiacre en 1112 (1), Étienne de Montbéliard fut nommé évêque de Metz en 1119, l'année même de l'élévation de Guy de Vienne, son oncle, au siège apostolique de Saint-Pierre sous le nom de Calixte II. La cérémonie du sacre d'Étienne se fit en 1120 à Rome par le nouveau pape, qui le décora du pallium et le créa cardinal. Mais, tant que la division subsista entre l'Empire et le sacerdoce, il ne fut pas possible au nouvel évêque de prendre possession de son évêché, parce que la ville de Metz tenait alors pour l'Empereur contre le pape légitime. La paix ayant été enfin conclue à Worms le 23 septembre 1122, Étienne reçut l'investiture par le sceptre et prit possession de son Église (2).

On n'est pas d'accord sur la date de son élévation à la dignité cardinalice. D'après Meurisse (3), ce serait en décembre 1124; mais, cette date, qui coïncide avec la mort de Calixte II survenue le 13 décembre 1124, n'est guère probable. Tout semble indiquer, au contraire, que c'est lors de sa nomination à l'évêché de Metz, en 1119 ou 1120, que le Souverain Pontife le créa en même temps cardinal-diacre de Sainte-Marie in Cosmedin (4).

(1) L. VIELLARD, *Docum.*, etc., p. 182.

(2) Bénédictins, *Hist. de Metz*, II, p. 231.

(3) MEURISSE, *Hist. des év. de Metz*, p. 393. Metz, 1634.

(4) On peut donc admettre pour exacte l'indication de l'*Annuaire pontifical catholique* de Mgr A. BATTANDIER, qui fixe la création comme cardinal à l'année 1119. Mais on ne peut considérer de même la partie de la notice consacrée à Étienne de Montbéliard, suivant laquelle il se serait fait moine à Cluny et y aurait vécu saintement quarante-trois ans. La suite de

Digitized by Google

Le comte Herman II, en sa qualité de voué de l'abbaye de Senones, devint ainsi le feudataire de son beau-frère. Dans le titre constatant la dédicace de l'église de l'abbaye de Senones par l'évêque Étienne, le 22 juin 1124, figurent comme témoins laïcs : le comte Herman, voué de l'abbaye, le comte Conrad de Langenstein et les seigneurs Bencelin de Turquestein, Conon de Buriville, Rainier de Domjevin, Rainier de Badonviller et Richer de Mainil (*Masnil*). L'acte mentionne le nom du père de l'évêque Étienne, le comte Thierry, et son oncle maternel, le seigneur Guy de Vienne, devenu pape de Rome (1).

En 1125, Herman (2), comte de Salm et voué de l'abbaye de Senones, souscrit, à la suite de ses deux beaux-frères, Renaud, comte de Bar et Frédéric de Ferrette, un acte par lequel Étienne de Montbéliard-Bar, évêque de Metz, décharge l'abbé Antoine de certains services ou certaines redevances et recon-

---

cette étude montrera, d'accord avec tous les historiens de Metz, que l'évêque-cardinal Étienne a gouverné le temporel de l'évêché de Metz sans interruption quarante-trois ans, étant mort le 29 décembre 1163. — On peut consulter sur l'évêque Étienne, RUPERTI, *Bischof Stephan von Metz* dans le *Jahrbuch de la Soc. de Metz*, année 1910, p. 1-96 ; et le compte rendu dans la *Bibliographie lorraine*, 1911-1912, p. 36-37.

(1) D. CALMET, I, col. 439, col. CCLXXV. — *Hist. de l'abb. de Senones*, éd. Dinago, p. 76.

(2) C'est bien certainement par suite d'une confusion, fréquente à cette époque, entre *Herimanus* et *Henricus*, que Dom Calmet écrit Henri au lieu de Herman. Il ne saurait en effet être question, en 1125, de Henri Ier comme voué de Senones, d'abord parce que ce titre appartient à Herman jusqu'à sa mort vers 1135 et ensuite parce que Henri, fils puîné, devait être alors à peine adolescent.

Digitized by Google

naît que ce n'était pas l'abbaye (c'est-à-dire l'abbé et le monastère de Senones), mais le ban de Senones pour les deux tiers et les bans de Vipucelle et de Plaine pour l'autre tiers, qui avaient la charge de ces servitudes (1). On saisit ainsi la distinction, établie par l'évêque suzerain, entre le monastère proprement dit et les bans des localités, dont l'ensemble formait le territoire de l'abbaye de Senones que le voué tenait en fief de l'évêque de Metz.

Le 6 janvier 1127, Herman II, voué de Senones, signe le titre de fondation du prieuré de Moniet. Pour la dotation de ce nouveau monastère, l'évêque Étienne de Montbéliard-Bar donne la place située au pied de son *château de Deneuvre*, le jardin, le pré et deux ménages de serfs établis près de cet emplacement; deux autres ménages de serfs à Vacqueville et deux à Nossoncourt (2). Il fait remise aux religieux de 20 sols que l'abbaye de Senones payait annuellement pour la garde du château de Deneuvre, et du sel ou de l'argent que l'abbaye lui devait pour droit de saline à Vic (3).

Ce titre est important surtout pour établir ce fait que le château et la terre de Deneuvre faisaient partie des domaines de la famille de Montbéliard-Bar, héritière des anciens ducs de Haute-Lorraine. Les

(1) D. CALMET, IV, col. CCLXXVII. — *Hist. de l'abb. de Senones*, éd. Dinago, p. 85-86.

(2) Vacqueville, village à 8 km. N.-E. de Baccarat. — Nossoncourt, à 8 km. au S.-O. de Baccarat et à égale distance de Rambervillers.

(3) D. CALMET, IV, col. CCLXXXV. — *Hist. de l'abb. de Senones*, éd. Dinago, p. 82.

Digitized by Google

donations de l'évêque Étienne témoignent que c'est à titre d'héritage paternel, et non comme biens de l'évêché de Metz, qu'il possédait Deneuvre, comme d'ailleurs les autres parties de la donation. Aussi, cette charte de fondation est-elle signée et scellée, non seulement par le donateur assisté d'Adelo, abbé de Marmoutier, d'Albert, grand prévôt de Saint-Dié, et d'Adalbéron, princier et archidiacre de Metz, mais encore par les témoins laïcs suivants, tous de sa parenté : Herman, comte et voué de Senones, le comte Godefroy de Castres, Thierry, comte de Montbéliard, Conrad, comte de Pierre-Percée, le comte Folmar étant préfet (comte-voué) de Metz.

Herman II, avec son fils Herman cette fois (*Comitis Hermani et filii ejus Hermani*), assiste encore comme témoin à l'acte de donation du fief de Basemont, daté de l'an 1130, donation faite à l'abbaye de Senones par l'évêque Étienne, du consentement de Gérard de Basemont et de sa femme (1).

Jusque-là, les relations de Herman II avec son suzerain et beau-frère l'évêque Étienne paraissent avoir été normales; mais, à partir de ce moment, la situation se modifie et nous voyons le comte de Salm entraîné à faire cause commune avec le duc Simon Ier de Lorraine qui, en qualité de petit-fils et successeur de Gérard Ier d'Alsace, avait naturellement hérité du ressentiment non encore assoupi de l'ancienne maison ducale de Haute-Lorraine-Bar. Cette nouvelle attitude

(1) D. CALMET, IV, col. CCXC. *Hist. de l'abb. de Senones*, éd. Dinago, p. 83-84. Basemont, auj. Bauzemont, sur la rive droite du Sanon, à 11 km. au N. de Lunéville.

Digitized by Google

du comte Herman II, dont j'essaierai plus loin d'établir les causes, paraît coïncider avec les conflits qui s'élevèrent entre Simon Ier et Albéron de Montreuil, peu de temps après que cet ancien princier de Metz fut élevé sur le siège archiépiscopal de Trèves (1).

Bertholet rapporte qu'Adalbéron, archevêque de Trèves (1130-1152), signala le commencement de son épiscopat « par un acte de fermeté qui fit beaucoup de bruit ». Simon Ier, ajoute-t-il, « avait ravagé l'archevêché de Trèves par des hostilités injustes et, quoiqu'il fût le beau-frère (2) de Lothaire II, ayant récemment épousé, à Aix-la-Chapelle, Gertrude (3), sœur de cet empereur, notre prélat l'excommunia et le renvoya de l'église le jour même de Pâques, lorsqu'on y eut commencé à chanter l'évangile » (4).

Baldéric nous apprend, en effet, qu'à une diète tenue à Aix-la-Chapelle par le roi Lothaire, à l'occa-

(1) L'élection avait été assez irrégulière et longtemps le roi d'Allemagne, Lothaire de Supplinbourg, hésita à le reconnaître. Il finit pourtant par y consentir dans une assemblée tenue à Aix-la-Chapelle, en avril 1132; il donna à l'élu l'investiture par le sceptre. Baldéric, *Gesta Alberonis*, Pertz, SS., t. VIII, p. 251. Cf. Chr. Pfister, *Hist. de Nancy*, I, p. 115.

(2) Le roi Lothaire (1127-1137) était fils de Gebhard de Supplinbourg et de Hedwige de Formbach (Bavière, près de Passau). A la mort de son mari, Hedwige épousa le duc de Lorraine Thierri Ier et de ce mariage naquit le duc Simon Ier. Celui-ci n'était donc pas le beau-frère, mais le demi-frère de Lothaire II. Cf. Chr. Pfister, *Hist. de Nancy*, I, p. 115.

(3) Elle s'appelait non pas Gertrude, mais Adélaïde ou Adeleis, fille de Gebhard de Supplinbourg et d'une femme autre que Hedwige de Formbach, par conséquent, demi-sœur de Lothaire II. Ém. Duvernoy, *Catalogue des Actes des Ducs de Lorr.*, 1915, p. 62.

(4) Bertholet, *Hist. du Duché de Luxemb.*, IV, p. 41.

Digitized by Google

sion des fêtes de Pâques de l'an 1132, l'archevêque de Trèves, Albéron, excommunia le duc Simon le jour de Pâques (10 avril) et l'obligea à sortir de l'église (1).

Cette même année 1132, Simon 1er fait savoir qu'il est venu à l'assemblée qui s'est tenue à Thionville pour établir la paix, et où se trouvaient l'archevêque de Trèves, les évêques Étienne de Metz, Henri de Toul et Adalbéron de Verdun, et une grande foule de clercs et de laïcs de Haute-Lorraine. Là, le duc Simon, du consentement de sa femme Adélaïde et de son fils Mathieu, renonça aux redevances qu'il prélevait injustement sur les terres de l'église de Saint-Dié, en particulier aux tailles que ses ministériaux levaient sur le village de Coincourt, dépendance du chapitre (2).

Albéron, archevêque de Trèves, de son côté, fait savoir au chapitre de Saint-Dié qu'étant venu à l'assemblée de Thionville, le duc Simon a renoncé à ses prétentions injustes sur l'église de Saint-Dié et, en conséquence, a été relevé de l'excommunication (3).

A côté de ces faits établis par des documents authentiques, un écrivain du XVIe siècle, Jean d'Aucy (4), dans une histoire des ducs de Lorraine

---

(1) BALDÉRIC, *Gesta Alberonis*, ch. XIII, Monum. SS., t. VIII, p. 251. Cf. Ém. DUVERNOY, *Ibid.*, p. 45.

(2) Orig. Bibl. Nancy, coll. de chartes, n° 5, parch. de 309 mm. de haut sur 383 mm. de large, avec sceau plaqué en cire vierge. Ed. RIGUET, *Docum. Hist. lorr.*, t. I, p. 12. Ém. DUVERNOY, *Ibid.*, p. 46.

(3) D. CALMET, *Hist. de Lorr.*, II, pr., col. 298. Ém. DUVERNOY, *Ibid.*, p. 47.

(4) Jean d'Aucy, cordelier de Nancy, confesseur des ducs

Digitized by Google

écrite vers 1540, fournit sur la lutte entre Simon Ier et l'archevêque Albéron des détails puisés, croit-on, dans des chroniques lorraines aujourd'hui perdues et dont, par suite, il n'est pas possible d'apprécier la valeur. Comme l'a fait remarquer M. Chr. Pfister, l'éminent historien de Nancy, c'est aux matériaux réunis par Jean d'Aucy que Richard Wassebourg a emprunté ses biographies ducales, dans ses *Antiquitez de la Gaule belgique*, publiées en 1549. Et le père Benoît Picart, en 1704, donne, en l'abrégeant, le récit de Jean d'Aucy, dans l'*Origine de la très illustre Maison de Lorraine*, récit reproduit tel quel par Dom Calmet.

Une partie de ce récit intéresse trop vivement notre sujet pour nous permettre de le passer sous silence. Nous l'empruntons au texte publié par M. Chr. Pfister, d'après les manuscrits de la bibliothèque de Nancy :

Cependant Adelbero, archevêque de Trèves, s'estant attribué le titre de duc de Lothreine (1), accompagné d'Estienne, evesque de Metz, Regnault, comte de Bar,

---

François Ier et Charles III. Sur ce personnage, voir D. CALMET, *Bibl. lorr.*, col. 63; A. COLLIGNON, *Une Source de Jean d'Aucy*, A. D. E., 1894, p. 582. Il existe à la Bibl. de Nancy, sous les nos 727 (81) et 728 (30), des copies des XVIIe et XVIIIe siècles de son *Hist. des Ducs de Lorr.*, restée manuscrite, bien que D. Calmet prétende que l'ouvrage a été imprimé en 1566. Cf. Chr. PFISTER, *Hist. de Nancy*, I, p. 116.

(1) M. Chr. PFISTER fait remarquer en note (5) que ceci est entièrement faux. Albéron, élu archevêque de Trèves en 1131, ne semblant jamais avoir eu une pareille ambition. Il n'en est peut-être pas de même du comte de Louvain.

Digitized by Google

Gotfroy, comte de Louvain (1), et d'autres princes, veint assaillir Lothreine, de quoy adverty le duc Symon de Nancey et que ses ennemys estoient en la Champaigne auprès de Sirk, au nombre de dix milles hommes pour le moins sans les gens de chevaulx, sur l'heur dudit advertissement faict, le duc Symon ayant avecque luy le duc de Bavière (2), les comtes palatin (3) et de Salm, et autres princes, feit sortir de ce lieu tous ses gens qui estoient en nombre quinze milles hommes sans les gens de chevaulx. Le camp sorti de Nancey, estant au champs, marchèrent droict pour trouver les ennemys, lesquelz trouvez par deux fois rompirent en batailles rengées, l'une auprès de Marcres (4), et l'autre auprès le chasteau Jules (5), et descendant en la possession de l'evesque, prit plusieurs places fortes; enfin, par le moyen de Lothaire II du nom et en l'ordre des empereurs le Ier (6), l'archevesque eust paix et accord avecque le duc Symon; laquelle toutefois peu dura de la part du duc Symon; car peu de jours après, courut toutes les terres de l'église de Trèves, et par force d'armes occupa toutes les terres limitrophes de ses pais. De quoy grandement indigné, Adelbero, archevesque de Trèves, en moins de quinze jours, ayant levé hastivement une armée, l'envoya soubs la charge de Gotfroy le jeune, comte de Falkemont, son cousin, en Lothreine, où à sa venue se rencontrant dessus l'armée du duc Symon, son ennemi, auprès de

(1) Le comte de Louvain est Godefroy VII, duc évincé de Basse-Lorraine.

(2) Henri VIII le Superbe, duc de Bavière, était gendre du roi Lothaire II.

(3) Le comte palatin était Guillaume de Ballenstedt; il s'était opposé à l'élection d'Albéron.

(4) Mackeren, canton de Saint-Avold.

(5) Serait-ce Keskastel, *Cæsaris castellum*, en Basse-Alsace? Question posée par M. Pfister.

(6) Ceci est une erreur. Il avait le titre de Lothaire III, et était le second (II) empereur de ce nom.

Digitized by Google

Toul, l'assaillit si vigoureusement qu'il la meit en route et feit tourner les espaules au gens du duc Symon. Lequel, voyant les siens tournez en fuite, et luy mesme et le *conte de Salm* chascun blessé de trois playes, deliberant de se saulver aussi avecque aucuns barons, et de faict s'enfuirent et se retirent dedans Nancey. Le conte demeure victorieux en la campaigne, poursuivit la victoire et, le jour ensuivant, se meist au siege à l'entour de Nancey si que personne n'en pouvait sortir n'entrer dedans. Cependant Estienne, evesque de Metz, et Regnault, conte de Bar, ayans entendus l'envahissement faict en Lothreine par le comte de Falkemont, contredit (1) dedans le pais jusques à Lambourg qu'il acquit et autres chasteaux du domaine de l'eglise de Metz que le duc Symon avait occupez (2).

---

(1) *Contredit,* c'est-à-dire *pénétra en ennemi.* La phrase exigerait *contredirent.*

(2) Manuscrits nos 727 (81) et 728 (30) de la Bibl. de Nancy. Chr. Pfister, *Hist. de Nancy,* I, p. 119. A côté de l'*Epitome* de J. d'Aucy, dont l'origine et l'authenticité sont reconnues, certains auteurs, à partir de la fin du xviiie siècle, ont utilisé des chroniques, ou plutôt des fragments de chroniques, dont la provenance est restée mystérieuse et qui sont ainsi désignées : 1° *Les Mémoires d'Errard,* valet de chambre du duc Thiébaut, écrits vers 1213; 2° *Les Mémoires de Louis d'Haraucourt,* évêque de Verdun, 1456; 3° *Les Coupures de Bournon,* président des assises de Saint-Mihiel, 1591; 4° *Les Mémoires de Florentin le Thierrat,* avocat du bailliage des Vosges, à Mirecourt, 1640. Or, ces mémoires sont apocryphes et ont été fabriqués, tous quatre, par le même faussaire, vers la fin du dix-huitième siècle. Ce faux a été signalé pour la première fois par M. G. Save, dans le *Bulletin de la Société philomatique vosgienne,* 1895-1896, p. 326-328; ensuite, par M. R. Harmand, dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine,* 1909, p. 101-128; par M. Léon Germain de Maidy, dans le *Bulletin* de la même Société, 1911, p. 103-117; par M. Chr. Pfister, dans *La Lorraine, le Barrois et les Trois-Évêchés,* Paris, 1912, p. 16-17. Je m'abstiendrai donc de citer ceux des textes utilisés de bonne foi par Digot, I, p. 316, qui concernent le comte de

Digitized by Google

Comme nous l'avons dit, ce récit a été utilisé au XVIII^e siècle par les historiens lorrains Benoît Picart et Dom Calmet. Les auteurs allemands du XIX^e siècle les ont naturellement imités. Jaffé (1), en racontant, sous l'année 1131, les luttes entre Albéron, archevêque de Trèves, et Simon, duc de Lorraine, traduit le texte de Benoît Picart sans se préoccuper de la source où celui-ci avait lui-même puisé. Huhn (2), dont le récit offre quelques légères variantes, laisse supposer, en l'absence de toute référence, qu'il a utilisé en outre les faux *Mémoires* que nous nous contentons de signaler en note.

Après une étude très attentive de cette période extrêmement importante pour l'histoire des premiers comtes de Salm, j'estime, avec M. Chr. Pfister, que le récit de J. d'Aucy relatif à une guerre entre l'archevêque Albéron et le duc de Lorraine ne repose sur aucune donnée certaine, et que dès lors les détails fournis par cet auteur du XVI^e siècle ne sauraient être utilisés que comme des indications dont l'exactitude n'est pas démontrée.

Les auteurs messins donnent heureusement sur

Salm. J'applique la même exclusion à l'*Histoire de Lorraine*, de CHEVRIER, à juste titre tenue pour suspecte. Voir au sujet de Chevrier Chr. PFISTER, *La Lorr., le Barrois et les Trois-Évêchés*, p. 32. Je profite de l'occasion pour remercier M. Ém. Duvernoy, le savant archiviste de Meurthe-et-Moselle, président de l'Académie de Stanislas, d'avoir bien voulu appeler mon attention sur toutes ces publications suspectes.

(1) JAFFÉ, *Geschichte des deutschen Reiches unter Lothar dem Sachsen*, Leipzig, 1843, p. 113.

(2) HUHN, *Geschichte von Lothringen*, Berlin, 1877, t. I, p. 135-138.

Digitized by Google

cette période des renseignements, tirés de la chronique épiscopale de Metz, qui se rapportent à des conflits où nous voyons aux prises le duc Simon et l'évêque de Metz, Étienne, allié à Renaud Ier, comte de Bar, c'est-à-dire la nouvelle maison ducale contre les héritiers des anciens ducs de Haute-Lorraine, dont les droits, par le mariage de Sophie, l'une des deux filles du duc Frédéric II, étaient passés dans la maison de Montbéliard-Bar-Mousson.

Nous apprenons ainsi que le duc Simon s'était emparé des châteaux de Mirebaux, Fauquemont, Deneuvre, et que ces châteaux furent repris au duc de Lorraine par l'évêque Étienne assisté du comte de Bar, son frère (1).

Il semblerait que dans ce conflit le comte de Salm, Herman II, dût se trouver aux côtés de ses beaux-frères. Or, on a la surprise de constater qu'au contraire, et sans égard même à sa situation de vassal de l'évêché de Metz, il s'était rangé sous la bannière du duc Simon. Le passage suivant de la chronique épiscopale de Metz ne laisse aucun doute à cet égard :

« Le château de Pierre-Percée, appartenant aux comtes de Salm, était alors la terreur du pays, parce qu'il servait de retraite à des brigands qui faisaient mille ravages dans les campagnes et arrêtaient les voyageurs. Étienne en forma le siège, dressa trois forts autour de la place pour empêcher d'y faire entrer ni vivres ni secours. Il la tint ainsi investie plus d'un an et la força de se rendre (2). »

(1) Meurisse, p. 397.
(2) Chron. episcop. Met., *Spicilège*, t. VI, p. 661. Bénédictins,

Digitized by Google

Au cours des hostilités entre le duc de Lorraine, d'une part, l'évêque Étienne, assisté du comte Renaud de Bar, de l'autre, le duc Simon, d'accord avec son allié le comte de Salm, aura fait occuper le château de Pierre-Percée par des troupes chargées de ravager et de rançonner les terres voisines de l'évêché de Metz, y compris sans doute l'abbaye de Senones. De là, l'acharnement de l'évêque Étienne au siège de cette forteresse, qu'il aurait dirigé lui-même, et dont le souvenir est resté vivace dans la tradition locale.

Cet événement, à mon avis, a dû se produire en 1135 ou 1136, époque coïncidant avec la mort prématurée du comte Herman II et de son fils aîné Herman III.

A quoi attribuer maintenant la détermination prise par le comte Herman II d'entrer dans une ligue qui le mettait dans l'obligation de lutter contre ses puissants beaux-frères? Cette grave et fatale résolution doit, à mon sens, être attribuée à deux causes principales : d'une part, la situation spéciale où se trouvait alors le comté de Luxembourg; d'autre part, les liens de parenté qui s'étaient établis entre le frère puîné de Herman II, le comte Otton de Rineck, et l'empereur Lothaire II, ainsi qu'avec le demi-frère de ce dernier, le duc Simon Ier de Lorraine.

Hist. de Metz, II, p. 269. D. CALMET, II, col. 74, 1re éd. L'un de ces forts se trouvait sans doute sur l'emplacement des ruines dites du château de Damegalle, sur le versant occidental du rocher de la *Pierre-à-Cheval;* le deuxième paraît avoir été établi à la *Roche des Corbeaux*, à l'ouest du château de Pierre-Percée qu'elle domine de loin; l'emplacement du troisième doit être cherché du côté de la vallée de Celles.

Digitized by Google

Nous avons vu, en effet, que Otton, par son mariage avec Gertrude de Nordheim, était devenu le beau-frère de l'impératrice Richenza, épouse de Lothaire II; que ce lien de parenté fut encore resserré par le mariage de Sophie, fille du comte Otton de Rineck, avec Thierry, comte de Hollande, neveu du duc Simon Ier de Lorraine et de Lothaire II.

Voici maintenant quelle était alors la situation du comté de Luxembourg, dont relevait, il ne faut pas l'oublier, le comté de Salm-en-Ardenne, le seul qui existât au XIIe siècle et dont la possession faisait du comte de Salm un vassal du comte de Luxembourg.

Le comte Conrad qui, en 1128, avait succédé à son père, le comte Guillaume, était d'une complexion délicate et, bien que marié, n'avait point d'enfant (1). A sa mort, qui semblait proche, la branche masculine des aînés de la maison de Luxembourg serait éteinte. La plus proche héritière de cette branche était Ermenson (2), fille de Conrad Ier et, par conséquent, cousine germaine du comte Herman II. Celui-ci pouvait donc se considérer comme l'héritier présomptif de la couronne comtale de Luxembourg, et, si les anciennes lois franques et germaniques qui excluaient les femmes du pouvoir souverain y avaient été strictement en vigueur, la succession au comté de Luxembourg serait revenue de droit au comte Her-

(1) BERTHOLET, III, p. 413 et 415.

(2) Ermenson de Luxembourg avait été mariée, en premières noces, à Albert, comte de Dagsbourg et de Moha, et en secondes noces à Godefroy, comte de Namur, mort en 1139.

Digitized by Google

man II de Salm, le représentant le plus proche de la branche cadette. Le comte Gislebert, l'ancêtre commun, était, en effet, le grand-père paternel de Herman, comme celui d'Ermenson.

Mais, pour entrer en possession du comté de Luxembourg, qui selon toutes probabilités lui serait disputé par le mari ou le fils d'Ermenson, l'appui du roi des Romains dut paraître au prétendant comme un élément indispensable de réussite. Aussi, à partir de l'année 1128, trouvons-nous souvent le comte de Salm parmi les seigneurs de la cour, où son frère, le comte palatin Otton de Rineck, tient l'un des premiers rangs pendant toute la durée du règne de Lothaire II.

Herman II et son fils Herman III figurent comme témoins dans une charte datée du 27 décembre 1128, à Worms, où Lothaire passait la fête de Noël et tenait une assemblée (1). De Worms, le comte de Salm accompagne le roi à Strasbourg où, le 20 janvier 1129, il signe comme témoin une charte par laquelle Lothaire affranchit les bourgeois de cette ville de toute juridiction étrangère (2). Quand déjà, le 21 janvier, Lothaire quitte Strasbourg, les comtes Herman de Salm et Otton de Rineck l'accompagnent. Le 10 février, ils sont à Cologne, et le 8 mars 1129 dans la ville royale de Duisbourg, où ils figurent tous deux comme témoins dans une charte, donnée à cette

(1) W. BERNHARDI, *Lothar von Supplinburg*, p. 196.

(2) *Ibid.*, p. 212. SCHŒPFLIN, *Als. dipl.*, I, 207. GRANDIDIER, *Hist. d'Alsace*, II, 274. Cf. VIELLARD, *Doc. et Mém.*, etc., p. 243.

Digitized by Google

date par Lothaire en faveur des bourgeois de cette ville (1).

L'année suivante, nous retrouvons le comte Herman II en compagnie du roi Lothaire à Strasbourg où, le 17 février 1130, il signe une charte en faveur de l'abbaye d'Hirsau (2).

Au mois de mars 1131, le comte Herman II et son fils aîné sont présents à Liége, où le roi Lothaire et la reine Richenza s'étaient rendus pour recevoir le pape Innocent II et tenir la diète. Ils y signent comme témoins, à la suite du duc Simon de Lorraine, un diplôme de Lothaire, daté du 29 mars 1131, pour l'abbaye de Beuron (3). De Liége, le comte Herman et son frère Otton de Rineck accompagnent le Roi et la Reine à Trèves pour les fêtes de Pâques. Le 13 avril 1131, ils sont à Stavelot, et le 19 avril, à Trèves. Dans l'entourage du Roi, on remarque en outre les évêques Étienne, de Metz, Henri, de Toul, le comte palatin du Rhin, Guillaume, le comte Conrad de Luxembourg, Renaud de Mousson. Ceux-ci, de même que Herman II de Salm et son frère Otton de Rineck, figurent comme témoins dans la charte, dressée le 23 avril 1131 à Trèves, par laquelle Lothaire II confirme les droits de l'abbaye d'Echternach (4).

---

(1) W. Bernhardi, *Lothar*, etc., p. 216. Stumpf, n° 3241.

(2) *Ibid.*, p. 255. *Wirt. Urkundenbuch*, I, 381, n° 301. Les témoins sont Welf, frère du duc de Bavière, Hugues, comte de Dagsburg, Wernher, comte de Habisburg, Herman, comte de Salm, Folmar, comte de Huniburg et Robert.

(3) *Ibid.*, p. 354. Ém. Duvernoy, *Mém. S. A. L.*, 1912, p. 140. Beuron ou Beuren, abbaye bénédictine de la Haute-Bavière.

(4) *Ibid.*, p. 366-367. Hontheim, 1516. Gœrz, *Mtrh. Reg.* I, p. 499. Bertholet, III, pr., p. LIV.

Digitized by Google

Nous ignorons si le comte de Salm était présent à l'assemblée tenue à Aix-la-Chapelle, en 1132, à l'occasion des fêtes de Pâques. Nous y relevons la présence de l'archevêque de Trèves, Albéron de Montreuil, auquel Lothaire donna l'investiture, bien qu'il eût, contre la volonté du Roi, été consacré auparavant par le pape Innocent II. L'évêque Étienne de Metz, principal instigateur de l'élection assez irrégulière d'Albéron, était également présent. Parmi les seigneurs laïques, les ducs Simon, de Haute-Lorraine, et Waleran, de Basse-Lorraine, sont nommés, et il est probable que le comte de Salm et son frère, le comte Otton de Rineck, assistaient également à la diète. C'est à l'occasion de cette assemblée que le nouvel archevêque de Trèves, Albéron, excommunia le duc Simon Ier et que, le jour de Pâques (10 avril 1132), devant la cour réunie, il l'obligea à sortir de l'église pendant la lecture de l'évangile (1).

Il est évident que cet affront public, en présence même de la cour sympathique au demi-frère du roi, n'améliora pas la situation déjà manifestement tendue entre l'archevêque Albéron et l'évêque Étienne de Metz, d'une part, et le duc Simon Ier de Lorraine, de l'autre. Comme nous l'avons vu, l'excommunication fut levée dans une réunion organisée à Thionville en vue de la paix; l'acte intervenu mentionne, outre l'archevêque de Trèves, les évêques suffragants, Étienne, de Metz, Henri, de Toul, et Adalbéron, de Verdun (2).

(1) W. Bernhardi, *Lothar o. Suppl.*, p. 426-427.
(2) *Ibid.*, p. 429-430 et 843. Voir *supra*, p. 48-49. L'acte est

Digitized by Google

Le 8 novembre 1133, Lothaire, couronné empereur à Rome le 4 juin précédent, et l'impératrice Richenza sont à Bâle, accompagnés d'un grand nombre de nobles parmi lesquels le duc Simon de Lorraine. De Bâle, la cour se dirigea, par Strasbourg, sur Cologne où, le 1er janvier 1134, le comte Herman II de Salm signe, comme témoin, une charte par laquelle Lothaire II transporte, au comte Otton de Rineck, la vouerie du couvent de l'île rhénane de Rolandswerth, conformément au désir de l'abbesse et de l'impératrice Richenza (1).

Dans une charte de Lothaire II, datée de Buxtehude (2) le 11 juillet 1135, figurent comme témoins *Hermannus* et *Otto de Rinegge*. Bernhardi émet l'idée que le premier pourrait être le comte Hermann de Wintzenburg que, dans ce cas, l'Empereur aurait relâché de sa détention (3). Or, ce nom précédant immédiatement celui du comte Otton de Rineck, on pourrait, avec plus de vraisemblance semble-t-il, y voir celui du comte Herman II de Salm. Ce serait alors le dernier acte connu de l'empereur Lothaire II où figurerait ledit Herman II.

Les deux frères, Herman II et Otton de Rineck, apposent encore une fois ensemble leurs sceaux à une

---

daté : *an. dom. incarnat. 1132, indict. 10, ap. sedi præsidente domino papa Innocentio II, regn. Rom. imp. Augusto Lothario II, anno ordinationis nostræ 2.* Selon W. BERNHARDI, p. 843, cet acte fut dressé entre le 7 et le 24 mars 1133.

(1) *Ibid.*, p. 510 et 522. BŒHMER, *Acta imp.*, 74. GŒRZ, p. 506. Rolands- ou Nonnenwerther, sur une île du Rhin.

(2) Buxtehude, entre Bardovick et Stade.

(3) W. BERNHARDI, *Lothar v. Suppl.*, p. 570.

Digitized by Google

charte d'Adalbert, archevêque de Mayence, confirmant les privilèges de la bourgeoisie de Mayence. L'acte est daté : *1135, ind. 13, regn. 9, imp. 2* (1).

C'est le dernier acte témoignant que le comte Herman II de Salm vivait encore, car celui qui va suivre ne prouve pas qu'à sa date il fût encore en vie. Il s'agit d'une bulle, datée de Pise, le 10 juin 1135, par laquelle le pape Innocent II confirme les possessions de l'abbaye de Hugueshoffen, entre autres les dons du comte Conrad de Pierre-Percée, du comte *Herman de Salm* et de son épouse, la comtesse Agnès de Montbéliard. Ces donations concernent les églises de Landage, Parux et Vathiménil... *Ecclesiam ejusdem villæ, quam dedit Cunradus comes, Erimannus comes cum uxore sua Agneta* (2).

Nous sommes ainsi amenés à fixer la mort du comte Herman II entre les années 1135 et 1138, une charte, dont il sera question plus loin, attestant qu'à cette dernière date la comtesse Agnès était veuve. C'est au cours de cette période que doivent être placées les hostilités entre le duc de Lorraine et le comte de Salm, d'une part, l'évêque de Metz et le comte de Bar, de l'autre, et dont l'épisode principal est le siège du château de Pierre-Percée. Il est en effet très frappant qu'aucun de ces belligérants ne fit partie de l'expé-

---

(1) GUDEN, *Codex dipl.*, I, 120. *Dom v. Mainz*, I, 332. GŒRZ, I, p. 508. SERR., *Rer. Mog.* 547. WILL, *Reg. der Erzb. v. Mainz*, I, p. 300, n° 278.

(2) SCHŒPFLIN, *Als. dipl.*, I, 208. L. VIELLARD, *Documents*, etc., p. 224. Hugueshoffen, plus tard Hegesheim, Hugoncourt et Honcourt, abbaye fondée vers l'an 1000, dans le val de Viller, près du château d'Eguisheim.

Digitized by Google

dition que, sur les instances du pape Innocent II, l'empereur Lothaire II dirigea contre le roi Roger de Sicile en 1136 (1).

Benoît Picart, il est vrai, dit qu'il y a quelque apparence que Simon Ier ait fait ce voyage d'Italie; car ce prince « donne à l'abbaïe de Sturzelbronn le « bois nécessaire pour les bâtiments et les chariots, à « prendre dans son bois de Vasgaër, en action de grâce « de son heureux retour d'Italie l'an 1138 (cart. du « président Alix) » (2). Or, aucun des nombreux documents contemporains consultés par l'auteur de *Lothar von Suppl nburg* ne fait mention ni du duc Simon, ni de l'évêque de Metz, ni des comtes de Bar et de Salm. Et cependant, le duc Simon, demi-frère de Lothaire II, occupait une situation trop élevée pour être resté inaperçu et pour que son nom n'ait pas eu l'occasion d'être mentionné. La preuve invoquée par Benoît Picart ne saurait trancher la question. Tout d'abord le retour de l'armée impériale n'eut pas lieu en 1138, mais en novembre 1137, puisque Lothaire II mourut, sur le chemin du retour, le 4 décembre 1137 (3).

Si l'acte de donation en faveur de l'abbaye de Sturzelbronn est authentique, le voyage d'Italie invoqué pourrait s'appliquer à celui effectué par Lothaire en vue de son couronnement, qui eut lieu à

(1) *Lothar v. Suppl.*, p. 649 et suiv.

(2) Benoît PICART, *Hist. de Toul*, p. 223.

(3) *Lothar v. Suppl.*, p. 785-786. Il mourut dans un petit village du Tyrol du nom de Breitenwang, proche de la frontière de Bavière.

Digitized by Google

Rome le 4 juin 1133. Cette expédition dura de septembre 1132 au mois d'août 1133, et, le 8 novembre 1133, le duc Simon est mentionné dans l'entourage de Lothaire II et de l'impératrice Richenza présents à Bâle (1).

Je considère donc, comme une preuve négative très sérieuse, l'absence de toute indication, dans les documents contemporains, pouvant laisser supposer que le duc Simon de Lorraine et l'évêque Étienne de Metz se soient trouvés parmi les seigneurs accompagnant l'empereur Lothaire II dans sa deuxième expédition d'Italie.

La rupture ouverte et définitive entre ses frères et son second mari fut, sans nul doute, douloureusement ressentie par Agnès de Montbéliard, impuissante à conjurer le danger qui entraînait le comte Herman II dans le parti de la nouvelle maison de Lorraine. Cette nouvelle orientation politique devait d'ailleurs être fatale à la maison de Salm, car c'est précisément à la veille pour ainsi dire de l'ouverture de la succession au comté de Luxembourg (2), que Herman II et son fils aîné Herman III succombèrent dans la lutte meurtrière contre l'évêque Étienne de Metz et le comte de Bar. Le champ restait ainsi libre pour l'accession, sans difficulté, au siège comtal, du fils d'Ermenson, Henri, comte de Namur, connu sous le nom de Henri l'Aveugle.

---

(1) *Lothar v. Suppl.*, p. 510.

(2) Conrad II, comte de Luxembourg, mourut en 1136, sans postérité, et fut inhumé dans l'abbaye de Munster. BERTHOLET, III, p. 420.

Digitized by Google

Après ces tragiques événements, qui la laissèrent veuve pour la deuxième fois, la comtesse Agnès semble s'être confinée dans ses terres de Blâmont et de Pierre-Percée, et avoir passé le reste de son existence dans l'accomplissement d'œuvres de piété, vivant surtout avec les souvenirs de son premier mariage, au point que dans les documents qui nous sont parvenus, il est souvent difficile de distinguer la comtesse de Salm sous la dénomination habituelle d'Agnès de Langenstein qui lui est restée.

L'acte de donation de 1138, en faveur de l'abbaye de Saint-Sauveur, est caractéristique à cet égard. Dédaignant le titre de comtesse de Salm, qui lui revenait de droit, elle s'y qualifie simplement *comtesse Agnès ;* et, comme il fallait confirmer des donations faites antérieurement par le comte Herman, son second mari, avec l'assistance probable de leur fils aîné Herman III, la donatrice les mentionne seulement comme ses prédécesseurs, en les qualifiant, on ne sait trop pourquoi, de princes, titre qui, il est vrai, se justifie par leur origine royale, mais qu'ils ne portaient pas de leur vivant. En revanche, la comtesse Agnès se complaît à rappeler le souvenir de son premier mari, le comte Godefroy, et celui de leur fils Guillaume, mort jeune et inhumé à Raon-lès-Leau. Pour bien marquer que, dans les donations antérieures, les princes de Salm ne sont intervenus que pour la forme, elle spécifie que les terres qui en font l'objet sont à elle personnellement, soit qu'elles fussent de son patrimoine, soit qu'elles fissent partie de son douaire à elle constitué par son premier

Digitized by Google

mari (1). Parmi les témoins de la donation figure bien un Conrad, qui pourrait être son fils Conrad, comte de Pierre-Percée; mais on y chercherait vainement le nom de Henri, son fils survivant du second mariage (2).

Nous ignorons la date de la mort de la comtesse Agnès; mais une charte de l'évêque de Metz, de l'année 1147, semble indiquer qu'à cette époque elle était encore en vie. Ce document nous apprend en outre que quelques années auparavant (vers 1140), elle avait participé à la fondation de l'abbaye de Haute-Seille avec ses héritiers de Langenstein, d'une part, Bencelin de Turquestein, avec Conon, son fils, Ancelin de Walteringen (3) et Bero de Busnes (4), chevaliers, de l'autre. L'évêque Étienne y déclare que tous ces nobles bienfaiteurs étaient de sa parenté (5). Nous savons que ce prélat était le frère de la comtesse Agnès; mais on ne voit pas quels liens de consanguinité l'unissaient aux autres seigneurs. L. Viellard croit que Bencelin de Turquestein était

---

(1) Agnès de Langenstein, comtesse de Salm, avait établi un péage sur la route qui conduit à Raon-lès-Leau, sans doute parce qu'elle veillait sur son entretien. D. CALMET, I, col. 558 et 559. DIGOT, I, p. 366.

(2) Voir *supra*, p. 30.

(3) Walteringen ou Waltenheim, était près de Saverne.

(4) C'est probablement le lieu appelé Wuenheim, plus tard Bünen, en 1576, près d'Olwiller (Alsace).

(5) Archives de Meurthe-et-Moselle, H. 569. Orig. en parchemin. Cf. H. LEPAGE, *Les Seigneurs, le château, la châtellenie et le village de Turquestein*, p. justif. *Mém. S. A. L.*, 1886, p. 180-182.

Digitized by Google

le gendre d'Agnès. Mathilde (1), l'épouse de Bencelin, aurait donc été sa fille, et, par suite, la nièce de l'évêque Étienne.

La tradition attribue à la comtesse Agnès le creusement dans la roche, au pied du donjon du château de Pierre-Percée, du grand puits, cette œuvre vraiment merveilleuse pour l'époque, qui a justifié le changement du nom primitif de la forteresse. Que ce travail admirable ait été exécuté sous la direction de la comtesse ou de son fils Conrad de Langenstein, toujours est-il que ce dernier a modifié son titre de comte de Langenstein, qu'il porte encore en 1124, contre celui de comte de Pierre-Percée (*Petra-Perceia*) adopté pour la première fois en 1127, dans la charte de fondation du prieuré de Moniet. On peut donc placer l'aménagement de ce puits dans le premier quart du XII^e siècle.

Une autre tradition conservée dans la haute vallée de Celles est ainsi rapportée par H. Lepage, d'après une version qui lui fut communiquée, vers 1840, par le maire de Raon-lès-Leau :

En 1258, la princesse Agnès, comtesse de Salm, fondatrice de l'abbaye de Haute-Seille, fut enterrée, au cimetière qui existe au milieu du village, par Isembaut, ermite de Lamaix. Cette princesse mourut, par suite des blessures qu'elle reçut dans un combat avec les gens

(1) Le nom de l'épouse de Bencelin figure dans une charte de l'année 1128 relative à la donation de l'église de Lorquin à l'abbaye de Senones par : *Bencelinus de Truclisten cum uxore sua Mastilde et Cuonone filio et filiabus suis,* avec Gérard, son neveu, et d'autres seigneurs. D. CALMET, IV, pr., col. CCLXXXV.

Digitized by Google

de l'évêque de Metz, sur un rocher dit la *Pierre-à-Cheval*, dans des retranchements dont on voit aujourd'hui les vestiges. Les troupes ennemies occupaient tous les environs, et pour inhumer son corps en terre sainte, on fut obligé de traverser toutes les forêts pour arriver au village de Raon-lès-Leau avec une bien faible escorte (1).

1258 doit, évidemment, être lu 1158. Serait-ce là l'année de la mort de la comtesse Agnès? C'est fort possible, puisque nous la trouvons encore en vie l'année 1147. Pour ce qui touche la cause de sa mort, le combat avec les gens de l'évêque de Metz est certainement une légende, mais qui se rapporte sans nul doute au fameux siège de Pierre-Percée par l'évêque Étienne. Les retranchements du rocher dit la Pierre-à-Cheval, dont on voit encore les vestiges, doivent être ceux désignés sous la dénomination château de Damegalle, situés, comme nous l'avons dit, sur le versant occidental de ce rocher qui domine le col de la Chapelotte.

D'après cette légende, la comtesse Agnès aurait été inhumée à Raon-lès-Leau, ce qui n'a rien d'invraisemblable, puisque déjà son fils Guillaume y avait reçu la sépulture. Nous aurions cependant cherché la sienne plutôt dans l'une ou l'autre des abbayes voisines, Haute-Seille ou Saint-Sauveur, dont elle était la grande bienfaitrice. Y avait-il, à cette époque, à Raon-lès-Leau, quelque établissement religieux dépendant de Saint-Sauveur? L'intervention, dans la circonstance, d'un ermite de Lamaix marque-t-elle

(1) H. Lepage, *Le Dép. de la Meurthe, Stat. hist. et adm.* Nancy, 1843, p. 479-480.

Digitized by Google

quelque rapport avec cet antique lieu de pèlerinage? Je ne puis que poser ces questions, le cadre de mon travail ne me permettant pas de pousser plus à fond leur étude.

Le souvenir de la comtesse Agnès est ainsi resté attaché à deux faits importants de l'histoire du château de Pierre-Percée : au creusement du puits qui, bien que comblé jusqu'à quelques mètres seulement de son ouverture, fait encore l'admiration des visiteurs, — et au siège du château par l'évêque Étienne, frère de la comtesse.

Du mariage d'Agnès de Montbéliard et de Godefroy de Langenstein nous paraissent issus :

1° Conrad de Langenstein, devenu comte de Pierre-Percée;

2° Guillaume, enterré à Raon-lès-Leau;

3° Mathilde, épouse de Bencelin de Turquestein.

Conrad, comte de Langenstein ou de Pierre-Percée. — Il figure, comme témoin, dans les actes déjà mentionnés des années 1124 (dédicace de l'église de Senones) et 1127 (fondation du prieuré de Moniet) (1).

En 1137, il intervient encore dans la charte de donation du comte Hugues (2), de la comtesse Gertrude, sa femme, et du jeune Hugues, leur fils encore enfant,

(1) Voir *supra*, p. 46.

(2) Hugues VII, le donateur, avait un oncle, Brunon, archidiacre de Toul, frère de Hugues VI et d'Albert Ier, père de Hugues VII. C'est donc oncle paternel que l'on doit lire plus bas. Le jeune Hugues est devenu Hugues VIII, le dernier de la lignée.

Digitized by Google

de la chapelle de Laubenheim (1), à l'abbaye de Lure, en Franche-Comté, pour le repos du comte Albert, père du comte Hugues et de Brunon, son oncle maternel. Cette donation fut faite en présence de Gebhard, évêque de Strasbourg, qui l'autorisa par son décret épiscopal, et de Conrad de Pierre-Percée (2).

Le comte Conrad est ensuite mentionné dans la bulle du pape Innocent II du 11 janvier 1135 (3), et dans une charte non datée de l'évêque Étienne ainsi conçue : « *Stephanus Metensium episcopus... noverit comitissam Agnetem de Langues ein cum filiis suis Henrico et Hermanno, consulibus, Conradum nihilominus comitem cum uxore sua Havyde et filio Hugone...* » (3). Le rédacteur de cet acte fait ainsi la distinction entre les enfants des deux lits, en appelant consuls les fils du comte de Salm et comte le fils du comte Godefroy de Langenstein; il nous apprend en outre que l'épouse de Conrad se nommait Havyde et qu'ils avaient un fils appelé Hugues. Ce prénom permet de supposer que Havyde appartenait à la famille d'Eguisheim; elle était peut-être la fille de Hugues VII et de Gertrude. La qualité de gendre expliquerait et justifierait l'intervention de Conrad de Pierre-Percée dans l'acte de donation de

(1) Laubenheim ou Lauben est un petit village près de Mollkirch, de la paroisse de Grendelbruch.

(2) GRANDIDIER, *Œuvres hist. inéd.*, II, p. 386. Hugues VII était neveu de Hugues VI d'Eguisheim-Dabo, comte du Nordgau, et de Mathilde de Montbéliard, sa femme, celle-ci sœur de Thierry Ier, comte de Montbéliard.

(3) D. CALMET, IV, col. CCCXLIX. L. VIELLARD, p. 251.

Digitized by Google

la chapelle de Laubenheim par Hugues VII et Gertrude, son épouse, en 1137.

Toutes nos recherches sur la descendance de Conrad de Pierre-Percée et de son épouse Havyde sont restées vaines. Nous ignorons si leur fils Hugues leur a survécu ou s'il est mort sans postérité, comme la suite semble le laisser supposer. Nous allons voir, en effet, le château de Pierre-Percée en la possession du comte Henri II de Salm. Cette seigneurie n'a pu lui appartenir que par héritage ou à la suite d'un arrangement de famille qui ne nous serait pas parvenu. Ce qui est certain, c'est que, dès la première moitié du XIII^e siècle, le château de Langenstein ou Pierre-Percée appartenait à la maison de Salm à titre d'alleu.

***

Du mariage du comte Herman II de Salm et d'Agnès, nous connaissons :

1° *Herman III ;*

2° *Henri I^er* qui continua la lignée ;

3° *Thierry,* abbé de Saint-Paul de Verdun, mort le 12 février 1156 (1).

Herman III. — Herman III, l'aîné, mourut jeune et sans postérité. Il figure comme témoin avec son père, dans l'acte de donation de la terre de Basemont, daté de l'an 1130 (*Comitis Hermani*

(1) *Gallia Christ.,* XIII, p. 1330.

Digitized by Google

et filii ejus Hermani) (1), et dans les deux chartes de Lothaire II, déjà mentionnées, l'une datée de Worms le 27 décembre 1128 et l'autre donnée à Liége le 29 mars 1131. Ce sont les seuls actes connus où il intervient de son vivant. Il est ensuite rappelé dans l'acte de confirmation des biens de l'abbaye de Haute-Seille, de l'année 1174, ainsi que dans l'acte de donation de la forêt d'Everbois, à cette même abbaye, de l'an 1186, où il est encore qualifié de consul (2).

Gravier (3) dit que Herman III avait épousé Berthe, comtesse de Blâmont; mais il n'en fournit aucune preuve et le comte de Martimprey (4) ne mentionne aucune dame de ce nom. Cet auteur adopte au contraire l'opinion de Benoît Picart, d'après laquelle Herman III épousa Mathilde de Parroy, dont il n'eut point d'enfants (5). Selon toutes probabilités, il succomba en combattant, aux côtés de son père, dans l'armée alliée du duc de Lorraine Simon Ier contre l'évêque de Metz et le comte de Bar.

HENRI Ier. — C'est très certainement par suite d'une erreur de copiste ou d'une confusion de noms

(1) Voir *supra*, p. 47. Cette charte démontre que Herman III était bien l'aîné, comme il était d'usage dans la famille de Salm où le premier-né reçoit toujours le nom de son père.

(2) Dom CALMET, IV, col. CCXC; CCCLXVI; CCCXCVII.

(3) GRAVIER, *Hist. de Saint-Dié*, p. 94. Épinal, 1836.

(4) *Les Sires et comtes de Blâmont* (*Mém. S. A. L.*, 1890, p. 85).

(5) Benoît PICART, *Hist. de Toul*, p. 40.

Digitized by Google

que celui de Henri figure, suivi des titres de comte de Salm et de voué de Senones, dans l'acte dressé en 1125 par Étienne, évêque de Metz, en faveur de cette abbaye (1). Henri Ier, fils puîné de Herman II, n'était alors qu'un enfant, et il ne devint voué de l'abbaye de Senones qu'après la mort de son père et celle de Herman III, son frère aîné. Comme ce dernier, il est qualifié de consul (2), dans les actes postérieurs de 1174 et 1186.

Le premier document où figure le nom du comte Henri a été publié par Dom Calmet (3) qui, dans son histoire manuscrite de l'abbaye de Senones, l'a analysé comme suit :

En 1135, l'abbé Antoine porta ses plaintes à Adalbéron, archevêque de Trèves, qui tenait alors son concile provincial, en présence du légat du Pape et de ses Évêques suffragants. Antoine se plaignait que Henri fils de Herman, qui avait reçu de l'abbaye une terre en fief (peut-être Bayon), au lieu de la protéger, ne cessait de la molester et d'exiger divers services et contributions des sujets du monastère, les obligeant contre raison, de plaider en sa présence, sans avoir égard aux ordonnances des Roys et aux privilèges accordés par les Souverains Pontifes, Pascal, Calixte et Honoré (4). L'archevêque de Trèves

(1) Voir *supra*, p. 45.

(2) Les termes honorifiques de *consul* et *comte* paraissent avoir été équivalents au XIIe siècle. Dans un document du 17 septembre 1132, Rainaud III, comte de Bourgogne, est d'abord nommé *consul* et, plus bas, *comte*. Les comtes d'Angers portaient toujours le titre de consul. C'est évidemment l'indice d'une origine illustre. Cf. VIELLARD, p. 261.

(3) Dom CALMET, IV, col. CCCV.

(4) Par une note (1), Dom CALMET renvoie ici à Richer, l. 2, c. 5, où ce chroniqueur de l'abbaye de Senones dit que cette

Digitized by Google

cita en sa présence et devant le concile le comte Henri, et l'obligea de demander l'absolution de l'excommunication qu'il avait encourue; de restituer ce qu'il avait injustement exigé et de promettre solennellement de cesser les vexations et de respecter à l'avenir les droits et privilèges du monastère. Le *diplôme* est souscrit de Folmar, doien de l'Église de Trèves, de Bertram, abbé de Saint-Arnoû, de Landolphe, abbé de Saint-Vincent, d'Herbert, abbé de Saint Clément, de Richer, abbé de Saint-Martin et de Saint-Symphorien de Metz, de *Simon, duc de Lorraine*, de Renaud, comte de Bar et de ses deux fils Hugues et Renaut... (1).

Ce document, que Dom Calmet qualifie de diplôme, offre de telles singularités que son authenticité est plus que suspecte. Tout d'abord, le nom sous lequel y figure l'archevêque Albéron [*Alberto* (2) au lieu d'*Albero*] n'est pas celui qu'il prend dans tous les actes connus. Ensuite le nom du voué, objet de la sentence, n'y apparaît que sous la simple désignation de *comte Henri*, sans nul indice qu'il s'agit d'un comte de Salm; car le nom de *Herman*, que l'on trouve dans l'analyse ci-dessus de Dom Calmet, n'y figure nulle

---

abbaye donna à la maison de Salm, pour droit d'advocatie, une terre, qu'il dénomme, et qui est peut-être Bayon, *Pars quidem dicto advocato terrae et hominum quae adhuc Ambaium vulgo appellatur, pro advocatione, collata fuit quod adhuc tempore nostro haeredes de Salmis possident.*

(1) *Hist. de l'abb. de Senones*, éd. Dinago, p. 84. BALEICOURT (*Traité hist. et critique sur l'origine et la généal. de la maison de Lorraine*, Berlin, 1711) a publié le texte de ce document dans ses *Preuves*, p. LVII-LIX.

(2) Le texte de Baleicourt porte *Albero*; il est donc possible qu'il s'agisse chez Dom Calmet d'une erreur de copie, et nous n'insistons pas sur l'anomalie de l'orthographe *Alberto*.

Digitized by Google

part. Et cependant, nous sommes en 1135, année où vivait encore le comte Herman II qui, jusque-là, était le voué de l'abbaye de Senones et, par conséquent, l'auteur éventuel des abus dont se plaignait l'abbé. Ce Henri aurait reçu de l'abbaye un fief, séparé de la prébende des moines. L'invraisemblance d'un pareil fait saute aux yeux, le haut domaine de l'abbaye appartenant, depuis le VIIIe siècle, à l'évêque de Metz qui seul avait qualité pour le constituer en fief. L'archevêque de Trèves déclare ensuite qu'il cita Henri en sa présence, en celle du légat du pape (1) et celle de ses suffragants. D'autre part, les noms et qualités des témoins ne donnent nullement l'impression d'un concile provincial, attendu, tout d'abord, que l'on n'y voit figurer aucun des évêques suffragants; et cependant, les évêques de Metz et de Toul étaient on ne peut plus qualifiés pour appuyer de leur autorité une sentence concernant le voué de l'abbaye de Senones. On y trouve, en revanche, les noms du doyen et de deux archidiacres de Trèves, du chantre et prévôt de Saint-Arnould, de cinq chanoines et de quatre abbés, de Metz. Parmi les témoins laïques, on a la surprise de trouver en tête : Simon, duc de Lorraine, puis Hugo, magister (?), Renaud de Bar (2) avec ses fils Hugues et Renaud, Lambert

(1) Albéron de Montreuil fut nommé lui-même primat dans la Gaule Belgique et légat en Allemagne, par bulle d'Innocent II du 1er octobre 1137 (*Lothar v. Supplinb.*, p. 769).

(2) Renaud Ier, dit le Borgne (1105-1149), précisément célèbre par ses vexations et pillages à l'égard des biens de l'abbaye de Saint-Mihiel, et ses violences contre l'évêque et la ville de Verdun !

Digitized by Google

de Montaigu, Thierry de Florei et Thierry de Humbercourt. Enfin, comme date, simplement le millésime, sans spécification ni de l'indict ni des années du règne ou du pontificat (1).

Or, nous savons quel antagonisme existait entre le duc de Lorraine, Simon Ier et Albéron, archevêque de Trèves, Étienne, évêque de Metz et le comte Renaud de Bar. L'apposition de la signature du duc Simon à côté de celle du comte de Bar et de ses fils au bas d'un acte préjudiciable au comte de Salm, son allié, est inadmissible. Que dire aussi de cette mention du nom de *Hugo, magister*, entre ceux du duc de Lorraine et du comte de Bar ?

Nous nous trouvons donc ici en présence d'un document offrant toutes les apparences d'un acte apocryphe. Dom Calmet, qui ne semble pas s'être préoccupé outre mesure de l'authenticité des pièces justificatives mises à profit pour la préparation de son *Histoire de l'abbaye de Senones*, restée manuscrite, avait cru trouver dans cet acte apocryphe, qualifié par lui de diplôme, la réalité d'un grief plusieurs fois invoqué par le chroniqueur Richer, selon lequel la maison de Salm aurait reçu de l'abbaye de Senones, pour droit d'advocatie, une terre appelée *Ambaium* (2). Dom Calmet, comme nous l'avons fait ressortir déjà, croyait y voir le nom de Bayon, où

(1) Il est vrai que le document n'est connu que par une copie imprimée et que l'absence de certaines indications habituelles n'est pas toujours une preuve de non-authenticité. Celle-ci réside ici dans un ensemble de circonstances.

(2) V. *M. A. S.*, série VI, t. xv, p. 92 et suiv.

Digitized by Google

la maison de Salm ne possédait aucun fief ni aucune terre à quelque titre que ce soit.

La date de 1135, adoptée par le rédacteur de la pièce analysée plus haut, ne peut donc être admise pour établir l'année de la mort du comte Herman II et de la succession au comté de Salm de son fils puîné Henri Ier. Toutefois, cette date doit se rapprocher de la réalité, puisque l'année 1135 est la dernière où Herman II apparaît dans les actes. La difficulté de préciser davantage est d'autant plus grande qu'aucun autre document de cette époque ne mentionne le nom de Henri en qualité de comte de Salm. Tout ce qui est certain, c'est qu'en 1138, la comtesse Agnès, sa mère, est veuve, comme en témoigne le titre de donation à l'abbaye de Saint-Sauveur.

La fin tragique du comte Herman II de Salm semble avoir précédé de peu celle de Conrad II, comte de Luxembourg, mort en 1136 sans laisser de postérité (1). Si, comme je l'ai fait remarquer plus haut, Herman II avait encore vécu, la question de sa succession au gouvernement du comté de Luxembourg se fût certainement posée, en sa qualité de représentant direct de la branche cadette (2). Son fils puîné Henri, plus éloigné d'un degré de cette parenté, était sans doute d'ailleurs trop jeune pour revendiquer un titre, d'autant plus difficile à recueillir qu'une lutte entre l'archevêque de Trèves et le comte de Luxembourg, au sujet de l'abbaye

(1) BERTHOLET, III, p. 420.

(2) Le comte Gislebert, l'ancêtre commun, était à la fois le grand-père d'Ermenson et du comte Herman II de Salm.

Digitized by Google

de Saint-Maximin, était loin d'être terminée. C'est donc Henri, dit l'Aveugle, comte de Namur, qui fut appelé à succéder à Conrad II. Il était fils d'Ermenson de Luxembourg, fille de Conrad Ier qui avait été mariée en premières noces à Albert, comte de Dagsbourg et de Moha (1) et, en secondes noces, à Godefroy, comte de Namur. Henri de Namur se fit reconnaître comte aux grandes acclamations des Luxembourgeois qui, par la réunion de deux riches et puissants comtés sur une même tête, espéraient être en meilleur état de résister à leurs ennemis (2).

C'est à l'occasion d'une guerre contre la ville de Metz que nous trouvons mentionné pour la première fois Henri Ier comte de Salm. Voici comment cet événement est rapporté par Meurisse (3) :

Tous nos historiens remarquent que les habitants de la ville de Metz et les nobles du pays messin eurent de grandes guerres les uns contre les autres à raison, disent-ils, que durant le schisme et pendant la persécution qu'on faisait aux évêques ceux de la ville s'étaient emparés de l'autorité et voulaient assujettir les gentilshommes du pays à leurs ordonnances; les gentilshommes de leur côté ne pouvaient point souffrir cette nouvelle domination. L'évêque Étienne, qui était seigneur de la ville et du pays, lassé de la guerre et ne voulant plus tremper ses mains dans le sang, se transporta à Clairvaux pour prier saint Bernard de venir composer les différends. Mais les

(1) Albert, fils de Hugues, comte de Dagsbourg et de Moha et petit-fils de Hugues, comte d'Eguisheim, et d'Hadwide, qui, selon quelques-uns, aurait été la sœur ou la fille de Hugues Capet (*La Vérit. Orig. des maisons d'Alsace*, etc., p. 20).

(2) Bertholet, IV, p. 13.

(3) Meurisse, *Hist. des Év. de Metz*, p. 398.

Digitized by Google

gentilshommes ayant eu l'avantage sur ceux de Metz, en une bataille qui s'était donnée entre Bouxières et la Moselle, où plus de 2.000 hommes étaient demeurés sur place, sans ceux qui avaient été emportés par les flots de la rivière, ils ne voulaient point entendre aux propositions que leur faisait saint Bernard d'un accommodement.

D'après l'auteur de la vie de saint Bernard (1), Henri, comte de Salm, aurait été le plus obstiné à continuer la lutte, et il n'aurait pas fallu moins d'un miracle du saint qui, en sa présence, rendit l'ouïe à un sourd, pour l'amener à se réconcilier avec ses ennemis. Mais enfin, dit Meurisse :

Ils y donnèrent les mains et la paix fut conclue à Froimont, auprès de Bouxières (2).

Nous rencontrons ensuite le comte Henri Ier se chargeant lui-même du rôle honorable de médiateur entre les troupes du comte de Bar, qui s'étaient emparées du château de Bouillon, et celles de Henri, comte de Luxembourg et de Namur, placé à la tête de l'armée d'Albéron, évêque de Liége, qui faisait le siège de ce château. Voici ce qu'en rapporte l'auteur du *Triomphe de Saint-Lambert :*

Le siège durait toujours et on y souffrait beaucoup. Le jour auquel on avait demandé une trêve, Henri, comte de Salm, neveu du comte de Bar, vint au camp

(1) *Vita S. Bern.*, t. II, lib. IV, cap. 8, p. 1149, éd. Mabillon. Cf. BERTHOLET, IV, p. 116. Bénédictins, *Hist. gén. de Metz*, t. II, p. 265. Benoît PICART, *Hist. de Toul*, p. 44.

(2) MEURISSE, *ibid.*, p. 399.

Digitized by Google

et demanda à l'évêque la permission d'entrer dans le château. On le lui permit et il y trouva une désolation extrême. Il y régnait des divisions cruelles entre les assiégés, qui s'entretuaient comme des bêtes carnassières; ils manquaient de provisions et malgré cela ils n'osaient capituler, de peur d'encourir la disgrâce de leur maître. Le comte de Salm, à la vue de ces calamités, condamna fort leur obstination et les exhorta à se rendre. Ils y donnèrent les mains, mais à condition que s'ils ne recevaient point de secours avant un certain terme qu'ils fixèrent, on leur permettrait de sortir avec leurs armes et leurs bagages. Le comte médiateur rapporta cette nouvelle à l'évêque et courut à Bar, afin d'obtenir le consentement de son oncle. Le comte Renaud consentit à la reddition de la place, qui fut signée le 22 septembre 1141 (1).

Le 1er novembre 1145, Henri, comte de Salm, signe, comme témoin, un privilège d'Albéron, archevêque de Trèves, qui confirme à l'abbaye de Senones ce qu'elle possédait à Rémérèville (2).

Le comte Henri Ier est présent à la confirmation de l'abbaye de l'Étanche en Lorraine (3), faite, le 10 août 1149, par Henri, évêque de Toul. Ce prélat y fait le dénombrement des biens qu'Adelaïde, sa

(1) Bertholet, IV, p. 91. Parmi les défenseurs du château de Bouillon, se trouvaient Hugues et son frère, fils de Renaud de Bar et cousins de Henri Ier de Salm.

(2) Dom Calmet, *Hist. de l'abb. de Senones*, éd. Dinago, p. 90. En dehors du doyen de l'Église de Trèves et de six abbés, les signataires de l'acte sont mentionnés comme suit : Folmar, comte de Castres et Henri, comte de Salm.

(3) L'Étanche, abbaye de filles de l'Ordre de Cîteaux, située entre Neufchâteau, arrondissement et canton, Châtenoy et Le Châtelet, fut fondée par le duc Mathieu Ier le 5 décembre 1143.

Digitized by Google

belle-sœur, duchesse de Lorraine, léguait à ce monastère et de ceux que le duc Mathieu, premier fondateur, lui avait déjà cédés. Les seigneurs présents à cette confirmation y figurent dans l'ordre suivant : Étienne, évêque de Metz; Thierry, princier; Henri, comte de Salm; Hugues, comte de Vaudémont; Renaud, comte de Bar; Albert, comte de Chiny; Folmare, comte de Soloen (?); Aubert d'Apremont et plusieurs autres, tant ecclésiastiques que laïques (1).

Le premier rang parmi les témoins laïques où figurent, après lui, les comtes de Vaudémont, de Bar, de Chiny, ne pouvait être attribué au comte Henri Ier par le prélat auteur de la charte (2) qu'en raison d'une situation prépondérante dans l'organisation féodale de l'époque.

Parmi les seigneurs du XIIe siècle, dit l'auteur de l'*Histoire du Luxembourg* (3), il semble que Henri Ier, comte de Salm, tenait un des premiers rangs. Outre ce que nous en avons déjà rapporté au sujet des dissensions qu'il eut avec les bourgeois de Metz, il nous reste une lettre que Wibalde, abbé de Stavelot (4) lui écrivit,

(1) BERTHOLET, IV, p. 17. Dom CALMET, II, Pr., col. 333 et *Doc. Vosges*, t. IX, p. 21. Ém. DUVERNOY, *Le Duc de Lorr. Mathieu* Ier, p. 75.

(2) Henri de Lorraine, évêque de Toul, était fils du duc Thierry Ier et frère du duc Simon Ier.

(3) BERTHOLET, IV, p. 147.

(4) Wibald, moine à Stavelot depuis 1118, fut élu abbé de ce monastère, le 16 novembre 1130, âgé seulement de trente-quatre ans. Lothaire II l'investit des régales le 13 avril 1131, à Stavelot même, et accorda le même jour un privilège confirmant les droits de Stavelot, disposant notamment que les abbayes de Stavelot et de Malmédy devaient toujours être dirigées par le même abbé, autant que possible élu parmi les

Digitized by Google

avec la réponse que Henri y fit. Ces deux pièces nous instruisent des hostilités qui se commettaient entre les vassaux des deux seigneurs. Elles sont datées de l'année 1153 et voici le texte de celle de Wibalde :

« Au noble et illustre comte de Salm Henri, frère Wibalde, par la grâce de Dieu, abbé. Étant arrivés à Stavelot, par ordre du roi et des seigneurs cardinaux, nous y avons trouvé notre abbaye troublée et vexée par les fréquentes rapines et les butins que vos officiers et autres sujets ont faits sur nos Terres. Il serait trop long de raconter les maux qu'ils y ont causés... Nous espérons de votre justice que vous condamnerez ces voies de fait, qui sont si contraires à la bonne police. Il est vrai qu'elles ont été occasionnées par notre mayeur de Lernau, lequel a fait crever les yeux à un de vos sujets, parce qu'il avait enlevé la femme d'un des nôtres; mais il avait permission des vôtres de poursuivre l'inique ravisseur et de le punir selon la grandeur de son crime, s'il le pouvait faire prisonnier. Nous vous avons supplié plus d'une fois de vouloir arrêter ces brigandages. Bien loin d'avoir été exaucés, les vôtres ont encore employé la violence contre notre mayeur, au jour de ses noces, lui ayant enlevé le pain nuptial avec six bœufs qui le conduisaient. Comment pouvons-nous croire que tout cela se soit fait sans votre participation, et vos sujets auraient-ils osé s'emporter à de pareils excès sans votre commandement? Si nous ne pouvons pas réprimer les vagabonds qui par-

---

religieux de Stavelot. Le 19 septembre 1137, au moment du retour de l'expédition de Lothaire II contre le roi Roger de Sicile, Wibald fut élu abbé du Mont-Cassin et reçut le lendemain 20 septembre l'investiture impériale. En cette qualité, Wibald reçut les foi et hommage du duc Rainaud d'Apulie, du prince Robert de Capoue et des barons de cette principauté, des comtes d'Aquin et de nombreux nobles normands, tous vassaux du monastère. Il conserva en même temps la direction des abbayes de Stavelot et de Malmédy (*Lothar v. Suppl.*, p. 366 et 759-762).

Digitized by Google

courent notre pays, nous nous flattons que pour l'affection sincère que nous portons à votre personne, préférablement à tous les Princes de nos contrées, vous cesserez de nous tenir dans l'oppression, et nous avons cru qu'en souvenir de notre ancienne amitié, nous pouvions vous représenter dans nos lettres la grandeur de nos griefs, vous conjurant, par l'amour de Dieu et en l'honneur des bienheureux apôtres Pierre et Paul, et de saint Remacle notre fondateur, de nous indemniser des pertes que nous avons faites. Que si l'on venait à ne point les réparer, nous serions obligés de nous adresser à Dieu, au Roi, et à tous les Princes de l'Empire, et aux fidèles de l'Église de Stavelot, pour obtenir la justice qui nous est due (1). »

Le comte de Salm répondit en ces termes :

La nouvelle de votre retour m'a rempli d'une vraie joie, tant par l'espérance que j'en ai conçue de me servir de la sagesse de vos conseils, que pour rétablir une solide paix entre vos vassaux et les miens. Car, quoique les vôtres et vos ennemis aient mis tout en œuvre pour rompre le lien d'amitié qui est entre vous et moi, cependant ils n'ont pu en venir à bout, et par la grâce de Dieu il subsiste en son entier. Il serait trop ennuyeux de faire le récit des brigandages qui ont été commis de part et d'autre. J'abandonne à votre discrétion, tant par le respect que j'ai pour votre caractère que par un désir sincère de conserver votre amitié, la pleine et entière décision des plaintes mutuelles. Car vous savez que mon château de Salm, et tout ce que j'y possède, soit en paix, soit en guerre, sont prêts à vous obéir comme à moi, pourvu que vous vouliez conserver votre honneur et le mien, et m'aimer en les conservant. Je suis persuadé que les plaintes que vous nous faites sont un effet de votre affection et je vous aurais porté les miennes le premier,

(1) Bertholet, IV, p. 148.

Digitized by Google

si j'avais su votre arrivée. J'irai vous voir au premier jour, et nous parlerons ensemble des moyens nécessaires pour conserver la concorde convenable, étant disposé d'ailleurs à vous obéir en tout (1).

« On voit ici, dit Bertholet, une réponse d'un seigneur judicieux, sage, modéré, mais ferme et résolu à soutenir ses droits et ceux de ses sujets. On ne sait pas, faute de mémoires, quelles suites eurent ces démêlés; mais on doit présumer qu'ils furent assoupis et terminés à l'amiable (2). »

Des difficultés s'élevèrent, à la même époque, entre l'abbaye de Saint-Mihiel et le comte Henri Ier; elles démontrent que ce dernier, tout en s'intéressant aux affaires de son comté de Salm-en-Ardenne, ne s'occupait pas moins activement de ses possessions messines et lorraines. La lettre, dont nous donnons ci-après la traduction, que le pape Eugène III écrivit à ce sujet au comte de Salm, nous fait connaître les causes du conflit. Elle est datée de Signia, 24 mai 1152 :

Eugène, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre cher fils, noble homme Henri, comte de Salm, salut et bénédiction apostolique. Nous avions espéré d'apprendre des nouvelles qui nous persuadassent la sollicitude avec laquelle vous travaillez au salut de votre âme et qui nous disposassent à vous aimer plus intimement et à vous secourir, si l'occasion s'en présentait. Mais l'abbé de Saint-Michel a porté à notre Tribunal des plaintes contre vous, en ce que vous avez envahi avec

(1) Bertholet, IV, p. 149.
(2) *Ibid.*, p. 150.

Digitized by Google

vos hommes la celle d'Insming (1) que lui, aussi bien que ses prédécesseurs, ont possédée longtemps sans aucuns troubles; il nous a dit encore que non content de la lui avoir enlevée par une damnable témérité, vous en avez chassé les moines et introduit à leur place un prêtre qui vous est tout dévoué. Cette usurpation, si elle est véritable, nous afflige d'autant plus que nous n'appréhendions rien de semblable de votre part... Nous vous enjoignons donc par le présent rescrit, de lui restituer la même celle, avec tout ce que vous en avez emporté; que si vous vous croyez fondé en droit contre lui, on vous rendra ensuite justice. Au surplus, nous voulons que vous sachiez que nous avons donné ordre à notre vénérable frère, l'évêque de Metz, de vous excommunier, si vous ne faites pas d'abord la restitution prescrite (2).

En effet, sous la même date du 24 mai 1152, Eugène III envoya un bref à Étienne, évêque de Metz et oncle du comte Henri Ier de Salm, par lequel il lui ordonnait de jeter l'interdit sur la celle envahie et de frapper le ravisseur des anathèmes de l'Église, s'il ne se disposait incessamment à obéir (3). L'évêque Étienne, nommé en même temps commissaire, par le pape, pour examiner la difficulté survenue, s'acquitta

(1) *Cellam Asmingiae.* Il existait à Laître-sous-Amance un prieuré dont la fondation est attribuée à Sophie, héritière du comté de Bar, et qui dépendait de l'abbaye de Saint-Mihiel. Un autre prieuré, dépendant de la même abbaye, existait à *Insming*, en latin également *Asmingia*, donné à ladite abbaye de Saint-Mihiel, par Thierry Ier, comte de Montbéliard-Bar (grand-père maternel du comte Henri Ier), en 1099. Voir *Notice de Lorr.* de Dom CALMET et H. LEPAGE, *Les Communes...*, II, p. 508. C'est certainement de ce dernier prieuré qu'il s'agit.

(2) BERTHOLET, IV, pr. XIII.

(3) *Ibid.*

Digitized by Google

sans retard de sa mission. Par une charte du 9 octobre 1152, il confirma les droits de l'abbaye de Saint-Mihiel sur le prieuré d'Insming (*apud Asmingiam*) et notamment les concessions faites par le comte Henri de Salm (1). Il ressort de cette charte que celui-ci contestait à l'abbaye de Saint-Mihiel le don de l'église d'Insming que lui avait fait, en 1102, son grand-père Thierry Ier, comte de Montbéliard-Mousson-Bar.

Une grande incertitude règne au sujet du nom de l'épouse du comte Henri Ier. Bertholet, confondant Henri Ier avec Herman II, lui attribue pour épouse « Agnès de Langestein, héritière de Blâmont » (2). Benoît Picart dit qu'il épousa « Juditte de Xures » (3). D'après Fahne, la femme de Henri Ier serait « *Havide*, héritière de Blâmont » (4). Enfin, dans la liste généalogique de Fr. de Rosières, Henri Ier figure, sous le nº 37, avec l'indication suivante : *Henricum 7 principem liberalem, Salmensem et Blancimontis comitem. Iniit magistratum 1146. Obiit 1170, principatus 30. Ex Maria, quae patrem habuerat Henricum à Lutzelburgo suscitavit* (5).

La liste de Fr. de Rosières, en ce qui concerne du moins la première partie, avec les noms et les années

---

(1) Arch. de la Meuse, série H, fonds Saint-Mihiel, 5. L. VIELLARD, *Documents*, etc., p. 268. *Mettensia*, VI, p. 333.

(2) BERTHOLET, III, p. XXXIII.

(3) Benoît PICART, p. 40.

(4) FAHNE, I, p. 54.

(5) Fr. de ROSIÈRES, *Stemmatum ac Barri ducum*, t. IIII, fº 186 vº.

Digitized by Google

de règne des trente-six premiers comtes de Salm, ne mérite aucune confiance; mais il faut reconnaître qu'à partir de la fin du XII^e siècle, les données généalogiques de cet auteur sont généralement exactes. Aussi, sous la réserve de considérer comme une mauvaise lecture du nom de *Havide* (1) ou Hawis, le prénom *Marie* dont je ne connais pas d'exemple avant le XIII^e et même le XIV^e siècle, l'opinion de Rosières, suivant laquelle l'épouse du comte Henri I^er serait la fille de Henri de Lutzelbourg, doit être prise en sérieuse considération. Un tel mariage est d'autant plus admissible que la maison de Lutzelbourg formait un rameau de la puissante dynastie de Montbéliard-Mousson-Bar, à laquelle se rattachait Henri I^er de Salm par sa mère Agnès. Henri de Lutzelbourg était fils de Pierre, comte de Lutzelbourg, fils lui-même de Frédéric comte de Ferrette, frère de Thierry I^er de Montbéliard (2). Agnès de Langenstein étant l'une des filles de Thierry I^er, Henri de Lutzelbourg et Henri I^er de Salm étaient cousins issus de germains. Le château de Lutzelbourg, qui faisait partie de la marche de Marmoutier, sous la suzeraineté de l'évêque de Metz, aurait été bâti par le comte Pierre, qui eut pour successeur son autre fils Réginald, fondateur de l'abbaye de Neuviller, en 1128, et mort en 1143. Son frère Henri fut *vogt* ou voué de Strasbourg. A la

(1) Hadwide, Havide et *Hawis*, dans les chartes romanes du XVIII^e siècle.

(2) SCHŒPFLIN, *Alsatia illustrata*, t. II, p. 617.

Digitized by Google

mort, sans postérité, du comte Réginald, le 1er janvier 1150, l'évêque Étienne de Metz hérita de Lutzelbourg dont il reconstruisit le château et le donna à son église (1). Rappelons que ce prélat était le cousin de Réginald.

La fille de Henri de Lutzelbourg aura apporté en mariage la partie des domaines du Blâmontois qui, avec ceux appartenant déjà à la comtesse Agnès, mère du comte Henri de Salm, formèrent la seigneurie de Blâmont. C'est pour ce motif que la plupart des auteurs désignent l'épouse de Henri Ier comme l'héritière de Blâmont (2).

Henri Ier mourut vers 1170 (3). Il laissa deux fils :

1° *Henri II*, tige des comtes de Salm-en-Vosge;

2° *Ferry*, tige des comtes de Salm-en-Ardenne (4).

---

(1) Schœpflin-Ravenez, *L'Alsace illustrée*, t. IV, p. 452 et V, p. 621. Tueffert, *Hist. des comtes de Montbéliard*, supplément n° 4, p. 25.

(2) Les domaines que Havide de Lutzelbourg a pu apporter en mariage à son cousin Henri Ier, comte de Salm, faisaient sans doute partie de l'ancien comté d'Eguisheim transféré aux comtes de Ferrette après la mort sans postérité de Hugues et d'Ulric, frères de Stéphanie, épouse de Frédéric, comte de Ferrette. Stéphanie, fille de Gérard, premier comte de Vaudémont, mort en 1108, et d'Hadvide, héritière des comtes d'Eguisheim, hérita à son tour, avec sa sœur Gisèle, dudit comté et apporta sa part dans la maison de Ferrette (Schœpflin-Ravenez, *L'Als. ill.*, t. V, p. 430).

(3) Du Chesne, *Hist. de la Maison de Luxembourg. Mon. Germ. SS.*

(4) Fahne, *Gesch.*, etc., t. I, p. 55. Bertholet (III, xxxiv), désigne ce deuxième fils sous le nom de Conrad et il ajoute qu'il était en même temps seigneur de Pierre-Percée. Mais Fahne déclare que la charte invoquée par Bertholet est fausse.

Digitized by Google

Il figure comme témoin dans deux chartes, des années 1171 et 1172, constatant des donations faites à l'abbaye de Prüm (1). Une autre donation, datée du 23 juillet 1207, mentionne comme témoins deux de ses fils : *Fredericus et Gerardus clerici, filii comitis de Salmene.* Enfin, dans une charte de l'archevêque Jean, de Trèves, de l'année 1210, figurent, comme premiers témoins, le fils et le petit-fils, du comte Ferry : *Wilhelmo comite de Salmena et Henrico filio ejus* (2).

(*A suivre.*)

(Lu les 21 décembre 1917, 4 et 18 janvier 1918.)

(1) BEYER, II, p. 42 et 52.
(2) *Ibid.*

Digitized by Google

ÉTUDE CRITIQUE

SUR LA

« RUSTICIADE » DE LAURENT PILLARD

(*Suite*) (1)

Par M. Albert COLLIGNON

MEMBRE TITULAIRE

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE III

La « Rusticiade » considérée comme poème.

La victoire d'Antoine eut sans doute des conséquences importantes pour la Lorraine qu'elle préserva d'un grave danger. Mais l'intérêt de cette victoire, au point de vue poétique, n'est pas nécessairement en rapport avec les avantages qu'en retira le duché. Comme en toute guerre, on trouve en celle-ci des combats, des actes de courage et de barbarie, des lâchetés et des trahisons, de brillants faits d'armes, des massacres et des pillages. Ce qu'on n'y rencontre pas, ce sont les héros dignes de conduire cette épopée, les Achille et les Hector de cette brève et meur-

(1) Voir t. xv, année 1918, p. 230.

Digitized by Google

trière iliade. Pillard a pu louer à juste titre la vaillance de Claude de Lorraine, le fondateur de l'illustre maison de Guise, vanter les exploits du prince de Vaudémont, et la sagesse du cardinal Jean de Lorraine, distribuer à maints capitaines des éloges mérités et par-dessus tout glorifier le duc Antoine, aussi brave sur le champ de bataille que prudent au sein du conseil. Il n'est pas arrivé à mettre réellement debout une figure de héros épique, dominant de haut les événements. Cette figure ne saurait en tout cas être celle du duc Antoine, encore qu'il tienne une grande place dans la *Rusticiade*, et n'y prononce pas moins de dix-huit discours. Mais il parle plus qu'il n'agit et se présente surtout à nous comme un prince fort dévot. Sur ces dix-huit discours, il y a huit prières. Ce n'est donc pas sans raison que Pillard l'appelle à plusieurs reprises : *pius princeps*, et on pourrait, dans une certaine mesure, lui appliquer ce que dit Boileau de Godefroy de Bouillon, tel qu'il apparaît dans la *Jérusalem délivrée* :

C'est un sage héros toujours en oraison.

Cette guerre n'abonde pas non plus en épisodes intéressants ni en péripéties dramatiques. A quels artifices Pillard va-t-il donc recourir pour suppléer à ce qui manque à sa matière et remplir les six chants de son épopée?

Tout d'abord il y introduit le merveilleux, se conformant en cela à la tradition de la poésie épique. Il nous montre, par trois fois, Satan, prince de l'Érèbe, convoquant les légions infernales. Au début du

Digitized by Google

livre I, le tyran des enfers réunit en son palais brûlant les Furies à la chevelure de serpents et ses vassaux du Styx. On voit accourir Cerbère, Charon, le nocher infernal, l'hydre de Lerne, les Sphinx, Rhadamante, juge de l'Orcus, la Chimère armée de flammes, Briarée (1), et toutes ces personnifications allégoriques que Virgile a placées dans le vestibule de son enfer, les Maladies, la Crainte, la Vieillesse, le Deuil, la Faim et la triste Indigence. Telle est l'assemblée que harangue Satan, telle est la sombre cohorte qu'il excite contre la Religion (dont il fait aussi un personnage allégorique) et qu'il exhorte à réveiller l'Hérésie (autre personnification), afin que toute ardeur pour la foi s'éteigne désormais chez les hommes.

Au commencement du livre III, le roi des enfers évoque de nouveau les Furies du fond de leurs retraites et leur tient un long discours. Il faut qu'elles fassent naître la guerre avec toutes ses horreurs, et qu'elles allument la haine dans le cœur des hommes.

Vers la fin du livre IV (p. 68 sq., éd. Dupeux), Satan appelle à lui du fond de son noir empire un ministre de ses vengeances et l'envoie dans la demeure cachée de la Perfidie (encore une personnification allégorique), afin de l'inviter à s'introduire dans les murs de Saverne pour y faire rompre le traité de paix conclu. Par ses discours mensongers, la Perfidie rallume une fureur éteinte.

Ne contestons pas à Pillard le droit d'employer

(1) Cf. VIRGILE, *Énéide*, VI, où se trouvent tous ces monstres et personnages infernaux.

Digitized by Google

ces machines épiques, bien que l'on puisse se demander si, pour expliquer le soulèvement des Rustauds, il était nécessaire de faire intervenir Satan et ses légions.

Mais ce qu'on est en droit de lui reprocher, c'est d'avoir en cette peinture de l'enfer apporté si peu d'originalité, et même d'avoir, dans plus d'un passage, simplement plagié Vida, l'auteur de la *Christiade* (1).

J'ai montré autrefois (2) que Pillard a emprunté à Vida nombre d'expressions et presque des vers entiers. Il lui doit, pour la description de l'enfer, autant qu'à Virgile, et nous verrons que, dans d'autres parties de son poème, il ne s'est pas fait scrupule de mettre encore la *Christiade* à contribution. On ne peut donc que sourire de l'hypothèse hasardée par l'abbé Bexon (3), qui paraît croire que le Tasse devrait à Pillard la scène où le prince de l'Érèbe réunit le conseil infernal, et divers traits de la harangue de Satan. C'est faire beaucoup trop d'honneur au chanoine de Saint-Dié. Il s'est contenté de puiser à la source où puisera aussi le Tasse (et peut-être Milton), la *Christiade* de Vida, qui, lui-même, dans sa description des enfers, s'est fréquemment inspiré du chant VI de l'*Énéide*.

En dehors de ces trois scènes dont l'enfer est le

(1) La *Christiade* a paru en 1535. Rappelons que la *Rusticiade* fut imprimée en 1548.

(2) *Annales de l'Est*, t. VII, numéro d'octobre 1893. On trouvera, p. 597 et 598, le détail des imitations et des emprunts de Pillard.

(3) *Histoire de Lorraine*. Nancy, 1777, p. 231.

Digitized by Google

théâtre et qui sont assez longuement développées, le merveilleux ne tient plus une grande place dans la *Rusticiade*. On y voit apparaître de temps à autre des divinités mythologiques ou allégoriques. Ainsi (t. II, p. 346), la Foi, pour qui Béthune a donné sa vie, descend des hauteurs du ciel et, toute en pleurs, grave elle-même sur le tombeau du guerrier l'épitaphe qui immortalisera son nom.

Quand le duc Antoine a enveloppé de ses nombreux soldats la ville de Saverne, l'ennemi est frappé de terreur. L'effroi pénètre jusque dans les profondes demeures du roi des Enfers; lui et sa belle Proserpine sont violemment agités; dans les eaux du Rhin, les Néréides consternées tombent comme frappées de mort (t. I, p. 350-352).

Dans un tableau assez gracieux, Pillard nous représente Nicolas de Lorraine, enfant encore à la mamelle, gardé dans le palais de son père par les jeunes Dryades, nymphes des forêts, qui sourient à ses premiers bégaiements.

Le merveilleux mêle donc chez Pillard les divinités de la fable (1) avec Satan et les personnifications allégoriques. On peut y rattacher certains faits miraculeux.

C'est une voix puissante qui, descendue des cieux, ordonne aux soldats du duc Antoine de massacrer les Rustauds, quoiqu'on leur ait promis la vie

(1) Pillard nomme, mais sans les faire intervenir dans l'action, Éole, Vulcain, Bacchus, Cérès, Apollon, Pluton, Jupiter, Junon, Mars, Vénus, Amphitrite, etc, le plus souvent introduits dans des comparaisons.

Digitized by Google

sauve, parce qu'ils ont eux-mêmes violé le traité conclu (t. II, p. 86). Pendant la sanglante bataille de Scherwiller, le crucifix apparaît près du disque radieux du soleil. L'infanterie, muette d'étonnement, aperçoit le signe miraculeux (t. II, p. 222). Le même prodige est rapporté par Volcyr, qui en rapproche, ainsi que Pillard, d'autres merveilles semblables. « S'ensuyt une chose merveilleuse et digne de mémoire, car plus de cinq cens lansquenetz firent rapport, par attestation solennelle, aux princes et chiefz de l'armée (sicomme le preux comte de Guyse racompta depuis par plusieurs fois) qu'ilz avoient vu Nostre-Seigneur en l'arbre de la croix, tout au plus près du soleil, bien par l'espace d'une grande demy heure; qui estoit un signe évident que les vrais chrestiens auroient du meilleur et les malheureux hérèses du pire, comme tantost après advint notoirement. » (*L'Histoire et recueil*, p. 292). La même apparition est relatée dans l'oraison funèbre de Claude de Guise, par Claude Guilliaud (1), et dans la *Généalogie des ducs de Lorraine* de du Boullay (2) qui contient un récit de la guerre des Rustauds.

On trouve enfin dans Pillard la légende suivant laquelle saint Nicolas, évêque de Myre, était, dès sa naissance, ô miracle! un pieux observateur du jeûne,

(1) *L'Oraison funèbre déclarative des gestes, meurs, vie et trespas du très illustre prince Claude de Lorraine, duc de Guyse et d'Aumalle*, par maistre Claude Guilliauld, docteur en théologie. Paris, Jehan Dallier, 1550, p. 26.

(2) *Les Généalogies des très illustres et très puissans Princes les Ducz de Lorraine...*, par Emond du Boullay. Paris, Vincent Sertenas, 1549, p. 59.

Digitized by Google

et se contentait d'épuiser, un jour sur deux, le lait qui gonflait les mamelles de sa mère (t. I, p. 204-206).

C'est ainsi que, pour remplir et en même temps ennoblir son poème, Pillard, suivant les traces de Vida, y introduit le merveilleux, qui tient plus de place dans la *Rusticiade* que dans la *Nancéide*. Pierre de Blarru se borne à faire intervenir quelquefois les saints : saint Georges, saint Èvre, saint Nicolas, et plus souvent a recours aux divinités de la fable; c'est Mars qui, du haut du ciel, prononce l'oraison funèbre de Charles le Téméraire tué sous les murs de Nancy. Mais il est curieux que Blarru, qui associe le merveilleux chrétien au merveilleux païen, n'ait donné dans son poème aucun rôle à Satan, dont le nom n'est même pas prononcé (1).

J'ai dit que Pillard a usé de divers procédés pour donner plus d'étendue à son poème, dont la matière n'était pas très abondante. Outre le merveilleux, il y a fait entrer quelques épisodes qui peuvent être considérés comme de purs hors-d'œuvre. Au livre II de la *Rusticiade* (t. I, p. 184), il nous conduit au monastère des Clarisses de Pont-à-Mousson, où s'est volontairement recluse Philippe de Gueldre, mère du duc Antoine. Méprisant le faste périssable de ce monde, elle n'a plus de pensée que pour Dieu et consacre toutes ses journées à de pieuses méditations sur les mystères de la foi et sur la divine tragédie du

(1) Sur le merveilleux dans la *Nancéide*, on pourra consulter, dans ma thèse de doctorat : *De Nanceide Petri de Blaro rivo*, Nancy, Berger-Levrault, 1892, le chapitre III : *De deorum ministeriis in Nanceide*, p. 65 sq.

Digitized by Google

Calvaire. Or, ces méditations, Pillard croit devoir les résumer, et c'est en même temps quelques-unes des plus belles pages de Vida qu'il nous résume, celles qui racontent la naissance, l'enfance et la passion du Christ. J'ai relevé dans mon article déjà mentionné des *Annales de l'Est*, les expressions et hémistiches nombreux que Pillard a empruntés à Vida (1). Une comparaison plus minutieuse de la *Christiade* avec la *Rusticiade* m'a amené à retrouver d'autres imitations ou réminiscences. En voici quelques-unes :

Christiade (2), L. III, p. 65, verso (Naissance du Christ dans une étable) (3) :

Bos erat a læva tepidum flans ore vaporem.

Rusticiade, I, p. 240 :

Ut bos infanti tenero, pervilis asellus
Assurgit, tepido quoque calfacit atque vapore.

Christiade, ibid. :

Pro dulci cuna gemmis auroque superba.

Rusticiade, ibid. :

Pro picturatis cunis, pro murice et auro.

Christiade (Le Christ en croix), p. 113 verso :

Jamque illum erecto properant distendere ligno...
infami neque gloria trunco.

Rusticiade, p. 242 :

Qui trunco infami, palma distentus utraque...

(1) Voir p. 598 et 599.

(2) Je cite d'après l'édition princeps de la *Christiade*. Crémone, Lud. Britannus, 1535.

(3) SANNAZAR, *De partu Virginis* (publié en 1526) raconte aussi la naissance du Christ avec les détails consacrés, mais en des termes différents de ceux dont se sert Vida.

Digitized by Google

Vida fournit ou suggère à Pillard plus d'une comparaison que celui-ci reproduit, tantôt en l'abrégeant, tantôt en modifiant quelques termes. Voici un exemple de ce dernier procédé. Vida compare la foule toujours croissante qui se presse sur les pas du Christ à un fleuve, dont le cours s'augmente sans cesse des eaux que lui versent de nombreux affluents. Mais à ce fleuve il donne un nom; c'est le Pô, né au pied du mont Viso, qui arrose Crémone, sa ville natale. S'appropriant la comparaison et l'appliquant à la foule sans cesse accrue des paysans, Pillard, en bon Lorrain, substituera au Pô, la Moselle, et au mont Viso, les Vosges (1).

Quelquefois en ore, empruntant à Vida l'idée d'une comparaison, il en change les circonstances. Au lieu des colombes regagnant leur toit pour fuir la tempête, il nous peint les colombes quittant leur toit par le beau temps. Le terme commun des deux comparaisons, c'est l'envolée des colombes.

J'ai signalé aussi autrefois (2) les vers, moins nombreux, que Pillard est allé chercher dans la *Nancéide* de Pierre de Blarru, son précurseur lorrain.

C'est surtout aux discours et autres morceaux oratoires que Pillard a recouru pour enrichir sa matière et orner son poème. On en pourrait tirer un véritable *Contiones*. Coster (3) a déjà constaté que

(1) *Christiade*, p. 2 verso, L. I, v. 22-31. — ***Rusticiade***, t. I, livre I, p. 146, v. 495 à 504.

(2) *De quelques imitations dans la* ***Rusticiade*** (*op. cit.*, p. 599, 600).

(3) *Dissertation historique et critique sur la* ***Rusticiade***. Précis analytique des travaux de l'Académie de Nancy, 1807.

Digitized by Google

« ce qui tient le plus de place dans la *Rusticiade*, ce qui la fait monter à près de six mille vers, ce sont les discours fréquents et longs que le poète fait tenir à tous les acteurs de son drame ». Harangues, prières, lettres, dialogues, monologues, toutes les formes oratoires surabondent dans cette épopée. J'ai fait le compte de ces discours qui remplissent une bonne partie du poème et je suis arrivé au chiffre respectable de 81, en y comprenant, il est vrai, même les plus brefs, peu nombreux d'ailleurs, et dont quelques-uns ne dépassent pas quatre ou cinq vers. Au reste, on en va lire l'énumération complète :

T. I., éd. Dupeux. P. 104. Discours du prince de l'Érèbe à la cour infernale et aux Euménides.
— P. 124. Discours d'Antoine à la noblesse lorraine.
— P. 126. Discours d'un chevalier au duc.
— P. 134. Discours de Vaudémont à son frère Claude de Guise.
— P. 136. Réponse de Claude de Guise.
— P. 138. Discours de Louis de Vaudémont aux chevaliers pour leur rendre compte de sa mission.
— P. 146. Discours du duc Antoine à Sorcy.
— P. 150. Paroles de du Châtelet au duc son hôte.
— P. 158. Prière du duc Antoine avant son départ de Nancy.
— P. 170. Paroles du duc Antoine à sa femme en la quittant.
— P. 172. Réponse de Renée.
— P. 180. Discours d'Érasme Gerber aux paysans révoltés.
— P. 181. Lettre des rebelles au duc Antoine.
— P. 208. Prière du cardinal Jean de Lorraine dans la basilique de Saint-Nicolas.

Digitized by Google

T. I. P. 212. Discours de Rheinhardt de Bitche dans le conseil tenu au palais ducal.
— P. 226. Gerber à Brubach prisonnier.
— P. 228. Réponse de Brubach.
— P. 244. La duchesse Renée de Bourbon au comte de Guise.
— P. 250. Réponse de Guise à sa belle-sœur.
— P. 252. Prière de Guise à la Collégiale de Saint-Georges.
— P. 266. Discours de Satan aux Furies.
— P. 270. Discours de la Furie Tisiphone à Gerber.
— P. 304. Un sectateur de Luther aux soldats d'Antoine.
— P. 286. Longue tirade oratoire contre l'Allemagne luthérienne.
— P. 308. Discours d'Antoine au Conseil des nobles et des chevaliers.
— P. 310. Discours d'un chevalier.
— P. 312. Discours de Guise.
— P. 322. Prière d'Antoine (courte).
— P. 328. Message confié à Murner par Antoine (court).
— P. 328. Discours de Murner aux nobles et notables de Saverne.
— P. 330. Réponse d'un habitant de Saverne.
— P. 336. Discours de Knobloch (en style indirect).
— P. 342. Apostrophe des Alsaciens rebelles à Béthune pendant le combat.
— P. 346. Réflexions de plusieurs sur la mort de Béthune.
— P. 348. Guise jure de venger Béthune (style indirect).

T II. P. 6. Discours de la duchesse de Lorraine à son fils.
— P. 8. Prière de la duchesse à la Vierge.
— P. 18. Discours de Jean de Ferrette au duc Antoine.

Digitized by Google

T. II. P. 26. Prière du duc Antoine.
— P. 28. Paroles de Guise interpellant les Rustauds.
— P. 32. Le chef des Rustauds de Lupstein aux siens.
— P. 42. Gerber exhorte les Rustauds pendant le combat.
— P. 52. Prière et actions de grâces du duc Antoine.
— P. 56. Discours du duc Antoine faisant connaître les propositions de l'ennemi et inclinant à la clémence.
— P. 62. Plaintes de Brubach en son cachot.
— P. 64. Paroles de Gerber à Brubach mis en liberté.
— P. 66. Prière de Brubach. Ses paroles au duc Antoine.
— P. 68. Discours de Pluton à un ministre de ses vengeances.
— P. 72. Discours de Gerber aux notables habitants de Saverne.
— P. 74. Lettre de Gerber aux bandes d'au delà du Rhin.
— P. 88. Paroles d'un soldat lorrain aux Rustauds.
— P. 92. Gerber exhorte les défenseurs de Saverne (court).
— P. 98. Plaintes de Gerber (monologue).
— P. 100. Paroles de Guise au sujet de Gerber.
— P. 104. Prière d'Antoine.
— P. 108. Réponse de Gerber aux soldats qui l'interrogent.
— P. 112. Railleries du barbier faisant pour Gerber office de bourreau.
— P. 114. Un de ses compagnons interpelle Gerber que l'on vient de pendre.
— P. 116. Prière du même à la Vierge.
— P. 120. Discours d'Antoine en son conseil.
— P. 122. Discours du cardinal Jean de Lorraine.
— P. 122. Paroles de Guise.

Digitized by Google

T. II. P. 128. Discours d'une dame de Saverne au duc Antoine.
P. 154. Discours du chef des rebelles à ses troupes.
— P. 158. Prière du duc Antoine.
— P. 162. Rapport des éclaireurs à Antoine.
— P. 170. Paroles d'Antoine à ses généraux (très court).
— P. 174. Le chef des bandes de Scherwiller à ses compagnons.
— P. 180. *Id.*
— P. 180. Discours du duc Antoine en son conseil.
— P. 184. Discours de Guise opinant pour qu'on n'engage le combat que le lendemain.
— P. 184. Discours du chef de l'infanterie exhortant à une attaque immédiate.
— P. 190. Paroles du duc Antoine armant des chevaliers.
— P. 192. Prière du duc Antoine.
— P. 202. Paroles de Guise.
— P. 212. Paroles de Vaudémont excitant ses troupes au carnage.
— P. 212. Le chef des Rustauds exhorte ses soldats.
— P. 218. Paroles de Vaudémont et bref dialogue avec un soldat.
— P. 226. Le chef des Rustauds gourmande les siens qui faiblissent.
— P. 230. Prière du duc Antoine.
— P. 234. Lamentations du duc Antoine à la nouvelle, fausse, de la mort de Vaudémont.

La prolixité, la verbosité, la diffusion ne sont pas les moindres défauts de ces discours où Pillard use et abuse de tous les procédés de la rhétorique. Les meilleurs sont les plus courts (1). Pillard a su prêter

(1) Par exemple, le discours du chef de l'infanterie deman-

Digitized by Google

à Érasme Gerber des paroles assez appropriées à son caractère; il a donné à la harangue belliqueuse du comte de Guise le ton martial qui convenait; les prières du duc Antoine ont de l'onction et un accent vraiment religieux. Mais, même en celles de ces pièces de rhétorique qui ne sont pas de purs hors-d'œuvre, se rencontrent des défauts choquants, qui sont d'ailleurs, pour la plupart, ceux de l'époque à laquelle l'auteur écrivait. Comme ses contemporains, comme Volcyr en particulier, Pillard prodigue l'érudition, et le plus souvent hors de propos. Il demande à l'histoire sacrée comme à l'histoire profane de nombreux exemples qu'il insère en ses harangues et que citent indifféremment tous les personnages qu'il fait parler. Ainsi, n'est-il pas fort étrange d'entendre Béelzébuth, haranguant les Euménides, leur faire une sorte de conférence sur l'inconstance de la Fortune et énumérer les plus célèbres victimes des caprices de cette déesse?

« On sait, leur dit-il (1), quelle fut l'opulence de Crésus, lui qui croyait que ses trésors le plaçaient au-dessus du reste des hommes; il n'en fut pas moins vaincu par un ennemi redoutable. La puissance de Denys a été fameuse aussi dans le monde. D'abord la terreur de Syracuse, il éprouva l'instabilité du sort. Réduit à se faire simple maître d'école à Corinthe, il y eut à peine un salaire suffisant pour se soustraire aux tourments de la faim. Bélisaire éprouva

---

dant qu'on livre bataille sur-le-champ à Scherwiller (t. II, p. 184-186).

(1) T. I, p. 270.

Digitized by Google

aussi l'inconstance de la fortune. Ce général intrépide, après avoir bien souvent sauvé Rome et ses compagnons d'armes, après avoir obtenu sur les Perses le grand triomphe, fut réduit à mendier de village en village une maigre nourriture. Marius, après avoir tant de fois procuré la victoire à ses concitoyens, après avoir anéanti la ligue des Cimbres et le vaillant Jugurtha, fut obligé de se cacher dans un marais où il essuya mille outrages. Pompée... » Je m'arrête, mais Béelzébuth n'a pas fini. Il cite encore à ses Euménides les exemples de César, de Gygès, de Viriathe, de Tamerlan. C'est un lettré. Érasme Gerber l'est aussi, car il parle à Brubach des Dryades, d'Hylas et d'Achæus (1). N'est-elle pas bizarre aussi cette réflexion de la duchesse Renée de Bourbon, regrettant, lorsqu'elle reçoit les adieux de son mari, de n'être pas la femme d'un guerrier arabe (2) : « Pays fortuné que l'Arabie ! où l'épouse, toujours en armes, peut être la compagne assidue de son époux; où elle ceint de l'épée les guerriers, leur présente le bouclier, leur place le casque sur la tête et leur met le javelot à la main ! Les camps lui plaisent; elle ne connaît pas la crainte; intrépide, elle vient en aide à tous dans le danger commun; elle partage les succès et les misères. »

Une particularité qui distingue les discours prêtés par Pillard à ses personnages, c'est qu'un grand nombre se terminent par une maxime, une sentence,

(1) T. I, p. 226.
(2) T. I, p. 175.

Digitized by Google

une moralité, un proverbe, par ce qu'on appelle en terme de rhétorique un *épiphonème.* Exemples :

T. I, p. 140. Discours du prince de Vaudémont :

Nunquam nauta forat navem in qua navigat ipse.

« Jamais le nautonnier ne fore l'embarcation sur laquelle il navigue lui-même. »

T. I, p. 160. Prière du duc Antoine :

Factio saepe suos pallenti tradidit Orco
Aut illos opibus tandem privavit amatis.

« Souvent des factieux ont livré leurs partisans à la mort et ont fini par les dépouiller de trésors qui leur étaient chers. »

P. 310, discours d'un chevalier :

Spes nimium grandis sperantem fallere suevit.

« Les espérances trop grandes sont d'ordinaire déçues. »

P. 312. Discours de Guise :

Non datur ingenti numero victoria semper.

« Ce n'est pas toujours au plus grand nombre qu'appartient la victoire. »

P. 330. Discours de Murner aux habitants de Saverne :

Emaculata semel vix unquam fama resurgit.

« Une fois entachée, la réputation retrouve rarement sa pureté première. »

T. II, p. 182. Discours du duc Antoine en son conseil :

Nam nocet assidue misero mala vita nocenti.

Digitized by Google

« Le criminel finit toujours par être puni de sa conduite coupable », etc., etc.

Pillard introduit enfin quelques fables ou allusions à des fables dans les harangues de ses personnages. Ainsi on lit dans le discours du comte de Bitche à ses vassaux (t. I, p. 214), la fable de la tête et de la queue du serpent (La Fontaine, l. VII, 17) et dans celui de Tisiphone à Gerber (t. I, p. 278), la fable de la montagne en travail qui accouche d'une souris (Cf. La Fontaine, l. X, fable 5).

En résumé, la plupart des discours de la *Rusticiade* pourraient être abrégés ou supprimés sans que le poème y perdit en intérêt. Il est vrai qu'il eût été en revanche singulièrement réduit. En dehors même des discours, Pillard a multiplié les moralités et les proverbes. Exemples : t. I, p. 164 :

Nempe picem tangens subito nigrescit ab illa ;
Connivens pariter claudo subclaudicat ipse;
Et vitium mentis sæpe in vicinia serpit.

« Celui qui touche la poix s'en noircit à l'instant; celui qui vit avec le boiteux finit à son tour par boiter légèrement; et le vice qui a corrompu une âme se glisse souvent dans le cœur du prochain. ».

T. I, p. 220 :

Caprea ne satagat contra certare leonem ;
Aggreditur nullus potiore absque periclo.

« Que le chevreuil tremble de lutter contre le lion. Nul ne s'attaque sans danger à un plus puissant que lui. »

En dehors du récit proprement dit, ce qui domine

Digitized by Google

dans la *Rusticiade,* avec les discours et les moralités, ce sont les comparaisons et les descriptions.

Si quelques-unes des comparaisons de Pillard sont assez longuement développées, la plupart cependant ne dépassent pas quatre ou cinq vers : il en est qu'un seul vers renferme. La mythologie en fournit très peu. (T. I, p. 108.) Les Euménides se précipitent hors des Enfers, comme les vents retenus dans la tour d'Éole, quand le roi des tempêtes a déchaîné leur souffle furieux (Souvenir de Virgile, *Én.* I, v. 81 sq. P. 166). Les jeunes filles nobles escortent la duchesse de Lorraine, comme les Nymphes et les Dryades se pressent autour d'Apollon. P. 268. Le faible l'emporte souvent sur le fort : ainsi le pygmée, malgré sa taille exiguë, triomphe des grues qui l'assaillent. T. II, p. 12. Le laboureur veille, l'œil sans cesse ouvert sur les malheurs de la patrie, plus vigilant même que la grue qui, en présence des pygmées, ses ennemis, arme son pied d'une pierre dont la charge l'empêche de se laisser aller au sommeil. P. 120. Antoine redoute qu'une nouvelle armée de Rustauds ne reparaisse et qu'elle ne renaisse comme les cent têtes de couleuvre de l'hydre de Lerne.

Empruntées le plus souvent aux phénomènes de la nature, les comparaisons de Pillard ne se distinguent pas par l'originalité. Notons en ce genre les feuilles qui tombent dans les forêts aux premiers froids, t. I, p. 154; la grêle qui broie les moissons, t. II, p. 38; le torrent qui se précipite du haut d'une montagne, t. II, p. 44; la tempête contre laquelle les matelots essaient de lutter, t. II, p. 76; la neige qui

Digitized by Google

fond au soleil, t. II, p. 92; le sable de la mer, t. II, p. 84; les forêts se couvrant de feuilles au printemps, t. II, p. 186; l'incendie dévorant une cité, t. I, p. 120.

Mais c'est chez les animaux que Pillard puise de préférence ses termes de comparaison. Animaux domestiques ou sauvages, insectes, oiseaux ou mammifères paraissent et reparaissent en maintes pages de son épopée. Relevons : le papillon qui se brûle les ailes à la lampe, t. I, p. 136; la cigale qui chante dans les prairies, t. II, p. 166; les fourmis rentrant les graines qu'elles ont trouvées pendant les chaleurs de l'été, t. I, p. 178; les abeilles accompagnant leur roi, t. I, p. 128; ou se pressant pour remplir leurs ruches de leurs provisions de miel, t. I, p. 158; ou s'élançant fièrement au combat à la suite de leur roi, t. I, p. 302; ou ramenées à leur ruche par la crainte de l'orage, t. I, p. 350; ou quittant leur ruche qu'a enfumée le villageois, t. II, p. 176 (1); les mouches attirées en foule par les vases remplis de lait, t. II, p. 108; les oiseaux migrateurs, t. I, p. 154; les colombes qui roucoulent, t. I, p. 170, ou que l'épervier poursuit, t. I, p. 184, ou qui prennent leur vol dans un ciel serein, t. II, p. 146; les oiseaux en fuite devant l'aigle au vol bruyant, t. I, p. 232; le geai qui veut imiter le rossignol, t. I, p. 100; l'oie au milieu des cygnes, *ibid.*; le coq défendant les poussins contre le milan, t. I, p. 246; ou ne craignant pas de lutter contre le lion, t. I, p. 268; les oiseaux regagnant leur

(1) Cf. encore t. I, p. 246 et t. II, p. 44, l'esquisse d'une comparaison avec les abeilles.

Digitized by Google

nid à l'approche de la nuit, t. I, p. 350; le tourtereau pleurant la perte de ses amours, t. II, p. 6; le passereau cherchant à protéger sa couvée contre le milan, t. II, p. 22; le vautour en quête d'une proie, t. II, p. 262; de nouveau : l'oiseau défendant son nid, t. II, p. 104, ou pris au piège de l'oiseleur, t. I, p. 284, ou fuyant sa colère, t. II, p. 226; le perroquet répétant des mots qu'il ne comprend pas, t. I, p. 290; le passereau échappant aux appâts des chasseurs, t. II, p. 52.

Passons aux quadrupèdes. Voici le cheval qui regimbe contre son écuyer, t. I, p. 112; la brebis parmi les lions furieux, t. I, p. 166; ou prenant la fuite à la vue du lion, t. II, p. 200; ou suivant le berger, t. II, p. 46; ou attaquée par le loup, t. II, p. 52; le loup dans l'étable, t. I, p. 112; le chien de garde veillant sur la bergerie, t. II, p. 118; le taureau précédant le troupeau, t. II, p. 168.

A la chasse sont empruntées d'assez fréquentes comparaisons, ce qui est bien en rapport avec les mœurs d'une époque où l'art de vénerie fut, comme on sait, si fort en honneur.

Nous voyons la biche se soustraire aux pièges du chasseur et à la poursuite des chiens, t. I, p. 208; la meute qui, lancée sur les pas du lièvre, le saisit et le déchire, t. I, p. 312-314; ou qui s'acharne contre un cerf, t. II, p. 26; le cerf en fuite, t. II, p. 154; le sanglier se défendant contre les chiens, t. II, p. 208; ou fuyant devant eux, t. II, p. 200; ou tombant dans les rets du chasseur, t. I, p. 190; une bête fauve non déterminée faisant ferme contre les

Digitized by Google

chasseurs qui l'entourent et repoussant leurs épieux, t. II, p. 216; le chevreuil tremblant de lutter contre le lion, t. I, p. 220; ou le lion immolant sa victime, t. II, p. 30.

Mais Pillard revient souvent à un gros gibier que l'on chassait dans les montagnes des Vosges, qui en a disparu depuis, et dont Blarru fait aussi plusieurs fois mention, je veux parler de l'ours (1). Il dira : « Comme, à l'aspect de l'ours échappé des antres vosgiens, les troupeaux tremblants désertent bientôt les campagnes, laissant là les vallons, et cherchent des cavernes qui puissent les abriter, ainsi cette plèbe, sq., t. I, p. 308. Il décrira, en des vers assez expressifs, une chasse à l'ours : « Ainsi est poussé dans les filets, un ours dont les pattes armées d'ongles foulent les moissons. De jeunes chasseurs se groupent autour de l'animal furieux; les uns tendent les rets, d'autres tiennent les chiens couplés; lui, dans sa colère, abat à grand bruit la forêt d'épis qui l'avait attiré; courageux, il se lance en écumant au milieu de ses ennemis. Les uns, armés de solides

(1) C'est durant le terrible hiver de 1709 qu'aurait été tué, entre Ventron et Bussang, le dernier ours aperçu dans les Vosges lorraines. Pour l'Alsace, les historiens sont loin d'être d'accord. Tous indiquent les montagnes de Munster, mais les dates diffèrent. Il nous semble que, sans préciser davantage, il y a lieu de se ranger à l'avis du Dr Bleicher, *Les Vosges, le sol et les habitants*, p. 219 : « L'ours brun vécut au fond de nos vallées jusqu'en 1760, époque vers laquelle fut tué dans la vallée de Munster le dernier grand plantigrade dont il soit fait mention sous une date précise. »

Pierre Boyé, *Les Hautes Chaumes des Vosges*. Nancy, Berger-Levrault, 1903. (Note 1 de la page 303.)

Digitized by Google

épieux, se précipitent à grands cris à la rencontre de l'horrible animal, dans l'espoir de le blesser; ils font voler leurs traits de tous côtés, et s'encouragent à l'attaque. La fureur de l'ours redouble. Il disperse la vaillante meute; les molosses aboient, sont atteints de coups mortels et jetés au loin; mais, lui, couvert de plaies, tombe enfin vaincu », t. I, p. 222. Ailleurs, les troupes françaises, à la mort de Béthune, se lamentent comme l'ourse sur les hautes montagnes, quand le chasseur lui a ravi ses informes petits. Elle parcourt en rugissant l'épaisseur des forêts. Elle gronde, elle cherche partout, en grinçant des dents, à découvrir par l'odorat les traces des auteurs du larcin, et remplit de ses horribles mugissements les solitudes les plus écartées », t. I, p. 344. Ici, c'est l'ours que des blessures multipliées font écumer de rage, t. II, p. 64; là, une ourse qu'une troupe en armes cherche à faire périr, t. II, p. 222.

Pour être complet, j'enregistre encore quelques comparaisons diverses, pour la plupart fort brèves. La révolte des Rustauds est assimilée à un cancer incurable qui finira par gagner le corps entier, t. I, p. 130; les chefs qu'ils se sont donnés ressemblent au roi que, pour rire, les enfants se choisissent dans leurs jeux, t. I, p. 118; ils seront anéantis comme le fragile vase se brise sous un choc violent, t. I, p. 252; qu'ils reconnaissent donc leur aveuglement et reculent devant le crime, comme le laboureur dont le pied a foulé un reptile recule avec effroi, t. I, p. 295.

Le jeune enfant de Renée de Bourbon grandira ainsi que le saule qui, d'abord de petite taille, s'élève

Digitized by Google

tout à coup comme un arbre puissant, t. II, p. 8. Le prince de Vaudémont est comparé à une rose éclatante qui pour la première fois fleurit dans un jardin, et dont jamais personne n'osa respirer le parfum, t. I, p. 298. Énumérons simplement : le laboureur à qui on ravit son blé, t. II, p. 38; l'orme qu'on abat, t. II, p. 208; le fruit gâté, t. II, p. 210; le fer trempé dans l'eau par le forgeron, t. II, p. 70; les épis broyés dans l'aire par le taureau, t. II, p. 94; l'ivoire teint de pourpre par la main du peintre, t. II, p. 236.

C'est, assurément, dans ses comparaisons, que Pillard s'est montré le plus poète. Aux exemples que j'ai donnés, j'en ajouterai encore deux.

Parlant des pieuses méditations de la duchesse Philippe de Gueldre dans le monastère des Clarisses de Pont-à-Mousson, il écrit :

« Comme le cerf, au front rameux, brûle d'atteindre la source jaillissante, quand il fuit, emporté loin des vigoureux molosses, traversant, sans s'arrêter, de nombreux vallons pour échapper aux dents cruelles qui veulent le déchirer, et pour ne pas succomber dans la terrible lutte qu'il a engagée avec les chiens, ainsi l'âme de la reine aspire à étancher son ardente soif dans la source éternelle », t. I, p. 238.

La comparaison suivante semble un souvenir des *Pêcheurs* de Théocrite :

« Comme dans un rêve, le laboureur creuse sans relâche, s'imagine que son dur hoyau pénètre dans la terre, et croyant retirer une grande masse d'argent, un riche trésor, repousse avec plaisir la charrue;

Digitized by Google

heureux d'échapper enfin à la pauvreté et de renoncer à son travail accoutumé, il se livre à une folle joie et à toutes les illusions de l'orgueil; mais, quand ses songes trompeurs se sont évanouis avec son sommeil. il adresse tristement ses adieux à la fortune, et ne cesse de maudire et de poursuivre de ses amers reproches la déesse légère; ainsi la populace déçue s'afflige d'avoir perdu tout espoir de commander et va chercher un refuge dans des retraites écartées ». t. I, p. 324.

Il faut répéter toutefois que les comparaisons de Pillard ne brillent pas d'ordinaire par la nouveauté. Il leur arrive aussi de manquer de justesse. Ainsi n'est-il pas bien singulier de comparer les Alsaciens sortant de leurs maisons pour voler au combat à des colombes qui, par un ciel serein, quittent leur nid pour aller chercher leur nourriture dans la plaine? C'est une assimilation imprévue que celle de ces guerriers à des colombes.

Je me demande aussi jusqu'à quel point le duc Antoine aurait pu être flatté de voir comparer les colloques, dans lesquels il traite avec les chefs des affaires de la guerre, aux concerts plaintifs des cigales vagabondes, t. II, p. 166.

Plusieurs descriptions de Pillard méritent aussi d'être louées. Coster a déjà signalé le tableau assez gracieux qu'il a fait du printemps en Lorraine : « Mai, la tête voilée de verdure, venait de revêtir les campagnes des fleurs de l'été, dont il était chargé, et des tiges de Cérès. La terre versait de son sein les gazons délicats émaillés de fleurs; partout s'étalaient

Digitized by Google

les présents de Flore; le bourgeon se gonflait au sarment, l'arbre étendait au loin ses rameaux feuillus, les concerts des oiseaux retentissaient au haut des airs. L'hirondelle rasait d'une aile rapide la poutre élevée. Le printemps dans toute sa gloire répandait son délicieux parfum quand l'armée lorraine s'avança vers les murs de Nancy » (t. I, p. 154). Il y a aussi quelque agrément dans les vers qui nous peignent le petit Nicolas de Lorraine dans les bras de sa nourrice, entouré des Nymphes des forêts. « Les jeunes Dryades... le gardent dans le palais de son père et sourient aux bégaiements enfantins qu'il leur adresse. L'une se hâte de chasser les plaintes qu'exhale sa bouche innocente et jonche de lis éclatants sa couche dorée; l'autre, avec l'éventail rafraîchissant, écarte les mouches. Un hochet sonore pend au cou de l'enfant qui l'agite. Une autre Nymphe, apportant des coupes d'un lait pur, en nourrissait le rejeton royal » (t. I, p. 170).

On lit encore avec intérêt quelques trop rares et trop brèves descriptions des villes lorraines : Saint-Dié, t. I, p. 142; Sorcy, t. I, p. 144; Pont-à-Mousson : « Il est une ville remarquable, orgueilleuse de son pont de pierre sous lequel passent les bruyantes eaux de la Moselle (les anciens l'appelèrent Pont-à-Mousson). Près de là, se trouve un château défendu par de superbes tours et dont la cime ornée de pampres s'élance dans les airs. Le sol de cette contrée est riche en fruits, riche des présents de Cérès; il ne refuse pas non plus l'hospitalité aux nombreuses grappes de la vigne » (t. I, p. 234); Sarrebourg, t. I,

Digitized by Google

p. 322, Saverne, t. I, p. 326; Dieuze et l'étang de Lindre, t. I, p. 260. Citons enfin les vers relatifs à Saint-Nicolas-de-Port et à son pèlerinage fameux : « Il est un heureux bourg défendu par son patron seul. Dans sa confiance, il dédaigne le puissant boulevard des murailles, et ses habitants désarmés se contentent de la protection du saint pontife. Ce bourg, qui reçut dans les temps antiques le nom de Port, regarde de près à l'orient les remparts de Nancy; il est traversé par les ondes fugitives de la Moselle (1), déjà plongées au loin dans celles de la Meurthe. Là, s'élève, soutenu par de brillantes colonnes et construit à grands frais, le temple insigne consacré au saint évêque de Myre, Nicolas... Des bords où le soleil se lève, des lieux où les étoiles se couchent, des contrées que l'astre du jour brûle de ses feux au milieu de sa course, des régions brumeuses où le froid glace les eaux, un peuple de pauvres pèlerins accourt apportant des présents au saint évêque. Sur ses autels, les rois font placer leur image en cire ou des étoffes toutes de soie et enrichies de pierreries. L'un, échappé des noirs cachots par son intercession, lui a consacré ses chaînes; l'autre offre de splendides flambeaux; un autre dans sa joie fait don de cassolettes d'où s'exhalera l'odorante fumée de l'encens » (t. I, p. 204).

Si nous examinons maintenant le style de la *Rusticiade*, nous constaterons que le poème contient

(1) Est-il besoin de faire remarquer que Pillard ne donne pas ici une haute idée de ses connaissances géographiques?

Digitized by Google

d'assez nombreuses réminiscences des poètes latins, et que plusieurs vers sont ou à peu près des centons de Virgile, ceux-ci, par exemple : t. I, p. 118 :

Phlegyas... Ditis trusus ad antra
admonet ingenti gemitu crudelius umbras
justitiam discant, nullos et temnere divos.

Cf. Virgile, *Én.*, VI, v. 618.

Phlegyasque miserrimus omnes
admonet et magna testatur voce per umbras :
« Discite justitiam moniti, et non temnere divos. »

T. I, p. 220.

Silva patet, late fagis frondentibus atra,
in qua praeduri crescebant undique sentes,
nullaque lucebat per calles semita caecos.

Cf. Virgile, *Én.*, IX, v. 390.

Silva fuit late dumis atque ilice nigra
horrida, quam densi complerant undique sentes :
rara per obscuros lucebat semita calles.

T. I, p. 318.

Atque viam multum spatiosam desere Ditis,
descendunt facili quam semper tramite multi,
sed remeare loco nulli conceditur unquam.

Cf. Virgile, *Én.*, VI, v. 125.

facilis descensus Averno :
sed revocare gradum superasque evadere ad auras,
hoc opus, hic labor est.

T. II, p. 14.

Tunc tacuere duces intentis auribus omnes,
inde loco Dux Austrasius surrexit ab alto.

Digitized by Google

Cf. Virgile, *Én.*, II, v. 1.

Conticuere omnes intentique ora tenebant;
inde toro pater Æneas sic orsus ab alto.

T. II, p. 172.

magno secum quoque fluctuat æstu
curarum.

Cf. Virgile, *Én.*, VIII, v. 19.

magno curarum fluctuat aestu.

Je pourrais continuer ces rapprochements et en établir aussi quelques autres avec Ovide, Horace et Lucain, que Pillard a également pratiqués.

En somme, grâce à ces emprunts, la latinité de la *Rusticiade*, si l'on ne considère que le vocabulaire, paraît supérieure à celle de la *Nancéide*, plus ancienne d'ailleurs de plus de vingt ans, c'est-à-dire qui date d'une époque où la Renaissance commence seulement en Lorraine. Mais, au point de vue du style, le poème de Pillard est plus que médiocre; il s'y trouve bien des constructions gauches, des vers plats ou lourds comme celui-ci :

T. II, p. 18 :

Archiducis Ferdinandi legatus ab aula.

Passe encore si la correction était toujours observée. Mais on relève dans la *Rusticiade*, en trop grande quantité pour que ce soient de simples lapsus, des fautes contre la syntaxe et contre la prosodie. A ce

Digitized by Google

double point de vue, Pillard est sensiblement inférieur à Blarru. Comme incorrections, je signalerai :

Ed. Dupeux, t. I, p. 116, v. 12-13 :

Aut sentis quanto te culmine demens
praecipi*tas*,
pour praecipi*tes*.

(et, d'une manière générale, Pillard n'observe pas la règle de l'interrogation indirecte. Cette faute est réquente chez lui).

T. I, v. 20 : per Teuto*na* colligit arva, *pour* Teuto*nica*.

T. I, p. 158, v. 18 : Nanceia mœnia prodit, *pour* Nanceii *ad* mœnia prodit.

T. I, p. 184, v. 9 : *regesque* minantur, *pour regibus*.

T. I, p. 192, v. 2 : exsurgit strato *sua membra* repente.

Pillard emploie au sens actif le verbe neutre : *exsurgo*.

T. I, p. 307, v. 17 : *pendebit* poenas (confond *pendo* et *pendeo*).

T. I, p. 318, v. 6 : *Poeniteas, pour te poeniteat* (1).

T. I, p. 330, v. 6 : Postquam ag*itaret, pour* ag*itarat*.

T. II, p. 73, v. 1 : Vic*trici* Marte, *pour* vic*tori*.

T. II, p. 82, v. 4 : *memorarint* foederis icti, *pour memminerint*.

T. II, p. 100, v. 14 : et nullam de *se* sumemus sanguine poenam (*se* pour *eo*). Cette faute est souvent répétée, cf. p. 114, v. 11, etc..

T. II, p. 112, v. 3 : *ton*derat, *pour toton*derat, qui est la seule forme classique (2).

T. II, p. 232, v. 2 : reclu*disti, pour* reclu*sisti*.

Je ne prétends pas donner la liste complète des solécismes et des barbarismes de Pillard : mais ces

(1) Du Cange donne un exemple de *se pœnitere*.

(2) On trouve dans Du Cange *tonderit* pour *totonderit*.

Digitized by Google

exemples suffisent à montrer ce qui lui manque au point de vue de la correction. On peut, il est vrai, dans quelques passages, supposer une faute typographique imputable à l'imprimeur messire Jean Palier. Mais, on est en droit de s'étonner que le texte de la *Rusticiade* n'ait pas été revu avec plus d'attention par ceux que Pillard remercie (1) de s'être acquittés de cette tâche avec un soin scrupuleux, Jean Herquel et Christmann (2).

Ils auraient dû exercer plus strictement encore leur critique sur les fautes de quantité dont s'émaille le poème. J'en ai compté soixante-treize, dont j'épargnerai au lecteur la peu intéressante énumération, et je ne suis pas certain de n'en avoir pas laissé échapper.

---

(1) *Ad illustrissimum Carolum, Lotharingiæ et Gueldriæ Ducem... Dedicatio,* éd. Dupeux, t. I, p. 94.

(2) Nous ne savons rien de Christmann. Dom Calmet n'en dit pas un mot dans sa *Bibliothèque lorraine,* non plus que d'Adam Bergier, qui écrivit en tête de la *Rusticiade* des vers à la louange de Pillard.

Mais nous connaissons Jean Herquel (*Herculanus*), chanoine de Saint-Dié, né à Plainfaing, mort en 1572, auquel Dom Calmet consacre un article de sa *Bibliothèque lorraine* (colonne 495). On a d'Herculanus deux ouvrages, *Les Antiquités du Val de Galilée* (*Historia de Antiquitatibus vallis Galileæ*), publiées en 1550, qui sont l'histoire de l'église d'Étival, et une *Vie du duc Antoine,* insérée dans l'*Histoire de Lorraine* de Dom Calmet, t. III, p. 150 à 159, *De rebus gestis et vita Illustrissimi ac modis omnibus excellentissimi Principis Antonii Calabrorum, Lotharingorum, Barrorum,* etc., *ducis,* per Joannem Herculanum Plenifesium. Ce dernier ouvrage est un résumé, en un style d'une latinité assez élégante, de la guerre contre les Rustauds, un panégyrique du duc Antoine, et son apologie relativement au massacre de Saverne. Je n'y trouve de commun avec Pillard que le fond même des événements.

Digitized by Google

Il est vrai que l'édition de la *Rusticiade* était primitivement beaucoup plus incorrecte, puisque Pillard a dû y joindre deux *errata*. Le premier remplit au *recto* et au *verso* un feuillet imprimé en caractères très menus, qui se trouve à la fin de l'édition *princeps*. En tête de l'*errata*, on lit ce distique :

Auctor lectori :
Dum legeram carmen quaedam modo menda notavi;
Si quae respicias, pumice terge tuo.

« En relisant mon poème, j'y ai noté quelques fautes; si tu en aperçois, tu voudras bien les effacer. »

Suit un second *errata* de trois pages en caractères encore plus fins, contenant un grand nombre de corrections nouvelles. Elles ont été faites à la main dans l'exemplaire de l'édition *princeps* qui appartient à la Bibliothèque municipale de Nancy.

Je n'ai pas dû dissimuler les faiblesses de la *Rusticiade*. Il m'eût été agréable d'avoir plus souvent à y louer des qualités qu'à y critiquer de trop réels défauts. Mais j'ai tenu à donner de ce poème une appréciation aussi exacte que possible, et à rectifier des jugements portés après un examen trop superficiel de l'œuvre. Dom Calmet ne nous apprend-il pas (1) que Hugo (abbé d'Étival, 1667-1739), moins connaisseur en bons vers que son futur et illustre homonyme, disait en parlant de Blarru et de Pillard, qu'ils ne sont pas inférieurs à Virgile : *Marone non inferiores* (2)! D'autres, sans aller aussi loin, ont fait

(1) *Bibliothèque lorraine* (col. 127), article Pierre de Blarru.
(2) *Sacrae antiquitatis monumenta*, t. I, præf.

Digitized by Google

preuve envers la *Rusticiade* d'une bienveillance excessive. Le bon chanoine de Saint-Dié n'avait pas d'ailleurs, il faut lui rendre cette justice, la prétention de passer pour un bon, encore moins pour un grand poète. Sa modestie est extrême; il a conscience de la médiocrité de son talent et ne cherche nullement à se faire valoir. Dans une pièce liminaire adressée au duc Antoine, il dira (éd. Dupeux, t. I, p. 88) :

Pilladii citharae nec duros despice cantus,
raucescat quanquam pollice tacta suo.

« Ne méprise pas les rudes accords de la lyre de Pillard, bien que le contact de ses doigts lui fasse rendre des sons rauques. » Il qualifie encore ses chants de « rauques » dans sa dédicace au duc Charles III (éd. Dupeux, t. I, p. 92) :

Carmen avitum,
quod rauce cecinit Pilladiana lyra.

« Le chant fait pour ton aïeul que fit entendre la lyre de Pillard aux rauques accords. »

Il ajoute que si ses vers ne sont pas dépourvus d'un certain mérite, il le doit à Christmann qui en a fait disparaître les fautes, et à Herculanus qui souvent s'est plu à redresser son vers boiteux (*Ibid.*).

Il demande au duc Antoine de le soutenir dans une tâche qui dépasse ses forces, t. I, p. 100 :

Tu quoque da faciles ausus, Lotharinge monarcha,
et majora meis da viribus acta referre,
daque tuas celebrem jejuno carmine laudes,
gutture ceu stridens imitatur aedona rauco
graculus ; ant inter cycnos strepit improbus anser,

Digitized by Google

« Toi aussi, monarque lorrain, favorise mon entreprise, permets que je raconte des exploits au-dessus de mes forces; accorde à ces maigres chants de célébrer ta gloire; comme de son gosier enroué le geai criard imite le rossignol, comme l'oie importune crie au milieu des cygnes. »

Se comparer à l'oie! Est-il pour un poète une plus grande preuve d'humilité! Et notre indulgence ne doit-elle pas lui être acquise quand nous le voyons à ce point dépourvu de toute prétention?

CHAPITRE IV

Les éditions de la « Rusticiade ».

Il me reste à dire quelques mots des différentes éditions de la *Rusticiade* (1). Le poème, écrit en 1541, ne fut publié qu'en 1548. Dans l'intervalle, le duc Antoine, auquel Pillard l'avait dédié, était mort (1544), ainsi que son fils, François Ier (1545). Il fit une seconde dédicace au jeune Charles III, âgé d'environ cinq ans (2). Le poème parut sous ce titre : *Laurentii Pilladii canonici ecclesiæ sancti Deodati, Rusticiados libri sex, in quibus illustris principis Antonii, Lotharingiæ, Barri et Gheldriæ ducis, glorio-*

(1) Il n'existe, à ma connaissance, aucun manuscrit de la *Rusticiade*.

(1) Dom Calmet, *Bibliothèque lorraine*, col. 748, article *Pilladius* ou Pillart (Laurent). T. IV de l'*Histoire de Lorraine*, Nancy, Leseure, 1751.

Digitized by Google

sissima de seditiosis Alsatiæ rusticis victoria copiose describitur. Metz, Jean Palier, 1548, 1 vol. in-4 de 216 pages et deux feuillets d'*errata*.

Dom Calmet donna une nouvelle édition de ce poème à la suite de sa *Bibliothèque lorraine*, en y joignant les pièces détachées de Pillard (84 colonnes et 1 feuillet contenant l'*errata*). Il crut devoir réimprimer la *Rusticiade*, parce que, dit-il dans son *Avis préliminaire*, les exemplaires en étaient devenus si rares qu'à peine s'en trouvait-il deux à Nancy.

Enfin, M. F. R. Dupeux publia, en 1876, chez Berger-Levrault, une nouvelle édition de la *Rusticiade*, accompagnée d'une traduction. 2 vol. in-8, t. I, 355 p., t. II, 275 p. C'est la première traduction qui ait été faite de cette épopée lorraine; car rien n'est moins exact que l'assertion de Dom Calmet, d'après lequel (*Bibliothèque lorraine*, col. 749), Breyé, avocat à Nancy, aurait mis en français la guerre des Rustauds, et l'aurait fait imprimer dans son livre intitulé *Amusemens*. Breyé, dans ce petit volume publié à Nancy chez Leseure, en 1733, a simplement donné un résumé en 32 pages de la guerre d'Antoine contre les Rustauds, où l'on ne trouve rien qui puisse faire supposer qu'il se soit servi pour ce récit du poème de Pillard.

M. Dupeux a eu le mérite de traduire la *Rusticiade* avec beaucoup de soin et de conscience. On peut regretter cependant que le souci de l'élégance et de la noblesse soutenue du style l'ait amené parfois à substituer aux expressions du texte des mots ternes ou vagues. Là où Pillard écrit (t. II, p. 82) : *fraxineas*

Digitized by Google

hastas, leurs lances de bois de frêne, il traduira : leurs puissantes lances. « Il ne s'endort pas sur l'oreille droite », dit Pillard louant la vigilance du duc Antoine : *dextram non dormit in aurem* (t. II, p. 164), M. Dupeux traduira timidement : « Il ne s'abandonne pas à une sécurité trompeuse. » Il y a bien aussi quelques lapsus : Godefroy de Boulogne, t. I, p. 310, pour : Godefroy de Bouillon; quelques faux sens: *dum fugit aucupis iram*, t. II, p. 226, traduit par : fuyant la colère du terrible vautour, au lieu de : la colère de l'oiseleur. Mais, malgré ses imperfections, la traduction de la *Rusticiade* n'en constitue pas moins pour M. Dupeux un titre sérieux à la reconnaissance de ceux qui veulent étudier l'œuvre de Pillard.

En ce qui concerne la reproduction du texte de la *Rusticiade*, l'édition de M. Dupeux prête davantage à la critique. On peut lui reprocher d'abord de n'avoir pas conservé, comme l'avait fait Dom Calmet, les gloses et indications marginales qui se trouvent dans l'édition *princeps*, et ensuite de n'avoir pas numéroté les vers, ce que n'avaient fait d'ailleurs ni Pillard lui-même, ni Dom Calmet. Il résulte de cette absence complète de points de repère une réelle difficulté pour les recherches et pour les renvois au texte. Un éditeur moderne est peu excusable d'avoir omis cette numérotation.

Mais ce dont on doit surtout reprendre M. Dupeux, c'est d'avoir laissé subsister dans son texte latin de la *Rusticiade* un trop grand nombre de fautes d'impression. Elles ajoutent un certain contingent aux

Digitized by Google

incorrections dont Pillard est déjà lui-même responsable. On jugera de la négligence de l'éditeur par les exemples suivants, dont je pourrais encore allonger la liste :

	Éd. Dupeux.	Éd. *princeps*.
T. I.	P. 126, v. 5 : *divine numine.*	*divino.*
—	P. 126, v. 10 : *conditor obis.*	*orbis.*
—	P. 138, v. 20 : *mortis tenebunt.*	*terrebunt.*
—	P. 138, v. 21 : *sublima moenia montis.*	*sublimia.*
—	P. 154, v. 8 : *vel cumuluntur aves.*	*cumulantur*
—	P. 156, v. 17 : *fragabat odore.*	*florebat.*
—	P. 186, v. 11 : *miraculumque pium.*	*miraclum.*
—	P. 188, v. 2 : *donis ubique furatis.*	*ubicumque.*
—	P. 194, v. 13 : *aspiret.*	*inspiret.*
—	P. 200, v. 2 : *ut quocumque cedat.*	*cadat.*
—	P. 200, v. 11 : *aerataque serra.*	*sera.*
—	P. 202, v. 12 : *valeam spatier agro.*	*spatiarier.*
—	P. 212, v. 5 : *cum tot heroum.*	*toto.*
—	P. 212, v. 15 : *exitio.*	*exsilio.*
—	P. 292, v. 1 : *sollicitare superum.*	*supernum.*
T. II.	P. 6, v. 6 : *Geldrina proles.*	*Gheldrinia.*
—	P. 46, v. 7 : *Lupstena turba.*	*Loupstenea.*
—	P. 56, n. 5 : *nequiter parata.*	*patrata.*
—	P. 88, v. 3 : *nullus insiliens.*	*nullius.*
—	P. 122, v. 12 *emandare relinquat.*	*emendare.*
—	P. 156, v. 12 : *discenditur.*	*discinditur.*

Que plusieurs de ces fautes soient dans Dom Calmet, ce n'est pas une excuse pour M. Dupeux, qui aurait dû se reporter exclusivement à l'édition *princeps*.

Telles sont les trois éditions de la *Rusticiade*, qui n'en aura vraisemblablement plus d'autre et ne mérite guère au surplus d'être de nouveau publiée. Si un libraire érudit et bibliophile songe à réim-

Digitized by Google

primer quelque jour un vieux poème lorrain, il devra porter ses préférences sur la *Nancéide* de Pierre de Blarru, qui est plus vivante et, malgré ses défauts, plus intéressante. On pourrait enfin lire l'œuvre du vieux chanoine aveugle de Saint-Dié autrement que dans le texte de F. Schutz, qui reproduit avec une regrettable fidélité toutes les abréviations, les syncopes et autres formes archaïques du texte primitif, ainsi que sa déconcertante ponctuation.

(Lu les 10 et 24 mai 1918.)

Digitized by Google

LES TOILES LORRAINES

AU XVII^e SIÈCLE

Par M. Hippolyte ROY

ASSOCIÉ-CORRESPONDANT

Les Mémoires *de 1916-1917 publièrent le premier chapitre de notre ouvrage* La Vie, la Mode et le Costume au XVII^e siècle, époque Louis XIII (1), *ouvrage aujourd'hui terminé, devant paraître en librairie ultérieurement. En ces pages, nous avons présenté les belles dames et les brillants seigneurs de ce temps, évoluant, sous le satin gaufré, sous les ors de leurs dentelles, de leurs passements, parmi le plus pompeux décor ; visité tour à tour la chambre, les carrosses, les écuries, voire les bateaux, les litières et les chaises à porteurs. Le deuxième chapitre se réfère aux tissus en usage alors, les bayes, les frises, les gazes, les burails, les cendaux, les damas, les quintins, les tabis, les bocassins, les estamets, les bombasins, les camelots, les écarlates, les étamines, les gros de Tours ou de Naples, et autres encore, dont le nom, familier aux grandes dames des « ruelles », a disparu de nos modernes catalogues. Nous en détachons le présent extrait sur les toiles lorraines, sujet négligé, à notre connaissance, par les historiens de ce pays. Les docu-*

---

(1) Hippolyte ROY, *La Mode et le Costume au XVII^e siècle, Époque Louis XIII,* dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas,* 1916-1917, p. 188-263.

Digitized by Google

ments, mis en œuvre au long de ces pages, ont quitté les vieilles salles de nos Archives, *pour être soustraits à la fureur de ces bombes aveugles et barbares, dont devait pâtir, en un soir de feu et de sang, la bibliothèque de notre laborieuse Université* (1). *Nous avons pu consulter ces divers dossiers avant leur dispersion et il nous est donné de présenter à nos lecteurs une étude, modeste sans doute, mais complète cependant.*

SOMMAIRE : Les toiles lorraines. — Toiles façonnées à Épinal, à Châtel-sur-Moselle et en Barrois. — Règlements du 21 juin 1598 et du 17 avril 1601 concernant la fabrication. — Une erreur de Rogéville. — Toiles dites « de cloistre ». — Le commerce des toiles lorraines. — Règlements du 10 et du 18 décembre 1629, concernant le transit de ces marchandises.

... Le tableau, dressé par les merciers de Son Altesse, infirme singulièrement les données de notre époque et ne correspond en rien à la leçon de nos multiples catalogues, messages de nos frivolités, archives de notre industrie. Les tissus ont, en effet, leurs annales, et nous voyons passer sous nos yeux, pour se fixer quelques instants, une carte, demain déjà remaniée. Bientôt seront inscrits sur la table des noms nouveaux et fameux, Lyon pour les soieries, Utrecht pour les velours, Elbeuf et Sedan pour les draps. Où sont les quintins de Bretagne, les armoisins de Florence et les camelots du Levant? Où sont les blibachs, les cendaux, les fleurets, les revêches, les bocassins, les carisels, les bombasins, les gros de Tours et de Naples, le burail croisé teint

(1) Soir du 31 octobre 1918.

Digitized by Google

de soie et le tabis façonné par ondes au fer de la calandre et les satins gaufrés, frappant le bouquet, la croisette ou le feuillage sur les fonds blancs, les fonds pastels, les fonds fiamettes, isabelles ou incarnadins? Mais où sont les Halles de tes vieux drapiers, Ypres, cité de noblesse et de martyre, ces Halles symbolisant magnifiquement le labeur des plus dignes artisans? Les métiers sont brisés, la relique anéantie... Le temps passe, emportant nos œuvres et opposant nos efforts, par une accession lente, mais continue vers un idéal supérieur, jusques au jour, marqué par le destin, où l'homme, avec un vertige, aura soudain détruit ce que les siècles, pierre à pierre, avaient fondé.

Nos vieilles provinces françaises figurent avec honneur sur ce tableau : la Bretagne des calvaires avec ses fines toiles, la rude Auvergne aux âpres sommets avec son étamine, la Lyonnaise, héritière bientôt de Gênes, de Milan et de Florence, avec ses velours et ses armoisins, le Berry, où paissent de nombreux troupeaux, avec ses draps, la Touraine des châteaux et des manoirs, la royale Touraine, avec ses soieries, la Flandre, enfin, avec ses batistes et ses dentelles, la Flandre, noire comme le deuil et verte comme le renouveau... Il est donné à la Lorraine de tenir, à côté de ses sœurs aînées, une place digne de son histoire, avec les toiles façonnées, les unes à Épinal, les autres en Barrois, toiles justement réputées sur le marché et exportées, du moins les premières, en Provence, en Gascogne, en Espagne, en Italie, en Angleterre ou ailleurs. Les règlements du

Digitized by Google

21 juin 1598 et du 17 avril 1601, dont nous allons bientôt traiter, mentionneront ces principaux débouchés.

La fine toile fabriquée à Épinal disputait la primauté à celle de Flandres ou de Hollande pour la confection des draps, des coiffes, des rabats, des chemises et des serviettes. On en usait, ici, pour doubler les « callessons » de Madame, les jolis « callessons » de damas jaune paille, de damas bleu céleste ou de damas incarnadin, « essuer » les pieds des treize pauvres, *aliàs* des treize « apostres », à la Cène du « Grand Jeudy » (1) — rite emprunté, selon une fidèle coutume, à la cour de France — voire, humble détail, mêlant le réalisme à cette magnificence, faire une enveloppe « à porter le linge de Son Altesse » (2).

Cette fine toile devait sa beauté et sa blancheur à la pureté naturelle des eaux, contingence de terroir déjà soulignée, en teinturerie, pour celles de la Bièvre, et, au regard des draps, pour celles de la Rère, coulant, parmi une terre propre au « degrais », près de Romorantin.

Cette fine toile se cotait, sur la facture, à raison de 3 francs, 4 francs, 4 francs 6 gros l'aune, mesure de Paris, contre les chiffres de 7 francs, 8 francs, 10 francs et 11 francs pour celles de Flandres ou de Hollande,

(1) « La somme de cinquante deux frans, monnoie de nos pays, pour les treize pauvres, qui se douient trouver à la ceine, qui se fera demain, jour du Jeudy-Saint, par nostre très chère et très aymée compagne et espouse. » Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1472, mand. du 11 avril 1629.

(2) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1484, mém. de Barbe Rollet, 1er mars 1631; B. 1473, Rollet, 15 janvier 1630.

Digitized by Google

cette aune contenant, en sa longueur, 1m 185 approximativement.

A cette fabrique se rattachera la fine toile de Châtel-sur-Moselle, rencontrée, en 1596, sur un mémoire de Menotte Lallemand, marchande lingère sous le duc Charles III. On en façonnait le drap des autels, les aubes du prêtre et du diacre, les serviettes pour la Cène évangélique célébrée, rituellement, au jour du « Grand Jeudy » (1). Cette même toile, sur un mémoire de Babon Sauret, veuve Étienne Parmentier, marchande lingère de ce lieu, se cotera en 1611 au prix de 12 gros l'aune de Lorraine, la pièce contenant 56 aunes (2).

Le registre du trésorier général mentionnera régulièrement les ateliers spinaliens, en nous fournissant quelques données sur le droit de marquage et aunage, auquel étaient assujetties ces toiles. En 1624, la ferme de cet impôt échut par adjudication à Étienne Jullien, sous la caution de Charles Royer, tailleur, à Demange Midot, boulanger, et à Nicolas Adrien, cordonnier, tous trois bourgeois de ce lieu. Ces particuliers, artisans mués en officiers, tenaient leur régie, conjointement et solidairement, pour une durée de six années consécutives, à dater du 1er janvier 1624, moyennant une annuité de 305 francs, monnaie de Lorraine, à verser, au terme de Noël, entre les mains du trésorier général (3). Nos ducs avaient introduit en leurs

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1302, Menotte 10 janvier 1596.

(2) *Ibid.*, B. 1339, cert. du 9 avril 1611.

(3) *Ibid.*, B. 1441, fo 60.

Digitized by Google

États le système français des fermes, « admodiant » ainsi la poste, le transit ou le péage.

Le Barrois produisait une toile forte pour le peuple, mais aussi occurremment pour le service de Son Altesse. On en recouvrait, ici, des paillasses, comme aussi des matelas — ces derniers vêtus par ailleurs de futaine et même de satin (1); on en façonnait des « linceulx » pour la domesticité, voire de modestes chemises aux pages du bon duc Henri II, mais, pour noter une supercherie, parfois depuis bourgeoisement renouvelée, avec un col et des « pongnes » de fine toile blanche (2); des sacs à avoine pour les chevaux, des « toilettes » à envelopper quelque riche habillement de satin ou de tabis; voire — il faut mentionner ces échanges entre princes de petits cadeaux, dont la tradition se poursuit, auguste, à notre époque — « ung caparason pour ung cheval d'Espaigne que Son Altesse envoye en Poullongne » (3). Enfin, elle se tendait, à la chasse, pour la capture de la « beste » noire ou grise.

La toile du Barrois se cotait, sur la facture, à raison de 10 gros, 15 gros l'aune, mesure de Lorraine, cette aune contenant en sa longueur 64 centimètres approximativement.

Nos ducs avaient sagement réglementé en leurs États la fabrication des toiles lorraines, suivant une

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1377, René Foucault, tapissier, 14 avril 1615.

(2) *Ibid.*, B. 1444, mém. de Henri Philippe, 15 mars 1617; B. 1496, Philippe, 4 septembre 1623.

(3) *Ibid.*, B. 1399, Philippe, 12 mars 1618.

Digitized by Google

imitation déjà notée des édits royaux relatifs aux tissus. Une ordonnance du duc Charles III, portant la date du 21 juin 1598, fixait ainsi la longueur et la largeur de chaque pièce, selon sa nature et sa qualité, en la soumettant à la visite de certain commis, préposé à cet effet, pour être aunée, puis marquée avec un plomb, sur la face duquel était empreint un alérion et, au côté opposé, deux barbeaux. Le duc avait institué cet honnête contrôle en vue de remédier, sur le marché, à la fraude, dont, fréquemment, se plaignaient les acheteurs abusés, « notamment en la monstre et parade — suivant les propres termes de ce document — l'un des boutz de pièces estant de belle sorte et apparence, le dedans, au contraire, plain de faultes et bifferies ».

Ce langage, en son savoureux archaïsme, se pourrait tenir, occurremment, à notre époque, où le bourgeois, alléché par un complaisant étalage, se voit parfois dupé, sitôt nanti de son emplette. Il est un art, toujours nouveau, de tromper son prochain malicieusement, de présenter aux yeux « le dessus du panier ». Au cœur des hommes, survivent les mêmes instincts. Or, sous ce régime corporatif, décrié par les uns et regretté par les autres, le travail, avec ses entraves, était du moins surveillé attentivement pour le mieux des intérêts respectifs.

Ce contrôle, exercé sur toute pièce exposée, constituait une garantie, non une fiscalité. Le droit perçu pour cette opération ne pouvait, en effet, beaucoup charger le sac du collecteur et la ferme de cet impôt se trouvera réunie par la suite à une autre

Digitized by Google

plus importante et plus fructueuse, comme on le verra bientôt.

Le règlement du 21 juin 1598 distinguait les nappes, les serviettes et les toiles dites *de plein Barrois*.

Les nappes de première sorte et qualité devront contenir, par pièce, une longueur de 30 aunes, mesure de Nancy, sur une largeur de 3 aunes et demie, et payer un droit de 1 gros 8 deniers pour la visite et le marquage; celles de moyenne sorte et qualité contenir une même longueur de 30 aunes sur une largeur de 2 aunes et demie, et payer un droit de 1 gros; celle de la dernière sorte et qualité contenir une même longueur de 30 aunes sur une largeur de 2 aunes, et payer un droit de 12 deniers.

Les serviettes de première sorte et qualité devront contenir, par pièce, une longueur de 21 aunes, mesure de Nancy, sur une largeur de 1 aune un quart, et payer un droit de 12 deniers; celles de moyenne sorte et qualité contenir une même longueur de 21 aunes sur une largeur de 1 aune un demi-quart, et payer un droit de 8 deniers; celles de dernière sorte et qualité contenir une longueur de 16 aunes sur une largeur de 1 aune, et payer également un droit de 8 deniers.

Les toiles dites *de plein Barrois* devront contenir, par pièce, une longueur de 50 aunes, mesure de Nancy, sur une largeur de 2 aunes, et payer un droit de 1 gros. Les autres sortes de toile, soit de lin, soit de chanvre, étaient astreintes pareillement à la visite et au marquage et assujetties par pièce à un droit de 12 deniers.

Digitized by Google

Chaque infraction au présent règlement entraînait pour le contrevenant une amende de 5 francs, à partager par tiers entre le fisc, l'hôpital du lieu et les visiteurs. Une dérogation était consentie, toutefois, en faveur des bourgeois et des bourgeoises, qui feraient façonner toiles, nappes ou serviettes pour leur usage et « deffruict », sans en trafiquer, hormis le cas de dol et de « fourbe » (1).

Fidèle à la méthode exposée au seuil de cet ouvrage, nous avons tenu, consciencieusement, à nous référer aux sources, à interroger sur les feuillets jaunis le texte même de cet instrument. Aucun écrit, même le plus autorisé, ne se devait opposer à cette règle. Or, en son *Dictionnaire historique des Ordonnances de la Lorraine et du Barrois*, Rogéville, dont il faut, on le verra, réserver le crédit parfois douteux, reproduisit la teneur de ces lettres patentes, mais assez négligemment, assez défectueusement. Mêlant les articles et les formules, il inscrivait en sa copie : 1 aune un demi-quart, au lieu de 1 aune un quart; 21 aunes, au lieu de 16 aunes; 12 deniers, au lieu de 8 deniers; 1 gros, au lieu de 1 gros 8 deniers (2). Les mots se peuvent, distraitement, frauder, mais non, en leur absolu, les chiffres. Le texte de Rogéville comporte une addition au document original. Les toiles, propres à confectionner des chemises, couvre-chef, couvre-col, taies d'oreiller, rideaux de lit et autres ouvrages semblables, soit de lin, soit de chanvre,

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 69, f° 128-130.

(2) Rogéville, *Dictionnaire historique des Ordonnances de la Lorraine et du Barrois*, t. II, p. 449-452.

Digitized by Google

devront, étant blanchies, contenir une largeur de 1 aune et demie ou de 1 aune et demi-quart, mesure de Nancy, et se conformer pour la longueur aux usages des lieux où elles sont façonnées. Le droit de visite et marquage se montait, pour chaque pièce, à 8 deniers (1). Or, nous avons vainement recherché les lettres auxquelles appartiendrait cette disposition, reproduite ici sous les plus expresses réserves.

Le règlement du 21 juin 1598, sans discerner ni les fabriques ni les coutumes, étendait ses prescriptions aux deux duchés de Lorraine et de Barrois, étant applicable à toutes « thoilles, nappes et serviettes qui se font en noz pays », aux termes de lettres octroyées, le 17 avril 1601, à la requête de Mougeot Sonraine, Jean Simonet et autres « tixerans » de Neufchâteau et lieux « circonvoisins ». Ces lettres, en les complétant, dérogeront, sur un point, aux précédentes. Fréquemment, les marchands étrangers désiraient, pour leur commerce, acheter des pièces de moindre largeur, selon le goût des seigneurs et des bourgeois. Il fut alors permis au tisserand de façonner, pour être exportées, des toiles, nappes et serviettes de dimension inférieure, hormis toutefois au regard de la longueur, devant rester invariable. Ainsi fut levée, au mieux de notre industrie, une entrave, dont se plaignaient à juste titre les fabricants, tenus de satisfaire, et non de contrarier, le goût des gens de qualité, leurs clients. La règle ne se peut opposer au

(1) Rogéville, *op. cit.*, t. II, p. 449-452.

Digitized by Google

caprice, à une époque surtout où la plus libre fantaisie multipliait, au fond des garde-robe, la débauche des rubans jamais fanés et des pourpoints aussitôt rejetés. La même tolérance fut consentie et étendue aux particuliers, habitant les deux duchés, mais seulement « pour les commodité et défruict de leurs maisons », le trafic de ces pièces demeurant interdit (1).

Parmi les toiles, soumises, du moins partiellement, aux règlements du 21 juin 1598 et du 17 avril 1601, mentionnons celles de monastère, fréquemment rencontrées sur les mémoires du mercier et de la lingère. Nous lisons, en effet, sous la plume de Barbe Rollet, dépeignant à sa manière la « Ceine » du « Grand Jeudy », célébrée évangéliquement à la cour de Lorraine : « Délivré quatre sorpelis pour les prestres qui servent à la messe devant Son Altesse, lesquelz sont de fine toille de cloistre, avec de la grande dentelle tout alentour » (2).

Ainsi, comme à notre époque des ouvroirs, les couvents de ce temps entretenaient en leur enceinte des ateliers, où, silencieusement, se tissait le linge le plus beau et le plus fin, soit pour le service des autels, nappes, amicts, surplis, ou serviettes, comme aussi la blanche coiffe de nos religieuses, soit même pour le profane usage des particuliers, draps, mouchoirs, chemises et autres. Les prix se confondent, sur les factures, tantôt avec ceux de la fabrique spi-

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 72, f° 60-61.

(2) *Ibid.*, B. 1473, Rollet, 28 juin 1629.

Digitized by Google

nalienne, savoir 4 francs 9 gros l'aune, mesure de Paris, tantôt avec ceux de la fabrique flamande, à laquelle cette toile « de cloistre » se pourrait alors référer, savoir, 7 francs pour la même aune.

Le commerce des toiles lorraines fut pareillement réglementé, et, comme à notre époque les alcools, vestige sans doute de nos vieilles régies, un droit de circulation grevait, de bureau en bureau, cette marchandise. Aux termes de lettres patentes, octroyées le 10 décembre 1629, en confirmation de lettres précédentes, un droit de 3 francs « pour chacun cent pesant », c'est-à-dire pour un poids de 100 livres, frappait les toiles, nappes, filets, linceuls, treillis, bougrands, filasses, serviettes et autres tissus, soit de lin, soit de chanvre, teints ou non teints, se levant, dedans et dehors les deux duchés de Lorraine et de Barrois, entrant, sortant, transitant.

En 1629, la ferme de cet impôt, à laquelle se joignit celle du droit de visite et marquage, distincte précédemment, échut à Bernard Lenoir, marchand nancéien (1), agissant au nom de Pasquier Chabraux, de Bar, pour une durée de six années consécutives, à dater du 1er janvier 1630, moyennant une annuité de 26.900 francs, payables « en bonnes espèces coursaubles » entre les mains du trésorier général, aux termes de Noël et de Saint-Jean-Baptiste. Faute de ce droit acquitté, les marchandises se trouveraient

(1) Il pourrait se confondre avec le sellier Bernard Lenoir, artisan au service du duc Henri II.

Digitized by Google

confisquées, pour être attribuées, un tiers au fermier, les deux tiers restants à Son Altesse (1).

Les sujets résidant au comté de Salm bénéficiaient cependant de la franchise. Mais des abus se glissant bientôt par cette voie et certains marchands empruntant le sol de ce petit pays pour passer, sans rien payer, leurs toiles, Pasquier Chabraux, à la veille de se voir lésé et frustré en son exploitation, adressa au duc une pressante requête. A la suite de ces doléances, par une déclaration, datée du 18 décembre 1629, seuls, jouiront désormais de ce privilège les simples particuliers, et non les marchands de passage, hormis toutefois pour le transport vers les évêchés de Metz, Toul et Verdun (2).

Tels sont les divers décrets, intéressant la fabrique et le commerce des toiles lorraines. Ce régime, il le faut répéter, ne fut point spécial à notre pays, alors gouverné avec une rare sagesse par le plus grand de ses princes, le duc Charles III. Mais, partout, même avant Colbert, pour les tissus de soie et de laine comme pour les tissus de fil, des règlements du même genre veilleront attentivement sur le travail, assurant, du moins parfois, à la vieille industrie de nos pères une primauté hautement reconnue sur celle, mieux outillée cependant, de notre époque.

Lu les 21 juin et 20 décembre 1918.

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 104, f^os^ 197 v^o^-200 v^o^.

(2) *Ibid.*, B. 105, f^os^ 4-5.

Digitized by Google

SUR LE

SENS PRIMITIF DU MOT « DANSE »

A PROPOS DES DANSES MACABRES

PAR

M. Léon GERMAIN DE MAIDY

MEMBRE TITULAIRE

Les « danses macabres », — est-il besoin de le rappeler? — représentent ordinairement une suite de personnages de tout âge et de toutes les classes de la société, entraînés chacun dans la région des ombres par un squelette ou un cadavre plus ou moins décharné, qui est non la Mort, mais *le mort*, c'est-à-dire une image posthume du vivant.

Jusqu'à présent, si je ne me trompe, la plupart des auteurs qui ont parlé de ce sujet ont pensé que le mot *danse* ou *dance* avait là son acception moderne; ils ont généralement admis que tous ces groupes déambulent en cadence et en tournoyant (1).

---

(1) Quelques-uns cependant ont bien remarqué que, dans certaines danses macabres, les personnages ne dansent certainement pas. — Cf. E. MALE, *L'Art religieux de la fin du Moyen Age*, 1908, p. 398.

Digitized by Google

Vainement une raison certaine de cette action, d'habitude joyeuse, a été cherchée, et l'on s'est demandé de ces personnages : « Pourquoi dansent-ils (1)? »

Je crois bien que, dans différents exemples de ces scènes bizarres, les acteurs dansent réellement; cette idée est ancienne; on pourrait sans doute le démontrer par des textes contemporains. Mais était-ce là l'idée primitive? J'éprouve, sur ce sujet, des doutes sérieux, trouvant d'autres textes dans lesquels le même mot, *danse* ou *dance*, paraît signifier, d'une manière générale, la marche en ordre de personnages nombreux.

Dans le *Dictionnaire* de Littré, où ce sens n'est pas indiqué, non plus que dans Godefroy, je remarque entre autres ces deux textes qui me semblent particulièrement significatifs :

« Mon amy, il n'y a que faire d'entrer en la dance, mais la façon est d'en saillir à honneur. » JEH. DE SAINTRÉ, ch. 12.

« Dieu pardoint aux trespassez;
Par là fault que vous passez :
C'est notre commune dance. »

Alain CHARTIER, *La Loi de paix.*

Mais voici qui est beaucoup plus probant. Dans le dernier fascicule paru du *Bulletin archéologique* (1918, p. 59-68), M. le chanoine Urseau a publié un très intéressant travail : *Un portement de croix de*

(1) Cf. Louis DIMIER, *Les Danses macabres et l'idée de la mort dans l'art chrétien* (Collect. *Science et Religion*), 2e édit., 1902.

Digitized by Google

l'Anjou ; il s'agit d'une peinture murale qui existait en la chapelle du château de Montriou, fondée en 1484; l'auteur la rapproche de trois peintures analogues : l'une, en l'église Saint-Aubin des Ponts-de-Cé, datait du premier tiers du XVI^e^ siècle; elle a été recouverte de badigeon en 1877 (p. 60); une autre, du même siècle, existe au Lion-d'Angers (p. 61); la troisième est « la fresque bien connue de l'église Notre-Dame de Chauvigny, en Poitou (1) ».

Le « Portement de Croix », qui paraît avoir été en vogue au XV^e^ et au XVI^e^ siècle, représente le Christ chargé d'une croix à très longue tige, le long de laquelle, aidant à la supporter le divin Maître, viennent à sa suite de nombreux personnages représentant d'habitude les différentes classes de la chrétienté, à commencer par le Pape, un cardinal, un évêque, etc. D'autres fois, il ne s'y trouve que des gens pauvres ou malheureux. M. le chanoine Urseau, avec toute raison, rattache à cette dernière formule, une poésie du roi René omise par le comte de Quatrebarbes (2) et qu'il publie d'une manière plus exacte

(1) Voir une figure dans E. MALE, *op. cit.*, p. 83, et une planche dans le *Congrès archéologique de France,* tenu à Poitiers en 1903, p. 62 : immédiatement après le Christ, sont trois papes et deux cardinaux. — Cf. M^gr^ X. BARBIER DE MONTAULT, *Traité d'Iconographie chrétienne,* 1890, gr. in-8, t. II, p. 175.

Une sorte de *Portement de croix* a été rappelé par M. Amédée Boinet dant les *Mémoires de la Société nationale des Antiq. de France,* 1904-1905, p. 285; il s'agit d'une miniature d'un livre d'Heures manuscrit ayant appartenu à Marguerite de Valois, sœur de François I^er^; il est conservé à la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris (n° 9096) et date d'environ 1527.

(2) Comte DE QUATREBARBES, *Œuvres complètes du roi René,* Angers, 1845-1846, 4 tomes, gr. in-4.

Digitized by Google

qu'elle ne l'avait été jusqu'à ce jour. Or, dans le second couplet, où Jésus s'adresse à l'ensemble de ceux qui l'accompagnent, il leur dit :

> Soustenez tous ceste croix par puissance,
> Gens de labeur, pèlerins, prisonniers,
> Veu que je suis le premier en la *dance*,
> Dieu, fils de Dieu, l'un de vos parsonnyers.

Nul assurément n'a jamais pu avoir l'idée que le Sauveur, portant sa croix, après avoir subi les horribles supplices de la flagellation et du couronnement d'épines, ait monté au Calvaire en dansant et en invitant ceux qui le suivaient à danser. Ici, il n'y a pas à en douter, le mot *dance* signifie une marche concertée, une procession, serais-je tenté de dire, ou encore un cortège. N'est-il pas à croire qu'à l'origine, les danses macabres n'étaient pas autre chose?

Je n'ai point la prétention d'avoir fait une découverte. Dans sa réédition artistique de la dance macabre du charnier des Saints Innocents, à Paris, 1425, publiée par Guyot Marchant, en 1485, l'abbé Valentin Dufour a écrit une préface très instructive; j'y remarque l'alinéa suivant, qui rendrait mes recherches inutiles, si cet alinéa ne semblait avoir passé inaperçu et si le texte que j'ai cité du roi René ne fournissait, ce me semble, une preuve supérieure à toutes celles que l'on avait invoqueés auparavant :

« Il est bon de remarquer que ce mot de dance avait alors un sens beaucoup plus général que maintenant. Les textes des écrivains de cette époque et en particulier le *Journal de Paris sous Charles VI...*,

Digitized by Google

prouvent qu'au XVe siècle, on le prenait dans une acception plus étendue; il signifiait ce qu'en style militaire on appelle un défilé; en langue liturgique, une procession; pour un musicien, il correspond à l'idée de ronde, branle ou bourrée. C'est la théorie antique que l'on a traduite par *chorea* (danse), bien improprement, mais toujours avec l'idée de multitude, comme *turba* chez les Latins, à la fois employé au singulier et au pluriel (*turba ruit* ou *ruunt*). Enfin, ce mot dance, dans les auteurs de l'époque, entraîne presque toujours après lui, dans leur pensée, le sens de malheur, funeste, terrible; on dit encore recevoir une danse, expression équivalant à être battu sérieusement (1). L'orchestre ou les musiciens ajoutés aux premières éditions de Guyot Marchant ont contribué à égarer l'opinion. Autre preuve : le moine anglais John Lydgate, qui a traduit mot à mot les vers de la Dance des Innocents, les avait placés au cloître de Saint-Paul de Londres (*Monasticon anglicanum*, III, 367) sous une fresque qui représentait un personnage de chacune des conditions de la vie, donnant le bras à la Mort et se suivant comme des voyageurs sur un grand chemin (2). »

---

(1) Je crois devoir faire une réserve sur le sens de cette expression, où je verrais plutôt une intention ironique. Quelqu'un qui reçoit des coups redoublés, sur différentes parties du corps, est naturellement projeté de côté et d'autre; il tournoie sur lui-même; il a l'air de se livrer à un ébat chorégraphique; on le fait danser malgré lui, douloureusement, pour se moquer de lui.

(2) *La Danse macabre peinte sous les charniers des Saints Innocents de Paris* (1425); *reproduction de l'édition* princeps

Digitized by Google

Ainsi, il semblait à l'abbé Dufour que les acteurs du cortège funèbre ne dansaient pas, avant que Guyot Marchant ait eu l'idée d'y ajouter des musiciens. Mais cette idée n'indique-t-elle pas que l'on voulait dès lors faire danser, au sens moderne, les personnages? Une tradition déjà bien établie pourrait sans doute être démontrée par des textes plus anciens et même par des figurations macabres où, tout au moins, des squelettes ont l'air de faire des pas cadencés (1).

Quelle est au vrai l'étymologie du mot *dance?* Il ne me paraît nullement que la question soit élucidée (2). En allemand, *Danse macabre* est traduit par *Todtentanz* (danse des morts) et il semble évident que *Tanz* a la même origine que *danse;* mais a-t-il toujours eu le même sens moderne? Ce serait à examiner de près; d'ailleurs, il apparaît maintenant que les danses macabres n'ont pas commencé en Alle-

---

donnée par Guyot Marchant, texte et gravures sur bois (1485) avec introduction par l'abbé Valentin DUFOUR, Parisien. Paris, Féchoz et Cie, 1891, in-4, 31 pages. — La couverture repliée, porte : *La Danse macabre composée par Jehan Gerson 1425.*

(1) L'idée de faire danser les morts est antique et l'attention y a été récemment reportée. A propos de lampes du legs d'E. Le Blant, M. Babelon a dit : « Je rappellerai celle où l'on voit deux squelettes qui dansent, sujet à rapprocher, en particulier, de la danse macabre qui décore le pourtour de gobelets du Trésor de Bosco Reale. » (*Bull. de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres,* 1898, p. 19.) — Cf. E. POTTIER, *La Danse des Morts sur un canthare antique,* dans la *Revue archéologique,* 1903, p. 223-245, pl. VII et VIII. On sait que ce trésor a été étudié par A. Héron de Villefosse dans les *Monuments Piot,* t. V, 1901.

(2) Cf. le *Dictionnaire* de Littré et celui de Larousse.

Digitized by Google

magne, comme on le croyait autrefois (1). Il existe des mots nombreux dont le sens s'est dédoublé, a bifurqué : ainsi, un « morceau de musique » signifie un tout, complet, tandis que « morceau de pain » est une fraction. Je pense que, d'une manière analogue, le mot *dance* a pris et conservé longtemps deux sens différents. Je serais même porté à dire qu'il en est encore ainsi, en songeant à la très curieuse cérémonie qui a lieu tous les ans à Echternach (Luxembourg), le mardi de la Pentecôte, et qui est appelée « Procession des saints dansants » ou « Procession dansante ». En réalité, les pèlerins font trois pas en avant, puis deux en arrière, ou cinq pas en avant, puis trois en arrière; cela s'accomplit d'une manière saccadée, souvent avec de véritables sauts, mais sans cadence régulière et sans tournoiement. Le mot *danse* n'est point là pris dans son acception actuelle; il m'y paraît une survivance remarquable.

La succession des danses macabres n'a pas été une évolution strictement logique d'un thème primitif; à presque chacune de ces représentations, se montre une variation due à l'imagination de l'artiste ou de la personne qui l'a employé. Ainsi, à l'idée que « le mort » saisissant « le vif » en est une postfigure, M. Alex. Masseron (2) objecte que quelquefois ce vif est entraîné par une femme, donc la Mort : il y a là sans doute une note particulière dérogeant à

(1) E. Male, *L'Art religieux à la fin du Moyen Age*, 1908.

(2) Alexandre Masseron, *Les « Danses des Morts » en France. Les origines, les noms, les personnages*, dans le *Correspondant* du 10 novembre 1910; voir p. 537.

Digitized by Google

la règle ; il fait observer aussi que l'enfant est emmené par le squelette d'un homme ; mais ici le sujet me paraît plus douteux. En effet, d'après la doctrine ecclésiastique, lors de la résurrection générale et du jugement dernier, les corps humains seront reconstitués, exempts de toutes tares, et complètement formés : voilà peut-être ce que signifie le squelette. Sous la forme de quel âge l'homme et la femme renaîtront-ils ? Sans m'inquiéter de diverses opinions que j'ai entendu émettre à cet égard, je crois qu'au Moyen Age, on pensait que ce serait l'âge adulte, dans toute la fraîcheur de la jeunesse et de la beauté (1).

Dans la même complainte du roi René, se trouve un terme qui n'y est pas expliqué et sur lequel il convient peut-être de retenir l'attention.

L'un des couplets est annoncé ainsi : « Les quatre mendians aussi aydant à porter la croix de nostre Seigneur. » Et voici ce couplet, qui d'ailleurs donnera une idée de toute la complainte (p. 65) :

Promis avons chasteté, servitude
Et de touiours nostre pain mendier ;
Porter la croix ce doit estre l'estude
Que nous devons tous temps estudier ;
Pareillement nous convient publier
Que l'on laisse toute moderne pompe.
Et qui en veult ung tout seul oublyer,
En nostre estat il se damne et se trompe.

(1) Voir mon opuscule : *Sur quelques tombeaux de Royaumont*, extr. du *Bulletin mensuel de la Société d'Archéologie lorraine*, mars 1908.

Digitized by Google

Il ne s'agit certainement pas de pauvres gens réduits à mendier; on ne leur aurait pas imposé de promettre chasteté, servitude et autres œuvres citées d'humilité et de piété. Et pourquoi ce nombre quatre, alors que tous les autres couplets analogues sont prononcés chacun par une seule personne? Je suis convaincu qu'il s'agit de représentants des quatre anciens grands ordres mendiants (Carmes, Augustins, Frères prêcheurs ou Dominicains et Frères mineurs ou Franciscains), qui étaient astreints à vivre d'aumônes. On les appelait couramment les quatre mendiants; cette expression, du reste, a été conservée par la gastronomie; elle désigne quatre plats de dessert que l'on disposait d'habitude aux quatre coins de la table et qui étaient composés de figues sèches, d'avelines, de raisins secs et d'amandes (1), c'est-à-dire de fruits secs, de peu de valeur et faciles à transporter, à conserver, que l'on donnait volontiers aux quêteurs des ordres religieux mendiants.

On pourrait objecter peut-être que, dans tout le reste de la complainte, il est question, non d'hommes d'Église, mais seulement de laïques. C'est vrai, mais, à ces gens pauvres ou malheureux, malgré eux, on a voulu joindre les religieux pauvres par volonté et par état.

Au reste, la preuve est faite par ce que M. le chanoine Urseau dit lui-même du Portement des Ponts-de-Cé. Il y atteste la présence des « quatre men-

(1) *Dictionnaire* de Littré.

Digitized by Google

diants » (p. 67) ou de « quatre moines » (p. 61), qui ne peuvent être que les mêmes religieux (1).

Je suis bien loin de penser que l'auteur se soit mépris sur les « quatre mendiants » de la complainte; mais on doit songer que beaucoup de lecteurs sont peu instruits des choses ecclésiastiques et qu'il convient d'aider à les comprendre.

Pour en revenir au mot *danse*, je crois avoir fait œuvre utile en reprenant l'opinion de l'abbé Dufour et en la confirmant par un témoignage plus concluant que tous ceux que l'on avait invoqués; cela me semble très important, car le mot *dance* ne figure pas dans le *Dictionnaire* de Godefroy; *danse* y a reçu accueil dans le Supplément, mais sans que l'on y trouve le sens dont il s'agit. Ce mot a sûrement signifié autrefois un mouvement de plusieurs personnes progressant dans une action concertante et ordonnée. Telle est peut-être la signification primitive de l'expression « Danse macabre », question qu'il serait fort intéressant d'approfondir.

Lu le 16 mai 1919.

(1) Les Mendiants ne sont pas, à proprement parler, des moines; ils ne résident pas dans des monastères et leurs supérieurs ne sont pas des abbés.

Digitized by Google

UNIVERSITY OF ILLINOIS LIBRARY

NOV 5 1920

UNE ANCIENNE ENSEIGNE DE NANCY

LE MAURE QUI TROMPE [1]

PAR

M. Léon GERMAIN DE MAIDY

MEMBRE TITULAIRE

Il ne m'est guère arrivé de prononcer ce vocable « le Maure qui trompe » et surtout d'énoncer le projet d'en entretenir une académie, sans remarquer chez mes interlocuteurs, soit un sourire gouailleur, soit une expression de visage étonnée, déconcertée, pour ne pas dire scandalisée. « Hé quoi! se sont décidés à me dire quelques-uns, pouvez-vous songer sérieusement à un tel sujet, grotesque et ridicule. Ne savez-vous pas combien est mal famée la rue qui porte ce nom, dont nul n'ose faire usage? User de cet euphémisme, *le fallacieux Sarrasin*, semble même lui faire trop d'honneur; il suffit de dire *le Fallacieux* pour être compris et inspirer un mouvement de répulsion. »

(1) La première rédaction de cet article a été lue à la « Réunion philologique » de Nancy, le 17 décembre 1906. Un résumé en a été communiqué à la Société des Antiquaires de France, le 24 avril 1918.

Digitized by Google

J'ai réfléchi à tout cela, ai-je répondu; mais ce n'est pas des choses d'à présent que je veux m'occuper et je n'ai pas besoin d'y aller voir; j'entends remonter à trois ou quatre siècles, époque à laquelle la misérable petite rue qui semble se cacher honteusement derrière l'église Saint-Èvre était l'une des plus honorables de la Ville-Vieille; là, vers 1576, fut établie l'école, dans laquelle, en 1594, se réunit, pendant une période provisoire, le Conseil de la communauté bourgeoise. Dès lors, on n'en peut guère douter, existait le vocable si déprécié, qui provient sûrement d'une enseigne et mérite d'être étudié. Personne encore, que je sache, ne l'a expliqué, ce à quoi j'espère être parvenu, et l'on verra qu'il y a là, non seulement un amusant et suggestif jeu de mots, mais de plus une leçon morale.

Il convient de décrire cette image, telle que je crois la trouver dans d'anciennes éditions de Danses macabres. Elle représente un homme noir, maigre et sec, qui a pour tout vêtement une tunique courte, ornée de passementeries, à grande encolure et très larges manches, retroussées sur les avant-bras; à la taille, est une ceinture tortillée, nouée à droite. Une sorte de turban tordu de même entoure la tête;

Digitized by Google

il est noué en arrière et se développe en deux amples banderoles, qui voltigent de chaque côté. Cet homme, debout, les jambes écartées, porte de la main droite une trompe à sa bouche et tient de la gauche, verticalement, une flèche plus haute que lui, dont la pointe touche terre; on avait fait de la flèche un symbole des fléaux de l'humanité et particulièrement de la mort (1). C'était à la fois *le Maure qui trompe*, qui sonne de la trompe, et *le Mort qui trompe* les humains en venant, souvent au moment où ils s'y attendent le moins, les surprendre et mettre un terme à leur vie. On n'avait pas encore l'habitude de figurer la Mort, personne imaginaire; mais on représentait *le mort*, c'est-à-dire l'homme qui, déjà par delà le tombeau, saisit le vivant et l'entraîne dans la région des ombres; je reviendrai sur cette conception singulière des gens de la fin du Moyen Age.

Le « Maure qui trompe » n'est pas, comme beaucoup de Nancéiens se l'imaginent, un vocable particulier à notre ville; pareille enseigne existait à Lyon, à Troyes, et a été sans doute assez répandue; mais elle a dû généralement disparaître à partir du XVII^e^ siècle; les chroniqueurs ont dédaigné d'en conserver le souvenir, et l'on chercherait en vain, ce semble, un dessin de ces vieilles enseignes. Cependant un portrait de notre Sarrasin a été gardé : je crois l'avoir découvert, joint à certaines éditions de la Danse macabre (2);

(1) Cf. M^gr^ X. BARBIER DE MONTAULT, *Traité d'Iconographie chrétienne*, 1890, t. I, p. 117 et suiv.; Émile MALE, *L'Art religieux de la fin du Moyen Age*, 1908, p. 378.

(2) On va voir M. Dimier citer « les dernières éditions de

Digitized by Google

mais aucun texte spécial ne l'accompagne, et, jusqu'à présent, il n'y avait pas été reconnu.

« Je ne dis rien, écrivait, vers 1900, M. Dimier, du fameux homme noir qui, dans les dernières éditions de Guyot Marchant, tenant une trompette à la main, paraît sonner la diane des trépassés. Cet homme noir se voyait pareillement au charnier des Innocents. On ignore ce qu'il signifie, et c'est peut-être aussi quelque figure accessoire d'une représentation scénique des danses macabres (1). »

Ce personnage ne saurait être que le Maure qui trompe (2).

J'ai dit qu'il formait le sujet d'une enseigne à Troyes et à Lyon; mais, dans la tradition, *le Maure* y était devenu *la Mort*, ce qui d'ailleurs s'est aussi produit temporairement à Nancy, et cela n'avait pas aidé les historiens à élucider la question. Touchant Troyes, Albert Babeau disait en 1897, dans un tra-

---

Guyot Marchant ». On trouvera aussi l'homme noir dans une réimpression moderne : *La grande Danse macabre des hommes et des femmes...*, Paris, Baillieu, s. d. (*post* 1862), gr. in-4, p. 58; il y est dit que les bois gravés sont ceux de la *Danse macabre de Troyes*, dont sont citées des éditions de 1486, de 1539 (Jehan Lecocq), et de 1641 (Garnier). — Cette image réduite a été reproduite dans l'*Hist. de Nancy*, 1896, de M. Chr. Pfister (V. *infra*) et par M. E. Badel, en cul-de-lampe, à la page 72 de *A travers la Lorraine* (Nancy, 1899, in-8) : c'est à la fin de la légende du sire de Coucy, ermite près d'Haroué.

(1) Louis Dimier, *Les Danses macabres et l'Idée de la mort dans l'art chrétien* (Coll. *Science et Religion*); 2e édit., 1902, p. 28.

(2) Il n'a rien d'un cadavre, parce qu'il fallait que le Maure fût vêtu; mais on peut supposer que ce personnage maigre et sec ne fait plus partie de ce monde : il tient la terrible flèche qui donne la mort.

Digitized by Google

vail important sur les enseignes de cette ville : « L'enseigne philosophique est rare. *La Mort qui trompe* doit être, comme à Lyon, une figure macabre qui sonne de la trompette (1). »

Et Blavignac, qu'il cite, avait écrit en 1879 : « Lyon offrait autrefois l'enseigne de *la Mort qui trompe*, c'est-à-dire qui sonne de la trompette (2). »

A Nancy même, le nom de l'enseigne a subi des variations et, à ce sujet, il convient, je pense, de reproduire ce qui en a été dit dans quelques ouvrages relatifs à cette ville.

Consultons l'*Histoire de Nancy* de Lionnois, au tome I, publié en 1805 : la rue qui nous intéresse est appelée aujourd'hui, dit-il, rue « *de la Mort qui trompe*, à cause d'une hôtellerie qui avoit pour enseigne un *Maur qui donnoit du Cor* (3) ».

En 1863, dans le *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, Léon Mougenot a donné un intéressant article sur les *Hôtelleries du vieux Nancy*. « Deux hôtelleries, dit-il (p. 88), sollicitent notre présence sur la

(1) Albert Babeau, *Les vieilles Enseignes de Troyes*, dans les *Mémoires de la Société académique du département de l'Aube*, 1897, p. 79. A la table des enseignes, p. 91, il fournit pour celle dont il s'agit la date de 1596.

(2) Blavignac, *Histoire des Enseignes d'hôtelleries, d'auberges et de cabarets*, Genève, 1879, gr. in-12, p. 337. — Il y a des travaux spéciaux sur les enseignes de Lyon; mais je crois que le problème n'y a pas été résolu, car M. J. Grand-Carteret, qui en a donné la bibliographie et a cité cette enseigne, n'aurait pas manqué d'en signaler l'explication. Voir son bel ouvrage : *L'Enseigne, son histoire, sa philosophie, ses particularités...*, Grenoble, 1902, in-4 illustré.

(3) J.-J. Lionnois, *Histoire de Nancy*, t. I, 1805, p. 262.

Digitized by Google

place Saint-Epvre : le Point du Jour et le Maure qui trompe. L'une et l'autre ont laissé de leur passage un souvenir persistant. » Mais il ne dit rien de plus sur la seconde.

Plus tard, Charles Courbe signale simplement les évolutions du nom de la rue sur les plans anciens : elle est la rue du *Maure qui trompe* sur les plans de 1754 et 1758, de *la Mort qui trompe* sur ceux de 1767 et 1822, pour reprendre le premier nom en 1830 (1).

De 1896 est daté le volume de l'*Histoire de Nancy*, par M. Christian Pfister, publié par la *Lorraine artiste* (2). Il y dit, de la même voie : « Cette rue doit son nom à une enseigne d'auberge représentant soit la Mort, soit un Maure jouant de la trompe. On voit donc combien est mauvaise la facétie qui consiste à traduire ce vocable par : le fallacieux Sarrasin. La rue du Maure-qui-trompe était, avant l'érection de la Ville Neuve, un quartier assez aristocratique. C'était le centre du vieux Nancy. » En regard se trouve une figure, sous laquelle on lit : « Le Maure qui trompe (dessin du XV^e^ siècle). » C'est une reproduction réduite du Maure des Danses macabres; elle a été faite et communiquée par feu Gaston Save (3). Ainsi, il avait reconnu l'identité entre le vocable et l'image; mais en avait-il compris la signification?

---

(1) Ch. Courbe, *Les Rues de Nancy*, 1884, t. II, p. 25.

(2) Chr. Pfister, *Histoire de Nancy*, t. I, Nancy, 1896, in-4, édition de la *Lorraine artiste ;* voir p. 58. — Ce tome I, seul publié avant l'édition illustrée, paraissait par fascicules.

(3) C'est ce cliché qui est reproduit plus haut avec l'autorisation de M. Pfister; il est resté à l'imprimerie de M. Crépin-Leblond, qui a bien voulu me le prêter.

Digitized by Google

L'année suivante (1897), j'ai publié dans l'*Espérance, Courrier de Nancy* (numéro du 7 janvier), un article sur l'enseigne *Aux Trois Maures*, où, incidemment j'ai parlé de celle qui nous occupe; mais je pensais alors que, derrière le Sarrasin, se dissimulait la Mort, pour, à l'instant propice, atteindre une victime choisie. « On a passablement, vaguement et vainement, disais-je, discuté sur le sens de ce vocable. Je suis depuis longtemps disposé à croire qu'il accompagnait une sorte de rébus à double sens, formant un calembour, comme les aimaient tant les derniers siècles du Moyen Age et la Renaissance. Les regards du passant, d'abord fixés par l'image principale, un *Maure qui trompe*, qui joue de la trompe, devaient ensuite être attirés par une autre scène, symbole des déceptions de la vie : *la Mort qui trompe*, c'est-à-dire qui vient tromper, atteindre brusquement et traîtreusement, le pauvre être humain, au moment où il ne s'y attend pas. »

Le premier volume de la magistrale *Histoire de Nancy*, par M. Chr. Pfister, la grande édition illustrée, a paru en 1902. « Quand, dit-il, la constitution municipale fut modifiée en 1594, quand aux commis se furent ajoutés douze conseillers, l'on se réunit dans la maison d'école que la ville avait acquise du chapitre Saint-Georges depuis 1576, dans une rue à laquelle une enseigne d'auberge, — un Maure jouant de la trompe, — a valu le nom curieux de Maure-qui-trompe (1). »

---

(1) Chr. PFISTER, *Histoire de Nancy*, t. I, 1902, p. 158.

Digitized by Google

L'année suivante, les auteurs d'un bel ouvrage sur l'*Histoire des Sapeurs-Pompiers de Nancy* y ont eu l'occasion de parler du *Fallacieux ;* ils s'expriment ainsi, avouant leur incertitude :

« Le vocable *rue de la Mort-qui-Trompe,* employé dans le procès-verbal de l'architecte Marc (1798), provoquerait bien une parenthèse sur une question qui a été agitée sans solution certaine jusqu'ici. Pourquoi depuis 1830 (1), ce nom, répété dans tous les documents anciens, avec la seule variante dans quelques-uns, de *rue du Mort-qui-Trompe,* est-il devenu et est-il resté *rue du Maure-qui-Trompe ?* Était-ce donc un Maure, n'était-ce pas la Mort qui sonnait de la trompette sur quelque enseigne d'auberge ou sur quelque bas-relief naïf, au mur d'une maison de cette rue étroite, représentant vraisemblablement une danse macabre (2)? L'ancien vocable est-il le vrai, ou celui de 1830 constitue-t-il le redressement d'une erreur plusieurs fois séculaire?

« Les vraisemblances ne sont pas pour cette seconde hypothèse. L'ancienne « place des Chameaux » ne s'appelle-t-elle pas « place de Vaudémont », bien qu'elle soit, non sur le bastion de Vaudémont, mais sur le bastion d'Haussonville de nos anciennes fortifications? Seulement le nom d'Haussonville sonnait mal aux oreilles municipales, en 1866, quand il s'est agi de la débaptiser, et pour cette raison, à un bastion près, on lui a donné un faux nom.

---

(1) « COURBE, *Rues de Nancy,* t. II, p. 25. »

(2) « Voir Léon GERMAIN, *L'Enseigne* AUX TROIS MAURES. *L'Espérance* du 7 janvier 1897. »

Digitized by Google

« Au moins, pour le « Maure qui trompe », l'esprit français qui ne perd jamais ses droits, plus heureux en cela que l'histoire, nous a-t-il donné la traduction libre de « rue du Fallacieux Sarrasin (1) »!

Enfin, dans un travail sur les *rues de Nancy en 1904*, M. Émile Badel disait de celle du Maure-qui-trompe : « Ce nom bizarre lui vient, suivant les uns, d'une enseigne d'hôtellerie montrant un squelette soufflant dans une trompette (*tuba mirum spargens sonum*) (2), suivant d'autres, d'un Maure ou Sarrasin fallacieux exécutant des airs de cor. — Dans ses *Contes*, Alphonse Daudet parle, au sujet de la mort d'un pape, du « fameux trou de la Mort qui trompe » (p. 68) (3). »

On estimera peut-être qu'un tel sujet était trop macabre pour avoir été placé sur la porte d'une hôtellerie : il eût effrayé, détourné les voyageurs et les gens de la ville. Mais il ne faut pas juger des choses d'autrefois d'après les idées d'à présent; et, bien que de telles allégories paraissent avoir été plus rares en France que dans les pays germaniques, je crois devoir reproduire quelques passages qui y ont trait dans la curieuse *Histoire des enseignes* de Blavignac, publiée en 1879 :

---

(1) Albert Barbier et Henri Mengin, *Histoire des Sapeurs-pompiers de Nancy*, t. I, 1909, p. 15.

(2) Ce texte est emprunté à la troisième strophe de la célèbre prose *Dies iræ*.

(3) *L'Immeuble et la Construction dans l'Est*, numéro du 26 juin 1904. — Le travail de M. Badel sur les rues de Nancy a paru dans la suite en deux volumes in-8.

Digitized by Google

« Pour oser appendre, dit-il, enseigne semblable à celle de la MORT, qui se voyait naguère à Bulle, dans le canton de Fribourg, il faut un hôtelier ayant autant de confiance dans l'excellent traitement qu'il offre à ses hôtes, qu'en avaient les vieux cabaretiers dans la bonté de leurs vins, pour choisir des enseignes dans le genre du VINAIGRE, soit du BON VINAIGRE, bien connu dans la vieille Genève, ou du PRESSOIR AU VERJUS qui, au XVI^e siècle, existait à Saint-Quentin...

« Les lugubres images ne sont pas aussi rares sur les enseignes de cabaret qu'on serait porté à le croire; car, si ces dernières nous offrent des FONTAINE BOUILLANTE, des EAU BRUISSANTE, des EAUX VIVES, des BELLE EAU, des SOURCE JAILLISSANTE et même des FONTAINE DE JOUVENCE, elles présentent aussi des FONTAINE NOIRE, et de là à l'ONDE NOIRE, il n'y a pas même un pas. Nous avons déjà signalé l'enseigne de la FAUX; ajoutons-y celles du CHAMP-NOIR, de l'ÉCU DE SABLE (1), du MONT TERRIBLE, de la MONTAGNE NOIRE, de la CROIX NOIRE.

« Lyon offrait autrefois l'enseigne de la MORT QUI TROMPE, c'est-à-dire qui sonne de la trompette, et Paris celle des SONNEURS POUR LES TRÉPASSÉS, composition bizarre où le peintre avait figuré un os, un amas de sous censés tout neufs et des poulets morts, ce qui formait, dit un ancien auteur, le rébus :

Os sous neux poulets trépassez (2)

(1) En blason, le mot *sable* signifie la couleur noire.

(2) On trouvera une variante dans Édouard FOURNIER,

Digitized by Google

« L'enseigne du SABLIER, qui rappelle si bien la *dernière heure*, est, avec raison, aimée par les négociants tenant des magasins de deuil. Un cabaret de Londres portait naguère l'enseigne des TROIS CRANES, et nous ne désespérons pas, en cherchant bien, de trouver des OS EN SAUTOIR car, en 1620, on voyait à Lyon l'enseigne de la TÊTE DE MORT, dans la rue qui porte encore aujourd'hui ce nom. N'avons-nous pas déjà dit que le fameux club genevois de la Grille appendait devant son local et en guise d'enseigne un drapeau noir avec une tête décharnée et des os en croix; n'avons-nous pas vu aussi qu'au XVI^e siècle, ces os croisés, ornements des cimetières, étaient souvent désignés sous le nom de CROIX DE BOURGOGNE (1), enseigne qui se voyait sur la porte de plus d'une hôtellerie.

« L'ironie applique l'enseigne du TOMBEAU à plus

Histoire des Enseignes de Paris, 1884. Il dit, p. 115, d'après SAUVAL (*Histoire des Antiquités de la ville de Paris*, 1724, t. III, p. 57) que « l'enseigne des *Sonneurs des Trépassés* était... une enseigne de confrérie »; elle « représentait une pluie de *sous neufs* et brillants, tombant sur des poulets tués »; et, au même endroit, il ajoute en note : « Cette enseigne en rébus est représentée par une gravure en bois dans la plupart des éditions des *Bigarrures du seigneur des Accords* (Étienne TABOUROT). » — Ailleurs, il cite spécialement la « dernière édition, revue et de beaucoup augmentée, Rouen, David Geoffroy, 1621, in-12, folios 4 et suivants », et dit (p. 271), d'après cette source, que l'enseigne était placée « devant le logis d'un invitateur pour les morts », c'est-à-dire d'un *clocheteur des trépassés*. « Elle est ainsi : un os, un sol neuf, des poulets morts, autrement trespassez, qui se prononce, selon leur (les gens du peuple) dialecte : *Os sou neu poulets trespassez*, c'est-à-dire : *Aux sonneurs pour les trespassez.* »

(1) Croix de saint André, en forme d'X.

Digitized by Google

d'un cabaret borgne; quant au TOMBEAU DES SECRETS, enseigne qui serait si mal placée devant les lieux où l'on sert à boire, c'est, avec l'image d'une plume d'or, celle d'un écrivain public de Paris, dernier représentant d'une industrie autrefois si florissante.

« Dans plusieurs villes, les employés aux pompes funèbres fréquentent des cabarets qui ont pour enseigne parlée le CROCODILE, cet animal dans l'œil duquel ne roule jamais une larme.

« Genève possédait naguère la CAVE DES MORTS, vaste et joyeuse taverne, où les amis, suivant un convoi funèbre qu'ils abandonnaient momentanément, allaient noyer leur chagrin et près de laquelle la concurrence, alléchée par le succès, fit ouvrir la CAVE DES VIVANTS.

« Leibnitz parle d'un cabaretier allemand qui, pour se moquer des utopies qui avaient déjà cours de son temps, prit pour enseigne un cimetière avec cette inscription : A LA PAIX UNIVERSELLE.

« Plaçons ici un souvenir du BOUCHON EN DEUIL, touchante enseigne du cabaretier-poète Taylor, qui, le lendemain de la mort tragique de Charles Ier, eut le courage de remplacer le *cerceau* de sa taverne par une couronne de feuillages noirs... (1) »

Dans ma petite étude sur l'enseigne AUX TROIS MAURES (2), si répandue en France et en Allemagne, je me suis attaché à démontrer qu'il y avait là une

(1) BLAVIGNAC, *op. cit.*, p. 336 et suiv.

(2) *L'Enseigne* AUX TROIS MAURES, dans l'*Espérance* du 7 janvier 1897.

Digitized by Google

variante de l'enseigne, plus répandue encore : *Aux* Trois Rois; c'étaient les mages Gaspard, Melchior et Balthasar (1); et, en outre, j'ai posé la question de savoir si, du moins en France, il ne se serait pas produit un rapprochement, une macabre plaisanterie, entre les *trois Maures* et avec le fameux Dit des trois Vifs et des *trois Morts*.

Le Moyen Age n'avait pas de ces goûts macabres; il envisageait plutôt la mort comme l'heureux passage de la vie terrestre, remplie d'épreuves, à la vie céleste, pleine de joie et de félicité; la mort était un vain mot, et la langue française s'enrichit de celui-ci, vraiment chrétien : le trépas, ou transpassement.

Mais, à partir du XIIIe siècle, il commença à en être autrement; on vit apparaître le Dit des trois Vifs et des trois Morts. Au XVe siècle, vinrent les Danses macabres, et les images funèbres se multiplièrent avec une grande variété.

Une *Revue*, rendant compte du beau livre de M. Mâle sur l'*Art religieux à la fin du Moyen Age*, disait d'après lui : «La danse macabre... était l'illustration mimée d'un sermon sur la mort. L'image de la mort, dès la fin du XIVe siècle et surtout au XVIe siècle, semble présider à toutes les actions des chrétiens. On la voit au cimetière, à l'église, dans les livres d'Heures, sur la cheminée, sur les plaques de foyer et jusque sur le pichet de cidre (2). »

(1) J'ai fait, en juin 1896, une communication sur l'*Enseigne* Aux Trois Rois, à la Société des Lettres... de Bar-le-Duc; on en trouvera un résumé dans les *Mémoires* de cette société, 3e série, t. VI, p. XVJ.

(2) *Revue Mabillon*, nov. 1909, p. 427-428.

Digitized by Google

Une chose particulièrement curieuse de la Danse macabre, c'est que chaque vivant est saisi, entraîné, par un squelette qui semble être son image après la mort. Déjà dans son travail sur ces danses, M. Dimier l'avait remarqué. En face d'un vivant, dit-il, se trouve « un mort de profession pareille et autant que possible semblable à lui. Sans aller jusqu'à supposer dans chacun de ces squelettes l'image prophétique de ce que chaque homme va devenir et la larve anticipée du vivant, il est certain qu'une correspondance mystérieuse de l'un à l'autre se marque sur les monuments mêmes (1) ».

C'est ce que, plus tard, M. Mâle a pu mieux préciser. Le mort qui saisit le vivant, dit-il, « est l'image de ce que ce vivant sera tout à l'heure. On croyait, au Moyen Age, qu'en écrivant avec son sang une formule sur un parchemin et en se regardant ensuite dans un miroir, on se voyait tel qu'on serait après sa mort. Ce rêve est ici une réalité. Le vivant voit d'avance sa figure posthume. Guyot Marchant avait d'ailleurs intitulé sa *Danse macabre :* le *Miroir salutaire* (2) ».

Ces images n'auraient-elles pas eu quelque influence sur la mode qui a existé au XVI^e^ siècle, de représenter deux fois le défunt sur les tombeaux : une fois, comme il a été exposé sur son lit funèbre, et une autre fois à l'état de squelette ou de cadavre en décomposition?

C'est, je pense, un frère de notre Sarrasin, qu'il

(1) L. Dimier, *op. cit.*, p. 26.

(2) Émile Male, *L'Art religieux de la fin du Moyen Age*, 1908, p. 395.

Digitized by Google

faut reconnaître dans l'ornementation d'une tombe de la famille de Lannoy (1512, 1524), à Folleville (Somme), en « un personnage à mi-corps sonnant de la trompe et tenant un étendard chargé de trois têtes de morts (1) ».

M. Danicourt a publié dans la *Revue numismatique* de 1887 une monnaie des Innocents, trouvée en Picardie, qui offre une scène à rapprocher des précédentes; au revers, la légende IE TROPE LE MONDE (*Je trompe le monde*) : « un personnage joue de la trompette devant un globe surmonté d'une croix (2) ».

Y aurait-il quelque relation entre ces plaisanteries macabres et une enseigne de la rue des Verts-Aulnoys à Amiens, signalée avec la date de 1596 : *Tel mord qui vit* (.)?

Le goût qu'avaient les Picards pour les rébus, les jeux de mots est, du reste, bien connu (4).

Voici, non plus le Mort, mais une personnification de la mort, qu'il convient peut-être de rappeler ici, à cause de la proximité. Dans un travail sur Saint-Nicolas-de-Port et à propos de l'horloge de la Halle, qui existait dès 1610, l'auteur dit : « Élevée sur une

(1) Cf. G. DURAND, *Les Lannoy, Folleville et l'art italien dans le nord de la France*, dans le *Bulletin monumental*, 1906, p. 361.

(2) Alfred DANICOURT, *Enseignes et Médailles d'étain et de plomb trouvées en Picardie*, dans la *Revue numismatique*, 1887, p. 60.

(3) DUBOIS, *Les Rues d'Amiens*, dans le *Bulletin de la Société des Antiq. de Picardie*, 1888, p. 417.

(4) Voir le très intéressant travail de M. Oct. THOREL, *Les Rébus de Picardie, Étude historique et philologique*, dans les *Mémoires de la Société des Antiq. de Picardie*, 4e série, t. IV (1903), p. 499-700; très nombreuses figures.

Digitized by Google

tour, elle faisait mouvoir, suivant la mode du temps, des personnages allégoriques, au nombre desquels figurait un homme d'armes qui ouvrait la bouche à certains moments et la Mort tenant en sa main une clochette (1). »

Plus tard encore, on retrouve le jeu d'esprit sur le sens double de mot *trompe ;* dans une édition des *Bigarrures* de Tabourot, seigneur des Accords, datée de 1625, j'ai pris note de ce rébus : *Fol à genoux trompe,* sonne de la trompe; *Fol âge nous trompe* (2).

Que faut-il conclure de tout ce qui précède? C'est, je pense, que si, aux XVe-XVIe siècles, l'idée de la mort a pris une trop grande place dans l'art, et a préoccupé outre mesure l'élite intellectuelle, en revanche elle ne troublait et n'effrayait guère la masse du public; la peur du trépas disparaissait en présence d'un jeu de mots, d'un calembour et, sur ce chapitre, les gens d'autrefois n'étaient vraiment pas difficiles à contenter. Ils avaient, ce semble, l'esprit gai, le cœur chaud : c'est peut-être par cela surtout que « le *bon* vieux temps » méritait son épithète et qu'il laissa tant de regrets.

Lu le 7 février 1919.

(1) J. MUNIER-JOLLAIN, *L'Ancien Régime dans une bourgeoisie lorraine.* Paris, 1885, in-8, p. 97.

(2) *Les Bigarrures et Touches du seigneur des Accords.* Rouen, 1625.

Digitized by Google

DEUX

PROJETS OFFICIELS DE CARTES

DU DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE

Par M. Émile **DUVERNOY**

MEMBRE TITULAIRE

Les cartes qui furent faites du département de la Meurthe, jusqu'au milieu du XIX^e^ siècle, sont l'œuvre de particuliers travaillant pour leur compte, et souvent dans un but purement commercial. Elles sont toutes dressées à une assez petite échelle; les plus grandes sont celle de Charles-François Guibal au 1/200 000^e^, portant la date de 1844, et faite pour accompagner la *Statistique de la Meurthe* d'Henri Lepage, publiée l'année précédente, et celle d'Adolphe-Hippolyte Dufour au 1/250 000^e^, qui n'a pas de date, mais doit être de 1855, car elle fut dressée en vue d'un ouvrage paru en cette année (1). Échelles encore

(1) Victor-Adolphe MALTE-BRUN, *La France illustrée. Géographie, histoire, administration et statistique,* Paris, 1855. 2 vol. in-8 avec atlas. — Il y a de la carte de Dufour une réduction au 1/400 000^e^. Dans le *Catalogue du fonds lorrain* de la Bibliothèque publique de Nancy, par M. FAVIER, les deux cartes de Dufour portent les n^os^ 146 et 148, la carte de Guibal le n^o^ 151.

Digitized by Google

insuffisantes, qui ne permettent ni de tracer avec précision le relief du sol, ni d'indiquer les hameaux et les écarts.

Pendant ce temps s'élaborait lentement, mais sûrement, une œuvre d'ensemble, la carte de France, dite de l'État-major, au 1/80 000e et en 267 feuilles. A raison de leur utilité militaire, les feuilles de l'Est de la France furent entreprises les premières, et elles étaient terminées en 1840. On eut assez vite l'idée, dans notre Lorraine, de prendre cette carte comme point de départ de travaux nouveaux, aussi détaillés, sinon plus détaillés, et limités à l'étendue d'un département. De là deux projets intéressants que nous allons exposer, après avoir donné sur leurs auteurs quelques indications biographiques qui seront ici bien à leur place, car ces auteurs sont Lorrains l'un et l'autre; ils font honneur à notre province par leur science, par les services qu'ils ont rendus, par les hautes fonctions auxquelles ils sont arrivés; enfin ils sont peut-être un peu oubliés aujourd'hui.

I

Le premier est André-Eugène Jacquot, né à Metz le 23 novembre 1817, qui fit ses études au lycée de cette ville, passa par l'École polytechnique, puis par l'École des mines et revint à Metz en juin 1846 en qualité d'ingénieur ordinaire des mines. Il y resta douze ans, jusqu'à son envoi à Bordeaux, le 1er mars 1858, comme ingénieur en chef. Il devint par la suite

Digitized by Google

inspecteur général des mines, fut nommé officier de la Légion d'honneur en 1861 et commandeur le 29 décembre 1897. Il est mort à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, le 25 février 1903. S'étant spécialisé de bonne heure dans les recherches sur la géologie, la métallurgie, l'agronomie, Eugène Jacquot a beaucoup écrit. Ses premières publications, qui datent de son séjour à Metz, sont relatives à notre province, et plusieurs ont paru dans les *Mémoires* de l'Académie de Metz, dont il devint membre titulaire en 1851 (1).

C'est également quand il exerçait ses fonctions à Metz que Jacquot travailla à une carte de la Meurthe. Ce n'était pas là, du reste, une entreprise isolée, due à son initiative personnelle; il faisait sa part dans une œuvre d'ensemble. Par une circulaire du 14 avril 1852, le ministre de l'Agriculture et des Travaux publics signalait aux préfets l'utilité qu'il y aurait pour l'agriculture à posséder dans chaque département une carte géologique-agronomique dressée par les ingénieurs des mines; il les invitait à demander aux conseils généraux les crédits destinés à couvrir les frais de l'opération. Pour prévenir toute incertitude sur la méthode à suivre et obtenir l'unité de plan, une seconde circulaire, en date du 2 septembre de la même année, envoyait aux préfets une note sur la confection des cartes, rédigée par Dufrénoy et

(1) On en trouvera la liste dans la *Table générale des Mémoires* de cette Académie, par E. FLEUR, Metz, 1908, in-8, p. 282, et dans le *Dictionnaire biographique de l'ancien département de la Moselle*, par Nérée QUÉPAT, Paris, 1887, in-4, p. 260. Sur cet ingénieur, voir aussi les *Annales des mines*, 9e série, t. VI, p. 549, et 10e série, t. II, p. 54.

Digitized by Google

Élie de Beaumont, les savants auteurs de la carte géologique de France (1). Dans la Meurthe, le Conseil général ne fut saisi de ce projet qu'à sa session d'août 1853 et vota un crédit de 600 francs (2). Aussitôt, l'Administration des mines chargea Eugène Jacquot, que ses études antérieures préparaient à cette tâche, d'établir la carte de la Meurthe. Il se mit à l'œuvre et commença l'examen des terrains par l'arrondissement de Toul et le canton de Thiaucourt. Le crédit annuel de 600 francs fut renouvelé dans les sessions de 1854 et de 1855. A cette date, l'ingénieur possède une connaissance suffisante de sa besogne pour en mesurer l'étendue : il lui faudra, dit-il, huit ans de travail, avec ce crédit annuel de 600 francs, pour achever la carte de la Meurthe. Quoique le département ne fût pas très riche alors, — nous avons montré ailleurs combien il chicanait sur les moindres dépenses, en particulier pour l'amélioration des archives (3) — les conseillers généraux ne reculèrent pas devant la quasi-permanence du crédit. Le préfet leur promettait d'ailleurs monts et merveilles : avec cette carte, disait-il, « le cultivateur pourra, sans hésitations, apporter à ses méthodes actuelles de culture toutes les modifications, tous les perfectionnements qu'elles exigent... On arrivera un jour

(1) Ces deux circulaires sont dans les *Annales des ponts et chaussées* de 1852, 2e partie, contenant les lois et décrets, p. 226-228 et p. 397-404.

(2) *Conseil général de la Meurthe,* session de 1853, p. 65.

(3) Dans l'introduction au *Répertoire numérique des séries antérieures à 1790 des Archives de Meurthe-et-Moselle,* Nancy, 1916, in-4.

Digitized by Google

à faire rendre à la terre son maximum de production ». Il affirme même, avec un bel optimisme administratif, que la carte fera connaître le traitement qui convient à chaque champ, à chaque parcelle (1).

L'année suivante, 1856, l'investigation est à peu près terminée pour l'arrondissement de Toul; Jacquot propose de publier immédiatement la carte de cette circonscription en une feuille séparée et de faire de même pour les autres arrondissements. Scinder ainsi la publication procurera, observe-t-il, divers avantages : les intéressés l'attendront moins longtemps, chacun aura à payer un moindre prix pour avoir la partie de la carte qui l'intéresse, enfin les comices agricoles étant organisés par arrondissements, il est naturel de donner une division correspondante à une carte agronomique. Le préfet et le Conseil général adoptent ces vues et un crédit de 2.000 francs est voté pour l'impression à 300 exemplaires de la carte de l'arrondissement de Toul avec une notice explicative (2). Sans attendre que cette première partie de son œuvre eût paru, l'actif ingénieur commençait, dès l'été de 1857, l'exploration de l'arrondissement de Nancy, lorsque sa nomination à Bordeaux, le 1er mars 1858, vint tout entraver (3). Le Conseil général lui décerna un témoignage de satisfaction pour son zèle, et fit imprimer, comme annexe à son volume de *Délibérations* de 1858, une note de huit pages où Jacquot expose les

(1) Sessions de 1854, p. 33; de 1855, p. 38.
(2) Session de 1856, p. 53.
(3) Sessions de 1857, p. 84; de 1858, . 44.

Digitized by Google

principes qui l'ont guidé : il indique, entre autres, que, dans l'arrondissement de Toul, « le sol arable est le plus souvent formé par des terrains désagrégés et superficiels dont le géologue ne tient aucun compte », observation destinée sans doute à prévenir tout reproche de double emploi entre sa carte géologique agronomique et la carte uniquement géologique du département que venait tout récemment d'achever l'inspecteur général des mines Levallois (1).

En quittant la région, Jacquot s'était engagé à ne pas abandonner l'œuvre entreprise. Il vint à bout, malgré l'éloignement, d'achever l'arrondissement de Toul. En 1859, le Conseil général, persuadé que la carte se vendrait admirablement, décida de porter le chiffre du tirage de 300 à 400 exemplaires, et de faire face à la dépense à l'aide du crédit de 2.000 francs voté précédemment, d'une subvention de 700 francs accordée par le ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, et d'une somme à prendre sur le fonds des dépenses imprévues; il fixa le prix de vente à 9 francs l'exem-

(1) N° 8405 du *Catalogue du fonds lorrain*. — Sur la confection de cette carte, cf. Sessions de 1856, p. 146, et de 1857, p. 49. Son auteur, Jean-Baptiste-Joseph-Jules Levallois, est né le 5 mars 1799 à Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure), mort à Paris, le 24 avril 1877. S'il n'est pas originaire de nos contrées de l'Est, il y fit un long séjour; car, après être passé par l'École polytechnique et l'École des mines, il fut ingénieur des mines à Dieuze, puis à Nancy, de 1822 à 1848, date où un arrêté du 22 mars le nomma secrétaire du Conseil général des mines à Paris. Il devint membre titulaire de l'Académie de Stanislas en 1843, la présida en 1847 et donna à ses publications de nombreuses études, presque toutes relatives à la géologie.

Digitized by Google

plaire (1). L'impression, du reste délicate, fut longue, car la minute était terminée et prête à être remise à l'Imprimerie impériale dans l'été de 1858, et l'édition ne put paraître que dans l'été de 1860. Cette carte de Jacquot, ainsi que celle de Levallois que nous venons de mentionner, est à l'échelle du 1/80 000e, toutes deux étant faites par report sur pierre de la carte d'État-major. C'est une belle feuille de 1m 14 de haut sur 0m 80 de large, marges comprises, tirée sur papier très fort, à raison de ces dimensions exceptionnelles, et où les couleurs, appliquées avec beaucoup de discrétion, de manière à ne pas oblitérer la gravure, servent à indiquer à la fois la nature du sol, du sous-sol et des cultures. En même temps que la carte, Jacquot fit paraître un petit volume, également imprimé à l'Imprimerie impériale, et qui donne les détails les plus précis sur le relief du sol, les cours d'eau, le climat, les terrains, les cultures, la population rurale et la statistique agricole de l'arrondissement de Toul (2). L'argent de la caisse départementale avait été assurément bien employé, au point de vue scientifique s'entend.

Mais sous le rapport commercial, l'opération ne fut pas fameuse : le Conseil général, nous l'avons vu, avait élevé le chiffre du tirage, afin de ne pas manquer d'exemplaires à vendre, et il escomptait sans

(1) Session de 1859, p. 205.

(2) *Essai d'une statistique agronomique de l'arrondissement de Toul*, Paris, 1860, in-8 de XXXII-252 pages. L'introduction est datée de Bordeaux, décembre 1858. Volume et carte portent les nos 8195 et 8196 du *Catalogue du fonds lorrain*.

Digitized by Google

nul doute de belles recettes qui le feraient rentrer dans partie au moins de ses débours. Or, en 1867, il constate que trois ou quatre exemplaires seulement de la carte ont été vendus, soit un en moyenne tous les deux ans (1). Ceci le portait d'autant moins à poursuivre l'entreprise que la situation financière du département était difficile. Déjà, en 1860 et 1861, par suite du départ d'Eugène Jacquot, qui avait toute sa confiance, et du peu d'empressement que mettait son successeur, l'ingénieur Trautmann, à poursuivre son œuvre, l'Assemblée départementale avait ajourné le vote du crédit habituel; elle le rétablit en 1862, mais au moment où Trautmann allait enfin se mettre au travail, il fut appelé à un autre poste, et le département de la Meurthe fut rattaché à la circonscription des mines de Strasbourg; il fallut donc s'adresser à l'ingénieur ordinaire, Keller, en résidence dans cette ville, pour lui demander son concours (2). En 1865, faute de ressources, le Conseil général supprima de nouveau le crédit alloué pour la suite des études, qui n'était cependant que de 500 francs, et il maintint son refus les années suivantes, bien que, sur ces entrefaites, un jeune ingénieur des mines, en résidence à Nancy et s'intéressant au département parce qu'il en était, Alfred Braconnier, eût offert de continuer le travail (3). Cette fois, l'œuvre entreprise par Eugène

(1) Session de 1867, p. 191.

(2) Sessions de 1860, p. 205; de 1861, p. 138; de 1862, p. 66; de 1863, p. 31; de 1864, p. 63.

(3) Sessions de 1865, p. 36; de 1866, p. 88; de 1867, p. 191. — Alfred Braconnier est né à Lunéville le 4 juillet 1839; il

Digitized by Google

Jacquot était bien abandonnée. Elle sera reprise seulement dix ans plus tard, alors que le département de la Meurthe sera devenu département de Meurthe-et-Moselle, par le même Alfred Braconnier, qui mènera à bien, en 1878 et 1879, la publication d'une carte géologique et agronomique de tout le département, où le travail de Jacquot est donc refait, et d'un volume explicatif s'étendant aussi au département entier (1).

II

Avant même que ce projet incomplètement exécuté n'eût été abandonné, un autre projet avait surgi dans le département, dû cette fois, non plus à un ingénieur des mines, mais à un ingénieur des ponts et chaussées, Charles-André Guibal. Comme celui-ci appartient à une famille bien connue, qu'il a même un aïeul illustre, il convient de retracer non seulement sa biographie, mais aussi sa généalogie.

Barthélemy Guibal, le sculpteur de grand talent

est mort le 11 janvier 1908. En 1879, l'Académie de Stanislas l'a élu associé correspondant.

(1) *Catalogue du fonds lorrain*, n° 8326. — L'impression de la carte et du volume aux frais du département fut votée par le Conseil général dans sa session d'avril 1878 (p. 51). La carte est faite par l'assemblage des cartes géologiques de la Meurthe par Levallois et de la Moselle par Reverchon; il y en a deux types, au 1/80 000e et au 1/160 000e. Comme la carte et le volume réunis se vendirent au pri très modique de 5 francs, ils eurent du succès et furent vite épuisés; voir les sessions du Conseil général, 2e partie, contenant les rapports des chefs de service, 1879, p. 250, et 1883, p. 187.

Digitized by Google

qui travailla pour les ducs Léopold, François III et Stanislas, et fit, entre autres, la statue de Louis XV érigée à Nancy en 1755, naquit à Nîmes le 29 janvier 1699 et mourut à Lunéville le 5 mai 1757 (1). Il épousa dans cette dernière ville, le 6 février 1725, Catherine Barthélemy, dont il eut un fils, Nicolas, peintre de mérite; puis, le 3 février 1733, Jeanne Lécrivain, d'où vient la lignée qui suit.

Leur fils, Dieudonné-Barthélemy, naquit à Lunéville le 3 janvier 1745 et y mourut le 14 novembre 1818. Il fut avocat au bailliage de Lunéville, puis avocat et notaire au tribunal civil de la même ville (2). Il épousa Élisabeth Olivier.

Leur fils, Charles-François, naquit à Lunéville le 26 juin 1781 et mourut à Nancy le 26 décembre 1861. Il eut des aptitudes et une carrière également variées, car il s'adonna, et avec succès, au dessin, au droit, à la poésie, à la musique, à la géographie (3), aux sciences, en particulier à la géologie et à la paléontologie; il fut professeur de dessin à l'École d'artillerie de Valence, puis avoué à Lunéville, enfin juge de paix.

---

(1) Voir sur lui l'*Histoire de Nancy* de M. Pfister, t. III, p. 502-504, et la *Notice biographique* écrite par son petit-fils, Charles-François Guibal, dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1860, t. I, p. 158-169. Ces deux auteurs donnant pour la naissance et le décès du sculpteur des dates un peu différentes, nous adoptons celles de M. Pfister, qui nous paraissent plus sûres.

(2) Charles Denis, *Inventaire des registres de l'état civil de Lunéville*, Nancy, 1899, in-4, p. 122, 216. — État civil de Lunéville au XIX^e siècle.

(3) Il dessina la carte de la Meurthe mentionnée au début de cette étude.

Digitized by Google

Il devint membre titulaire de l'Académie de Stanislas en 1833, la présida en 1843 et inséra de nombreuses études dans ses *Mémoires*. Il épousa Rose-Françoise Drouin, fille d'André Drouin, arpenteur des eaux et forêts (1).

Leur fils, Charles-André, naquit à Lunéville le 8 février 1807 et mourut à Paris le 26 avril 1887. Il entra à l'École polytechnique en 1824, passa ensuite par l'École des ponts et chaussées, à la sortie de laquelle il fut envoyé comme ingénieur ordinaire dans la Meurthe en juin 1830. Dix ans après, il était attaché aux travaux du canal de la Marne au Rhin. Nommé ingénieur en chef en 1847, il fut, le 1er décembre 1854, chargé en cette qualité dans la Meurthe du service ordinaire des ponts et chaussées qu'il dirigea jusqu'au 20 novembre 1867, date de sa nomination à l'emploi d'inspecteur général. Il fut mis à la retraite le 8 février 1872; il était officier de la Légion d'honneur depuis le 13 août 1864 (2).

C'est pendant son long séjour dans la Meurthe comme ingénieur en chef, de 1854 à 1867, que Charles-André Guibal conçut l'idée d'une carte à grande échelle de ce département : en 1864, le préfet communique au Conseil général un projet de carte au 1/60 000e, projet anonyme, mais dont Guibal était sans aucun doute l'auteur. Le Conseil déclare qu'une

(1) *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1861, p. II et p. 123-125. — État civil de Lunéville, acte de naissance de son fils en 1807.

(2) Ces indications nous ont été fournies obligeamment par le ministère des Travaux publics.

Digitized by Google

carte aussi détaillée lui sera fort commode pour étudier certaines questions en rapport avec la topographie, et invite l'Administration à examiner s'il convient de la dresser par arrondissements, ou par cantons, ou en plusieurs feuilles ne tenant pas compte des limites administratives (1). L'année suivante, l'affaire revient devant l'Assemblée départementale et, cette fois, Guibal est nommé : il a fait un rapport où il se prononce pour une carte cantonale, c'est-à-dire où chaque canton occupera une feuille séparée, le tout formant un atlas qui pourra rester assez mince et de petit format, et sera par conséquent facile à manier. Le Conseil adopte ces vues, sous réserve qu'on ne séparera pas l'un de l'autre les cantons qui ont une même ville pour chef-lieu, — c'était alors le cas pour Nancy qui formait trois cantons, Toul et Lunéville qui en avaient chacun deux. Il déclare aussi préférer l'échelle du 1/50 000e, qui est plus en rapport avec le système décimal, et il invite l'ingénieur à établir sur ces bases le devis de la dépense (2).

C'est sur cet écueil de la question d'argent que le projet devait se briser. Le département, nous l'avons déjà dit, manquait alors de ressources et, en cette même année 1865, le Conseil général déclarait que l'état de ses finances ne lui permettait pas d'allouer la modeste somme de 500 francs nécessaire pour continuer les travaux de la carte agronomique. Il

(1) Session de 1864, p. 198.
(2) Session de 1865, p. 98.

Digitized by Google

était vraiment peu sage d'entreprendre une nouvelle carte, alors qu'on s'avouait hors d'état d'achever la carte déjà en partie exécutée, d'autant moins sage que cette nouvelle carte ne pouvant pas, en raison de son échelle, se faire, comme celles de Levallois et de Jacquot, par simple report de la carte d'État-major, devait coûter beaucoup plus cher. Et, en effet, voici comment, dans un rapport du 21 août 1866 (1), l'ingénieur Guibal évaluait la dépense : la carte formerait 25 feuilles et serait tirée à 1.000 exemplaires; on en chargerait la maison Erhard de Paris qui emploierait les procédés photographiques pour établir des minutes en faisant passer la carte d'État-major du 1/80 000e au 1/50 000e; après quoi, les agents des ponts et chaussées porteraient sur ces minutes les additions et corrections nécessaires. Teinte en quatre couleurs, la carte reviendrait à 67.500 francs; en noir, elle coûterait 20.000 ou 22.000 francs de moins, et on pourrait faire également une économie de 7.000 à 8.000 francs en ne figurant pas le relief du sol. La somme était d'importance et les expédients envisagés pour la réduire peu heureux : supprimer l'indication du relief, dans une région accidentée comme la nôtre, était enlever à la carte presque toute utilité; ne pas employer la couleur était la rendre peu claire. On sait en effet combien facilement se confondent, sur la carte d'État-major, un sentier et un ruisseau, et comme il est difficile d'y reconnaître les parties boisées; la carte polychrome

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, série T.

Digitized by Google

au 1/100 000e, publiée depuis par le Ministère de l'intérieur, et la carte de Meurthe-et-Moselle à la même échelle, dont nous parlerons plus loin, ont fait voir combien plus aisément les moins préparés se servent d'une carte en plusieurs couleurs.

Préoccupé d'atténuer une dépense aussi forte en ménageant des recettes, Guibal indique que chaque feuille pourra être vendue 3 francs, l'atlas entier 75 francs, et il avance, avec quelque hésitation, que le département rentrera à peu près dans ses déboursés. Ceci était plus que douteux : à un prix aussi élevé, ni les feuilles isolées, ni surtout l'ensemble ne devaient trouver beaucoup d'acquéreurs. Tel fut aussi l'avis du Conseil général : sa délibération affirme encore une fois l'utilité d'une carte administrative du département, mais décide d'en ajourner la confection, parce qu'il ne peut y consacrer aucune somme, si faible soit-elle, et parce que les exemplaires ne s'en vendraient pas facilement (1).

Guibal, qui devait tenir à ce projet étudié avec soin, serait peut-être revenu à la charge, mais l'année suivante, il fut nommé inspecteur général des ponts et chaussées et quitta Nancy. C'est seulement après que le département de Meurthe-et-Moselle eut remplacé le département de la Meurthe, qu'une carte officielle en fut publiée, en 1879, mais dans de tout autres conditions : elle donne le relief du sol et comporte l'emploi des couleurs, comme celle que voulait faire Guibal, mais elle est seulement au 1/100 000e,

(1) Session de 1866, p. 352.

Digitized by Google

c'est-à-dire de moitié plus petite, et, au lieu d'offrir une feuille par canton, elle est découpée en quatre feuilles que leurs grandes dimensions, 87 centimètres dans chaque sens, marges comprises, rendent peu maniables. Elle est l'œuvre d'Adolphe Garnier, conducteur des ponts et chaussées à Épinal, qui s'était fait connaître en dressant plusieurs cartes du département des Vosges, et a été gravée par Ehrard. Elle a coûté au département de 27.000 à 28.000 francs (1).

Ainsi, la carte de Garnier, bonne du reste, ne remplace en aucune façon celle qu'avait conçue Guibal. On s'accorde maintenant à reconnaître que l'échelle du 1/100 000e et même celle du 1/80 000e sont trop petites dans une foule de cas, soit pour les civils, soit pour les militaires; on est d'avis aussi que, pour rester claire, tout en donnant le maximum d'indications, une carte doit être polychrome. Il y a quelques années, un savant illustre, sorti lui aussi de l'École des mines, comme plusieurs des ingénieurs que nous venons de citer, Albert de Lapparent, réclamait l'exécution, pour toute la France, d'une carte au 1/50 000e et polychrome, dont il évaluait le coût à une trentaine de millions (2). L'État y regardera

(1) Sur la confection de cette carte et l'emploi des exemplaires, voir les sessions du Conseil général d'août 1879, p. 701-708; d'avril 1880, p. 230-231; d'août 1880, p. 168-170 et p. 295-303. Sur son auteur, né à Remiremont le 24 octobre 1839, mort à Épinal le 27 janvier 1916, voir Léon Louis, *Le Département des Vosges*, t. IV, p. 419, et la revue *La Révolution dans les Vosges*, t. VIII, p. 127-128.

(2) *Le Correspondant*, 25 juillet 1899. — Dans cet article, Lapparent nous apprend qu'en 1817, quand le Gouvernement résolut de faire la carte d'État-major, il adopta l'échelle du

Digitized by Google

à deux fois avant de se charger d'une pareille dépense, mais les pouvoirs locaux seraient certainement qualifiés pour en assumer chacun sa part, et si demain l'ancien département de la Meurthe était reconstitué, il serait peut-être à propos de reprendre le projet de l'ingénieur lorrain, Charles-André Guibal, avec les procédés de reproduction plus parfaits et moins coûteux que nous possédons aujourd'hui, et d'exécuter l'atlas cantonal qu'il concevait il y a plus d'un demi-siècle.

Lu le 24 janvier 1919.

1/50 000e, mais que, deux ans après, par mesure d'économie, il se résigna au 1/80 000e. Ainsi, dès cette époque où le besoin de précision était certainement moins grand, où il n'y avait pas de chemins de fer et pas beaucoup de routes à tracer sur les cartes, on avait d'abord considéré cette grande échelle comme indispensable.

Digitized by Google

UNIVERSITY OF ILLINOIS LIBRARY

NOV 5 1920

LES INVASIONS

ET

L'ÉTABLISSEMENT DES BARBARES

DANS LA BELGIQUE MOSELLANE (PREMIÈRE BELGIQUE)

ET PRINCIPALEMENT DANS LES CITÉS

DES MÉDIOMATRIQUES, DES LEUQUES ET DES VERDUNOIS (1)

Par M. Robert PARISOT

MEMBRE TITULAIRE

Les premières tentatives des Germains pour s'établir dans la Belgique mosellane sont antérieures à la conquête romaine. Si, durant le Ier et le IIe siècle de notre ère, les légions du Rhin réussissent à contenir

---

(1) Bibliographie. — Sources : CÉSAR, *De bello gallico*, l. I et IV. — STRABON, *Géographie*, l. IV. — TREBELLIUS POLLIO et FLAVIUS VOPISCUS, dans l'*Historia augusta*. — PANEGYRICI VETERES. — AURELIUS VICTOR, *Cæsares* et *Epitome*. — EUTROPE, *Breviarium ab urbe condita*. — AMMIEN MARCELLIN, *Rerum gestarum libri XIV-XXXI*. — SALVIEN, *De gubernatione Dei*, l. VI. — GRÉGOIRE DE TOURS, *Historia ecclesiastica Francorum*, l. I.

Ouvrages généraux (classés d'après la date de leur publication) : WIETERSHEIM (E. VON) et DAHN (F.), *Geschichte der Völkerwanderungen*, 2 vol. in-8, 1880-1881. — ARNOLD (W.), *Ansiedelungen und Wanderungen deutscher Stämme*,

Digitized by Google

les barbares, les invasions reprennent à partir du IIIe siècle, pour ne plus s'arrêter qu'à la fin du Ve, après la soumission du pays à Clovis.

2e éd., 1 vol. in-8, 1881. — DURUY (V.), *Histoire des Romains*, t. III-VII, 1881-1887. — FUSTEL DE COULANGES, *Histoire des Institutions politiques de l'ancienne France.* (I) *La Gaule romaine.* (II) *L'Invasion germanique*, 2 vol. in-8, 1891. — JULLIAN (C.), *Histoire de la Gaule*, t. II-IV, 1908-1913. — FÖRSTEMANN (E.) et JELLINGHAUS (H.), *Altdeutsches Namenbuch*, t. II, *Orts- und sonstige geographische Namen*, 3e éd., 1913. — SCHLUTER (O.), *Deutsches Siedelungswesen*, dans le *Reallexikon der germanischen Altertumskunde* de HOOPS.

Ouvrages concernant la région mosellane (classés d'après la date de leur publication). — A) Les invasions : DIGOT (A.), *Histoire d'Austrasie*, t. I, 1863. — PROST (A.), *Études sur l'histoire de Metz. Les légendes*, 1 vol. in-8, 1865. — BEAUPRÉ (J.), *Les Études préhistoriques en Lorraine de 1889 à 1902*, 1 vol. in-8, 1902. — GRENIER (A.), *Habitations gauloises et villas latines dans la cité des Médiomatrices*, 1 vol. in-8, 1906. — B) L'établissement des barbares : NABERT, *Ueber Sprachgrenze, insbesonders deutsch-französische*, 1 broch. in-8, 1856. — THIS (C.), *Die deutsch-französische Sprachgrenze in Lothringen*, 1 vol. in-8, 1887. — PFISTER (Chr.), *La Limite de la langue française et de la langue allemande en Alsace-Lorraine*, 1 broch. in-8, 1890. — WITTE (Hans), *Deutsche und Keltoromanen in Lothringen* (*Beiträge zur Landes- und Volkskunde von Elsass-Lothringen*, t. III, fasc. 15, 1891. — Du même : *Das deutsche Sprachgebiet Lothringens und seine Wandelungen* (*Forschungen zur deutschen Landes- und Volkskunde*, de KIRCHHOFF, t. VIII, 1894. — SCHIBER (A.), *Die fränkischen und alemannischen Siedlungen in Gallien, besonders in Elsass und Lothringen*, 1 broch. in-8, 1894. — Du même : *Die Ortsnamen des Metzer Landes* (*Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde*, t. IX, 1897). — WITTE (Hans), *Zur Geschichte des Deutschtums im Elsass und im Vogesengebiete*, 1 vol. in-8, 1897. — SCHIBER (A.), *Germanische Siedlungen in Lothringen und England* (*Jahrbuch* etc., t. XII, 1900). — Du même : *Zur deutschen Siedlungsgeschichte und zur Entwicklung ihrer Kritik in den letzten Jahren* (*Jahrbuch*, etc., t. XIV, 1902). — TOURNEUR-AUMONT (J. M.), *Études de cartographie historique sur l'Alemanie*, 1 vol. in-8, 1918. — Du même : *L'Alsace et l'Alemanie*, 1 vol. in-8, 1919.

Digitized by Google

Nous nous proposons d'étudier les différentes questions qui se rapportent aux invasions et à l'établissement des barbares dans la Belgique mosellane. Après avoir indiqué les peuples qui firent irruption dans nos contrées, déterminé les motifs qui les poussaient à sortir de leur patrie, nous retracerons brièvement l'histoire de leurs incursions. Il nous faudra ensuite rechercher lesquels, des Francs ou des Alamans, se sont établis dans la Mosellane, quelles parties du pays ils ont occupées, dans quelles conditions ils s'y sont fixés, ce qu'est devenue la population indigène. En terminant, nous exposerons les conséquences qu'ont entraînées pour la région les invasions et l'établissement des barbares.

I. — Quels sont les peuples barbares qui ont envahi ou colonisé la Belgique mosellane ? — Causes des migrations des barbares. — A quel titre les barbares se sont-ils établis dans la première Belgique ?

La plupart des invasions dont la Belgique mosellane eut à souffrir, depuis le IIe siècle avant Jésus-Christ jusqu'au Ve siècle de notre ère, furent le fait de peuples germains, Suèves, Francs et Alamans. Un peu avant la conquête de la Gaule par Jules César, des tribus suèves enlevèrent aux Médiomatriques et aux Trévires les territoires que ces deux nations belges possédaient entre le Rhin d'une part, les Basses-Vosges et la Hardt de l'autre. Quelques siècles plus tard, Francs et Alamans se fixaient dans la vallée de la Moselle et dans celles de ses affluents.

Digitized by Google

Quels sont les motifs qui poussaient les Germains à franchir le Rhin pour se répandre dans la Gaule du Nord et de l'Est? Il n'y avait chez eux aucune hostilité préconçue à l'égard des Gaulois ou des Romains, rien qui ressemblât à une haine nationale. Les plus intelligents d'entre eux éprouvaient même pour l'Empire, quand il fut constitué, des sentiments d'admiration et de respect. Si la Gaule, encore indépendante, attirait déjà les Suèves, qui tentèrent de s'y établir vers le milieu du Ier siècle avant l'ère chrétienne, à plus forte raison, quand la paix romaine l'eut rendue riche et prospère, dut-elle exciter les convoitises des barbares. La piller, y faire du butin, tel semble le but principal de leurs expéditions durant le IIIe et le IVe siècle. Au Ve, quand l'Empire menacera ruine, d'autres projets viendront à l'esprit des Germains. Les Francs et les Alamans jugeront le moment venu d'échanger le sol aride et le ciel brumeux de leur patrie contre les terres fertiles et le climat tempéré de la Gaule. A ces causes des migrations il convient peut-être d'ajouter la surabondance de population; toutefois des historiens tels que Fustel de Coulanges ont contesté le fait. Enfin les déplacements des Huns se sont répercutés d'est en ouest et ont provoqué les migrations de plusieurs nations germaniques.

Les Germains qui se sont fixés dans la Belgique mosellane l'ont fait de différentes manières. Les grands propriétaires trévires, médiomatriques ou leuques en ont embauché qui venaient s'offrir librement à eux; les empereurs leur en ont attribué d'autres

Digitized by Google

qu'ils avaient faits prisonniers. Tous ces barbares cultivaient le sol, ceux-ci comme esclaves, les premiers à titre de colons. D'autre part, l'Empire romain n'a pas cessé d'introduire des Germains dans ses armées; tout d'abord il se contentait de recruter de petits corps auxiliaires chez les barbares. A l'époque de la décadence il employa, pour la défense des frontières, des nations entières, qui recevaient des cantonnements sur la rive gauche du Rhin. Enfin, au v^e^ siècle, des peuples germains occupèrent en conquérants toute la Gaule-Belgique.

II. — Histoire des invasions des barbares dans la Belgique mosellane.

C'est avec la migration des Cimbres et des Teutons, chassés de leur pays par un débordement de la Baltique, que s'ouvrent les invasions germaniques. Après la bataille d'Orange (6 octobre 105), les Teutons s'attaquèrent aux Belges; repoussés de ce côté, ils refluèrent vers le centre et le midi de la Gaule. Beaucoup plus grosse de conséquences pour la région mosellane fut l'invasion des Suèves durant le deuxième tiers du 1^er^ siècle avant l'ère chrétienne. Après avoir détruit le royaume que le peuple gaulois des Volkes Tectosages avait fondé dans la Bavière actuelle, après avoir refoulé les Helvètes jusque dans la haute vallée du Rhin, les Suèves profitèrent d'une occasion favorable pour intervenir dans les affaires de la Gaule. Sous la conduite d'Arioviste, ils allèrent, à l'appel des Séquanes, combattre les

Digitized by Google

Éduens. Une fois victorieux, Arioviste parla en maître à ses alliés et les contraignit de lui céder une partie de leur territoire, probablement la Haute-Alsace. Des peuplades suèves, ou alliées des Suèves, les Triboques, les Némètes et les Vangions, franchirent aussi le Rhin avec l'intention de s'établir sur la rive gauche du fleuve. Tandis que le territoire des Leuques était borné à l'est par les Hautes-Vosges, ceux des Médiomatriques et des Trévires s'étendaient jusqu'au Rhin. Les Triboques s'emparèrent du pays que possédaient les Médiomatriques à l'est des Basses-Vosges, les Némètes et les Vangions enlevèrent aux Trévires les terres comprises entre le Rhin et la Hardt. Peut-être même ces barbares ont-ils franchi la chaîne vosgienne et pénétré dans les vallées de la Sarre, de la Nied, de la Meurthe et de la Moselle. L'*oppidum* de Sainte-Geneviève, près de Nancy, qui porte des traces d'occupation violente et d'incendie, n'aurait-il pas été pris par une bande de Suèves ou de Triboques?

Il nous paraît vraisemblable qu'en raison du danger grave qui les menaçait, les peuples belges de la Moselle se sont joints aux Éduens et aux Séquanes pour implorer l'appui des Romains. Jules César accueillit avec d'autant plus d'empressement la demande des Gaulois qu'elle répondait à ses projets de conquête. Nous ignorons si les peuples belges de la Moselle apportèrent un concours militaire au proconsul, qui vainquit Arioviste dans la Haute-Alsace. Tout ce que nous savons, c'est que les Leuques fournirent aux Romains du blé pour cette campagne.

Digitized by Google

D'ailleurs Trévires, Médiomatriques et Leuques n'échappèrent au péril germanique que pour tomber sous la domination de Rome. La victoire de César sur Arioviste ne permit même pas aux deux premiers de ces peuples de recouvrer le pays qu'ils avaient perdu sur la rive gauche du Rhin. Les territoires occupés par les Triboques, les Némètes et les Vangions devaient former sous l'Empire trois cités autonomes, dont l'une au moins, la dernière, débordait, à l'ouest de la Hardt, dans les vallées des affluents de droite de la Nahe.

Nous avons ainsi constaté, au Ier siècle avant notre ère, l'établissement de peuples barbares, non point dans la vallée même de la Moselle, mais sur des terres qui avaient appartenu à deux des peuples belges fixés le long de ce cours d'eau.

Pendant près de trois cents ans la région mosellane n'eut rien à redouter des barbares. Les légions du Rhin surent contenir les Germains sur la rive droite du fleuve et les empêcher de pénétrer dans la Gaule. La situation allait malheureusement changer dans le courant du IIIe siècle de notre ère.

Du IIIe au Ve siècle ce sont les Francs et les Alamans qui envahissent à maintes reprises la Belgique mosellane, puis qui finissent par s'y établir à un titre ou à un autre. Les noms de ces deux peuples n'apparaissent dans les textes historiques qu'au IIIe siècle de l'ère chrétienne. A cette époque, ou un peu auparavant, se constituent des confédérations de tribus germaniques. Les Francs et les Alamans représentent deux de ces confédérations. Les pre-

Digitized by Google

miers comprenaient des Sicambres, des Chamaves, des Ampsivares, des Hattuaires, des Bructères et probablement aussi des Cattes. Le pays occupé par les Francs s'étendait sur la rive droite du Rhin depuis les embouchures du fleuve jusqu'au Mein. Plus tard, les Francs se divisèrent en deux groupes principaux, les Saliens au nord, les Ripuaires au sud. Toutefois, ni au IIIe, ni au IVe, ni au Ve siècle, les documents historiques ne font mention des Ripuaires. Quant aux Francs du Mein, que nous croyons pouvoir identifier avec les Cattes, ils finirent par adopter la loi des Francs Saliens, sans avoir appartenu primitivement à ce groupe.

Au sud du Mein se trouvaient les Alamans, formés surtout, mais non pas exclusivement, de tribus suèves.

On connaît assez mal l'organisation politique et sociale de ces peuples au IIIe et au IVe siècle. Elle différait à la fois de celle qu'avait décrite Tacite dans sa *Germanie* et de celle que nous montrent les textes de l'époque mérovingienne. Les luttes incessantes des Germains contre Rome, ainsi que leurs migrations, firent naturellement subir à leurs institutions des changements et des altérations notables. Voici pourtant ce que l'on sait de l'état politique, social et moral des barbares qui allaient se faire une place dans la Mosellane.

Chacune des peuplades entrées dans l'une des deux confédérations, franque ou alémannique, avait conservé son autonomie; elle avait à sa tête un chef, que les documents romains qualifient de roi. Quand plusieurs tribus se groupaient pour entreprendre une

Digitized by Google

expédition militaire, l'un de ces rois ou deux d'entre eux recevaient le commandement suprême de l'armée, mais ils ne jouissaient, à ce qu'il semble, que d'une autorité restreinte. Dans chaque tribu, l'assemblée des hommes libres, des guerriers, limitait le pouvoir des rois. La population se partageait en trois classes, celles des nobles, des hommes libres et des esclaves. Tandis que la première allait en se réduisant de plus en plus, la deuxième était au contraire très nombreuse. Francs et Alamans élevaient du bétail, cultivaient la terre, pratiquaient différents métiers, mais à toute autre occupation ils préféraient la chasse et la guerre. Les uns et les autres, restés païens, adoraient les forces de la nature. Malgré les relations que ces peuples entretenaient avec la Gaule romaine, leurs mœurs étaient toujours rudes et grossières. On accusait les Francs de fourberie; les Alamans étaient réputés pour leur cruauté. Au cours de leurs incursions, les uns comme les autres se rendirent coupables des pires violences, massacrant hommes, femmes et enfants, pillant et incendiant villes, bourgades et villas rurales.

Francs et Alamans se sont établis, les uns pacifiquement, les autres de vive force, dans la Belgique mosellane, devenue à la fin du IIIe siècle la première Belgique (1).

De bonne heure, le monde agricole romain s'est plaint de n'avoir pas assez de bras pour la culture

(1) La première Belgique comprenait les quatre cités des Trévires, des Médiomatriques, des Leuques et des Verdunois.

Digitized by Google

des terres. Cette insuffisance de main-d'œuvre était pour la Belgique mosellane, à la fin du IIIe siècle et au début du IVe, la conséquence des invasions barbares. L'Empire fit appel aux Germains pour réparer le mal qu'ils avaient causé. Plusieurs d'entre eux s'offrirent, en qualité de colons, aux propriétaires belges des vallées de la Moselle et de la Meuse. Les empereurs du IIIe et du IVe siècle distribuèrent à ces mêmes propriétaires des prisonniers francs ou alamans, qui furent réduits à la condition d'esclaves ruraux. C'est ainsi que Maximien Hercule répartit un jour des captifs francs entre les propriétaires trévires et nerviens.

Comme la population de l'Empire témoignait de plus en plus d'aversion pour le service militaire, force fut aux empereurs de recruter la plupart de leurs soldats chez les Germains. Parfois des peuples entiers se mettaient, à titre de fédérés, au service du gouvernement romain, qui leur accordait en retour des cantonnements sur le territoire de la Gaule. Mais il ne semble pas que, au IIIe ni au IVe siècle, aucune tribu germanique ait obtenu le droit de s'installer dans la première Belgique; ce fut dans la seconde Germanie que s'établirent à cette époque Saliens et Ripuaires. En ce qui concerne le Ve siècle, nous ne pouvons rien affirmer.

Outre les tribus qui servaient comme fédérées, l'armée romaine comprenait des corps d'auxiliaires barbares, qui tenaient garnison dans l'intérieur de la Gaule, au moins depuis les réformes militaires attribuées à Constantin. C'est ainsi que le nom de

Digitized by Google

Sermaize (1) (*Sarmatia*), localité située sur le territoire des *Catuellauni*, mais à la frontière de la cité des Leuques, rappelle qu'une troupe de Sarmates était jadis fixée dans cette bourgade. Peut-être Allain (-aux-Bœufs) (2), dans le pays des Leuques, a-t-il reçu, au IVe siècle, un corps auxiliaire d'Alains, qui aurait donné son nom à la localité.

Avant de s'établir en maîtres dans la première Belgique, Francs et Alamans l'ont à plusieurs reprises envahie et dévastée au cours du IIIe et du IVe siècle. Ce qui facilite alors la pénétration de la Gaule par les barbares, c'est avant tout la décadence de l'Empire romain, les compétitions des généraux qui aspirent à la pourpre, les guerres civiles, les révoltes militaires, de plus en plus fréquentes. Au lieu de combattre les barbares, les légionnaires s'entretuent pour soutenir les prétentions de leurs chefs à l'Empire. Pourtant la frontière du Rhin, que l'anarchie ouvre aux Germains, se ferme à leurs incursions, dès que l'ordre se rétablit.

Au cours de la première moitié du IIIe siècle, si Francs et Alamans franchissent quelquefois le Rhin, les généraux romains réussissent assez vite — et sans trop de peine — à les rejeter de l'autre côté du fleuve. Mais, dès que s'ouvre la seconde moitié du IIIe siècle, il n'en va plus ainsi. L'époque troublée, connue sous le nom de période des Trente tyrans, compte parmi les plus désastreuses de la Rome impériale. En 253,

(1) Marne, Vitry-le-François, Thiéblemont.

(2) Meurthe-et-Moselle, Toul, Colombey-les-Belles.

Digitized by Google

alors que Valérien et les légions du Rhin étaient accourues en Italie, à l'appel de Gallus, les Francs et les Alamans mirent à profit le départ des soldats romains pour faire irruption dans les deux Germanies et les deux Belgiques; ils poussèrent même jusque dans la Celtique. Postumus, qui se fit reconnaître empereur en 258 par les légions de la Gaule, parvint à préserver le pays des visites de ces dangereux voisins. Seulement, dès qu'il eut été assassiné (268), les barbares reparurent sur la rive gauche du Rhin. Une nouvelle invasion des Francs et des Alamans, plus terrible encore que les précédentes, suivit de près la mort d'Aurélien. Commencée en 275, elle ne se termina que l'année suivante. L'empereur Probus, successeur de Tacite, chassa les barbares de la Gaule. La Belgique eut cruellement à souffrir des invasions de 253 et de 275-276. De cette époque datent la ruine de nombreuses villas rurales et la décadence de plusieurs villes des cités des Trévires, des Médiomatriques et des Leuques. Non contents de piller et d'incendier, les barbares massacrèrent une partie de la population.

Après la mort prématurée de Probus, que ses soldats avaient fait périr, Maximien Hercule, Constance Chlore, puis Constantin le Grand s'employèrent avec succès à contenir les Germains sur la rive droite du Rhin. Pourtant, en l'année 297, une bande d'Alamans parvint jusqu'à Langres, après avoir traversé peut-être le territoire des Leuques; Constance Chlore l'anéantit. Par ses campagnes de l'autre côté du Rhin et par l'impitoyable rigueur qu'il déploya

Digitized by Google

contre les barbares, Constantin sut inspirer à ceux-ci une telle crainte qu'ils n'osèrent plus, jusqu'au milieu du IIIe siècle, envahir la Gaule. Ni les luttes de Constantin contre ses rivaux, ni la guerre entre deux de ses fils, Constantin II et Constant, ne furent mises à profit par les Germains.

L'usurpation de Magnence en 350 allait rouvrir l'ère des invasions. En vain, Constantin avait-il modifié l'organisation militaire de l'Empire, entouré les villes de l'intérieur de murailles, élevé des forteresses, mis des garnisons dans les unes et dans les autres; le nouveau système de défense ne devait pas mieux que l'ancien protéger la première Belgique contre les invasions barbares. De même qu'au IIIe siècle, les Germains vont à plusieurs reprises pénétrer dans le pays et le dévaster. Est-il vrai que l'empereur Constance ait, comme l'en ont accusé des écrivains du IVe siècle, fait appel aux Alamans pour combattre l'usurpateur Magnence, meurtrier de Constant? Nous ne savons. Au surplus, Alamans et Francs n'avaient nul besoin de l'invitation de Constance pour se décider à envahir la Gaule. En dégarnissant la frontière du Rhin des troupes chargées de la défendre et en les menant combattre Constance, Magnence ouvrit en quelque sorte la porte de la Gaule aux Francs et aux Alamans qui, peut-être dès 351, franchirent le Rhin, dévastèrent les deux Germanies et les deux Belgiques, s'avancèrent même jusque dans les Lyonnaises. Pendant plusieurs années, et même après que Magnence, vaincu à Mursa en Pannonie, se fut donné la mort (353), les barbares dévastèrent impu-

Digitized by Google

nément la Gaule, que les généraux romains se montrèrent impuissants à défendre.

Enfin, en 356, Constance fit partir pour la Gaule son cousin Julien, qu'il venait de nommer César, avec la mission de mettre fin aux courses dévastatrices des Francs et des Alamans. Malgré son inexpérience militaire, Julien allait se révéler homme de guerre; moins de deux années lui suffirent pour chasser les barbares de la première Belgique et de la première Germanie. Nous savons qu'en 356 des bandes d'Alamans couraient le pays compris entre la Moselle et les Vosges. L'une d'elles surprit, près de *Decem pagi* (1), deux des légions de Julien et les aurait anéanties, si elles n'avaient reçu un prompt secours. L'année suivante, ce fut, non dans la première Belgique, mais de l'autre côté des Vosges, entre ces montagnes et le Rhin, que Julien infligea aux Alamans, en dépit de leur supériorité numérique, une sanglante défaite.

Par malheur, la tranquillité qu'avait recouvrée notre pays ne devait avoir qu'une durée bien courte. Après la mort de Julien, les barbares reparurent. En 367, les Alamans franchirent de nouveau le Rhin, puis les Vosges, et dévastèrent la première Belgique ainsi que la seconde. Trop éloigné pour venir lui-même en Gaule, l'empereur Valentinien Ier chargea le maître de la cavalerie, Jovin, un Rémois, du soin de donner la chasse aux barbares. Jovin attaque à

(1) Probablement Tarquimpol (Lorraine, Château-Salins, Dieuze).

Digitized by Google

l'improviste, non loin de Scarpone (1), un parti d'Alamans et l'extermine; un autre corps d'Alamans, campé à quelque distance, et qui se gardait aussi mal que le premier, subit le même sort. Jovin défit encore une troisième bande d'Alamans près de Châlons-sur-Marne. L'année suivante, une agression des Alamans contre Mayence provoqua de la part de Valentinien lui-même une expédition dans leur pays, qu'il mit à feu et à sang. Malgré cette dure leçon, les Alamans reparurent en 378 dans la vallée de l'Ill, d'où Gratien réussit à les chasser.

Ni le meurtre de Gratien (383), ni l'assassinat — ou le suicide — de Valentinien II (392) n'eurent pour la Gaule les conséquences désastreuses que ses habitants étaient en droit de redouter. L'usurpateur Maxime, plus tard le Franc Arbogast, qui gouverna l'Occident sous le nom de l'usurpateur Eugène, sa créature, surent inspirer aux barbares le respect des traités qu'ils avaient antérieurement conclus avec l'Empire. Ni les Francs ni les Alamans n'ont alors tenté de franchir le Rhin. Il semble même que, durant les années qui suivirent la mort de Théodose le Grand (395), la première Belgique n'ait pas eu d'invasion à subir.

Une ère de désastres allait par contre s'ouvrir avec l'année 406. Lorsque, au début du v^e^ siècle, Stilicon eut fait venir les légions du Rhin dans l'Italie menacée par les Wisigoths, il donna par là même aux barbares

(1) Scarpone s'élevait sur le territoire du village actuel de Dieulouard (Meurthe-et-Moselle, Nancy, Pont-à-Mousson).

Digitized by Google

toutes facilités pour pénétrer dans la Gaule. Les troupes romaines se montreront encore quelquefois, il est vrai, sur les bords de la Moselle, mais elles n'y séjourneront plus. Aussi l'autorité des empereurs, la seule légitime aux yeux de la population indigène, ne s'exercera-t-elle plus dans notre pays d'une façon régulière et continue. Mal protégée, la première Belgique sera mise au pillage par différents peuples barbares durant la première moitié du v^e^ siècle. Finalement la décadence croissante et la chute de l'Empire d'Occident (476) permettront aux Francs et aux Alamans de se fixer, à une date qu'il est d'ailleurs impossible de préciser, dans la Belgique mosellane, abandonnée à ses propres forces et incapable de se défendre elle-même.

La première des grandes invasions du v^e^ siècle, celle de 406-407, sera l'œuvre, non point des Francs ni des Alamans, mais des Alains, des Vandales et de quelques bandes de Suèves. Bien loin même de se joindre aux envahisseurs, les Francs essayèrent de s'opposer à eux. Était-ce de leur part fidélité à leurs devoirs de fédérés, alliés et soldats de l'Empire? N'obéissaient-ils pas plutôt à un mobile intéressé? Désireux d'occuper eux-mêmes une partie de la Gaule, ne voyaient-ils pas dans les nouveaux venus des concurrents dangereux, qu'il fallait évincer à tout prix? Quels qu'aient été les motifs de leur attitude, les Francs finirent par avoir le dessous dans la lutte qu'ils engagèrent contre les Alains, les Vandales et les Suèves. Les vainqueurs purent dès lors traverser la Gaule du nord-est au sud-ouest et la mettre à

Digitized by Google

feu et à sang. Cette invasion devait laisser des souvenirs durables dans la mémoire des populations de la première Belgique. Il est à remarquer que les traditions locales ne mentionnent que les Vandales, quand elles racontent soit le siège ou la destruction d'une localité, soit le martyre de quelques chrétiens. D'après un diplôme faux du roi de Germanie et de Lotharingie Arnulf, document qui est censé reproduire un acte de Dagobert Ier, les Vandales auraient subi un échec devant Liverdun (1). C'est à eux, en même temps qu'à l'empereur Julien, qu'une légende attribue le martyre de saint Euchaire, évêque de Grand (?) (2). On trouve encore les Vandres, c'est-à-dire les Vandales, mentionnés dans *Garin le Loherain.*

L'invasion de 406 allait faciliter la tâche des peuples barbares restés dans la vallée du Rhin et leur permettre de s'avancer dans la Gaule du nord et du nord-est. Ainsi, en 413, la ville de Trèves tombe au pouvoir des Francs, probablement des Ripuaires, qui semblent en être restés les maîtres jusqu'en 428. A une date que nous ne saurions déterminer, les Alamans et les Burgondes franchissent le Rhin et s'installent dans la première Germanie; les seconds s'avancent même jusqu'à la Moselle. Mais les progrès des barbares allaient subir un temps d'arrêt. L'Empire romain avait trouvé dans Aëtius le dernier de ses grands généraux. Pendant plus de vingt années Aëtius fit la police de la Gaule, se transportant sans

(1) Meurthe-et-Moselle, Toul, Domèvre-en-Haye.
(2) Vosges, Neufchâteau, Neufchâteau.

Digitized by Google

cesse d'une province dans une autre, pour contenir dans leurs cantonnements les fédérés, Wisigoths, Francs et Burgondes, sachant habilement tirer parti des rivalités et des haines de ces barbares. C'est lui qui obligea vers 428 les Ripuaires à évacuer le pays des Trévires; toutefois, il leur permit de s'établir ou de rester auprès de Cologne, avec le titre et les obligations de fédérés au service de l'Empire. En 435 Aëtius expulse les Burgondes de la première Belgique et les fait rentrer dans leurs cantonnements de la rive gauche du Rhin; quelques années plus tard il les transplante dans la *Sabaudia* (Savoie).

D'autres barbares, en apparence plus dangereux que les précédents, n'allaient pas tarder à menacer la Gaule. Tandis que les peuples dont nous avons parlé jusqu'ici étaient, à une exception près (1), des Germains, les Huns, qui entraient maintenant en scène, appartenaient à la race mongolique. Ces nomades, cavaliers infatigables, s'étaient avancés, au IVe siècle, de l'Asie centrale jusque dans l'Europe orientale et avaient fini par atteindre le Danube; tandis que les Ostrogoths acceptaient de se soumettre à eux, les Wisigoths aimèrent mieux chercher un refuge dans l'Empire romain. Au Ve siècle, Attila, roi des Huns, s'attaqua à l'Empire d'Orient, dont le souverain, Théodose II, consentit à lui payer tribut. Mais le successeur de Théodose, Marcien, refusa de se soumettre à cette humiliation et prit

(1) On suppose que les Alains étaient de race scythique ou sarmatique.

Digitized by Google

une attitude tellement énergique qu'Attila jugea plus prudent de se tourner vers l'Occident. C'est ainsi qu'en 451 le roi des Huns, qu'accompagnaient, outre ses hordes, plusieurs peuples germains, franchit le Rhin, les Vosges, puis pénétra dans la première Belgique. Des récits, en grande partie légendaires, nous parlent du passage de ces barbares dans la région mosellane. Pendant que les Huns assiégeaient Scarpone, ils apprirent que les murailles de Metz venaient de s'écrouler; se portant en toute hâte vers cette ville, ils y pénétrèrent le 6 ou le 8 avril 451 et la détruisirent presque entièrement; seul l'oratoire consacré à saint Étienne échappa, comme par miracle, à la ruine. Effrayés par un autre miracle, les Huns rendirent la liberté à l'évêque Auctor et à ceux des Messins qu'ils avaient emmenés en captivité. On sait qu'après avoir chassé les Huns d'Orléans Aëtius les vainquit dans les champs catalauniques. C'est lors de leur retraite à travers la première Belgique que les Huns auraient fait subir le martyre à saint Livier.

Aëtius devait bientôt après abandonner la Gaule pour aller défendre l'Italie, qu'Attila venait d'envahir. Ses successeurs, le *magister militum* Ægidius, puis le comte Paul, ne disposaient pas de forces militaires suffisantes pour empêcher la première Belgique de tomber au pouvoir des Francs et des Alamans. Il semble que les Ripuaires aient occupé entre 462 et 464 la cité des Trévires. Mais les Alamans ne tardèrent pas à leur en disputer la possession. Le départ des Burgondes, qu'Aëtius avait installés en Savoie, avait laissé le champ libre aux Alamans. Nous savons

Digitized by Google

par la vie de saint Loup qu'un de leurs rois s'avança jusqu'à Troyes dans la seconde moitié du v^e^ siècle; il est permis de supposer que ce chef barbare avait traversé d'est en ouest la première Belgique. D'autres documents nous montrent les Alamans sur la rive gauche de la Moselle et même plus loin, jusque dans la vallée de l'Erft; la bataille de Tolbiac (Zülpich) (1), qu'ils livrèrent, non à Clovis, mais aux Ripuaires, en fournit une preuve certaine.

Les conquêtes qu'avaient faites les Alamans et qu'ils semblaient vouloir étendre encore décidèrent Clovis à intervenir pour mettre un terme aux progrès de ce peuple entreprenant. Il marcha contre les Alamans, les vainquit, probablement dans la Basse-Alsace, et contraignit à la soumission ceux d'entre eux qui s'étaient établis sur la rive gauche du Rhin. Il est vraisemblable que les cités des Leuques et des Médiomatriques tombèrent au pouvoir de Clovis après la victoire que ce prince avait remportée sur les Alamans; la cité des Trévires ne lui échut peut-être que plus tard, quand, à la suite des assassinats successifs de Sigebert le Boiteux et de son fils Cloderic, il eut été reconnu pour roi par les Ripuaires. Les Francs du Mein suivirent l'exemple de leurs voisins à une date que nous ignorons. Ainsi Clovis avait étendu sa domination sur le nord-est de la Gaule, contenu les Alamans et mis fin pour plusieurs siècles aux invasions barbares.

---

(1) Province rhénane, Cologne, Euskirchen.

Digitized by Google

III. — Lesquels, des Francs ou des Alamans, se sont fixés dans la première Belgique ?

Nous avons maintenant à rechercher lesquels des Alamans, des Francs du Mein ou des Ripuaires se sont fixés dans la première Belgique. C'est là un problème des plus difficiles, car les documents historiques ne nous donnent pas le moyen de le résoudre (1). Pouvons-nous tirer quelques éclaircissements de sources telles que les dialectes aujourd'hui en usage dans la partie de la Mosellane où la population parle l'allemand, les formes des noms de lieu de cette région, enfin le droit en vigueur à l'époque franque? Comme nous allons le constater, les renseignements qu'elles fournissent se réduisent à fort peu de chose.

Dans la vallée de la Moselle la population se sert de dialectes franciques, tandis que ce sont des dialectes alémanniques que l'on parle en Alsace. Il y a un mélange des uns et des autres sur les bords de la Sarre et de la Nied allemande; toutefois les seconds prédominent dans la vallée supérieure de la Sarre.

---

(1) Le géographe anonyme de Ravenne indique dans sa *Cosmographia*, d'après un auteur du v^e^ ou du vi^e^ siècle, Anafrid, les villes qui se trouvaient alors au pouvoir des Alamans; l'une d'elles porte le nom de *Nantes*. Nous croyons devoir l'identifier avec Nantua (Ain), comme l'ont fait presque tous les érudits qui se sont occupés de la question, bien plutôt qu'avec une des localités leuquoises dont le nom commence par le radical *Nant*. C'est *Nasium*, *Caturices* ou *Tullum* qu'Anafrid aurait mentionné dans son énumération, si de son temps les Alamans avaient été maîtres de la partie méridionale de la première Belgique.

Digitized by Google

Sommes-nous fondé à tirer de ce fait une conclusion certaine? Non, car il se peut qu'au v^e^ siècle Alamans et Francs aient parlé la même langue et que, si les habitants de la Haute-Sarre emploient un dialecte alémannique, ils l'aient emprunté, longtemps après les invasions, à leurs voisins d'Alsace.

Parmi les localités de la partie germanisée de la première Belgique quelques-unes portent des noms terminés en *heim*, un beaucoup plus grand nombre ont l'une des désinences *ing(en)* (1) ou *weiler*. Un érudit allemand, Arnold, avait soutenu que *heim* était un suffixe franc, *ing(en)* un suffixe alémannique ; s'il en était ainsi, on pourrait facilement déterminer quelles localités avaient été colonisées par les Francs, quelles autres par les Alamans. Seulement on trouve le suffixe *ing(he)* dans des contrées telles que la Flandre et le Brabant, où jamais les Alamans n'ont mis le pied (2); *heim* se rencontre d'autre part en Souabe et jusqu'en Bavière (3). Au surplus, la vallée de la Moselle et, d'une façon générale, la première Belgique ne nous offrent qu'un petit nombre de villages terminés par *heim ;* il n'y a d'exception qu'en ce qui concerne la région orientale de la cité des

(1) *Ing(en)* a donné en français *ange ;* Finstingen = Fénétrange, Mörchingen = Morhange.

(2) Par exemple Poperinghe (Belgique, Flandre occidentale, Ypres, chef-lieu de canton). On trouve la forme *ingue* dans des régions aujourd'hui francisées, mais qui appartenaient jadis au domaine du flamand; citons, par exemple, Bonningues-lez-Ardres (Pas-de-Calais, Saint-Omer, Ardres) et Bonningues-lez-Calais (Pas-de-Calais, Boulogne, Calais).

(3) La désinence *ham*, commune aux noms de beaucoup de localités anglaises, n'est autre que le *heim* allemand.

Digitized by Google

Médiomatriques, en particulier le pays compris entre la Sarre et le cours inférieur de la Blies; les localités à désinences *ing(en)* ou *weiler* sont au contraire fort nombreuses dans la première Belgique. On constate en Alsace le phénomène inverse; beaucoup de *heim* et très peu d'*ing(en)*. Aussi la théorie d'Arnold, après avoir été longtemps en faveur, après avoir été acceptée par Waitz et par Lamprecht, ne compte-t-elle plus aujourd'hui de partisans.

D'après un autre érudit allemand, Riezler, *ing(en)* désignerait une localité fondée par une *Sippe,* c'est-à-dire par une famille, ce terme étant pris dans son acception la plus étendue. Schiber a par la suite repris et développé les idées de Riezler; à l'en croire *ing(en)* indiquerait une colonisation faite par un groupe de barbares libres descendant d'un même ancêtre, tandis que *heim* s'appliquerait à l'établissement d'un chef franc et de quelques guerriers de sa race au milieu d'une population gallo-romaine ou alémannique. Quant aux villages terminés en *weiler,* mot dérivé du latin *villare,* ils auraient été à l'origine peuplés de Gallo-Romains, qui ne se seraient que lentement germanisés. Fœrstemann a prétendu, il est vrai, qu'à l'origine *ing(en)* marquait la possession et que, plus tard seulement, il avait pris un autre sens, celui que lui attribuent Riezler et Schiber. Toutefois, un des arguments qu'il met en avant va plutôt à l'encontre de ses allégations. On trouve dans plusieurs contrées, particulièrement en Flandre et en Brabant, des localités dont le nom se termine par *inghe(i)m ;* les deux suffixes ont été mis à la suite

Digitized by Google

l'un de l'autre, *he(i)m* (1) étant toujours placé le dernier. Doit-on en conclure, comme Fœrstemann le fait, qu'*inghe(i)m* indique simplement la propriété et n'est par suite qu'un synonyme de *he(i)m?* Il ne nous le semble pas. Nous croyons au contraire que dans *inghe(i)m ing* signifie descendance et *he(i)m* possession. Par exemple Bavilingehem, aujourd'hui Balinghem (2) voudrait dire le village où s'est établi le groupe familial qui avait Bavo pour ancêtre.

Quant à Hans Witte, sans adopter ni rejeter la théorie de Schiber en ce qui concerne les suffixes *ing(en)* et *heim*, il admet, lui aussi, que les premiers habitants des villages en *weiler* étaient des Gallo-Romains.

Les noms de quelques localités donnent — ou semblent donner — des indications intéressantes. Ainsi Cattenom (Kattenhofen) (3), appelé au Moyen Age Cathenem, Kettenom, Kettenheim, ne serait-il pas un établissement fondé par les Cattes, c'est-à-dire par les Francs du Mein?

Pour ce qui est de la législation barbare, les premiers textes qui nous fournissent des renseignements nous montrent la loi des Saliens en vigueur dans toute la première Belgique. Mais ces documents, d'ailleurs peu nombreux, datent d'une époque de beaucoup postérieure aux invasions. Il se pourrait donc qu'à la fin du v^e^ siècle, et plus tard encore, la population

(1) En Flandre et en Brabant, le *heim* allemand est devenu *hem.*

(2) Pas-de-Calais, Saint-Omer, Ardres.

(3) Lorraine, Thionville, chef-lieu de canton.

Digitized by Google

de telle ou de telle partie de la Mosellane eût suivi la loi des Ripuaires ou celle des Alamans.

En résumé, ni les noms de lieu ni le droit barbare ne peuvent nous aider à résoudre le problème qui se posait devant nous. Quant aux indications que semblent fournir les dialectes germaniques aujourd'hui en usage dans la région lorraine, elles n'ont que peu ou point de valeur. Pourtant, supposons-les exactes : qu'en déduirons-nous? D'une part, que les Ripuaires ou les Francs du Mein avaient colonisé la vallée de la Moselle, ainsi que les vallées inférieures de la Sarre et de la Nied; de l'autre, que les Alamans s'étaient installés sur le versant occidental des moyennes et des basses Vosges. Ces conclusions pécheraient-elles contre la vraisemblance? En aucune façon. Il était facile aux Ripuaires ou aux Francs du Mein de se répandre dans la vallée de la Moselle. Quant aux Alamans, ils avaient à plus d'une reprise, soit au IIIe siècle, soit au IVe, franchi les cols de la chaîne vosgienne; pourquoi ne les auraient-ils pas de nouveau traversés au Ve, après avoir pris possession de l'Alsace (1)? Ils pouvaient, plus aisément que les Francs, pénétrer dans la Haute-Sarre, puis de là gagner les bords de la Nied allemande. Nous avons vu plus

(1) Malgré M. Tourneur-Aumont, dont l'argumentation, quelque ingénieuse qu'elle soit, ne nous a pas convaincu, nous persistons à croire que, dans le courant du Ve siècle, surtout après le départ d'Aëtius pour l'Italie (452), les Alamans franchirent le Rhin et se fixèrent entre le fleuve et la chaîne vosgienne. Il se peut d'ailleurs que, plus tard, après avoir vaincu les Alamans, les Francs aient créé des colonies militaires en Alsace, pour consolider leur domination dans le pays.

Digitized by Google

haut qu'ils s'étaient même avancés jusque dans la vallée de l'Erft. Mais la défaite que leur avait infligée Clovis ne leur fit-elle pas perdre les territoires qu'ils avaient occupés dans la première Belgique? Ils ne gardèrent probablement que ceux où ils s'étaient solidement installés, c'est-à-dire une partie des vallées de la Sarre et de la Nied. Dans le reste de la région mosellane, les Alamans durent céder la place aux Francs. Les Saliens étaient trop éloignés de notre pays pour qu'il leur fût possible de le coloniser; peut-être des chefs appartenant à cette tribu vinrent-ils avec quelques guerriers s'établir dans nos contrées, après qu'elles eurent reconnu l'autorité de Clovis; encore n'en avons-nous aucune preuve. Ce furent donc les Ripuaires ou les Francs du Mein qui s'établirent en masses compactes dans la première Belgique. Leur immigration, commencée bien avant 496, devait se continuer pendant des siècles, pour ne prendre fin, à ce qu'il semble, qu'au début de l'époque carolingienne.

Voilà les hypothèses qui nous paraissent les plus plausibles en ce qui concerne l'établissement des Francs et des Alamans dans la première Belgique.

IV. — Quelles parties de la première Belgique les barbares ont-ils occupées?

Il nous faut à présent essayer de déterminer, aussi exactement que possible, les parties de la Belgique mosellane où Francs et Alamans se sont installés, sans chercher d'ailleurs à faire de distinction entre

Digitized by Google

les uns et les autres. La langue parlée par les habitants, la forme sous laquelle se présentent les noms soit des localités elles-mêmes, soit des lieux-dits, enfin les cimetières barbares, telles sont les ressources dont nous disposons pour notre enquête.

Disons tout de suite que la langue ne fournit pas de renseignements précis ni sûrs, en raison des changements qui se sont produits au cours des siècles. Ce n'est pas toujours la même langue en effet que l'on a parlée dans bon nombre de localités depuis l'époque des invasions jusqu'à nos jours. Nous savons, par exemple, que l'allemand a gagné du terrain durant le Moyen Age et qu'il a fait la conquête de bourgades ou de villages qui étaient restés du domaine de la langue romane après l'établissement des Germains dans la Mosellane. Un mouvement en sens inverse prit naissance au XVI^e siècle, s'accéléra au XVII^e, à la suite des désastres de la guerre de Trente ans. Des villages lorrains où l'on parlait l'allemand perdirent alors tous leurs habitants, que remplacèrent des colons de langue française. Beaucoup de ces derniers, appelés par Louis XIV alors que ce prince occupait la Lorraine, venaient de la Picardie ou du Vermandois. Les progrès du français se continuèrent jusqu'en 1871. Mais à partir du traité de Francfort l'allemand prit sa revanche. Non contente de regagner le terrain perdu, cette langue pénétra dans des localités qui jamais n'avaient appartenu à son domaine. Lorsque des populations changeaient de langue, il en résultait des modifications pour les noms des villages qu'elles habitaient et même,

Digitized by Google

quoique plus lentement, pour les noms des lieux-dits de ces localités.

Abordons maintenant l'étude de la toponomastique de la Mosellane, en commençant par la région où se rencontrent les noms germaniques. On retrouve dans quelques-uns de ces derniers des noms latins déformés et affublés d'une terminaison allemande : par exemple *Treveri* et *Ricciacum* sont devenus respectivement *Trier* et *Ritzingen* (1). Le mot allemand *weiler*, nous l'avons dit, n'est autre que le mot latin *villare* germanisé; on est fondé à en conclure, comme l'ont fait Schiber et Hans Witte, qu'à l'origine une population gallo-romaine habitait les localités assez nombreuses dont le nom se termine par ce terme et que, plus tard seulement, le *villare* primitif est devenu *weiler*. Au contraire, les désinences *ing*(*en*) et *heim* sont purement germaniques; nous n'avons pas à revenir sur les hypothèses qu'ont émises au sujet de ces deux suffixes Arnold, Riezler, Fœrstemann et Schiber. Mais il convient de faire observer que les noms des localités formés à l'aide de *heim*, d'*ing*(*en*) et de *weiler*, commencent très souvent par un nom d'homme de forme germanique. Herbitzheim (2) est le domaine de Heribod; Rubenheim (3), celui de Rubo; Weidesheim (4), celui de Wido. Fraquelfing (5),

(1) Lorraine, Thionville, Sierck.

(2) Basse-Alsace, Saverne, Saarunion.

(3) Palatinat bavarois, Deux-Ponts, Blieskastel.

(4) Hameau de la commune de Kalhausen (Lorraine, Sarreguemines, Rohrbach).

(5) Lorraine, Sarrebourg, Lorquin.

Digitized by Google

Guntringen (1), Liedersingen (2), Volkringen (3) sont des localités qui ont eu pour propriétaires Freculf, Gunther, Lideric, Volcker, ou bien qui ont été fondées par les descendants de Freculf, etc. De même Alberschweiler (4), Gersweiler (5), Folpersweiler (6), ont été le domaine et ont par suite pris le nom d'Albert, de Geric et de Folpert.

Dans la partie de la première Belgique où la langue romane a triomphé, à côté de noms de lieu d'origine gauloise ou gallo-romaine, aujourd'hui terminés en *dun*, *y*, *ey*, *é*, *oy*, *ières*, on en remarque d'autres avec les désinences *court*, *ville*, *viller*, *meix* et *ménil*. Ces noms sont composés à l'aide d'un substantif latin désignant un domaine rural tel que *curtis*, *villa*, *villare*, *mansus*, *mansionile* et d'un nom propre presque toujours de forme germanique : Aboncourt (7), Bazincourt (8), Rembercourt (9), Arnaville (10), Bouzonville (11), Gondreville (12), Gerauvilliers (13),

(1) Ancien moulin sur le territoire de Créhange (Lorraine, Boulay, Faulquemont).

(2) Lorraine, Château-Salins, Dieuze.

(3) Lorraine, Thionville, Hayange.

(4) Lorraine, Sarrebourg, Lorquin.

(5) Aujourd'hui Blies-Gersweiler (Lorraine, Sarreguemines, Sarreguemines).

(6) Lorraine, Sarreguemines, Sarreguemines.

(7) Aboncourt-en-Vosge (Meurthe-et-Moselle, Toul, Colombey-les-Belles).

(8) Meuse, Bar-le-Duc, Ancerville.

(9) Rembercourt-aux-Pots (Meuse, Bar-le-Duc, Vaubecourt).

(10) Meurthe-et-Moselle, Toul, Thiaucourt.

(11) Lorraine, Boulay, chef-lieu de canton.

(12) Meurthe-et-Moselle, Toul, Toul-Nord.

(13) Meuse, Commercy, Gondrecourt. Dans les arrondisse-

Digitized by Google

Herbéviller (1), Ogéviller (2), Gibaumeix (3), Badménil (4), Thiébauménil (5), ont appartenu jadis à des personnages qui s'appelaient Abo, Bazin, Rembert, Arnald, Boso, Gundulf, Gérald, Herbert, Oger, Gibo, Bado, Théodebald. On peut rapprocher ces noms de lieu des noms allemands en *heim*, en *ing*(*en*) et en *weiler ;* les uns comme les autres offrent le même mode de formation : le complément déterminatif, c'est-à-dire le nom de personne, s'y place toujours avant le substantif, ou le suffixe déterminé *curtis, villa,* etc. pour les uns, *heim, ingen* et *weiler* pour les autres. Il n'est nullement sûr que cette particularité dénote une influence germanique. Ce que l'on peut affirmer, c'est que les habitants des localités en *curtis, villa, villare, mansus, mansionile* et *weiler,* primitivement *villare,* étaient en grande majorité des Gallo-Romains. Quant aux personnages dont le nom est entré dans la composition du nom des villages à désinence *curtis, villare* (6), ils n'étaient autres, nous venons de le dire, que les propriétaires de ces localités, domaines particuliers à l'origine. La forme germanique de leur nom prouve-t-elle qu'ils appartenaient sans exception à la race franque ?

---

ments meusiens de Bar-le-Duc et de Commercy (partie orientale de l'ancienne cité des Leuques), *villare* a souvent donné *villiers* au lieu de *villers*.

(1) Meurthe-et-Moselle, Lunéville, Blâmont.

(2) Meurthe-et-Moselle, Lunéville, Blâmont.

(3) Meurthe-et-Moselle, Toul, Colombey-les-Belles.

(4) Vosges, Épinal, Châtel.

(5) Meurthe-et-Moselle, Lunéville, Lunéville-Sud.

(6) Il y a doute à l'égard des villages terminés en *ingen*.

Digitized by Google

On aurait tort de le croire. Les noms germaniques abondent en effet dans des régions de la Gaule où les indigènes formaient la presque totalité de la population. Pourtant, en ce qui concerne la Belgique mosellane, il est vraisemblable que ces propriétaires étaient pour la plupart des chefs francs.

Les cimetières barbares nous apportent une autre preuve, non moins forte, que des Germains ont fixé leur résidence dans notre pays. On les rencontre, non seulement dans la Lorraine de langue allemande, mais encore dans les trois départements de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et des Vosges, dont les habitants ne parlent depuis longtemps que le français. La grande majorité de ces nécropoles ne renferme qu'un assez petit nombre de tombes. Pour expliquer ce fait, différentes hypothèses ont été émises : suivant certains archéologues, les barbares dont les restes ont été déposés dans les cimetières découverts jusqu'ici, auraient été peu nombreux; selon d'autres, ces mêmes barbares n'auraient fait dans le pays que des séjours de courte durée. Il nous semble plus simple d'admettre que les Germains, installés par petits groupes dans la partie romane de la Mosellane, ont fini, une fois convertis au christianisme, par se mêler aux Gallo-Romains qui les entouraient et qu'ils ont emprunté à ces derniers la coutume de se faire inhumer près des églises.

Nous nous abstiendrons de recourir, pour démontrer l'établissement des Germains dans notre pays, à certains arguments, dont la valeur a été contestée, tels que la taille, la couleur des yeux et des cheveux

Digitized by Google

des habitants de la région mosellane, certains traits de leur caractère, ainsi que la présence de sons gutturaux dans quelques-uns des patois romans de la Lorraine.

Pouvons-nous tracer, non pas précisément la frontière linguistique à la fin du v^e^ siècle, mais la limite qui séparait les territoires où les Germains se fixèrent en masses compactes de ceux où ils ne formèrent que des groupes isolés? On ne parvient à le faire que d'une façon approximative. Cette limite partait à peu près des sources de la Semoy, coupait la Moselle au nord de Metz, se dirigeait ensuite vers le confluent de la Nied française et de la Nied allemande, remontait la vallée de cette dernière rivière, atteignait la Seille en amont de Marsal, puis le Sanon, suivait enfin la ligne de partage des eaux entre la Sarre et la Vezouse, pour venir aboutir au Donon. L'on voit que, d'une façon générale, la frontière allait du nord-ouest au sud-est. Plus des trois quarts de la cité des Trévires, ainsi que les deux tiers de celle des Médiomatriques, se trouvaient dans la zone où dominaient les Germains. Au contraire les Gallo-Romains continuaient de former la grande majorité de la population dans les cités des Leuques et des Verdunois.

Toutefois, il restait des îlots de population romane au nord et au nord-est de la frontière que nous venons d'indiquer. Dans la vallée inférieure de la Moselle, dans des régions montagneuses telles que l'Eifel, le Hundsruck et les contreforts des Vosges, les indigènes se maintinrent pendant un temps plus

Digitized by Google

ou moins long, soit qu'ils aient continué d'habiter des centres qui existaient déjà avant les invasions, soit qu'ils en aient créé de nouveaux. Nous trouvons la preuve de ce fait dans les noms des villages en *weiler*, ainsi que dans ceux des lieux-dits de forme romane remarqués sur le territoire de plusieurs villages où l'allemand a fini par devenir la langue usuelle.

D'autre part, les cimetières barbares ainsi que les noms germaniques de quelques localités depuis longtemps acquises au romanisme, Bezange (1), Godbrange (2), Herserange (3), Relange (4), Hurbache (5), Marbache (6) et de quelques lieux-dits de villages où l'on ne parle plus que le français, démontrent qu'au sud et à l'ouest de la frontière tracée plus haut, il existait des groupes plus ou moins nombreux de Francs ou d'Alamans.

Petit à petit les Gallo-Romains disséminés au milieu des barbares finirent par abandonner leur langue pour adopter celle des envahisseurs. Un phénomène analogue, mais en sens inverse, se produisit pour les Germains qu'entouraient des masses compactes de Gallo-Romains; ils se laissèrent absorber par les indigènes. Il est à peine besoin d'ajouter que

(1) Bezange-la-Grande (Meurthe-et-Moselle, Lunéville, Arracourt) et Bezange-la-Petite (Lorraine, Château-Salins, Vic).

(2) Hameau de la commune d'Hussigny (Meurthe-et-Moselle, Briey, Longwy).

(3) Meurthe-et-Moselle, Briey, Longwy.

(4) Vosges, Mirecourt, Darney.

(5) Vosges, Saint-Dié, Senones.

(6) Meurthe-et-Moselle, Nancy, Nancy-Nord.

Digitized by Google

ces transformations furent l'œuvre du temps et qu'elles ne s'accomplirent qu'avec une lenteur extrême.

Les habitants de la région mosellane se présentent donc à nous comme une population mélangée, où sont entrés, dans des proportions qu'il est impossible de déterminer aujourd'hui, des éléments ethniques très variés. Aux Gallo-Romains, c'est-à-dire à un mélange de Néolithiques, de Ligures et de Belges (1), sont venus s'ajouter des Francs et des Alamans durant le v^e^ siècle. Le fait a une grande importance et nous croyons qu'il permet d'expliquer certains traits de caractère des populations mosellanes, ainsi que différents phénomènes dont on est allé parfois chercher très loin l'origine et les causes.

V. — Conditions dans lesquelles s'est faite l'occupation de la première Belgique par les barbares.

On a supposé, non sans vraisemblance, que les Germains, lorsqu'ils se fixèrent dans la première Belgique, évitèrent les bois, les hauteurs, les plateaux, les vallées étroites. S'ils avaient quitté la Germanie, c'était surtout à cause de la qualité médiocre du sol. Il n'y avait donc rien de surprenant à ce qu'ils se fussent écartés autant que possible, dans leur nouvelle patrie, des terres qui leur auraient rappelé ce

(1) Quant à l'élément romain, il n'est entré que pour une faible part dans la formation de la population de la Mosellane.

Digitized by Google

que l'ancienne présentait de défectueux ou de mauvais. D'autre part, les villes n'avaient pour eux aucun attrait. Au contraire, les vallées larges et bien ensoleillées, les terres propres à la culture, les gras pâturages eurent tout naturellement les préférences des nouveaux venus. Tantôt ce fut dans des villages anciens, dans des domaines créés à l'époque gallo-romaine qu'ils fixèrent leur résidence, tantôt ils fondèrent de nouveaux centres à côté d'agglomérations détruites au cours des invasions.

Dans quelles conditions l'établissement des barbares s'opéra-t-il? Y eut-il dépossession violente des indigènes par les conquérants ou partage des terres entre ceux-ci et les anciens habitants? Les grands propriétaires de la première Belgique se virent-ils obligés, comme ceux d'autres régions de la Gaule, d'abandonner aux Francs ou aux Alamans une partie de leurs domaines? Autant de questions auxquelles les documents dont nous disposons ne nous permettent pas de donner de réponses satisfaisantes. Observons seulement qu'il y avait dans la Belgique des terres du fisc impérial, ainsi que des domaines dont les propriétaires avaient été tués au cours des invasions. On peut supposer qu'une grande partie des uns et des autres fut attribuée aux barbares. Ici un chef franc, accompagné de quelques guerriers de sa race, prit possession d'un domaine du fisc ou d'une villa sans maître; ailleurs un groupe de Francs ou d'Alamans s'établit à demeure soit dans un centre déjà existant, soit sur un territoire qui n'avait pas encore été habité. Là où subsistait une population

Digitized by Google

indigène, elle dut, selon toute vraisemblance, céder aux nouveaux venus une partie du sol qu'elle possédait.

VI. — Ce qu'est devenue la population indigène de la première Belgique.

Sans aucun doute de nombreux habitants de la première Belgique furent tués au cours des invasions du IVe et du Ve siècle, ou lors de l'établissement des Francs et des Alamans dans le pays. D'autres qui, par crainte des barbares, avaient cherché un refuge dans le centre ou dans le midi de la Gaule, ne retournèrent plus dans leur patrie. Mais si, de ce double chef, la population indigène de la région mosellane avait fortement diminué, il s'en fallait de beaucoup qu'elle eût entièrement disparu. Non seulement elle se maintint dans les contrées où le roman resta en usage, mais il en subsista, nous l'avons vu, des groupes plus ou moins importants dans la partie du pays qui devait se germaniser. Quand bien même l'hypothèse de Schiber sur les villages terminés en *weiler* ne serait pas exacte, ces localités n'en prouveraient pas moins la persistance d'une population gallo-romaine au milieu d'immigrants de race franque ou alémannique.

Les indigènes qui habitaient le nord et l'est de la cité des Médiomatriques auraient-ils reflué vers Metz à la suite des invasions? On constate que, dans les environs de cette ville, la plupart des villages, dont le nom finit par *y, ey, oy, oux, ières,* ont certainement une origine gallo-romaine. Au contraire, il n'y a autour de Metz qu'un petit nombre de localités en

Digitized by Google

court, ville, villers, fondées après les invasions barbares. Il est toutefois possible que les centres de population à désinence *y, ey,* etc. datent d'une époque antérieure aux migrations des Germains.

Si les barbares n'exterminèrent pas les Gallo-Romains de la première Belgique, ils ne les réduisirent pas non plus en servitude; tout au moins n'y eut-il pas de mesure générale frappant l'ensemble des habitants libres. Que du reste plusieurs de ces derniers soient devenus esclaves, le fait est vraisemblable. Quant aux indigènes qui appartenaient à la condition servile, leur situation sociale ne semble pas avoir été modifiée.

Nous ne croyons pas non plus que la population gallo-romaine de nos contrées ait été en masse dépouillée des terres qu'elle possédait.

VII. — Conséquences des invasions et de l'établissement des barbares dans la première Belgique.

Demandons-nous, en terminant, quelles ont été pour la Belgique mosellane les conséquences des invasions et de l'établissement des barbares. Ces conséquences sont négatives ou positives, selon que les Germains ont détruit ce qui existait dans le pays ou qu'ils ont apporté quelque chose de nouveau.

Les invasions ont d'abord eu pour résultats le massacre d'une partie de la population indigène, le déplacement ou l'exode d'une autre partie. Les constructions élevées par l'homme n'ont pas eu moins à souffrir que l'homme lui-même. Si les chefs-lieux des

Digitized by Google

cités, Trèves, Metz, Toul et Verdun ont subsisté, il y a des villes qui ont été complètement détruites, celle par exemple qui couronnait le Herapel (1); d'autres comme Scarpone (2), Naix (3), Grand (4) et Soulosse (5) sont tombées au rang de bourgades ou de simples villages. Les grandes villas rurales et les ouvrages d'art n'ont pas été mieux traités, témoins les villas de Sorbey (6), de Rouhling (Ruhlingen) (7) et de Teting (Tetingen) (8), pour n'en citer que quelques-unes, et l'aqueduc qui amenait à Metz les eaux de Gorze. Les invasions ont porté dans le pays le trouble et l'anarchie, qui ne disparaîtront pas de sitôt. Au point de vue politique, les barbares n'ont pas amené avec eux un nouveau régime, fondé sur la liberté. D'une façon générale ils ont conservé les institutions de la Rome impériale, en les simplifiant et en les altérant, car elles étaient d'un mécanisme trop délicat et trop compliqué pour des hommes ignorants et grossiers. Les invasions ont ruiné l'industrie et le commerce, porté un coup mortel à la vie intellectuelle et aux arts, entravé les progrès du christianisme. Si les Germains finirent par adopter la religion que professaient les Gallo-Romains, leur con-

(1) Le Herapel est aujourd'hui partagé entre les trois communes de Kochern, de Rossbrücken et de Thedingen (Lorraine, Forbach, Forbach).

(2) Voir ci-dessus, p. 214, n. 1.

(3) Meuse, Bar-le-Duc, Ligny.

(4) Vosges, Neufchâteau, Neufchâteau.

(5) Vosges, Neufchâteau, Coussey.

(6) Meuse, Montmédy, Spincourt.

(7) Lorraine, Sarreguemines, chef-lieu de canton.

(8) Lorraine, Boulay, Faulquemont.

Digitized by Google

version ne les transforma pas. Chrétiens de surface, ils gardèrent une âme toute païenne, et restèrent fidèles à leurs vieilles pratiques superstitieuses. D'ailleurs, c'est bien à tort que les érudits allemands contemporains leur ont attribué la loyauté et la pureté des mœurs; trop souvent, au contraire, on constate qu'ils se montrent perfides et débauchés. Au contact des Germains les Gallo-Romains retournèrent, ou peu s'en faut, à la barbarie. Ainsi les invasions et l'établissement des Francs et des Alamans dans la première Belgique ont provoqué un recul sensible de la civilisation.

Par contre, nous avons le devoir de reconnaître que les barbares ont apporté quelque chose avec eux, et tout d'abord leurs personnes. Ils ont comblé, au moins en partie, les vides qu'eux-mêmes ou que d'autres avaient faits dans la population indigène de la Belgique mosellane. On leur doit de nouveaux villages créés, les uns à côté de localités détruites, les autres dans des endroits où il n'existait rien auparavant. Ils gardèrent et firent prévaloir leur régime judiciaire, très inférieur du reste à celui qui fonctionnait dans l'Empire romain. D'autre part, et l'on doit s'en féliciter, le nombre des hommes libres s'accrut à la suite des invasions; la classe des moyens et des petits propriétaires se reconstitua. Les barbares pratiquaient, non sans adresse, les métiers de charpentiers, d'armuriers et d'orfèvres. Les dialectes qu'ils parlaient fournirent au latin d'assez nombreux termes, qui passèrent dans le roman, puis dans le français. Enfin, l'on ne peut refuser aux Germains

Digitized by Google

l'esprit d'aventure et le goût des armes, qu'avaient peu à peu perdu les Gallo-Romains.

Mettons maintenant en parallèle les conséquences heureuses et les résultats mauvais qu'ont produits pour la première Belgique les invasions et l'établissement des barbares; ne sommes-nous pas obligé de confesser que les derniers l'emportent — et de beaucoup — sur les autres? Et pourtant, si nous nous en tenions à ces conclusions défavorables, ne pécherions-nous pas à la fois contre l'exactitude et contre l'impartialité? L'ancienne première Belgique, qui va au VI^e^ siècle faire partie de l'Austrasie mérovingienne, connaîtra des destinées brillantes, d'abord avec quelques-uns des descendants de Clovis, plus tard avec la dynastie nationale des Carolingiens. Si nos ancêtres versent alors leur sang, ce n'est pas dans des batailles qui décideront quel sera leur maître; ils n'en sont pas non plus réduits à défendre péniblement leur indépendance contre un ennemi extérieur. Conquérants de la Germanie, de la Neustrie, de l'Aquitaine et de l'Italie, ils fondent un vaste empire, qui s'étend de la mer du Nord aux Pyrénées et à la mer Ionienne, de l'Elbe et de la Theiss à l'Océan Atlantique. L'établissement des barbares n'est-il pas la cause indirecte de la sécurité et de la grandeur que notre pays a connues durant une période de trop courte durée? Dans ce cas, ne nous montrerions-nous pas injuste à l'excès en affirmant qu'en définitive il a produit plus de mal que de bien?

Lu les 20 décembre 1918 et janvier 1919.

Digitized by Google

UN ÉPISODE

DE LA

DÉPORTATION ECCLÉSIASTIQUE

EN 1792

L'AFFAIRE DE DEUX-PONTS (1)

Par M. l'Abbé C. CONSTANTIN

ASSOCIÉ-CORRESPONDANT

La loi du 26 août 1792, an IV de la liberté, condamnait à la déportation tous les ecclésiastiques « assujettis » au serment civique, qui l'avaient refusé ou prêté avec restriction, ou encore l'avaient rétracté. Ces ecclésiastiques devaient avoir quitté le département de leur résidence dans les huit jours qui suivraient la publication de la loi et le royaume dans les quinze. Étaient exceptés les sexagénaires et les

(1) SOURCES : Archives du ministère des Affaires étrangères : *Palatinat et Deux-Ponts* (1792-1793), vol. 130; Archives nationales, F [19], 450-451, 452-453; Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, L. 82; *Le Moniteur*, années 1792 et 1793; *Archives parlementaires*, t. 53 et 54; A. SOREL, *L'Europe et la Révolution*, t. III; A. CHUQUET, *L'Expédition de Custine*, 1892, *Mayence*, 1892; Frédéric BARBEY, *Félix Desportes et l'annexion de Genève à la France* (*1794-1799*), Paris, 1916.

Digitized by Google

infirmes, mais ils devaient être « réunis au chef-lieu du département dans une maison commune ». Tout déporté devait être muni d'un passeport où seraient précisés, avec son signalement, le pays où il se rendait et la route qu'il suivrait.

Dans les départements de la Moselle et de la Meurthe la loi s'exécuta sans résistance; la rumeur encore grossie des massacres de septembre y était vite arrivée (1), tous les courages avaient fléchi; des sexagénaires et des infirmes avaient même préféré l'exil à la maison de réunion, puisque les prisons ne protégeaient plus leurs hôtes. La plupart de ces déportés, jeunes et vieux, s'arrêtèrent dans les petits États allemands qui bordaient le département de la Moselle, principalement dans le duché de Deux-Ponts (2). La France était en guerre avec l'Autriche et la Prusse; leurs armées l'avaient envahie. Devant la surexcitation du patriotisme, la plus élémentaire prudence imposait aux bannis de ne s'acheminer que vers des pays vraiment neutres. Or, dès l'approche des hostilités, Charles-Auguste duc de Deux-Ponts avait assuré la France de sa neutralité (3); depuis, il avait prouvé la sincérité de cette assu-

(1) *Lettre du ministre de l'Intérieur au président de la Convention,* 5 décembre 1792, A. N., 450-451; *Desportes à Lebrun,* 16 décembre 1792, A. E., *vol. cit.,* p. 192.

(2) Sur cent vingt-quatre déportés du district de Nancy, cent huit avaient demandé un passeport pour Deux-Ponts. A. D. Meurthe-et-Moselle, L. 463.

(3) On lisait au *Moniteur* du 21 mars 1792, n° 142 : « Le duc de Deux-Ponts est dans la résolution ferme et sincère de ne rien faire qui pût faire soupçonner sa bonne foi et ses principes de neutralité. »

Digitized by Google

rance (1). Entre lui et la France révolutionnaire il y avait bien la question des indemnités, mais entre l'Autriche et lui, il y avait la succession palatine (2). En même temps, sans doute, le secret espoir d'événements favorables — on était avant Valmy — retenait les déportés à la frontière, comme aussi le désir de ne point s'éloigner de leur troupeau; et le duché de Deux-Ponts était d'accès facile; la vallée de la Sarre y conduisait directement. Enfin le grand bailliage et la ville de Deux-Ponts faisaient partie de l'ancien diocèse de Metz; de nombreux déportés s'y trouvaient donc dans leur ancien diocèse et plusieurs près de leur paroisse; quelques-uns même y étaient encore chez eux, grâce à des annexes (3). Charles-Auguste les accueillit avec bienveillance; ils étaient résolus d'ailleurs à ne lui créer aucune difficulté avec la France (4). Ils pouvaient donc se croire en sûreté, mais leur repos fut de courte durée; ni le représentant de la France à Deux-Ponts, ni les jacobins des districts voisins, en attendant les armées de la Révolution, ne leur permirent d'en jouir longtemps.

---

(1) En mai « il avait donné des ordres pour dissiper les rassemblements d'émigrés qui s'étaient formés dans ses États ». *Moniteur* du 6 juin 1792, n° 158.

(2) « S'il perdait une aussi puissante protectrice que la France, avec quel secours arrêterait-il la main de fer que l'Autriche étend déjà sur la succession palatine ? » Desportes à Lebrun, 20 octobre 1972; cité par CHUQUET, *L'Expédition de Custine*, p. 18.

(3) Cf. DORVAUX, *Pouillés du diocèse de Metz*. Pouillé du dix-huitième siècle. Archidiaconé de Neumoutiers.

(4) *Réclamations des prêtres retirés dans le duché de Deux-Ponts... au département de la Meurthe*, A. N., F^{19}, 450-451.

Digitized by Google

I

Le représentant de la France à Deux-Ponts était alors Félix Desportes (1), un avocat d'origine normande. Il débutait dans la diplomatie, mais ce débutant avait une très haute idée de son talent, le désir des premiers rôles et peu de scrupules. De Deux-Ponts, il prétendait révolutionner l'Allemagne (2). Lebrun dira de lui à la Convention : « On peut lui reprocher le tort de ne pas se renfermer dans ses fonctions et de s'abandonner trop légèrement au désir de paraître utile (3). » Résident de France à Genève de 1794 à 1799, il provoquera l'annexion de cette ville par des moyens qui auront les apparences de la fourberie et qui laisseront aux Génevois d'inoubliables rancunes. Le 3 fructidor an X (21 août 1802), l'Alsacien Louis de Beer, à la nouvelle que Desportes était nommé préfet du Haut-Rhin, écrira de Naples : « Notre nouveau préfet est à la lettre un gredin... Ame damnée de Lucien Bonaparte, il l'a accompagné en Espagne comme secrétaire de légation, après avoir été l'un des instruments des désordres qui ont régné dans le ministère de l'Intérieur. Homme capable de tout pourvu qu'il ne faille ni noblesse, ni courage. Il était autrefois résident de France à Deux-Ponts et a été le sigisbée de M^me^ de Closen. Il a été aussi

(1) Sur Desportes, voir le livre de M. Frédéric Barbey.

(2) Cf. Sorel, *L'Europe et la Révolution*, t. III, *passim*.

(3) *Archives parlementaires*, t. 53, p. 502.

Digitized by Google

résident à Genève et a donné des preuves d'un patriotisme qui ne sera jamais le mien (1). » En 1792, Desportes était un *patriote* avancé, au sens religieux que prit parfois le mot : « Je n'aime pas les prêtres, dira-t-il au premier ministre de Deux-Ponts, le baron d'Esebeck, surtout ceux insermentés (2). » Il allait bien le leur faire voir.

Dès le 14 septembre, il écrit à Lebrun : « Il y a ici (dans la ville de Deux-Ponts) plus de cent vingt prêtres insermentés; hier il en est encore arrivé vingt-cinq; ils ne parlent que de massacres et d'horreurs ; je les fais taire en les faisant déguerpir (3). » Le 16 décembre, blâmé par Lebrun d'être sorti de sa mission, de s'être substitué aux autorités constituées et d'avoir manqué de modération et de prudence (4), il explique plus amplement son rôle :

A l'époque du 14 septembre, écrit-il, je ne pus contenir mon indignation au récit des propos incendiaires qu'une centaine de prêtres déportés ou émigrés qui avaient fixé leur résidence à Deux-Ponts tenaient hautement dans les lieux publics. Révolté de leur conduite saintement crapuleuse et des mascarades de loup-garou qu'ils se permettaient dans les campagnes pendant l'obscurité de la nuit, je fus trouver le baron d'Esebeck, je me plaignis *confidentiellement* de leurs discours et de leurs actions

(1) Cité par INGOLD, *Louis de Beer gouverneur de Bénévent* (*Revue catholique d'Alsace,* 1910, p. 20).

(2) DESPORTES à Lebrun, le 16 décembre. A. E., *vol. cit.,* p. 192.

(3) Cité par LEBRUN, *Lettre à Desportes,* 10 décembre 1792. *Ibid.,* p. 172.

(4) *Ibid.*

Digitized by Google

coupables; je témoignai mais *verbalement* ma surprise de ce qu'un prince qui se disait ou du moins qui voulait passer pour l'ami de la nation française, *recueillait* (1) dans ses États des hommes qui se faisaient honneur de leur inimitié pour elle. « Que voulez-vous que j'en fasse? me répondit M. d'Esebeck; ils m'ennuient autant qu'ils vous déplaisent; je voudrais qu'ils fussent encore dans votre pays. Voulez-vous que je les fasse déguerpir ? — Je ne l'exige pas, répliquai-je; je n'ai pas d'ordre pour cela, mais si vous les éloignez de Deux-Ponts, j'y serai plus tranquille; car leur insolence est si criante, leurs outrages sont si marqués que je me verrai bientôt forcé d'en donner connaissance à mon Gouvernement. — Cette connaissance serait très inutile, me dit le baron; ces messieurs sont fatigants plus que vous ne pouvez le croire; ce n'est que par égard pour vous que nous les avons reçus et puisque leur départ ne vous fera pas la plus petite peine, ils déguerpiront après demain. » Et voilà, conclut Desportes, comment je les ai fait déguerpir (2).

On voit quel fut son rôle, d'après lui-même. La grossièreté des injures dissimule mal la pauvreté des griefs. A leur arrivée, les déportés, qui avaient fui dans la peur, avaient crié leur horreur des massacres de septembre; rien de plus gênant assurément pour le représentant de la France révolutionnaire, mais quoi de moins criminel? D'autre part, à peine arrivés, les déportés auraient-ils couru les chemins, même de nuit, et se seraient-ils exposés de nouveau aux périls devant lesquels ils avaient fui? De ce second grief, Desportes n'avait pas parlé au 14 septembre;

(1) Les termes soulignés, le sont dans le texte. Il en sera de même plus loin.

(2) Desportes à Lebrun, *Lettre du 16 décembre.*

Digitized by Google

quand il l'avance le 16 décembre, il cherche à se justifier par tous les moyens et s'inspire, on le verra, de faits postérieurs. Les griefs sont donc misérables, mais il a trouvé une occasion de se faire valoir; n'a-t-il pas vengé la Révolution calomniée? et sans compromettre son Gouvernement qui, en donnant un passeport aux bannis, s'engageait à protéger leur exil, comme l'avait compris le baron d'Esebeck, n'a-t-il pas amené ce ministre à éloigner ces bannis irréconciliables?

Les déportés présents au 14 septembre furent-ils expulsés? Un fait est certain: les prêtres exilés continuèrent d'affluer à Deux-Ponts et, vers la fin d'octobre, le district de Bitche, qui les voit, il est vrai, avec ses rancunes jacobines, se plaint « qu'ils fourmillent à ses frontières » (1). Quoi qu'il en soit, les déportés ne ressemblaient pas à ces émigrés contre lesquels des plaintes s'élevaient de toutes les villes allemandes; ils étaient paisibles et peu gênants; le gouvernement du duché acceptait leur présence (2). Or, c'est à ce moment que le district de Bitche ouvre « l'Affaire de Deux-Ponts ».

Le 29 ou le 30 octobre, Desportes recevait des administrateurs de ce district la lettre suivante datée du 28 :

CITOYEN,

Quoique la loi du 26 août dernier relative à la dépor-

(1) *Délibération du district de Bitche*, 25 octobre 1792. A. N. F^{19}, 450-451.

(2) *Certificat donné le 12 novembre aux déportés par M. d'Esebeck*. A. E., *vol. cit.*, p. 68.

Digitized by Google

tation des prêtres nous ait délivrés de personnes qui constamment se sont opposées à l'exécution des lois constitutionnelles, nous ne pouvons pas encore nous flatter d'avoir acquis cette tranquillité que nous devrions nous promettre; les prêtres se tiennent sur les frontières, attirent le peuple et plusieurs d'entre eux leur prêchent révolte et désobéissance; d'autres emploient des ressorts encore plus dangereux pour notre repos. Pour faire cesser ces désordres nous avons pris un arrêté dont copie se trouve ci-jointe et nous vous prions d'en solliciter l'exécution près de la cour de Deux-Ponts. Nous ne doutons pas que votre civisme vous porte à nous débarrasser au plus tôt de ce fléau.

L'arrêté était du 25 octobre. Ses considérants précisent les mêmes griefs :

Les frontières des pays de Deux-Ponts, La Leyen, Hanau, Nassau et de Baaden fourmillent de ces prêtres réfractaires, dont l'un, et qui a été des nôtres, se distingue à faire circuler dans le même ressort des feuilles incendiaires contre les lois de la République; d'autres se travestissent, rentrent dans leur ci-devant paroisse, administrent les sacrements, s'emparent des consciences et excitent à la révolte dans l'espoir d'opérer une contre-révolution; d'autres anathématisent ceux qui assistent aux services des prêtres assermentés qu'ils qualifient d'hérétiques et de schismatiques... Les fêtes et dimanches les villages se trouvent déserts; tous les citoyens se rendent sur terre étrangère pour assister aux offices de ces mêmes prêtres.

Le district insiste sur « l'abus » suivant dont le coupable était le curé de Gunderkirch, Steiner. Sa paroisse comprenait trois villages, dont deux en terre

(1) A. E., *vol. cit.*, p. 31.

Digitized by Google

française, Gunderkirch et Erching. Le troisième, Ontwiller, dans le bailliage de Bliescastel, dépendait de la maison de La Leyen. A la suite de la loi du 26 août, Steiner, qui était insermenté, s'était retiré à Ontwiller, mais il y avait fait transporter ses registres et les ornements de l'église et même construire une chapelle où il disait la messe pour toute sa paroisse.

Vu cette situation, le Conseil général du district arrêtait :

1° L'envoyé de France près la cour de Deux-Ponts demandera que les régences de la principauté de Nassau (1), comté de La Leyen et Hanau, et le bailliage de Rodalben et marquisat de Baaden soient invités de faire expulser de leurs territoires respectifs et à 10 lieues des frontières de ce district, tous les prêtres ci-devant français, sans distinction, comme ennemis conjurés de la République, et dans le cas où il n'y serait pas satisfait, les faits ci-dessus communiqués seront dénoncés au pouvoir exécutif.

2° Le sieur Schwetzer, bailli de Bliescastel, fera l'inventaire des registres, ornements, etc., de la paroisse de Gunderkirch, en présence du sieur Steiner, ex-curé; le tout sera cacheté et déposé aux mains des officiers municipaux de Gunderkirch et Erching, et Steiner sera expulsé de Ontwiller avec défense d'approcher des frontières de France à 10 lieues de distance, sous telle peine que de droit (2).

Ni Desportes ni M. d'Esebeck n'avaient à s'in-

(1) Il s'agit de la principauté de Nassau-Sarrebrück. La même famille possédait l'enclave de Saarwerden, dans le département de la Moselle.

(2) A. N., F^{19}, 452-453.

Digitized by Google

cliner devant cette sommation. Or, le lendemain même du jour où Desportes l'avait reçue, M. d'Esebeck intimait aux déportés l'ordre de quitter le duché. Desportes, semble-t-il, avait aussitôt pressé M. d'Esebeck d'expulser les bannis et le ministre s'était soumis en toute hâte « par le désir, avait-il dit, que Mgr le duc a de prouver son intention ferme et constante d'éviter tout ce qui pourrait, en portant ombrage à la tranquillité de la France, répandre des doutes ou des soupçons sur la sincérité de la neutralité que Son Altesse Sérénissime a embrassée vis-à-vis de cette puissance » (1). La situation militaire expliquait d'ailleurs cette déférence : du 30 septembre au 21 octobre, Custine avait occupé Spire, Worms, Mayence; sur la rive gauche du Rhin, « les villes étaient prises sans coup férir » (2); puis il y avait des troupes françaises sur la Blies et Charles-Auguste savait « qu'elles pouvaient en vingt-quatre heures s'emparer de ses États » (3); enfin, à Bitche même, un régiment de Versaillais inspirait « une véritable terreur de l'autre côté de la frontière » (4). Et Rühl pourra dire quelques semaines plus tard à la Convention : « Un enfant de sept ans se présenterait dans la ville (Deux-Ponts) avec la cocarde nationale, que tous les citoyens se mettraient à genoux devant lui (5). »

(1) *Certificat du 12 novembre,* donné par M. d'Esebeck aux déportés. A. E., *loc. cit.*

(2) Governor Morris, *Mémoires,* t. II, p. 223, cité par Sorel, *L'Europe et la Révolution,* t. III, p. 101.

(3) Chuquet, *L'Expédition de Custine,* p. 18.

(4) Desportes à Lebrun. *Lettre du 16 décembre.*

(5) *Archives parlementaires,* t. 54, p. 78.

Digitized by Google

II

Les expulsés obéirent sans protestation. Convaincus que la mesure avait été provoquée par Desportes sur l'ordre de Lebrun (1), ils se mirent en quête d'un asile, mais partout on refusa de les recevoir : ils étaient une charge et plus encore un danger. Que devenir ? Ils imaginèrent de faire présenter à Desportes par trois d'entre eux (2) une pétition respectueuse et pressante (3) : ils le priaient de faire rapporter l'ordre donné par Lebrun. Desportes reçut bien les trois députés. Il leur expliqua d'abord la genèse de l'affaire, mais comme une chose vaguement connue de lui : « Je les détrompai, écrit-il à Lebrun le 16 décembre, je les assurai que je n'avais point reçu d'ordre de vous pour demander leur éloignement, *qu'il me paraissait seulement* qu'ils avaient donné quelque sujet de plainte à l'administration de Bitche, que c'était peut-être là le motif de la rigueur qu'on leur faisait éprouver »; et il leur conseilla, puisqu'une autorité administrative avait provoqué leur expulsion, d'en appeler

(1) DESPORTES à Lebrun, 16 décembre 1792.

(2) Des trois députés deux sont assez connus : l'ex-constituant Verdet, curé de Vintranges et Georgel, « cy-devant doyen, chanoine, curé et archiprêtre de Sarrebourg ».

(3) Cette pétition a pour titre : *Exposé des prêtres français retirés dans le duché de Deux-Ponts au citoyen ministre plénipotentiaire de la nation française des motifs qui leur font espérer de n'être point privés de l'asile qui leur a été accordé jusqu'ici dans les États de S. A. S.* A. E., *vol. cit.*, p. 95.

Digitized by Google

à l'autorité administrative supérieure, à leur département, par conséquent; seule, leur dit-il, cette autorité « peut demander au pouvoir exécutif s'il approuve votre résidence dans le duché » (1). Le conseil fut trouvé bon. Il fut convenu que deux des exilés porteraient à Nancy et à Metz aux administrateurs de la Meurthe et de la Moselle une pétition dans le sens indiqué ; Desportes s'engageait à leur donner un passeport.

M. d'Esebeck à son tour approuva l'arrangement et voulut bien surseoir à l'exécution de son arrêté. Toutefois, « pour moins marquer », il ne resta dans la ville de Deux-Ponts que les prêtres sexagénaires et les infirmes; les autres se dispersèrent aux environs; ceux qui étaient de langue allemande s'éloignèrent même des frontières (2).

Les délégués choisis furent Valentin, curé de Leyr, et Sanguiné, curé de Grémecey, tous deux de l'ancien diocèse de Metz et du nouvel évêché de la Meurthe, tous deux connus comme *patriotes* et à qui certainement les croyances seules avaient fait prêter un serment restrictif. Sanguiné était même un intime ami de l'évêque de Blois, Grégoire. Ils quittèrent Deux-Ponts le 12 novembre; leur passeport, daté de ce jour, était valable pour trois semaines. Ils se rendirent d'abord à Nancy, où ils descendirent chez le citoyen Wals, négociant, rue de la Constitution (3), et

(1) DESPORTES à Lebrun, 16 décembre.

(2) *Ibid.*

(3) SANGUINÉ à Grégoire, 18 novembre 1792. A. N., F[19], 450-451.

Digitized by Google

où ils se hâtèrent de faire remettre au directoire du département la pétition qu'ils avaient apportée.

Cette pétition ne portait que vingt-quatre signatures : les nombreux expulsés originaires de la Meurthe étaient dispersés et les choses pressaient; mais elle était habile ; Desportes et le baron d'Esebeck en avaient approuvé le texte (1). Les déportés exposaient ainsi la situation :

CITOYENS ADMINISTRATEURS,

La loi nous a dit : La patrie est en danger; les ennemis l'environnent; des divisions intestines l'agitent, votre retraite calmera une partie de ses alarmes; obéissez; retirez-vous. Nous avons répondu : Nous aimons notre patrie qui nous est chère jusque dans les rigueurs; nous nous retirons dans le duché de Deux-Ponts qui n'est pas notre ennemi; vous avez reçu notre déclaration; nous avons pris nos passeports. Un prince bienveillant nous a accueillis; l'administration du district de Bitche croit devoir requérir notre éloignement enfin prononcé; nous interrogeons les États voisins; même sévérité de précautions; nos confrère refluent de toutes parts nous annonçant que partout on craint de nous recevoir, partout on nous repousse.

Et ils concluaient :

Citoyens administrateurs, la loi ne nous a pas dit : Mourez; dites-nous de grâce où nous pourrons vivre; on nous ravit jusqu'aux asiles de miséricorde que nous recherchons; nous épuisons les faibles ressources qui nous restent sans entrevoir un terme à cette affligeante destinée.

(1) Valentin et Sanguiné au département de la Moselle le 19 novembre 1792. A., N., *loc. cit.*

Digitized by Google

Citoyens, vous administrez cette portion précieuse de notre patrie à laquelle nous nous glorifions d'appartenir; aussi nous vous disons : La France nous rejette; les pays armés contre elle nous sont interdits; les pays neutres craignent de nous recevoir. Nous vous en prions, nous voulons obéir; mais nous trouvons dans notre obéissance même un sujet continuel de douleurs et d'amertume; sauvez-nous; indiquez-nous, obtenez-nous un asile; nous y emporterons, avec le sentiment pénible de nos malheurs, le religieux silence de l'adversité, et, nous osons le dire, le courage de la vertu (1).

A l'appui de leurs dires, les délégués apportaient un certificat daté du 12 novembre, où « le premier ministre d'État et des Conférences de S. A. S. Mgr le prince palatin, duc régnant de Deux-Ponts », comme s'intitulait pompeusement M. d'Esebeck, déclarait que « les ecclésiastiques retirés dans le duché de Deux-Ponts n'avaient, pendant le séjour qu'ils y avaient fait, donné aucun sujet de plainte contre eux de la part du Gouvernement de Deux-Ponts ». Si l'ordre de quitter le duché leur a été signifié, c'est uniquement, disait le certificat, « sur le réquisitoire du ministre plénipotentiaire de France et par le désir que Mgr le duc a d'écarter tout ce qui pourrait répandre des doutes sur la sincérité de sa neutralité » (2).

Enfin les délégués posèrent à part la question des sexagénaires et des infirmes. La loi ne les avait pas bannis, mais la peur les avait fait fuir. Ne pouvait-on les accueillir dans la maison de réunion où la loi les avait appelés et où ils avaient craint de se rendre?

(1) A. N., *loc. cit.*
(2) A. E., *loc. cit.*

Digitized by Google

Le directoire de la Meurthe se laissa toucher et chargea l'un de ses membres de lui présenter un rapport sur la question. Ce rapport fut lu le 17 novembre. Il insistait sur ce fait que les déportés n'avaient donné aucun sujet de plainte à Deux-Ponts et que leur expulsion avait pour unique cause une démarche du représentant de la France et le désir du duc de prouver sa neutralité.

Après discussion et sur les conclusions du procureur général syndic, le directoire rendit cet arrêté :

Considérant qu'il n'est en son pouvoir ni de permettre la rentrée des exposants sur le territoire de la République, ni de solliciter le duc de Deux-Ponts de révoquer les ordres qu'il leur a fait intimer d'évacuer ses États, que ces ordres ayant eu pour motif unique la réquisition du résident de la République..., c'est le cas d'en référer au Conseil exécutif provisoire, le Directoire a arrêté que ladite pétition et copie du certificat joint lui sera envoyée, en le priant de considérer l'état fâcheux des exposants, à qui l'humanité, sentiment qui leur est dû, exige qu'on laisse un asile; qu'il lui doit au surplus demander si ceux des exposants qui sont infirmes ou sexagénaires peuvent rentrer, pour être mis dans la maison de retraite que le Directoire a désignée en conformité de la loi (1).

Le 25 novembre, le directoire envoyait au ministre de l'Intérieur, Roland, cette délibération, les pièces qui l'expliquaient et un chaud plaidoyer en faveur des déportés.

S'il a été nécessaire au salut de la République, disait-

(1) A. D. Meurthe-et-Moselle, L. 82.

Digitized by Google

il, de prendre la précaution rigoureuse mais sage d'éloigner les prêtres qui n'ont pas voulu obéir à ses lois, il est cependant du devoir de l'humanité de ne pas les troubler dans l'asile qu'ils se sont choisi. Sur la terre étrangère la République ne devait les poursuivre que s'ils cherchaient à jeter le trouble dans leur patrie; or, tel n'était point le cas.

A propos de sexagénaires et des infirmes, il ajoutait :

Plusieurs de ces anciens curés ont préféré se retirer à l'étranger plutôt que dans la maison commune; la crainte d'être exposés aux traitements horribles que plusieurs de leurs semblables ont éprouvés ailleurs les ont déterminés à ce parti. Aujourd'hui ils désirent rentrer dans leur patrie et se retirer dans la maison de réclusion... Pouvons-nous leur permettre d'y rentrer?... La peine de la réclusion est la seule peine infligée par la loi; ils en ont choisi une autre, il est vrai; mais ce choix d'une peine plus grande peut-il les lier (1).

Valentin et Sanguiné n'allèrent pas à Metz, pour ne pas créer, dirent-ils, « un nouveau sujet de sollicitude » au directoire de la Moselle. Mais de Nancy ils envoyèrent le 19 novembre à ce directoire la pétition qu'ils lui destinaient et une lettre qui est un plaidoyer :

Après avoir dit pour quelle raison ils ne se rendent pas à Metz, « notre pétition, écrivent-ils, a été communiquée à M. d'Esebeck, premier ministre de Deux-Ponts, ainsi qu'au citoyen Desportes, ministre plénipotentiaire de France; l'un et l'autre y ont applaudi. M. Desportes nous a donné des passeports pour venir en solliciter le succès. M. d'Esebeck l'a appuyée d'un témoignage avan-

(1) A. N., *loc. cit.*

Digitized by Google

tageux; enfin, les administrateurs du département de la Meurthe ont bien voulu nous écouter. »

Tout prouve en effet, qu'ils n'ont point mérité l'épreuve : « Le directoire du district de Bitche est le seul qui ait requis notre éloignement. Le ministre Desportes nous a assuré qu'il n'a eu d'autre part à l'ordre qui vient de le prononcer que d'avoir remis au Gouvernement de Deux-Ponts la réquisition du corps administratif. » Et que peut leur reprocher le district de Bitche? « Voici ce que nous avons appris : un petit nombre de prêtres allemands, deux ou quatre au plus, sont rentrés momentanément dans leurs anciennes paroisses pour remplir quelque fonction publique. Pour les autres, qui sont *en très grand nombre*, leurs principes les portent à désapprouver l'œuvre de leurs confrères. La plupart même sont dans l'impossibilité absolue de commettre aucune faute de ce genre; ils ignorent la langue allemande et les Allemands de ces contrées ignorent la langue française. Ils sont d'ailleurs éloignés de leur ancien domicile de 20 à 40 lieues (1). »

Mais le directoire de la Moselle n'imita point celui de la Meurthe : il refusa de délibérer (2).

Enfin, de Nancy, le 19 novembre également, Valentin et Sanguiné invoquèrent l'appui des députés de la Meurthe à la Convention (3) et Sanguiné, envoyant à Grégoire tout le dossier de l'affaire, fit appel à sa protection, au nom de leur amitié, de l'humanité et du bon sens. A son avis, ce qu'il fallait obtenir, c'est que le district de Bitche retirât sa plainte : cela fait, tout s'arrangerait (4).

(1) A. N., *loc. cit.*
(2) Desportes à Lebrun, 16 décembre.
(3) L'un d'eux était l'évêque constitutionnel Lalande.
(4) A. N., *loc. cit.*

Digitized by Google

Grégoire ne se fit point prier; aussitôt, il adressa à Roland la lettre suivante :

MON CHER MINISTRE,

Il s'agit de trois cents individus, prêtres exportés. Je vous conjure de lire le mémoire ci-joint et de voir s'il serait possible de faire quelque chose pour eux. J'y joins la lettre d'un d'entre eux qui est mon ami et dont je plains l'égarement en admirant les vertus. Mais la chose est très urgente. Veuillez bien lire le tout ou vous en faire rendre compte.

Je vous embrasse cordialement.

GRÉGOIRE (1).

Valentin et Sanguiné quittèrent Nancy à la fin de novembre. Leur but était atteint puisque leur cause était portée devant les pouvoirs suprêmes et appuyée auprès d'eux.

III

Le 27 octobre, les administrateurs de Bitche avaient envoyé copie de leur arrêté au ministre de l'Intérieur (2). Personne n'y avait pris garde apparemment. Mais dès qu'il reçut la lettre de Grégoire et le dossier qui l'accompagnait, Roland les transmit à l'un de ses secrétaires nommé Champagne. « Je prie M. Champagne, dit une note de sa main, de voir au plus tôt cette affaire, ce que nous avons fait et ce

(1) A. N., *loc. cit.*

(2) *Ibid.*, F[19]; 152-153.

Digitized by Google

que nous pouvons faire. » Une note du secrétaire répond : « On estime que l'humanité prescrit, du moins provisoirement, de consentir à ce que ces prêtres déportés restent dans le duché de Deux-Ponts. »

Peu de jours après, Roland recevait la délibération du département de la Meurthe et sa lettre du 25 novembre. Le 2 décembre, il répondait à ce département : il avait transmis à son collègue Lebrun, seul compétent, la pétition des déportés, ainsi que l'avis favorable des administrateurs de la Meurthe. Quant aux sexagénaires et aux infirmes, il ne pouvait leur ouvrir la maison de réunion : « Ils ont été libres de choisir, écrivait-il, entre la déportation et la vie commune dans une maison de retraite ; ils ont préféré la première; tout est consommé. » Cependant, « vu le motif » de ce choix, la peur, il en référerait à la Convention. Enfin il chargeait les administrateurs de rappeler au district de Bitche, qui s'était attribué les droits d'un ministre des Affaires étrangères, « qu'un gouvernement stable suppose chacun à sa place » (1).

Le même jour, en effet, il avait transmis à Lebrun tout le dossier de l'affaire, avec une lettre où, il faut le reconnaître, il résume les faits d'une manière favorable aux exilés et plaide leur cause. Le district de Bitche n'avait pas à donner d'ordres de cette nature; Desportes n'avait pas à en recevoir de cette autorité; enfin, au nom de la justice, puisque les déportés n'ont mérité aucun reproche, au nom de

(1) A. N., F^{19}; 150-151 et A. E., *vol. cit.*, p. 150.

Digitized by Google

l'humanité, il presse Lebrun de demander au duc de Deux-Ponts la révocation de son ordre. C'est la meilleure solution, et « d'autant plus facile à obtenir que ce prince en donnant cet ordre a cru faire une chose agréable à la France » (1).

Le 5 décembre, il posait à la Convention la question des sexagénaires et des infirmes. Dans sa lettre au président Barère de Vieuzac, il insiste sur le motif qui les a fait sortir de France :

A l'époque à laquelle il fallait qu'ils fissent leur choix *entre la déportation et la réclusion*, écrit-il, ils venaient d'apprendre que les prêtres qui étaient dans le même cas qu'eux avaient été inhumainement égorgés ici, ils ont craint un sort pareil... Ils ont appris depuis que la Convention... avait en horreur ces assassinats et leurs auteurs..., qu'elle voulait que les têtes coupables ne tombassent que sous le glaive de la loi. Alors leurs regards se sont tournés vers leur patrie... Je ne doute pas, Monsieur le Président, que ces ecclésiastiques ne se fussent rendus dans l'asile que la loi leur offrait, s'ils avaient eu la confiance que leur vie y serait en sûreté. Mais la question de savoir s'ils peuvent être reçus dans cet asile après avoir préféré la déportation n'étant pas décidée par la loi, c'est à la Convention... seule qu'il appartient de statuer sur leur demande. Je prie donc l'Assemblée de la prendre en considération (2).

On ne pouvait mieux dire. La Convention renvoya l'affaire à son Comité de Sûreté générale : il ne répondit jamais.

---

(1) A. N., *loc. cit.*

(2) *Archives parlementaires*, t. 54, p. 357.

Digitized by Google

Le 10 décembre, Lebrun répondait à Roland. Il approuvait sa manière de voir : « Le district de Bitche avait procédé illégalement » en transmettant sa plainte non pas au ministre de l'Intérieur mais à l'envoyé de la République à Deux-Ponts; cet envoyé, le citoyen Desportes, qui avait agi sans le consulter, était plus coupable encore. Il allait lui demander des explications et, d'après sa réponse, « je ferai ce qui conviendra, disait le ministre, pour réintégrer, s'il y a lieu, ces prêtres dans le district de Deux-Ponts... » (1).

Un homme ennuyé, ce fut le citoyen Desportes, le 15 décembre au soir. Il montait en voiture pour se rendre à Paris où il voulait traiter la question des déportés qu'un fait nouveau rendait pressante, lorsqu'on lui remet une lettre de Lebrun. C'était une lettre de blâme :

Je ne veux pas encore, lui disait le ministre, prendre une opinion dans une affaire dont je ne connais pas le fonds, mais, comme il m'est impossible de mettre en doute l'authenticité des pièces que M. le ministre de l'Intérieur m'a fait passer, je ne peux me dispenser de vous observer que vous avez manqué aux formes reconnues, non pas en diplomatie seulement, mais en bonne administration. Et, se souvenant de la lettre du 14 septembre, il reprochait à Desportes de s'être constitué « juge de la cause des déportés ». Peut-être avez-vous eu raison, continuait-il, de faire expulser ces ministres du Dieu de paix qui souvent ne sont que des amis des troubles, mais il res-

(1) A. E., *vol. cit.*, p. 174.

Digitized by Google

tera toujours que vous n'avez pas pris les moyens que la prudence et le maintien des autorités constituées exige de vous.

Lebrun demandait en conséquence des explications détaillées (1).

Félix Desportes était un homme de décision et de ressources. Il descendit de voiture, rentra chez lui et dès le lendemain il envoyait à son chef une longue lettre de justification et onze pièces à l'appui.

Il est faux, absolument faux, écrit-il, qu'en aucun temps, en aucun moment, j'ai requis officiellement ou en mon nom particulier le ministre du duc d'expulser ces prêtres. Si une telle démarche lui a été attribuée la cause en est « l'erreur du secrétaire de la Régence qui a bien voulu le prendre pour le district de Bitche ». Il n'eut dans toute cette affaire qu'un rôle secondaire, presque accidentel; les désirs de M. d'Esebeck avaient même devancé les exigences du district de Bitche, tant les prêtres déportés s'étaient rendus odieux. Après avoir reçu la demande de ce district, en effet « je me proposais, dit-il à Lebrun, de vous faire passer cet arrêté lorsque le baron d'Esebeck, qui me visite presque tous les jours, vint m'annoncer lui-même combien il était embarrassé de ce grand nombre d'ecclésiastiques qu'il avait laissé inconsidérément *s'attrouper* à Deux-Ponts; *il me pria de l'en défaire.* Vous avez une excellente occasion, lui dis-je; le directoire de Bitche les voit avec horreur voltiger sur les frontières de son district; lisez cet arrêté...; profitez-en si vous croyez devoir le faire. — Oh! me répondit M. d'Esebeck, après avoir lu cet arrêté, je ne veux pas me brouiller avec

(1) A. E., *vol. cit.*, p. 172.

Digitized by Google

le district de Bitche; il a sous la main un certain bataillon de Versaillais, qui me lanterneraient peut-être avec ces fripons de prêtres; je ne veux avoir aucune affaire avec MM. les Versaillais; d'ailleurs *ces prêtres sont de fort mauvais sujets,* soit qu'ils *vont prêcher et confesser des vieilles femmes,* qu'ils *disent la messe en plein champ* et qu'ils font mille autres abus que nos paysans remarquent; nous n'aimons pas tout cela; j'en suis las; que voulez-vous donc que j'en fasse? — Tout ce que vous voudrez, Monsieur le Baron; je n'aime pas les prêtres, surtout ceux insermentés, mais je n'ai pas d'ordre à donner dans les États de M. le duc et je n'ai point *encore demandé à M. Lebrun ses intentions à cet égard.* — Ma foi! Je vais les faire partir, s'écria le baron; tout le monde les chasse; ils le méritent bien; ils font *semblant d'être dévots,* mais *ils vont chez nos filles, ils s'enivrent, ils jurent comme nos soldats, ils sont d'un très mauvais exemple,* et je n'en veux plus.

Enfin, il exagérait le nombre des déportés. « Il y avait, disait-il, plus de mille huit cents prêtres dans les environs de cette ville » (Deux-Ponts) (1).

Pour donner créance à son explication, que contredisait sur plus d'un point le dossier aux mains de Lebrun, il joignait à sa lettre cette attestation de M. d'Esebeck :

... M. Desportes ne nous a jamais requis officiellement d'expulser du duché de Deux-Ponts les prêtres insermentés qui y sont venus avec des actes de départ... délivrés par leurs départements ; il nous a seulement donné lecture d'un arrêté du district de Bitche en date du 25 octobre dernier, en conséquence duquel

(1) A. E., *vol. cit.,* p. 192.

Digitized by Google

nous avons privativement donné l'ordre de leur éloignement... Ce 15 décembre 1792 (1).

Desportes trouva mieux encore : c'est le témoignage des expulsés eux-mêmes. « Combien ces prêtres sont persuadés que je suis loin d'être leur persécuteur ! » Il rappelle ce que Valentin et Sanguiné ont dit de lui dans leur lettre au directoire de la Moselle et il ajoute : « Ils viennent encore de me charger... d'un mémoire (2) que je devais vous présenter pour eux à Paris; je vous l'envoie avec une lettre qu'ils m'ont écrite hier à ce sujet. » Cette lettre et ce mémoire, écrits par Valentin, Sanguiné et un troisième mandataire des exilés, Louis-Aimé Parisot, curé de Mézières-lès-Vic, dans les circonstances que l'on va voir, parlaient de Desportes avec reconnaissance (3).

IV

Les déportés vivaient à Deux-Ponts, pendant tout ce temps, attentifs à s'effacer, mais « dépouillés de

(1) A. E., *vol. cit.*, p. 189.

(2) *Ibid.*, p. 190 : *Pétition des prêtres déportés à Deux-Ponts au ministre des Affaires étrangères de la République.*

(3) D'après l'exposé des faits, on voit combien erronée est cette affirmation de M. Hanon, prêtre de la Mission et supérieur du grand séminaire de Metz : « Tous les prêtres émigrés à Deux-Ponts et aux environs, sollicités par l'envoyé de la République française à prêter le serment de liberté et d'égalité, avec promesse d'être accueillis en France et de rentrer dans leurs bénéfices, ont unanimement refusé. » *Le Dernier Mot sur le serment*, février 1794, 14 p. ms., p. 13. Archives de la Congrégation de la Mission.

Digitized by Google

toute inquiétude » : le gouvernement de Deux-Ponts n'avait pas rapporté son arrêté qui les expulsait, mais il le tenait comme non rendu jusqu'à la décision du Comité exécutif; le département de la Meurthe avait plaidé leur cause; Grégoire s'occupait d'eux; Desportes les rassurait. Or, le 13 décembre, le district de Sarreguemines renouvelait la démarche du district de Bitche, mais avec plus d'inconscience encore. Il ne prit point d'intermédiaire; comme un pouvoir souverain, il s'adressa directement à la Régence de Deux-Ponts. « D'un ton véhément », dit Desportes, il somma M. d'Esebeck d'expulser dans les deux jours tous les déportés sans exception. Les motifs qu'il invoquait n'avaient rien de nouveau : les prêtres sont les apôtres de l'ignorance et de la servitude; leur voisinage même est dangereux; et plusieurs sont venus, au mépris de la loi, exercer leur funeste ministère sur son territoire (1).

Cette fois le baron d'Esebeck avait perdu patience. Le 15, il adressait à Desportes une note très ferme :

Il rappelait combien son attitude avait toujours été correcte et déférente. Il avait recueilli dans le duché des prêtres déportés; mais une pièce officielle, autorisée par la loi, délivrée par les administrations compétentes, les autorisait à y séjourner. Avec quel empressement, sur la réquisition du district de Bitche, il avait ordonné l'expulsion de ces prêtres, encore que le grief mis en avant « fût énoncé d'une manière vague et générale et ne lui eût pas été communiqué officiellement »! Et voilà que,

(1) Cf. Desportes à Lebrun, 16 décembre, et Parisot à Roland, 20 décembre. A. N., *loc. cit.*

Digitized by Google

malgré une bonne volonté tant de fois prouvée (1), le district de Sarreguemines adresse à la Régence une lettre « dont le fonds et la forme paraissent également contraires aux sentiments que S. A. S. croyait avoir inspirés à la France ». Il priait Desportes de communiquer cette lettre et la réponse qu'il y faisait au Gouvernement français et de « provoquer de sa part une déclaration précise des maximes qu'il désire que le Gouvernement de Deux-Ponts adopte relativement aux ecclésiastiques français réfugiés dans les États de S. A. S. ». Il terminait par cette réflexion très juste :

« Il n'échappera pas à M. Desportes que cette déclaration est d'autant plus nécessaire que Mgr le duc ne pouvant reconnaître en France qu'une administration unique pour la totalité de la République, S. A. S. ne saurait obtempérer aux réquisitions — et peut-être contradictoires — de chaque administration particulière (2). »

Quant aux déportés, leurs mandataires Sanguiné, Valentin et Parisot se hâtèrent de rédiger « pour et au nom de leurs confrères pétitionnaires » un mémoire où ils expriment le désir de rester à Deux-Ponts; si cela est impossible, qu'on leur indique au moins où vivre en paix! Dès le 15 décembre, ils l'envoyaient à Desportes pour le faire parvenir au mi-

(1) Le 7 novembre on lisait au *Moniteur*, nº 312 : « La *Gazette de Deux-Ponts* vient d'insérer l'avis suivant : « Conformément « aux principes de neutralité suivant lesquels le duc régnant « de Deux-Ponts s'est toujours conduit pendant les affaires « actuelles de France, il ne peut recevoir aucun émigré fran- « çais dans ses États. On en prévient tous ces étrangers afin « qu'ils ne prennent pas leur chemin par le territoire de Deux- « Ponts. »

(2) A. E., *vol. cit.*, p. 187.

Digitized by Google

nistre des Affaires étrangères (1). Puis, le 20 décembre, Parisot sollicitait, au nom de Grégoire, l'appui du ministre de l'Intérieur :

Le citoyen Grégoire, lui écrivait-il, qui nous a considérés au lieu et place où la loi de déportation nous a fixés, m'a écrit qu'il avait eu l'honneur de vous demander votre médiation, pour nous conserver l'asile que nous avons obtenu dans les États du duc de Deux-Ponts et me charge expressément de lui donner à Chambéry des nouvelles de la décision qui pourrait intervenir du Conseil exécutif provisoire. Les dispositions de ce conseil — Desportes le leur a dit — « sont favorables », mais « il n'y a rien d'officiel » et « la cruelle perplexité » dure toujours. Où iraient-ils? Ils sont plus de deux cent cinquante à Deux-Ponts et « toute l'Allemagne *leur* est fermée, soit par les dispositions particulières des princes, soit par l'hostilité des puissances armées contre la France ». « Nous le répétons, ajoute-t-il, nous ne voulons qu'obéir à la loi et rester dans un pays neutre ou allié de la République Française. » Le district de Sarreguemines les accuse d'être « les apôtres du fanatisme et de l'ignorance » : le grief est aussi « faux qu'il est révoltant »; de communiquer avec des citoyens, ses administrés : ce serait possible, mais le district s'en tient à des accusations vagues et la plupart des déportés sont trop éloignés de leurs anciennes paroisses pour s'y rendre. En réalité, il y a au plus deux ou trois coupables. Est-il juste que tous soient frappés (2)?

Roland répondit à Parisot le 10 janvier 1793. Il jugeait « illégale » la démarche du district de Sarre-

(1) Desportes à Lebrun, 16 décembre, et A. E., *vol. cit.*, p. 190.

(2) A N., *loc. cit.*

Digitized by Google

guemines, mais il continuait à se dérober : l'affaire relevait de son collègue le ministre des Affaires étrangères (1). Or, est-ce négligence? est-ce crainte de se compromettre en prenant la décision qu'imposaient la justice, la fidélité à la parole donnée et l'humanité? est-ce prévision des événements? Lebrun se taisait, et le conflit entre le district de Sarreguemines et le gouvernement de Deux-Ponts avait tout le temps de s'envenimer.

M. d'Esebeck s'était hâté, malgré tout, de répondre à ce district. Il avait affirmé de nouveau la volonté de son souverain de ne point déplaire à la France. La question des déportés se négociait entre Desportes et Lebrun; le duc attendait pour agir la décision de ce ministre. Ce message fut loin d'apaiser le district. Le 28 décembre, il envoyait aux membres de la Régence cette lettre insolente, où Desportes lui-même était maltraité :

Sarreguemines, le 28 décembre 1792.

Nous ne pouvons, Messieurs, nous en rapporter à la commission qu'il vous a plu de donner au sieur Desportes, en place d'une réponse décisive à notre lettre du 13; sa connivence avec les prêtres déportés et même avec les émigrés (2) nous est connue; mais un agent de la République ne peut en rien influencer notre con-

(1) A. N., *loc. cit.*

(2) Le 19 novembre déjà, à la tribune de la Convention, Rühl avait accusé Desportes d'avoir envoyé des troupes pour arrêter les magistrats du bailliage de Darmstadt qui avait arboré la cocarde nationale et demandé à être Français. Il l'avait même accusé d'avoir paru à la tête de ces troupes. *Archives parlementaires*, t. 53, p. 472.

Digitized by Google

duite dans l'administration; si les précédents administrateurs des districts voisins avaient des raisons à vous donner en dépôt nos prêtres réfractaires, nous en avons de bien plus justes et de prépondérantes pour insister auprès de vous à les renvoyer de vos États et votre résistance nous paraîtrait bien inconcevable, si nous ne connaissions depuis longtemps vos motifs; ce n'est pas ainsi que vous devez nous prouver cette neutralité, cette amitié dont vous vous targuez. Sachez, Messieurs, que nous sommes les premiers ministres immédiats du peuple qui nous a choisis, que nous connaissons tous vos besoins (1) et le pouvoir exécutif ne peut les connaître que par nous, que notre demande n'est pas une affaire de votre captieuse diplomatie, ni un objet de dénonciation, mais une affaire de toute justice, de renvoyer de votre territoire ces implacables ennemis de notre patrie. Comme leur éloignement ne peut plus souffrir de retard, nous vous prévenons que si vous leur accordez encore asile, nous nous servirons de toutes les voies possibles pour nous procurer satisfaction. Les vœux de nos administrés sont des lois pour nous, quand ils ne sont pas opposés aux lois générales de notre république et nous sommes faits pour les exécuter (2).

Par l'intermédiaire de son chargé d'affaires à Paris, Bonnaud, qui habitait place de la Victoire-Nationale, le duc de Deux-Ponts protestait à bon droit le 26 janvier contre cette lettre « de menaces et de sommations contraire au respect dû à un prince étranger » et qui avait donné tant de preuves de son amitié. Il priait ensuite Lebrun « de lui indiquer les me-

(1) Allusion aux besoins économiques du pays en partie ravitaillé par la France.

(2) A. N., *loc. cit.*

Digitized by Google

sures que la Convention nationale désirait qu'il prît relativement aux prêtres déportés ». Il attendait la réponse avec impatience (1).

Ce furent les événements qui répondirent. Le 1er janvier étaient arrivés à l'armée du Rhin « trois commissaires de la Convention chargés de procéder à l'exécution du décret du 15 décembre. C'étaient Reubell, de Colmar, Merlin, de Thionville, et Hausmann, de Strasbourg, tous les trois hommes d'action et portant, tous les trois, à la féodalité germanique, surtout à l'ecclésiastique, une haine de légistes et de démocrates » (2). Le Comité exécutif ou le ministre de la Guerre avaient plus d'une fois recommandé aux troupes de ménager le duché de Deux-Ponts dont la neutralité était précieuse. Les commissaires jugèrent ces ménagements inutiles et dangereux. Sur leur ordre, le 8 février, Landremont pénétrait dans le duché; le 9, la légion de la Moselle occupait Hombourg (3). Les déportés n'avaient pas attendu ces missionnaires de la Révolution; à cette date, prêtres jeunes et vieux se hâtaient sur les routes de l'est, et cette fois les souverains en fuite ne les avaient pas arrêtés aux frontières du duché de Deux-Ponts.

(1) A. E., *vol. cit.*, p. 251.

(2) Sorel, *L'Europe et la Révolution*, t. III.

(3) Cf. Chuquet, *Mayence*, p. 84.

Digitized by Google

CONCOURS OUVERTS

ET

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE DE STANISLAS

I

PRIX LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES

1° Prix Herpin

M. le docteur Herpin (Jean-Charles), de Metz, associé-correspondant de l'Académie de Stanislas, décédé à Nice le 17 janvier 1872, a fondé un prix de 1.000 francs à décerner tous les *quatre ans,* à la suite d'un concours ouvert par l'Académie de Stanislas « sur des questions scientifiques, agricoles, économiques, statistiques ou historiques intéressant particulièrement la Lorraine ou l'ancienne province des Trois-Évêchés ».

Il a été attribué pour la première fois en 1881.

2° Prix Dupeux

Fondation par M. François-Raymond Dupeux, ancien professeur, décédé à Rosières-aux-Salines le 19 novembre 1893, d'un prix de 350 francs à décerner par l'Académie de Stanislas au meilleur ouvrage manuscrit ou imprimé traitant d'histoire ou d'archéologie, se rapportant de préférence à la Lorraine, ou bien traitant un sujet de science ou de linguistique, se rapportant aussi de préférence à la Lorraine.

Ce prix est décerné trois années sur quatre : il l'a été pour la première fois en 1898.

Digitized by Google

3° Prix Stanislas de Guaita

En mémoire de son fils Stanislas, décédé au château d'Alteville le 19 décembre 1897, Mme de Guaita a institué un prix *annuel* de 200 francs ayant pour objet de récompenser les efforts et le mérite d'un littérateur, ou de venir en aide à un jeune homme se destinant aux lettres. Le candidat devra appartenir à la région lorraine.

4° Prix Gabriel Thomas

En souvenir de son mari, M. Gabriel Thomas, en son vivant président de Chambre honoraire à la Cour d'appel et secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, Mme Gabriel Thomas a institué une fondation d'un capital de 6.000 francs, dont les arrérages constitueront un prix triennal et indivisible, en faveur d'un jeune licencié ès lettres de l'Université de Nancy, ou résidant dans le ressort académique de Nancy, et par qui ce prix serait employé à la préparation ou édition d'un ouvrage, ou comme bourse de voyage, ou de quelque autre façon analogue utile à ses études et à son avenir.

II

PRIX DE VERTU

1° Prix Gouy

Une fondation a été faite par M. Jules Gouy, membre de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy le 12 février 1892. L'importance en a été accrue par la générosité de ses enfants : M. Albert Gouy de Bellocq-Feuquières et Mme la vicomtesse de Chambrun.

Digitized by Google

Cette libéralité a mis à la disposition de l'Académie de Stanislas, *chaque année,* depuis 1876, 600 francs pour récompenser le dévouement maternel et 600 francs pour récompenser la piété filiale.

Sont admises à concourir les personnes domiciliées à Nancy depuis douze ans.

2e Prix Jeanne Bourgon

M. Bourgon, ancien banquier, décédé à Nancy en 1888, a légué à l'Académie de Stanislas, en souvenir de Mlle Jeanne Bourgon, sa fille, une somme de 10.000 francs, payable après le décès de sa veuve, avec mission d'en consacrer les revenus à doter, *tous les cinq ans,* une jeune fille pauvre de Nancy, qui l'aura mérité par sa bonne conduite et par sa piété filiale.

3e Prix Mangeon

En mémoire de son père, M. Mangeon, décédé conservateur des hypothèques en retraite à Nancy, Mlle Emma Mangeon a confié, depuis 1893, à l'Académie de Stanislas, le soin de décerner, *chaque année,* un prix de piété filiale de 100 francs.

4e Prix René de Goussaincourt

Prix *annuel* de 300 francs destiné à récompenser la piété filiale ou, exceptionnellement, tout acte de vertu et de dévouement, même en dehors des liens de parenté ou d'alliance.

5e Prix du 3e bataillon des mobiles de la Meurthe

Grâce encore à la générosité de M. René de Goussaincourt, un prix *quinquennal* et indivisible de 500 francs est

Digitized by Google

destiné à récompenser les actes de dévouement ou de vertu accomplis : en première ligne, par d'anciens sous-officiers, caporaux et soldats ayant pris part à la défense de Toul, en 1870, comme appartenant au 3e bataillon des mobiles de la Meurthe (bataillon de Nancy); en seconde ligne, par d'anciens sous-officiers rengagés, gendarmes, chasseurs forestiers, douaniers, ou par des membres de leurs familles à un degré déterminé. Enfin, ce prix pourrait être décerné pour tout acte de dévouement ou de vertu, soit dans la famille, soit même en dehors de la famille.

Il a été, pour la première fois, décerné en 1899.

Le concours est ouvert pour 1919.

6° Prix Chassignet

Par son testament en date du 27 janvier 1898, M. Chassignet, membre de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy le 25 février 1898, a fondé un prix *quinquennal* et indivisible de 1.500 francs en faveur de la femme — fille, épouse ou veuve — jugée par l'Académie de Stanislas la plus méritante et la plus digne d'intérêt.

Le généreux abandon fait par Mme Chassignet de son droit d'usufruit a permis d'attribuer ce prix dès 1903.

7° Prix René de Goussaincourt

Prix *triennal* et indivisible de 200 francs « destiné à récompenser le serviteur ou la servante qui, par sa fidélité, par ses soins dévoués et désintéressés, aura donné l'illusion de l'aisance à ses maîtres trahis par la fortune, et, à défaut de ce mérite particulier, à récompenser un mérite analogue apprécié par l'Académie ».

Le concours pour l'obtention de ce prix s'étendra à tout le département de Meurthe-et-Moselle.

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1901.

Le concours est ouvert pour 1919.

Digitized by Google

8° Prix de Bouxières-aux-Dames

Prix *triennal* de 200 francs, en vue de récompenser des actes de vertu, institué par M. René de Goussaincourt, au profit des personnes habitant la commune de Bouxières-aux-Dames depuis plus de trois ans.

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1901.

Le concours est ouvert pour 1919.

9° Prix René de Goussaincourt

Prix *biennal* de 100 francs fondé par M. René de Goussaincourt et destiné à récompenser le dévouement dans la famille ou en dehors de la famille, chez des enfants ou des jeunes gens de l'un ou de l'autre sexe, âgés de moins de vingt et un ans.

Le concours pour l'obtention de ce prix, décerné pour la première fois en 1902, s'étendra à tout le département de Meurthe-et-Moselle.

10° Prix Cardin-Roussel

En mémoire de ses parents, Mme Cardin-Roussel a fondé un prix *annuel* de 200 francs destiné à récompenser une fille plus ou moins jeune, ouvrière de son état, remarquable par son dévouement à sa mère veuve et pauvre, vivant ensemble toutes deux, très honnêtes, bonnes catholiques et dignes d'intérêt. Elles devront être de Nancy et l'habiter depuis dix ans.

11° Prix des infirmiers militaires

Prix *biennal* de 100 francs fondé par M. René de Goussaincourt et destiné à récompenser un homme de troupe de l'armée française, gradé ou non gradé, appartenant au service des hôpitaux militaires ou à celui des infirmeries

Digitized by Google

régimentaires de la place de Nancy, ou y étant temporairement employé à un titre quelconque, et qui se serait signalé par son dévouement, soit dans une circonstance particulière, soit dans la suite de ses services.

Dans le cas où, pour une raison quelconque, le prix ne pourrait être décerné dans ces conditions à l'une de ses échéances, l'Académie en disposerait en faveur de quelque autre dévouement.

12° Prix Ferdinand Lachasse

En souvenir de M. Ferdinand Lachasse, de son vivant docteur en droit et secrétaire de la Faculté de droit, Mme Lachasse, sa veuve, a institué un prix *annuel* de 100 francs, destiné à récompenser le dévouement, ce mot étant pris dans son sens le plus large.

Aucune condition particulière n'est imposée à l'Académie, qui appréciera souverainement.

13° Prix des ouvriers et ouvrières de l'industrie

Prix *biennal* de 100 francs, institué par M. René de Goussaincourt, et destiné à récompenser un ouvrier (ou ouvrière) titulaire de la médaille des trente ans de travail, qui aura fait preuve de dévouement dans la famille, ou même envers des étrangers.

14° Prix Charles Bour

M. Charles Bour, décédé à Nancy en 1907, a légué à l'Académie de Stanislas une rente annuelle de 1.800 francs, à charge d'employer cette somme en des prix de 300 ou 400 francs à remettre à des jeunes filles catholiques que l'Académie jugera mériter cet encouragement par leur conduite et leur dévouement à leurs parents.

Ces prix ont été décernés pour la première fois en 1911.

Digitized by Google

15° Prix Clotilde Humbert.

Prix annuel de 250 francs, institué en souvenir de Mlle Clotilde Humbert, pour récompenser la vertu et le dévouement, en dehors de toute détermination spéciale.

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1911.

16° Prix Simonin

Don annuel de 150 francs, fait par Mme Prosper Simonin, née de Roche, pour récompenser une femme — fille, épouse ou veuve — de son dévouement familial (prix limité au département de Meurthe-et-Moselle).

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1912.

17° Prix Nicolas Humbert

En souvenir de son mari, M. Nicolas Humbert, Mme veuve Humbert a fait don à l'Académie de Stanislas d'une somme de 6.000 francs, à condition que les revenus de ce capital servent à récompenser, *chaque année,* un *homme* veuf, marié ou célibataire, de préférence habitant Nancy, jugé digne de cette récompense par l'Académie.

Ce prix, d'une valeur de 200 francs, a été décerné pour la première fois en décembre 1915.

Digitized by Google

CONCOURS DE 1919

L'Académie décernera, dans sa séance publique de décembre 1919, les prix suivants :

I

PRIX LITTÉRAIRES

Concours Gabriel Thomas. — Prix de 900 francs *en faveur d'un jeune licencié ès lettres de l'Université de Nancy, ou résidant dans le ressort académique de Nancy; ce prix serait employé à la préparation ou édition d'un ouvrage, ou comme bourse de voyage, ou de quelque autre façon analogue, utile à ses études ou à son avenir.*

Les candidats devront déposer leurs demandes, avec pièces à l'appui, avant le 31 octobre 1919, à l'adresse du secrétaire perpétuel de l'Académie, à la Bibliothèque publique de Nancy, 43, rue Stanislas.

II

PRIX DE VERTU

1° **Prix Jules Gouy**, de 600 francs, pour récompenser le dévouement maternel.

2° **Prix Jules Gouy**, de 600 francs, pour récompenser la piété filiale.

(Sont admises à concourir, pour ces deux prix, les personnes domiciliées à Nancy depuis douze ans au moins.)

3° **Prix René de Goussaincourt**, de 300 francs, pour récompenser la piété filiale.

Digitized by Google

4° Prix Cardin-Roussel, de 150 francs, pour récompenser une ouvrière dévouée à sa mère veuve.

(Elles devront être de Nancy et l'habiter depuis dix ans.)

5° Prix René de Goussaincourt, de 200 francs, pour récompenser les soins dévoués et désintéressés d'un serviteur ou d'une servante.

6° Prix René de Goussaincourt, de 200 francs, pour récompenser des actes de vertu, au profit d'une personne habitant la commune de Bouxières-aux-Dames depuis plus de trois ans, ou toute autre commune rurale du département.

7° Prix René de Goussaincourt, de 100 francs, en faveur d'une personne appartenant ou ayant appartenu à la Société de Secours aux blessés militaires, comme femme ou fille de service aux ambulances, à la cantine de gare, ou travaillant au dispensaire de ladite Société.

8° Prix Mangeon, de 100 francs, pour récompenser la piété filiale.

9° Prix Ferdinand Lachasse, de 100 francs, pour récompenser le dévouement.

10° Prix Charles Bour, de 1.800 francs, à partager par sommes de 300 ou de 400 francs, entre des jeunes filles catholiques, pour récompenser leur bonne conduite et leur dévouement à leurs parents.

11° Prix Clotilde Humbert, de 250 francs, pour récompenser la vertu et le dévouement.

12° Prix Nicolas Humbert, de 200 francs, pour récompenser un homme (marié, veuf ou célibataire), de préférence habitant Nancy, jugé digne par l'Académie.

13° Prix Prosper Simonin, de 150 francs, pour récompenser une femme (fille, épouse ou veuve), de son dévouement filial (Prix limité au département de Meurthe-et-Moselle).

Digitized by Google

PRIX MILITAIRES RENÉ DE GOUSSAINCOURT

(ancien officier au 54e mobiles).

14° Prix de 100 francs, au profit d'un ancien mobile de 1870, ou d'un grand blessé ou mutilé de la guerre de 1914-1918 ayant combattu dans les rangs de la Division de fer.

15° Prix de 100 francs, au profit d'une femme, de préférence mère de famille, épouse ou veuve d'un soldat de la guerre de 1914-1918 ayant combattu dans les rangs de la Division de fer.

16° Prix de 100 francs, au profit d'une personne de peu de ressources, prenant un soin pieux d'un soldat de la guerre de 1914-1918 aveugle ou ayant subi toute autre mutilation grave, telle que la perte de ses bras.

Digitized by Google

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1918

BINET. — Rapport sur les travaux de la Faculté de Droit de Nancy. Année scolaire 1916-1917. Nancy, 1918, 1 vol. in-8.

CLANCHÉ (Louis-Gustave). — Guide-Express à la cathédrale de Toul. Nancy, 1918, 1 vol. in-8.

FOURIER BONNARD. — Lettres choisies de Saint Pierre Fourier. Paris, 1918, 1 vol. in-18.

GUYOT (Charles). — L'Avenir de la propriété forestière en Lorraine (Extrait du bulletin n° 140 de la Société Industrielle de l'Est). Nancy, 1918, 1 br. in-8. — Rapport sur les prix de vertu 1918 (Extrait des Mémoires de l'Académie de Stanislas). Nancy, 1918, 1 br. in-8.

HOTTENGER (Georges). — Nancy après la guerre. Projets de transformation et projets de loi. Nancy, 1917, 1 br. in-8. — Le Dauphiné au travail. Grenoble, 1917, 1 vol. gr. in-8.

JADART (Henri). — Académie de Reims. Bibliographie rémoise pendant la guerre 1914-1916. Reims, 1917, 1 br. in-8. — Bibliographie rémoise. Collection de documents relatifs à Reims pendant la guerre

Digitized by Google

1914-1917 (3e liste du 1er janvier au 30 juin 1917), 1 br. in-8. — Les inscriptions de dédicace de trois églises de l'ancien diocèse de Paris (Extrait du Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France, année 1916).

Louis (Henri). — Mon foyer. Paris, s. d., 1 vol. in-12.

Mengin (Henri). — Fête de l'emprunt de la Libération, 27 octobre 1918 (Conférence). Nancy, s. d., 1 br. in-8

Pfister (Christian). — Extraits du mémoire de Charles Colbert sur l'Alsace (1657) (Extrait du Bulletin philologique et historique). Paris, 1916, 1 br. in-8. — Extraits d'un mémoire de l'intendant Charles Colbert sur les Trois Évêchés (1664) (Extrait du Bulletin philologique et historique). Paris, 1918, 1 br. in-8.

Pfister (Christian). — Histoire sommaire de l'ancienne seigneurie de Massevaux, 1 br. in-8. — Nancy en 1814, 1 br. in-8. — Comment la République de Mulhouse s'est donnée à la France, 1 br. in-8.

Riston (Victor). — Article nécrologique sur Madame de Marin des Bouillières, infirmière volontaire de la Société française de secours aux blessés militaires (Journal « Le Salut » des 24 et 25 décembre 1917, de Saint-Malo).

Roy (Hippolyte). — Les Sources de la Poésie. Causerie sur les anciens troubadours (Extrait des Mémoires de l'Académie de Stanislas). Nancy, 1918, 1 br. in-8.

Viard (Jules). — Les journaux du Trésor de Charles IV le Bel. — Documents inédits sur l'Histoire de France. Paris, 1917, 1 vol. in-4.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

EN RAPPORT AVEC L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1918-1919

Pendant le cours de cette année la liste des Sociétés savantes en rapport avec l'Académie de Stanislas n'a pas été modifiée. Voir celle qui a été publiée dans le volume de 1916-1917.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

ADRESSÉES A L'ACADÉMIE

1° Publications françaises

LYON. — Bulletin historique du diocèse de Lyon (place de Fourvière).

NANCY. — Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est.

PARIS. — Association philotechnique (47, rue Saint-André-des-Arts, 6e).

PARIS. — Comité des travaux historiques et scientifiques (Ministère de l'instruction publique) [110, rue de Grenelle, 7e].

PARIS. — École des Chartes (Bibliothèque de l') [60, rue des Francs-Bourgeois, 3e].

PARIS. — École polytechnique (Journal de l') [21, rue Descartes, 5e].

Digitized by Google

PARIS. — Journal des savants (Bibliothèque de l'Institut) [quai Conti, 6e].

PARIS. — Les Marches de l'Est (84, rue Vaugirard, 6e).

PARIS. — Revue de l'histoire des religions. — Musée Guimet (place d'Iéna, 16e).

PARIS. — Revue Mabillon (abbaye de Ligugé), à Chevetogne, par Leignon, province de Namur (Belgique).

PARIS. — Revue mensuelle illustrée « Art et Industrie » (30, rue Belgrand, 20e).

TOULOUSE. — Bulletin de l'Université (56, rue du Taur).

2° Publications étrangères

BERKELEY. — University of California.

CEARA (Brésil). — Revista trimensal do Instituto do Ceará.

CINCINNATI (Ohio). — Bulletin of the Lloyd library of botany, pharmacy and materia medica (309, W. Court Street).

FLORENCE. — Bibliothèque nationale centrale. — Bollettino delle publicazioni italiane.

HARLEM. — Archives du musée Teyler.

MONTEVIDEO. — Anales del museo nacional de Montevideo.

RIO-DE-JANEIRO. — Archives du Muséum national.

SAINT-PÉTERSBOURG. — Acta horti Petropolitani.

UPSAL. — Geological Institution of the University.

URBANA (Illinois). — University of Illinois (305, University Hall).

Digitized by Google

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS [1]

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION

—

Juin 1919

BUREAU

Président : M. L. Michon.
Vice-Président : M. P. de Lallemand de Mont.
Secrétaire perpétuel : M. Ch. Guyot.
Bibliothécaire-Archiviste : M. J. Favier.
Questeur : M. E. Ambroise.
Secrétaire annuel : M. Ch. Bohême.

I

MEMBRE HONORAIRE

1916. 7 Juill. M. Pfister (Christian), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur d'histoire de la civilisation et des institutions du Moyen Age à la Faculté des Lettres

---

(1) L'Académie de Stanislas, fondée à Nancy le 28 décembre 1750 par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue institution d'utilité publique par décret impérial du 21 juin 1864.

Le titre de *membre de l'Académie* est exclusivement réservé par le règlemen aux membres honoraires et aux membres titulaires.

La qualification d'*associé-correspondant* est attribuée aux anciens titulaires, aux associés-correspondants nationaux et aux associés-correspondants étrangers.

Digitized by Google

de l'Université de Paris (Associé-correspondant le 2 juillet 1886, Membre titulaire du 3 février 1888 au 23 octobre 1902, Associé-correspondant ancien titulaire du 24 octobre 1902 au 6 juillet 1916), 10, rue Leneveux, Paris (14e).

II

MEMBRES TITULAIRES

1918. 8 Nov. M. Foch (Ferdinand), Maréchal de France, commandant en chef des armées alliées, Grand Quartier Général.

1884. 18 Janv. M. Guyot (Charles), ancien Directeur de l'École nationale des eaux et forêts (Associé le 19 janvier 1883, Secrétaire perpétuel le 3 novembre 1911), 2 *bis* rue de la Craffe, Nancy.

2 Mai. M. Favier (Justin), Conservateur de la Bibliothèque publique de la ville, Vice-Président de la Société d'archéologie lorraine (Associé le 7 décembre 1883), 2, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

1885. 6 Mars. M. Germain de Maidy (Léon), Secrétaire perpétue de la Société d'archéologie lorraine (Associé le 15 décembre 1882), 26, rue Héré, Nancy.

1888. 21 Déc. M. Millot (Charles), ancien Officier de marine, chargé de cours honoraire à la Faculté des Sciences de l'Université (Associé le 2 mars 1888), 7, place Saint-Jean, Nancy.

1894. 15 Juin. M. Mengin (Henri), Avocat à la Cour d'appel (Associé le 12 mai 1893), 10, place Carnot, Nancy.

1897. 16 Juill. M. Martin (l'abbé Eugène), Directeur de la *Semaine religieuse* (Associé le 7 juillet 1893), 146 *bis*, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

1898. 3 Juin. M. Floquet (Gaston), Doyen et Professeur d'analyse à la Faculté des Sciences de l'Université (Associé le 3 mars 1893), 21, rue de la Commanderie, Nancy.

Digitized by Google

1900. 27 Avril. M. Boyé (Pierre), Avocat à la Cour d'appel, Président de la Société d'archéologie lorraine (Associé le 18 novembre 1898), 53, rue Hermite, Nancy.

21 Déc. M. Collignon (Albert), Professeur honoraire d'histoire de la littérature latine à la Faculté des Lettres de l'Université (Associé le 17 février 1893), 4, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

1902. 16 Mai. M. Jérôme (l'abbé Léon), Vicaire général (Associé le 20 novembre 1896), 54, place de la Cathédrale, Nancy.

1903. 9 Janv. M. Gross (le Dr Frédéric), Doyen honoraire et Professeur honoraire de clinique externe à la Faculté de Médecine de l'Université, 19, rue Isabey, Nancy.

Id. M. Pariset (Georges), Professeur d'histoire moderne à la Faculté des Lettres de l'Université (Associé le 29 octobre 1897), 15, rue du Pont-Mouja, Nancy.

1905. 5 Mai. M. Melin (Gabriel), Avocat, Chargé du cours de science sociale à la Faculté de Droit de l'Université (Associé du 16 mars 1900), 39, rue de Boudonville, Nancy.

1906. 5 Janv. M. Le Joindre (Raymond), Lieutenant-colonel d'artillerie en retraite (Associé du 20 janvier 1905), 8, place d'Alliance, Nancy.

1907. 4 Janv. M Duvernoy (Émile), Archiviste de Meurthe-et-Moselle (Associé du 21 octobre 1904), 1, rue de la Monnaie, Nancy.

26 Avril. M. Dessez (Charles), Inspecteur d'Académie (Associé du 20 juillet 1906), 5, cours Léopold, Nancy.

1908. 21 Févr. M. Perdrizet (Paul), Professeur d'archéologie et d'histoire de l'art à la Faculté des Lettres de l'Université (Associé du 15 février 1907), 2, avenue de la Garenne, Nancy.

Digitized by Google

1910. 4 Févr. M. Parisot (Robert), Professeur d'histoire de l'Est de la France à la Faculté des Lettres de l'Université (Associé du 7 juillet 1905), 15, rue Sigisbert-Adam, Nancy.

21 Oct. M. de Lardemelle (le Général de brigade Marie-Georges) (Associé du 17 décembre 1909), 7, rue du Manège, Nancy.

1911. 5 Mai. M. Michon (Lucien), Professeur de Droit romain à la Faculté de Droit de l'Université (Associé du 18 décembre 1908), 14, boulevard Charles V, Nancy.

9 Juin. M. Schaudel (Louis), Receveur principal des Douanes en retraite (Associé du 6 décembre 1907), 63, rue du Maréchal-Oudinot, Nancy.

1912. 2 Févr. M Ambroise (Émile), Docteur en droit, Avocat (Associé du 16 décembre 1887), 11, rue de la Ravinelle, Nancy.

Id. M. de Lallemand de Mont (Pierre), ancien Secrétaire général de préfecture (Associé du 26 avril 1901), 16, rue Isabey, Nancy.

29 Mars. M. Chatelain (Émile), Professeur honoraire au Lycée de Nancy (Associé du 4 juin 1910), 42, rue de Boudonville, Nancy.

19 Juill. M. Parisot (le Dr Pierre), Professeur de Médecine légale à la Faculté de Médecine de l'Université (Associé du 16 mars 1900), 47, rue Gambetta, Nancy.

1913. 24 Janv. M. Beaupré (le Comte Jules), Membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques (Associé du 8 novembre 1901), 18, rue de Serre, Nancy.

Id. M. Sadoul (Charles), Conservateur au Musée historique lorrain, Directeur de la *Revue lorraine illustrée* et du *Pays lorrain* (Associé du 3 avril 1908), 29, rue des Carmes, Nancy.

7 Févr. M. Estève (Edmond), Professeur adjoint de littérature française à la Faculté des Lettres de

Digitized by Google

l'Université (Associé du 29 mars 1912), 9, rue de Boudonville, Nancy.

1913. 7 Mars. M. Souriau (Paul), Professeur de Philosophie à la Faculté des Lettres de l'Université (Associé du 17 mai 1912), 11, rue Hermite, Nancy.

1914. 9 Janv. M. Binet (Edouard), Doyen et Professeur de Droit civil à la Faculté de Droit de l'Université (Associé du 7 février 1913), 36, rue Grandville, Nancy.

1918. 15 Févr. M. Hottenger (Georges), Publiciste, Docteur en Droit (Associé du 9 janvier 1914), 18, rue Saint-Dizier, Nancy.

Id. M. Bohème (Charles), Professeur agrégé de philosophie au Lycée Henri Poincaré (Associé du 6 mars 1914), 83, rue Isabey, Nancy.

MEMBRES DONATEURS

M. Lallement (Edmond), Professeur à la Faculté de Médecine, Associé le 22 juin 1866, Membre titulaire le 16 février 1867, décédé le 27 février 1889.

M. Leupol (Louis), Homme de lettres, Associé le 30 décembre 1859, Membre titulaire le 7 février 1862, Membre honoraire le 16 juin 1882, décédé le 29 octobre 1896.

M. Chassignet (Modeste), Sous-Intendant militaire en retraite, Associé le 5 mai 1882, Membre titulaire le 4 août 1882, décédé le 25 février 1898.

M. Lejeune (Jules), Homme de lettres, Associé le 22 novembre 1872, Membre titulaire le 1er février 1878, Secrétaire perpétuel de l'Académie le 6 juin 1884, décédé le 6 août 1898.

S. E. le Cardinal Mathieu (Désiré), Membre de l'Académie française, Membre titulaire le 23 janvier 1880, Membre honoraire le 21 juillet 1899, décédé le 26 octobre 1908.

Digitized by Google

M. Audiat (Edgard), Président de chambre honoraire, Associé le 4 décembre 1885, Membre titulaire le 21 janvier 1887, décédé le 9 septembre 1911.

M. de Metz-Noblat (Antoine), Associé le 4 juin 1880, Membre titulaire le 5 août 1881, Questeur de 1893 à 1895 et de 1899 au 8 mai 1914, décédé le 9 mai 1914.

III

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS
ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

1865. 16 Juin. M. Arnault de La Ménardière (Joseph-Camille), Professeur honoraire à la Faculté de Droit de l'Université de Poitiers (Titulaire du 16 mars 1866 au 7 janvier 1870).

1889. 5 Juill. M. Barthélemy (François), Archéologue (Titulaire du 5 juin 1892 au 29 juin 1900), 2, place Sully, à Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise).

1892. 8 Janv. M. Riston (Victor), Avocat (Titulaire du 5 mai 1893 au 7 février 1919), 3, rue d'Essey (Val-au-Mont), à Malzéville, près Nancy.

6 Mai. M. Thoulet (Julien), Professeur honoraire de minéralogie à la Faculté des Sciences de l'Université de Nancy (Titulaire du 5 mai 1893 au 7 novembre 1913), 19, rue de Guise, Nancy.

15 Juill. M. Blondlot (René), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur honoraire à la Faculté des Sciences de l'Université (Titulaire du 6 janvier 1905 au 24 mai 1912), 16, quai Claude-le-Lorrain, Nancy.

Digitized by Google

1897. 2 Avril. M. Le Monnier (Georges), Professeur honoraire de botanique à la Faculté des Sciences de l'Université de Nancy (Titulaire du 6 janvier 1905 au 20 octobre 1910), 19, rue Montesquieu, Nancy.

1898. 22 Avril. M. Imbeaux (le Dr Édouard), Ingénieur en chef des ponts et chaussées, Professeur à l'École nationale des Ponts et Chaussées (Titulaire du 25 octobre 1901 au 22 novembre 1912), 18, rue Émile-Gallé, Nancy.

1902. 21 Nov. M. Villain (François), Ingénieur en chef des Mines (Titulaire du 2 décembre 1904 au 7 juin 1917), 10, rue Aubér, Paris (9e).

1906. 20 Juill. M. Prouvé (Victor), Artiste peintre, Président de l'École de Nancy (Titulaire du 2 février 1912 au 15 février 1918), 102, rue Denfert-Rochereau, Paris (14e).

IV

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX

1866. 20 Avr. M. de Rosny (Léon), Directeur à l'École des Hautes-Études, 28, rue Mazarine, Paris (6e), et à Fontenay-aux-Roses (villa des Chrysanthèmes) [Seine].

1874. 4 Déc. M. Garrigou (Félix), Docteur en médecine, 38, rue Valade, Toulouse (Haute-Garonne).

1875. 6 Août. M. Vinson (Julien), Professeur d'hindoustani à l'École des langues orientales, 58, rue de l'Université, Paris (7e).

Id. M. Gaffarel (Paul), Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Dijon, Professeur honoraire d'histoire à la Faculté des Lettres de l'Université d'Aix-Marseille, 317, rue Paradis, Marseille.

Digitized by Google

1875. 7 Août. M. DE SÉNALLÉ (René), Homme de lettres, 9, rue de l'Ermitage, Versailles (Seine-et-Oise).

1883. 15 Juin. M. le comte DE WARREN (Lucien), ancien Capitaine d'artillerie, 19, place des Dames, Nancy.

1884. 7 Nov. M. le comte D'HAUSSONVILLE (Othenin), Membre de l'Académie française, 5 *bis*, rue de Constantine, Paris (7e).

19 Déc. M. HAILLANT (Nicolas), Docteur en droit, Avoué, Secrétaire perpétuel honoraire de la Société d'émulation des Vosges, 21, place de l'Atre, Épinal.

1887. 4 Févr. M. KRANTZ (Émile), Doyen honoraire, Professeur de langue et de littérature françaises à la Faculté des Lettres de l'Université, 21, rue des Dominicains, Nancy.

1888. 2 Mars. M. COLLIGNON (le Dr René), Médecin-Major de 1re classe en retraite, Membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Jaulny (Meurthe-et-Moselle).

Id. M. JADART (Henri), Secrétaire général de l'Académie de Reims, 15, rue du Couchant, Reims (Marne).

16 Mars. M. DE MAGNIENVILLE (Roger), 5, rue des Cordeliers, Compiègne (Oise).

13 Avril. M. CHAPELIER (l'abbé Charles), Chanoine de la Cathédrale de Saint-Dié, 7, rue des Frères-Simon, Saint-Dié (Vosges).

29 Juin. M. le baron HULOT (Étienne), Secrétaire général de la Société de Géographie de Paris, 170 *bis*, rue de Grenelle, Paris (7e).

1889. 4 Janv. M. FOURNIER (Paul), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Doyen honoraire de la Faculté de Droit de l'Université de Grenoble, Professeur de droit public français à la Faculté de Droit de l'Université de Paris, 71, avenue de Breteuil, Paris (15e), et à Chaligny, par Neuves-Maisons (Meurthe-et-Moselle).

Digitized by Google

1890. 10 Janv. M. Chervin (Dr Arthur), Directeur de l'Institut des bègues, 82, avenue Victor-Hugo, Paris (16e).

1892. 8 Janv. M. Brunot (Ferdinand), Professeur d'histoire de la langue française à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, 8, rue Leneveux (14e).

1893. 3 Mars M. Journée (le Général de brigade Félix-Albert), 10, rue José-Maria-de-Heredia, Paris (7e).

17 Mars. M. Boutroux (Émile), Membre de l'Académie française et de l'Académie des Sciences morales et politiques, Professeur honoraire d'histoire de la philosophie moderne à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, Directeur de la Fondation Thiers, 5, rond-point Bugeaud, Paris (16e).

12 Mai. M. Dollfus (Adrien), Licencié ès sciences naturelles, 6, rond-point de Longchamp, Paris (16e).

7 Juill. M. Diehl (Charles), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Professeur d'histoire byzantine à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, 72, avenue de Wagram (17e).

15 Déc. M. Pingaud (Léonce), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur honoraire d'histoire et de géographie des temps modernes à la Faculté des Lettres de l'Université de Besançon (Doubs), 17, rue Migevant.

1894. 2 Mars. M. Basset (René), Doyen et Professeur d'arabe à la Faculté des Lettres de l'Université d'Alger, villa Louise, rue Denfert-Rochereau, Alger.

21 Déc. M. Ferry (René), Juge au Tribunal, 3, avenue de Robache, Saint-Dié (Vosges).

1896. 21 Févr. M. Briot (Félix), Conservateur des Eaux et Forêts, en retraite, 12, rue Nezin, Chambéry (Savoie).

1897. 8 Janv. M. Marichal (Paul), Conservateur adjoint aux Archives nationales, 11, avenue de Paris, Sceaux (Seine).

Digitized by Google

1897 7 Mai. M. Bloch (Isaac), Grand Rabbin, 28, rue de l'Équitation, Nancy.

1898. 4 Mars. M. Liégeois (le Dr Charles), Correspondant de l'Académie de Médecine, Bainville-aux-Saules (Vosges).

22 Avril. M. Henry (Edmond), Sous-Directeur honoraire de l'École nationale des Eaux et Forêts, 5, rue Lepois, Nancy.

1900. 1er Juin. M. Lyautey (le Général de division Louis-Hubert-Gonzalve), Membre de l'Académie française, Résident général au Maroc, à Rabat.

1903. 4 Déc. M. Bazin (René), Membre de l'Académie française, 6, rue Saint-Philippe-du-Roule, Paris (8e), et Les Rangeardières, Saint-Barthélemy (Maine-et-Loire).

1904. 22 Janv. M. Appell (Paul), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Doyen et Professeur de mécanique rationnelle à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris, 32, rue du Bac, Paris (7e).

Id. M. Picard (Émile), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur d'analyse et d'algèbre supérieures à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris, 2 et 4, rue Joseph-Bara, Paris (6e).

15 Avril. M. Fournier (le Vice-Amiral Ernest), Vice-Président du Bureau des Longitudes, 65, avenue Bosquet, Paris (7e).

1er Juill. M. de Goussaincourt (René), ancien Officier de mobiles, 7, rue du Pont-Mouja, Nancy.

16 Déc. Mme la marquise d'Eyragues, 27, place de la Carrière, Nancy.

1905. 6 Janv. M. Levallois (Henri), Bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, 12, place Saint-Sulpice, Paris (6e).

17 Janv. M. Adam (Charles), Membre libre de l'Académie des Sciences morales et politiques, Recteur de

Digitized by Google

l'Université, palais de l'Université, place Carnot, Nancy.

1905. 3 Mars. M. Barrès (Maurice), Membre de l'Académie française, 100, boulevard Maillot, Neuilly (Seine).

17 Mars. M. Homolle (Théophile), Membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts et Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Administrateur général de la Bibliothèque nationale, 8, rue des Petits-Champs, Paris (1er).

20 Oct. M. Perrout (René), Avocat, 8, rue de la Louvière, Épinal.

3 Nov. M. Marin (l'abbé Eugène), Chanoine honoraire, ancien Supérieur de la Congrégation de la Doctrine, 10, rue Lionnois, Nancy.

1906. 27 Avril. M. Ferté (Georges), Proviseur du Lycée Louis-le-Grand, 123, rue Saint-Jacques, Paris (5e).

1907. 18 Janv. M. Poulet (Henry), Maître des requêtes au Conseil d'État, 201, faubourg Saint-Honoré, Paris (8e) et 20, rue de Provence, Versailles (Seine-et-Oise).

15 Févr. M. Chevalier (l'abbé Ulysse), Chanoine honoraire, rue Declères, Romans (Drôme).

7 Juin. M. Simonin (Armand), Avocat à la Cour d'appel de Paris, 174, avenue Victor-Hugo, Paris (16e).

5 Juill. M. Hallays (André), Avocat à la Cour d'appel de Paris, 19, rue de Lille, Paris (7e).

19 Juill. M. Harmand (Georges), Avocat à la Cour d'appel de Paris, 134, rue de Rivoli, Paris (1er), et 14, rue des Fontenelles, Sèvres (Seine-et-Oise).

25 Oct. M. Ingold (l'abbé Augustin-Marie-Pierre), à la Trappe d'Acey, par Pagney (Jura).

1908. 21 Févr. M. May (Gaston), Professeur de Droit romain à la Faculté de Droit de l'Université de Paris, 12, rue de Longchamp, Paris (16e).

Digitized by Google

1909. 5 Févr. M. Chuquet (Arthur), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur au Collège de France, 41, boulevard de Villemonble, Villemonble (Seine).

1910. 13 Mai. M. Madelin (Louis), Agrégé de l'Université, Professeur d'histoire, 123, rue Mozart, Paris (16e).

1911. 6 Janv. M. des Robert (Edmond), Secrétaire de la Société d'archéologie lorraine, 48, rue Hermite, Nancy.

17 Févr. M. Daum (Antonin), Maître verrier, rue du Pont-Cassé (Verreries de Nancy).

7 Juill. M. Magnant (le Dr Ernest), Docteur en médecine, Gondrecourt (Meuse).

1912. 2 Févr. M. Adam (Paul), Homme de lettres, 16, quai de Passy, Paris (16e).

Id. M. Malgras (Léon) [René d'Avril], Homme de lettres, 50, rue Pasteur, Nancy.

Id. M. Bonnard (l'abbé Fourier), Aumônier du Sanatorium de Champrosay, par Draveil (Seine-et-Oise).

Id. M. d'Ollone (le colonel Henri-Marie-Gustave), 5, square de La Tour-Maubourg, Paris (7e).

19 Avril M. Collesson (Pierre), Secrétaire général de la Société de Géographie de l'Est, 44, rue de Cronstadt, Nancy.

3 Mai. Mgr Herscher (Sébastien), Archevêque de Laodicée, ancien Évêque de Langres, 20, quai de Béthune, Paris (4e).

24 Mai. M. Chatton (l'abbé Edmond), Curé de Sornéville, par Moncel-sur-Seille (Meurthe-et-Moselle).

7 Juin. M. Ducrocq (Georges), Directeur des *Marches de l'Est*, 99, boulevard Raspail, Paris (6e).

21 Juin. M. Martz (René), Président de Chambre à la Cour d'appel, Conservateur au Musée historique lorrain, 30, rue des Tiercelins, Nancy.

Digitized by Google

1912. 5 Juill. M. Pottecher (Maurice), Homme de lettres, 5, rue de la Santé, Paris (13e).

25 Oct. M. Hinzelin (Émile), Homme de lettres, 10 *bis*, rue Saint-Charles, Villemonble (Seine).

6 Déc. M. Mangenot (l'abbé Eugène), Professeur d'Écriture Sainte à l'Université catholique de Paris, 14, rue de Grenelle, Paris (7e).

1913. 24 Janv. M. Couderc de Fonlongue (Georges), Capitaine en retraite, 6, rue du Manège, Nancy.

Id. M. de Dumast (le baron René Guerrier), 38, place de la Carrière, Nancy.

Id. M. de Mahuet (le comte Antoine), 38, rue Gambetta, Nancy.

21 Févr. M. Brocard (Lucien), Professeur d'Économie politique à la Faculté de Droit de l'Université, 5-7, rue Désilles, Nancy.

Id. M. Huffel (Gustave), Sous-Directeur et Professeur de Sciences forestières à l'École nationale des Eaux et Forêts, 21, rue des Bégonias, Nancy.

7 Nov. M. Aimond (l'abbé Charles), Professeur à l'École Saint-Louis (Esplanade du Château), Bar-le-Duc (Meuse).

21 Nov. M. Bertier (Georges), Directeur de l'École des Roches, Verneuil-sur-Avre (Eure).

1914. 20 Mars. M. Davillé (Louis), Professeur d'histoire au Lycée de Bar-le-Duc, 35, rue Martelot, Bar-le-Duc (Meuse).

17 Juill. M. Bertin (Émile), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), ancien Directeur du Génie maritime et des Constructions navales au ministère de la Guerre, 8, rue Garancière, Paris (6e).

1915. 30 Avr. M. Bureau (Paul), Professeur à l'École des Hautes Études sociales et à la Faculté de Droit libre, 83, rue du Cherche-Midi, Paris (6e).

Digitized by Google

1917. 25 Mai. M. Grenier (Albert), Professeur d'antiquités gallo-romaines à la Faculté des Lettres de l'Université, 44, rue de Metz, Nancy.

Id. M. Roy (Hippolyte), Homme de lettres, 21, rue Villebois-Mareuil, Nancy.

8 Juin. M. Braun (Pierre), Professeur d'histoire au Lycée Henri Poincaré; 58, avenue de France, Nancy.

Id M. Constantin (l'abbé Charles), Aumônier du Lycée Henri Poincaré, 2, rue de la Visitation, Nancy.

Id M. Leclère (Albert), Professeur de philosophie à l'Université de Berne, 1, Sonnenbergstrasse, Berne (Suisse).

22 Juin. M. Vogt (Henri-Gustave), Professeur de mathématiques appliquées à la Faculté des sciences de l'Université, Directeur de l'Institut électrotechnique et de mécanique appliquée, 33, rue du Grand-Verger, Nancy.

1918. 24 Mai. M. Louis (Henri), homme de lettres, 35, rue du Grand-Verger, Nancy.

5 Juill. M. Harmand (René), Professeur de lettres au Lycée Henri Poincaré, 5, rue Dom-Calmet, Nancy.

1919. 24 Janv. M. Berlet (Charles), Avocat, 8, rue d'Alliance, Nancy.

2 Mai. M. Fourier de Bacourt (Comte E.), Docteur en Droit, 56, rue Cortambert, Paris (6e).

V

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ETRANGERS

1869. 17 Déc. M. Muller (E.), Chambellan et Veneur de la Cour de S. M. le roi de Danemark, 109, Vestervoldgade, Copenhague (Danemark).

Digitized by Google

1875. 6 Août. M. HAYNES (H.-W.), Professeur, Vice-Président of the Society of natural history (Berkeley Street), Boston (États-Unis).

6 Août. M. SCHMIDT (Waldemar), Professeur d'égyptologie et d'assyriologie à l'Université royale de Copenhague (Danemark).

1888. 13 Avr. M. AAGAARD, Professeur d'histoire au Collège royal de Frederiksborg, 83, Nordre Frihamsgade, Copenhague (Danemark).

1889. 5 Juill. M. MARCHAL (le chevalier Edmond), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, 63, rue de la Poste, Bruxelles (Belgique).

1893. 15 Déc. M. NŒLTING (E.), Directeur de l'École de chimie de Mulhouse (Alsace).

1913. 4 Avr. M. HYDE (James-H.), 18, rue Adolphe-Yvon, Paris (16e), et 23, West 50th Street, New-York (États-Unis).

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Rapport sur les prix de vertu, par M. Ch. Guyot, secrétaire perpétuel VII

Compte rendu de l'exercice 1918-1919, par M. Pierre Boyé, membre titulaire XLV

Adresse de l'Académie à la division polonaise cantonnée en Lorraine (octobre 1918) . . . . . LX[1]

Mémoires dont la Société a voté l'impression.

Une application nécessaire des théories régionalistes pour l'organisation prochaine des pays reconquis, par M. Ch. Guyot, secrétaire perpétuel 1

Les Messins à Nancy après 1871. — Allocution prononcée le 12 juin 1919 devant l'Académie de Metz, par M. Michon, président de l'Académie de Stanislas . . . 20

Les comtes de Salm et l'abbaye de Senones, aux XII[e] et XIII[e] siècles (*Suite*), par M. Louis Schaudel, membre titulaire 33

Etude critique sur la *Rusticiade* de Laurent Pillard (*Suite*), par M. Albert Collignon, membre titulaire . . 108

Les toiles lorraines au XVII[e] siècle, par M. Hippolyte Roy, associé-correspondant 145

Sur le sens primitif du mot *danse* à propos des danses macabres, par M. Léon Germain de Maidy, membre titulaire 158

Une ancienne enseigne de Nancy. Le Maure qui trompe, par M. Léon Germain de Maidy, membre titulaire . . 168

Digitized by Google

Pages

Deux projets officiels de cartes du département de la Meurthe, par M. Emile Duvernoy, membre titulaire. . 184

Les invasions et l'établissement des barbares dans la Belgique mosellane (première Belgique) et principalement dans les cités des Médiomatriques, des Leuques et des Verdunois, par M. Robert Parisot, membre titulaire 200

Un épisode de la déportation ecclésiastique en 1792. L'affaire de Deux-Ponts, par M. l'Abbé C. Constantin, associé-correspondant 240

Concours ouverts et prix décernés par l'Académie de Stanislas 270

Concours de 1919 277

Ouvrages imprimés offerts à l'Académie du 1er janvier au 31 décembre 1918 280

Sociétés savantes en rapport avec l'Académie de Stanislas, 1918-1919 282

Publications périodiques adressées à l'Académie 282

Tableau des membres composant l'Académie de Stanislas suivant l'ordre de réception. 284

UNIVERSITY OF ILLINOIS LIBRARY

NOV 5 1920

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT, NANCY-PARIS-STRASBOURG

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 042661824